John Adams Library.

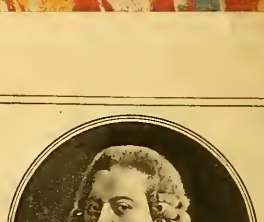

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
233.1
v.8

Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/affairesdelangle08adam

xx ADAMS 233.1
v.18

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

CONTINUATION DU JOURNAL D'AMÉRIQUE.

N.° III. *Extrait d'une lettre de Saint Vincent, en date du 17 Mai.*

1776. Mai & Juin.

LES Anglois ont sans doute oublié que cette Isle existe & qu'elle a besoin de provisions. Les denrées y sont aujourd'hui à un prix exorbitant; & si l'on n'a pas plus d'exactitude à nous en envoyer; il est certain que nos Nègres se souleveront: on les met trop souvent à la demi-ration.

N.° IV. *Extrait de différentes lettres écrites de l'Isle de Barbade, par le Capitaine Singleton, & datées du 16 Mai.*

Le Capitaine Smith a apporté vos pro-

1776. Mai & Juin.

visions..... Je voudrois que vous eussiez aussi envoyé du bœuf salé pour votre habitation, il est prodigieusement cher & vaut quatre pieces dix shelings le barril. On ne peut point s'en procurer en échange du Rum, parce que cette denrée est dédaignée, & qu'on l'offre en payement pour toutes sortes d'articles.....

Quant au bœuf, au porc & à la farine, quoiqu'ils soient à un prix exorbitant, on en trouve cependant; mais non pas en assez grande quantité pour s'imaginer qu'il suffise à la nourriture de nos Nègres. Les Blancs nous quittent journellement & s'en vont, accompagnés non-seulement de leurs propres Nègres, mais de tous les Esclaves qu'ils peuvent débaucher. Plut à-Dieu que la querelle entre l'Angleterre & l'Amérique fût terminée de façon ou d'autre, & très-promptement; car ce pays-ci ne peut qu'y perdre immensement si le différend n'est pas arrangé au plutôt «.

La récolte du maïs est si douteuse, qu'il est impossible d'y compter. Si elle manque, les Blancs ainsi que les Nègres de la Barbade n'auront d'autre nourriture que la farine; & il faudra cent mille quartiers de froment pour la Barbade, à un quartier pour chaque personne.

Cette espece d'émigration occasionnée par la disette du maïs & par la cherté de la farine, augmentera la dépopulation. Les Colonies Françoises à sucre, chez lesquelles ces

Emigrans se réfugient, avec leurs propriétés & celle des autres, y gagneront, non seulement par une augmentation d'habitans; mais encore par la science que ces Emigrans y porteront, relativement à la maniere de faire le sucre, espece de culture à laquelle les Habitans des Barbades s'entendent autant que les François s'y entendent peu. Les François auront aussi l'avantage de faire, avec l'Amérique, le commerce que les Isles Angloises ont perdu si malheureusement & si injustement. Les Isles Angloises se trouvent réduites au même état de détresse où étoient celles des François dans la derniere guerre. 1776. Mai & Juin.

(*N. B.* Les Marchands de Londres, faisant le commerce des Isles de l'Amérique, ont obtenu la permission d'y envoyer cent mille quartiers de farine. Ils ont sollicité cette permission pour le cas où le prix des grains monteroit au taux où l'exportation cesse d'être permise.)

Mesures prises par l'Amiral Gayton à la Jamaique, pour empêcher le commerce Américain avec les Etrangers.

Extrait d'une lettre de la Jamaique, en date du 2 Mai.

On ne peut donner trop d'éloges aux soins que prend l'Amiral Gayton pour surprendre les vaisseaux Américains. Il a fait équiper

1776. Mai & Juin.

dans cette Isle sept vaisseaux pour le Gouvernement ; ces vaisseaux portent de 8 à 12 canons & de 40 à 80 hommes. Chacun de ces vaisseaux est commandé par un Lieutenant. Les Isles étrangeres n'ont cessé de servir de magasins aux Américains ; & c'est pour tâcher d'obvier à cet inconvénient que ces vaisseaux ont été armés, attendu que le nombre de frégates & de sloops, dans cette station, ne suffisoit pas pour remédier à ce mal.

ISLE DE LA BARBADE.

Mesures prises aux Isles du Vent pour assurer la navigation Angloise contre les Corsaires Américains.

A la séance de l'Assemblée générale, du Mardi 1776, conformément à l'ajournement, en présence de l'honorable Chevalier John Grey, Baronnet, Orateur.

La Chambre étant informée que M. le Secrétaire attendoit en dehors de la part de Son Excellence & du Conseil, il a été introduit dans la Chambre, & a remis a M. l'Orateur une lettre de M. l'Amiral Young pour Son Excellence, & un message par écrit du Conseil à la Chambre, après quoi M. le Secrétaire s'est retiré.

Il a été ordonné qu'il seroit fait lecture

de la lettre de l'Amiral au Gouverneur, laquelle contenoit ce qui ſuit: 1776. Mai & Juin.

Au Port Anglois à Antigoa le 7 Mai 1776.

MONSIEUR,

J'ai le plaiſir de vous informer que les Lords Commiſſaires de l'Amirauté m'ont ordonné de donner des eſcortes aux bâtimens chargés de ces Iſles pour l'Angleterre. En conſéquence je vous prie de vouloir bien le notifier dans votre Gouvernement, & d'annoncer en même tems que je ferai partir les convois de l'Iſle de Saint Chriſtophe aux époques ſuivantes: ſavoir, la premiere ſemaine de Juin: la premiere ſemaine de Juillet: la premiere ſemaine d'Août & la derniere immédiatement après la premiere pleine Lune d'Octobre prochain; & d'avertir les Propriétaires des bâtimens qui voudront profiter de ces convois, de ſe trouver à l'Iſle de Saint Chriſtophe aux époques ci-deſſus. J'ai l'honneur d'être votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

James YOUNG.

A ſon Excel. l'hon. Ed. Hay, Gouverneur.

Ajourné au 9 Juillet 1776.

1776. Mai & Juin. *Suites de l'expédition de Hopkins aux Iſles de Bahama.*

Extrait d'une lettre écrite de la Nouvelle Providence, en date du 13 Mai.

» Les Américains ſont venus nous viſiter & ſe ſont emparés de notre artillerie, canons, mortiers, & autres munitions de guerre; ils ont fait priſonniers le Gouverneur & deux autres Employés de la Cour «.

» Si le Gouvernement ne nous envoye pas un vaiſſeau de 20 canons & quelques troupes, ceux d'entre nous qui lui ſont attachés auront bien de la peine à tenir ferme: je crois que l'intention des Américains eſt de revenir & de réparer nos fortereſſes, notre port étant on ne peut pas plus à la bienſéance de leurs bâtimens armés en courſe, pour intercepter nos vaiſſeaux qui reviennent de la Jamaïque «.

Adhéſion de la Ville de George-Town à la nouvelle forme de Gouvernement, dans la Caroline Méridionale.

A la Cour des ſeſſions générales de paix, &c. tenue à George-Town dans la Caroline Méridionale, le 6 Mai 1776.

Dénonciations du grand Juré du Diſtrict de George-Town.

I. Lorſqu'un Peuple, toujours ſoumis &

affectioné au ſyſtême de Gouvernement, formé pour ſon bonheur, & ſous lequel il a long-tems vécu, trouve que par la baſſeſſe & la corruption de ſes Adminiſtrateurs, les loix deſtinées au maintien de ſes droits ſacrés & inaliénables, ſont perverties en inſtrumens ſacriléges d'oppreſſion ; & qu'au mépris de tout Pacte ſocial & des obligations générales de juſtice, ceux mêmes qu'il a conſtitués pour le gouverner, & le protéger, cherchent tous les moyens de le mettre ſous le joug & de le détruire, les loix divines & humaines l'autoriſent à employer pour le redreſſement de ſes griefs, ceux que lui indique le déſir de ſa propre conſervation. C'eſt avec la joie la plus vive que nous avons vu cette Province, jadis heureuſe, s'attacher, malgré tous les efforts criminels que font ſes ennemis Britanniques pour l'aſſujettir & l'opprimer, & tandiſqu'elle eſt en proie à toutes les horreurs de la guerre, à perſévérer dans ce ſyſtême de paix pour lequel elle eſt armée, en formant la conſtitution de Gouvernement la plus équitable & la plus déſirable que l'eſprit humain puiſſe imaginer, pour convaincre ainſi l'Univers de la juſtice de ſes intentions & de ſes égards pour les droits de l'humanité. La Conſtitution actuelle de Gouvernement formée par le dernier Congrès de cette Colonie, promet à ſes Habitans tous les heureux effets qui peuvent réſulter de la ſociété. Elle eſt

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

égale & juſte dans ſes principes autant que ſage & vertueuſe dans ſes fins. Ainſi toute eſpérance de liberté, de ſureté & de bonheur futurs, ſont aſſurés à nous mêmes & à notre poſtérité ; & notre vertueuſe perſévérance en rendra la poſſeſſion perpétuelle. Ces conſidérations peuvent-elles manquer d'inſpirer la ſatisfaction la plus douce à tout bon citoyen ? S'il ſe trouve faire partie d'une communauté où la vertu ſeule eſt ſouveraine, où la tyrannie ne trouve point d'aſyle & où tout ſyſtême d'opreſſion eſt regardé avec horreur, ne travaillera t-il pas de toutes ſes forces, ſans être arrêté par la conſidération d'aucun danger, à maintenir ce glorieux avantage contre quiconque oſera y porter atteinte ? S'il exiſtoit quelque miſérable aſſez dépourvu de tout principe d'humanité pour marquer le moindre mécontentement de ces arrangemens, nous le regardons comme indigne de la ſociété des hommes.

II. Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre ſincere ſatisfaction du choix des Officiers publics actuels qui ont reçu leurs titres de notre Conſtitution. La forme de leur nomination eſt fondée ſur la juſtice & l'impartialité la plus ſtricte : la durée donnée à leur pouvoir, eſt conforme à tous les principes de ſureté pour le peuple ; & le mérite perſonnel de tous ceux qui ſont

en place, leur a attiré cette confiance si générale & si méritée. 1776. Mai & Juin.

III. Lorsque nous réfléchissons à l'harmonie générale qui regne actuellement dans cette partie de la Colonie, & à la sensation aussi prompte qu'universelle que doivent produire les bons effets de notre Gouvernement, nous nous flattons de voir cette Colonie, l'objet de tant de vexations & d'outrages, jouir bientôt d'un état de félicité & de liberté, dont jusqu'à présent elle n'avoit eu aucune idée.

Enfin, nous demandons la permission de présenter nos sinceres remerciemens à M. le Juge Mathews pour le discours patriotique & vigoureux qu'il a prononcé à l'ouverture de cette session, & nous désirons que cet arrêté, qui contient nos sentimens & nos remerciemens, soit imprimé dans les papiers publics.

Benjamin YOUNG, premier Juré.

Ordre du Congrès de la Nouvelle York pour rappeller les Habitans qui ont quitté la Colonie.

En Congrès Provincial à la Nouvelle-York, le 10 Mai.

Arrêté & ordonné que tout Habitant mâle de la Ville & Comté de New-York, au-dessus de l'âge de seize ans & au-dessous de celui de 50, qui se seroit retiré desdites

1776. Mai & Juin.

Ville & Comté, depuis le premier Juin de l'année derniere (1775) ſoit requis par le préſent ordre, comme de fait il eſt requis, de revenir ſans délai avec ſes armes & équipement : qu'il ſoit défendu, comme il eſt défendu par le préſent ordre, à tout Habitant mâle, de l'âge ſuſdit, de quitter cette Ville & Comté, & de s'en abſenter pour plus de vingt-quatre heures, ſans la permiſſion du Colonel ou Officier commandant du bataillon ou régiment auquel il appartient : & que les Comités des Villes & Comtés voiſins, dans les diſtricts deſquels ſe ſeroient retirés leſdits Habitans de cette Ville & Comté, ſoient requis, comme ils le ſont par le préſent, de prendre tous les moyens qu'ils jugeront les plus efficaces pour forcer leſdits Habitans qui ont ainſi quitté leur demeure ordinaire à y revenir : & il eſt ordonné que cet arrêté ſoit publié dans toutes les gazettes de cette Colonie.

Extrait des minutes.

Signé, Robert BENSON, Secrétaire.

Le Congrès général recommande aux Colonies d'établir de nouvelles formes de Gouvernement.

Les Colonies-unies Américaines aſſemblées en Congrès, le 15 Mai 1776.

Comme Sa Majeſté Britannique, de concert avec les Lords & Communes de la

Grande-Bretagne, a privé, par un Acte du Parlement, les Habitans de ces Colonies unies de toute protection de ſa Couronne; & comme nulle réponſe n'a été ni ne ſera vraiſemblablement faite aux humbles ſuppliques des Colonies pour obtenir le redreſſement des griefs & une réconciliation avec la Grande-Bretagne, & qu'au contraire toute la puiſſance de ce Royaume, aidée de mercenaires étrangers, ſera employée pour détruire le bon peuple de ces Colonies; & comme il paroît abſolument contraire à la ſaine raiſon & à une bonne conſcience que le peuple deſdites Colonies prête ſerment & donne des aſſurances pour le maintien d'aucun Gouvernement ſous la Couronne de la Grande-Bretagne, & qu'il eſt néceſſaire que l'exercice de toute autorité quelconque ſous ladite Couronne, ſoit ſupprimé, & que tous les pouvoirs du Gouvernement ſoient exercés ſous l'autorité du Peuple de ces Colonies, pour l'entretien du repos & du bon ordre intérieurs, auſſi bien que pour la défenſe de nos perſonnes, de nos libertés & de nos biens, contre les invaſions hoſtiles & les déprédations cruelles de nos ennemis. 1776. Mai & Juin.

A cet effet, il a été réſolu de recommander aux Aſſemblées reſpectives des Colonies-unies, dans leſquelles il n'y a point encore juſqu'à préſent, de Gouvernement établi pour pourvoir aux beſoins du pays, d'a-

dopter telle forme de Gouvernement qui,
1776. de l'avis des Repréſentans du Peuple, pourra
Mai le mieux contribuer au bonheur & à la ſureté
& de leurs Commettans en particulier, & de
Juin. l'Amérique en général.

Par ordre du Congrès

Signé, Jean HANCOCK, Préſident.

Arrêté pris par la Convention de la Colonie du Maryland, pour diſpenſer du ſerment au Roi de la Grande-Bretagne les perſonnes employées dans l'adminiſtration de la Colonie.

Dans l'Aſſemblée d'Anapolis le 15 Mai.

D'autant qu'il eſt néceſſaire que la paix & le bon ordre ſoient maintenus dans cette Province autant qu'il eſt poſſible, & l'Aſſemblée ayant appris que les Officiers établis pour ces objets ont refuſé de ſe charger des fonctions reſpectives des emplois auxquels ils ont été nommés, ſous le prétexte que leur conſcience ne leur permettoit point de prêter au Gouvernement les ſermens uſités, tant que dureroient les malheureux différends avec la Grande-Bretagne, il a été arrêté :

Qu'on ſera diſpenſé de prêter les ſermens dont il s'agit, pendant la durée deſdits différends, & que les perſonnes déja nommées ou qui ſeroient nommées par la ſuite, pourront ſe qualifier pour les emplois à elles

confiés, en prêtant seulement le serment analogue à la nature de l'emploi dont elles sont pourvues présentement ou qui pourra leur être donné par la suite. 1776. Mai & Juin.

Toutes les personnes placées dans l'administration, ou qui prêteront lesdits serments d'Office, sans prêter serment au Gouvernement, peuvent être assurées que si les différends viennent à être accommodés, événement que nous désirons avec la plus vive ardeur, on prendra toutes les mesures nécessaires pour les mettre à l'abri de toute espece de punition portée par les loix contre les personnes qui se comporteront comme on vient de le dire, sans avoir prêté auparavant lesdits sermens.

[*Comme nous sommes arrivés à l'époque de la levée du siege de Quebec, nous croyons enrichir notre Recueil d'un morceau très-intéressant, en plaçant ici la relation que l'*ANNUAL REGISTER *de* 1776 *contient de la campagne des Américains dans le Canada en* 1775. *Cette partie de l'histoire de la guerre Américaine sera, par ce moyen, aussi complette qu'il soit possible, étant terminée par les lettres du Général Carleton sur la retraite des Américains vers les frontieres de la Province.*]

1776. Mai & Juin. *Précis de la campagne des Américains dans le Canada, commencée à la fin d'Août* 1775.

LES eſpérances de réconciliation avec la Métropole, aux conditions demandées par les Américains, s'affoibliſſant de jour en jour ils devinrent plus entreprenans dans leurs projets, & en s'occuqant des moyens immédiats de pouſſer la guerre, ils porterent encore leurs vues juſque ſur les ſuites éloignées quelle pourroit avoir. L'objet viſible & avoué de l'Acte de Quebec avoit déja réveillé leur attention & leurs allarmes par rapport aux dangers dont ils ſe voyoient menacés du côté du Canada. Ces craintes produiſirent l'adreſſe du Congrès aux Habitans François de cette Province.

Le ſuccès de l'expédition ſur les Lacs, & la réduction de Ticondérago & de Crown-Point, au commencement de l'Eté de 1775, leur en ayant pour ainſi dire ouvert les portes, les affaires de ce pays leur devinrent extrêmement intéreſſantes; & le Congrès ſe ſentit le courage de prendre un parti violent, qu'en tout autre circonſtance il n'auroit peut-être pas haſardé. Il ne s'agiſſoit pas moins que d'envoyer des forces pour envahir & réduire cette Province.

Une expédition auſſi extraordinaire exigeoit les conſidérations les plus ſérieuſes. C'étoit une entrepriſe nouvelle & périlleuſe que de commencer une guerre offenſive

contre le Souverain. Une telle démarche avoit l'air de changer totalement la nature du principe duquel les Américains paroiſſoient étre partis dans cette conteſtation. Juſqu'à cette époque ils n'avoient montré d'oppoſition au Gouvernement que ſur l'objet apparent de conſerver & de maintenir quelques droits & immunités du peuple, qu'on ſuppoſoit & qu'on prétendoit injuſtement envahis. En pareil cas, & en admettant que ces privileges ſoient bien établis, il y a des gens qui croyent que l'oppoſition, ou même la réſiſtance, s'accorde parfaitement avec les principes de la Conſtitution Britannique, & qui appuyent leur opinion ſur des exemples de la plus impoſante autorité. Au moins la queſtion étoit de telle nature qu'il pouvoit ſe faire qu'on ne s'accordât jamais ſur le droit ou le tort, le juſte ou l'injuſte, l'oppreſſion ou le bon Gouvernement. Mais que des Sujets ſe rendent tout-à coup les agreſſeurs: que non contents de défendre leurs droits prétendus ou réels, ils oſent s'élever contre leur Souverain, porter la guerre dans ſes Etats & envahir une Province à laquelle ils n'avoient aucun droit, ni même aucune prétention; c'étoit un outrage, qui non-ſeulement détruiſoit tout ce qui auroit pu faire excuſer la réſiſtance, mais qui heurtoit les opinions, les principes & les ſentimens de tous les hommes en général.

1776. Mai & Juin.

D'un autre côté le danger étoit preſſant

1776. Mai & Juin.

& extrême. Les pouvoirs extraordinaires dont le Général Carleton, Gouverneur du Canada, venoit d'être tout récemment pourvu, étoient d'une espece tout-à-fait nouvelle, & d'autant plus allarmante qu'ils découvroient visiblement l'objet pour lequel ils avoient été accordés. Ces pouvoirs autorisoient le Général à assembler & à armer les Canadiens, à les mener hors du pays pour soumettre les autres Colonies, & à infliger même la peine de mort contre tous ceux qui seroient réputés rebelles aux loix, quelque part qu'ils se trouvassent. Les grands pouvoirs d'administration dont il étoit pareillement muni pour l'intérieur de sa province, ne differoient point de ceux des Monarques Européens les plus arbitraires, & s'étoient déja fait sentir sur les sujets tant Anglois que François. Ainsi, quoique jusques là les Canadiens eûssent refusé de s'assembler ou de marcher hors de la Province à quelque condition que ce fût, il étoit aisé de sentir qu'aussitôt que l'autorité du Gouverneur seroit soutenue de l'arrivée d'un corps de forces Angloises, ils seroient obligés implicitement de lui obéir aussi bien sur cet objet que sur tout autre. D'ailleurs il avoit déja engagé à son service un nombre considérable de Sauvages Canadiens & autres; & pour peu que ses armes eussent eû du succès, il étoit certain que la soif du butin & du carnage les auroit attirés en foule des déserts

déſerts les plus éloignés pour ſe ranger ſous ſes drapeaux. De plus, les Américains connoiſſoient parfaitement l'ardeur, l'ambition & les talens militaires de Carleton, & par conſéquent ils avoient tout à craindre de ce Général, auſſi habile qu'entreprenant. 1776. Mai & Juin.

Dans ces circonſtances, conſidérant la guerre non-ſeulement comme inévitable, mais même comme déja commencée, ils crurent qu'il étoit contre la raiſon & la politique qu'ils ſe laiſſaſſent attaquer ſur les derrieres par des forces nombreuſes, à l'inſtant même où ils ſeroient obligés de faire, & peut-être envain, les plus grands efforts pour défendre leurs côtes & leurs Villes principales contre le reſſentiment de la puiſſance formidable qu'ils avoient offenſée ſi grievement, & avec laquelle ils entroient dans une querelle ſi épineuſe & d'un genre ſi nouveau. Ils ſe perſuaderent que de ruiner les projets d'hoſtilité d'un ennemi, en prevenant ſes deſſeins avant qu'ils fuſſent exécutés, n'avoit pour but que la conſervation de ſoi-même, & qu'ils ſeroient bien plus blâmables d'attendre que l'ennemi les attaquât avec toute ſorte d'avantages & lorſqu'il auroit raſſemblé toutes ſes forces. Ils ne connoiſſoient aucune loi naturelle, ou convention, en vertu de laquelle un homme fût contraint de reſter ſpectateur tranquille & oiſif, tandis que ſon ennemi chargeoit un fuſil pour le tuer : & la crainte de paſſer pour les

agreſſeurs, ne leur paroiſſoit pas ſuffiſante pour ſe décider à attendre le coup. Ces doutes de caſuiſtes, edifiants ſans doute, en d'autres occaſions, n'avoient à leurs yeux rien de commun avec les circonſtances dont dépend le deſtin des Nations. Les Américains devoient-ils ne chercher du remede à leurs maux que quand les Sauvages auroient pénétré dans leur pays, & que la fureur des flammes qui dévoroient leurs habitations ne pourroit être arrêtée que par le ſang de leurs femmes & de leurs enfans ?

1776. Mai & Juin.

Le Congrès ne ſe diſſimuloit point qu'il avoit déjà pouſſé les choſes à des extrémités qui ne pouvoient être juſtifiées que par les armes. L'épée étoit tirée, & l'appel étoit fait. Il étoit trop tard pour reculer, & une deſtruction certaine étoit le réſultat de la moindre indéciſion. Si un ſuccès décidé n'autoriſoit pas leur réſiſtance & ne diſpoſoit pas la Cour de la Grande-Bretagne à un accommodement amiable, non ſeulement les privileges pour leſquels ils étoient alors en conteſtation alloient être perdus ; mais ils voyoient tous les autres à la merci d'un Gouvernement jaloux & irrité. Dans cet état des choſes, il parut au Congrès que ſa modération ſur le ſeul objet du Canada, contribueroit bien foiblement à rendre la Cour plus indulgente ou plus compatiſſante.

La connoiſſance que les Américains avoient de la ſituation préſente des affaires & du

caractere des Canadiens, les encouragea auſſi beaucoup à cette entrepriſe. Ils ſavoient que les Habitans François, à l'exception de la Nobleſſe & du Clergé, étoient en général auſſi mécontens que les Colons Anglois du renverſement des loix Angloiſes & du ſyſtême actuel du Gouvernement. Ainſi il paroiſſoit probable que ce mécontentement de la part des Coloniſtes François, conjointement avec la haine invétérée qu'ils portoient à la Nobleſſe ou aux Seigneurs de terres, leurs ſuperbes & anciens tyrans & leurs cruels oppreſſeurs, & la crainte mortelle qu'ils avoient de retomber dans leur premier état de vaſſelage féodal & militaire, les porteroient à regarder les Anglo-Américains plutôt comme des amis que comme des envahiſſeurs, & à ſaiſir une occaſion ſi favorable d'obtenir une part dans la liberté pour laquelle ceux-ci combattoient. Quoique ces Habitans François ignoraſſent abſolument la nature de la querelle des Américains & qu'ils y fûſſent peu intéreſſés, elle paroiſſoit être en faveur de la liberté, & de la liberté Américaine, & ce mot ſeul devoit leur plaire. Elle étoit en faveur des Colonies, & le Canada étoit une Colonie. 1776. Mai & Juin.

En conſéquence, le Congrès réſolut de ne pas laiſſer perdre l'heureux moment de tenter la réduction du Canada, tandis que l'armée Britannique étoit foible & bloquée

1776 Mai & Juin. dans Boſton. En conſéquence, les Généraux Schuyler & Montgomery furent nommés pour cette expédition avec deux régimens de milice de New-York, un corps de troupes de la Nouvelle Angleterre & quelques autres, montant en tout à près de 3000 hommes. Un certain nombre de chaloupes ou de bateaux plats fut conſtruit à Ticondérago & à Crownpoint, pour porter les troupes par le lac Champlain à la riviere Sorel. Cette riviere forme l'entrée du Canada : elle reçoit le ſurplus des eaux des Lacs qu'elle décharge dans le fleuve Saint Laurent; & elle fourniroit une heureuſe communication entre ce Fleuve & ces Lacs, s'il ne ſe rencontroit pas quelques cataractes qui obſtruent la navigation.

Il n'étoit encore arrivé que la moitié des troupes lorſque Montgomery, qui étoit à Crownpoint, reçut avis qu'un gros ſenau & quelques vaiſſeaux armés du fort Saint Jean ſur la riviere Sorel, ſe préparoient à entrer dans le lac & à lui fermer le paſſage. En conſéquence, il ſe porta dans les derniers jours du mois d'Août 1775 avec ce qu'il avoit de troupes, à l'île aux Noix, ſituée à l'entrée de la riviere; & il prit les meſures néceſſaires pour empêcher les vaiſſeaux ennemis d'arriver juſqu'au lac. Schuyler qui commandoit alors en chef, étant auſſi arrivé d'Albany, ces deux Généraux publierent une déclaration pour encourager

les Canadiens à se joindre à eux ; & dans cet espoir ils dirigerent leur marche sur le fort Saint Jean, à environ douze milles de l'île aux Noix. Le feu du fort & la résistance qu'ils craignirent (26 Septembre) les déterminerent à débarquer à une distance considérable dans un pays rempli de bois & de marais & coupé de criques. Ils y furent vigoureusement attaqués par un corps nombreux de Sauvages, qui profiterent du désavantage où cette position les mettoit. Ceux-ci voyant que le Fort étoit bien muni de soldats & de provisions, ils jugerent à propos de retourner le lendemain à leur premiere station dans l'Isle ; & ils différerent leurs opérations jusqu'à l'arrivée de l'artillerie & des renforts qu'ils attendoient. 1776. Mai & Juin.

Après cette retraite Schuyler retourna à Albany pour conclure un traité, qui depuis quelque tems se négocioit avec les Sauvages des environs ; après quoi il se trouva si surchargé d'affaires ou en si mauvaise santé, que tout le poids & tous les risques de la guerre du Canada tomberent sur Montgomery, homme doué des qualités les plus éminentes pour toute espece de service militaire. Sa premiere opération fut de débaucher les Sauvages qui s'étoient joints au Général Carleton ; & dès qu'il eût reçu ses renforts & son artillerie, il se disposa au siege du fort Saint Jean. Ce Fort avoit pour garnison la plus grande partie du

1776. Mai & Juin.

septieme & du vingt-sixieme régiments, qui composoient presque toutes les troupes reglées qui fussent alors en Canada ; & il étoit abondament pourvu de munitions, de provisions & d'artillerie.

Les partis Américains étoient répandus dans les terres adjacentes & reçus par tout à bras ouverts par les Canadiens, qui non contents de se joindre à eux en foule, leur prêtoient encore toute l'assistance possible, les aîdant à pousser le siege & à transporter l'artillerie, & leur fournissant des provisions & tout ce dont ils avoient besoin. Tel étoit l'état des choses lorsque l'aventurier Ethan Allen, qui sans aucune commission du Congrès, avoit joué un rôle principal dans la premiere expédition sur les Lacs & à la prise des Forts, & qui depuis, sous le titre de Colonel, paroît avoir agi plutôt comme partisan que comme chargé de quelque commandement en forme, crut se signaler & devenir un personnage important en surprenant la Ville de Montréal. Il tenta une entreprise aussi téméraire à la tête d'un petit parti d'Anglo - Américains & de Canadiens à l'insû du Commandant en Chef, & sans le secours qu'il auroit pu tirer de quelques-uns des autres partis détachés. L'issue fut telle qu'on devoit l'attendre d'une tentative aussi extravagante. Ayant été rencontré à quelque distance de la Ville par de la milice que commandoient des Officiers

Anglois, & qui ſoutenoient des troupes reglées qui étoient dans la Ville (25 Septembre) il fut battu & pris avec près de 40 hommes de ſon détachement, le reſte s'étant ſauvé dans les bois. Allen & ſes compagnons d'infortune furent mis aux fers par ordre du Général Carleton, & dans cet état conduits ſur un vaiſſeau de guerre en Angleterre, d'où ils ont été cependant renvoyés en Amérique au bout de quelque tems. 1776. Mai & Juin.

Les progrès de Montgomery furent d'abord retardés, faute d'avoir en quantité ſuffiſante les munitions néceſſaires pour pouſſer le ſiege : de toutes les opérations militaires, c'eſt celle qui demande le plus de poudre & de boulets. Le fort Saint Jean, qui commande l'entrée du Canada, ne pouvoit être réduit ſans une proviſion convenable de ces deux articles. Un événement heureux le tira d'embarras. Il y a plus avant dans le pays un petit fort appellé Chambly, & qui paroît couvert par celui de Saint Jean. Il étoit gardé par un petit détachement du ſeptieme régiment, & ne paroiſſoit point être en bon état de défenſe. Ce fut vers ce Fort que Montgomery tourna ſes vues ; & y ayant mené un détachement, renforcé de quelques Canadiens, il s'en empara aiſément. Il y trouva beaucoup de munitions ; mais l'article le plus précieux pour lui, fut la poudre à canon, qui lui manquoit

absolument, & dont il prit plus de 120
1776. barrils. Cette acquisition facilita le siege de
Mai & Juin. Saint Jean, qui languissoit par le besoin de poudre.

La garnison du fort Saint Jean, aux ordres du Major Presston, montoit à six ou sept cents hommes, parmi lesquels il y en avoit environ 500 de troupes reglées. Le reste étoit composé de volontaires Canadiens. Ils endurerent, avec une constance & un courage sans exemple, les fatigues & les travaux d'un très-long siege, rendu encore plus désagréable par la disette de provisions. De son côté le général Carleton travailloit avec une ardeur incroyable à lever assez de troupes pour venir au secours de cette place. Depuis quelque tems le Colonel Mac Lean avoit entrepris de lever un régiment Ecossois, sous le titre de Royal Montagnards émigrants, lequel devoit être composé d'Ecossois arrivés depuis peu en Amérique, & qui à cause des troubles n'avoient pas pu obtenir de concessions. Ce Colonel se posta avec eux & quelques Canadiens, formant en tout quelques centaines d'hommes, près de la jonction de la riviere Sorel & du fleuve Saint Laurent. Le Général étoit à Montréal où, après les plus grandes difficultés & par tous les moyens possibles, il étoit parvenu à rassembler environ mille hommes, composés principalement de Canadiens, de quelques troupes reglées & d'Officiers & volon-

taires Anglois. Avec cette armée il se proposoit de joindre le Colonel Mac Lean, & ensuite de marcher directement au secours du Fort Saint Jean. Mais comme il alloit sortir de l'île de Montréal, il fut rencontré à Longueil par un parti d'Américains, qui repoussèrent sans peine les Canadiens & qui firent avorter son dessein. Un autre parti avoit repoussé Mac Lean vers l'embouchure de la riviere Sorel, où les Canadiens ayant appris la défaite du Gouverneur, ils abandonnerent tous le Colonel, & il n'en resta pas un seul auprès de lui, de sorte qu'il fut obligé de s'en retourner à Quebec, faisant la meilleure partie du chemin avec ses seuls Emigrans. 1776. Mai & Juin.

Cependant Montgomery poussoit le siege du fort Saint Jean avec la plus grande vigueur. Il avoit avancé ses ouvrages jusqu'au corps de la place, & il faisoit ses dispositions pour un assaut général. Les assiégés montroient la même activité dans la défense : le feu des bateries ne discontinuoit pas. On reçut alors au camp l'avis du succès obtenu à Longueil, confirmé par l'arrivée des prisonniers qui y avoient été faits. Aussitôt Montgomery envoya l'un d'eux, en Parlementaire, au Major Preston, dans l'espérance que toute attente de secours étant détruite par la défaite du Gouverneur, ce Major consentiroit à rendre la place, pour éviter l'effusion

de ſang qu'une défenſe infructueuſe & obſtinée ne pourroit manquer d'occaſionner.

1776. Mai & Juin.

Le Major eſſaya d'obtenir quelques jours de délai, dans l'eſpérance d'être ſecouru; mais ils lui furent refuſés, ſur ce que la ſaiſon étoit déja trop avancée & trop rigoureuſe. Il chercha auſſi dans les articles de la capitulation à obtenir pour la garniſon la liberté de partir pour la Grande-Bretagne; mais cela lui fut également refuſé; & cette garniſon, après qu'on lui eut accordé les honneurs de la guerre en conſidération de ſa belle défenſe, fut obligée de mettre bas les armes & de ſe rendre priſonniere de guerre (3 Novembre). Elle eut permiſſion d'emporter ſes bagages & effets: les Officiers garderent leurs épées; à l'égard de leurs autres armes, il fut convenu qu'on les leur conſerveroit juſqu'à la ceſſation des troubles. Dans toutes ſes affaires avec les troupes Angloiſes, Montgommery a écrit, parlé & agi, vis-à-vis des ſoldats & des Officiers, avec l'attention, les égards & la politeſſe qu'on devoit attendre d'un homme d'honneur & de mérite, engagé dans une querelle malheureuſe avec ſes amis & ſes compatriotes. Tous les priſonniers furent envoyés aux Lacs & à Ticondérago ainſi que dans les parties intérieures des Colonies les plus propres à leur réception & à leur ſureté. Les Américains trouverent

dans la place une quantité considérable d'artillerie & des munitions les plus nécessaires. 1776. Mai & Juin.

Lors de la retraite de Mac Lean à Quebec, le parti qui l'avoit réduit à cette nécessité éleva aussitôt des batteries sur une pointe de terre au confluent de la riviere Sore avec le fleuve Saint Laurent, pour fermer la route de ce Fleuve à un certain nombre de vaisseaux armés que le Général Carleton avoit à Montréal. Les Américains construisirent aussi des radeaux armés & des batteries flottantes pour le même objet. Ces dispositions empêcherent en effet les vaisseaux du Général Carleton de descendre le Fleuve pour se rendre à Quebec. Ils furent même attaqués & obligés de couper leurs cables pour remonter la riviere ; & le Général Montgommery s'étant approché de Montréal aussitôt après la prise de Saint Jean, la situation du Gouverneur devint également critique tant dans la Ville qu'à bord des vaisseaux.

Le danger augmenta bientôt par l'arrivée du Général Montgommery à Montréal. Les principaux Habitans François & Anglois, proposerent une capitulation qui renfermoit un espece de traité général. Montgommery la refusa, parce qu'ils n'étoient point assez en forces pour avoir droit à une capitulation ; & qu'ils étoient d'ailleurs hors d'état d'en exécuter les articles. Il leur donna cependant une réponse par écrit, dans laquelle

1776. Mai & Juin. il déclaroit que l'armée Continentale étant remplie d'un généreux dédain pour tout Acte d'oppreſſion & de violence, & étant venu dans l'unique deſſein de donner la liberté & la ſureté, il promettoit ſur ſon honneur de maintenir dans la paiſible poſſeſſion de leurs propriétés de toute eſpece les individus & Communautés Religieuſes de la ville de Montréal. Il s'engageoit en outre à maintenir tous les Habitans dans le libre exercice de leur Religion, ne doutant point que les droits Civils & Religieux des Canadiens ne fûſſent établis ſur la baſe la plus ferme, par un Congrès Provincial. Il promettoit d'établir, le plutôt poſſible, des Cours de Juſtice, ſur le pied le plus avantageux, & conformément aux Conſtitutions Britanniques; enfin, il conſentoit à tous les autres articles qui lui paroiſſoient admiſſibles, ou qu'il pouvoit accorder. Cette garantie ayant été donnée aux Habitans le 13 Novembre, ſes troupes prirent poſſeſſion de la Ville.

S'il y avoit quelqu'eſpérance de conſerver la moindre partie du Canada, ce ne pouvoit être que par la circonſtance de la ſaiſon, qui étoit extrêmement avancée. Soit qu'une ſi grande entrepriſe ſurpaſſât les forces des Américains, ſoit qu'ils ne fuſſent pas d'accord entr'eux ſur cette invaſion, il ne s'étoient mis en devoir de l'exécuter que lorſque le tems propre aux opérations

militaires étoit preſque paſſé. Mais d'un autre côté il n'y avoit qu'une poignée de troupes reglées dans le Canada ; & la priſe du Général Carleton qui paroiſſoit immanquable, devoit néceſſairement entraîner la perte de cette Province. La fortune cependant en ordonna autrement ; & dans le tems qu'on n'avoit plus aucun eſpoir de faire deſcendre le Fleuve aux vaiſſeaux armés, & que Montgommery préparoit à Montréal des batteaux avec de l'artillerie legere, pour les attaquer de ce côté-là & les forcer de ſe porter ſous le feu des batteries du confluent de Sorel ; le Général Carleton parvint à ſe ſauver des mains de ſes ennemis. Il profita d'une nuit obſcure pour s'embarquer dans un canot qui nageoit avec des rames ſourdes : il paſſa ainſi devant les gardes & les batteries des Américains & ſe rendit ſans accident à Quebec. Mais à ſon arrivée en cette Ville il la trouva expoſée au plus grand danger par une invaſion du côté où on s'y attendoit le moins, & dont nous allons bientôt rendre compte. 1776 Mai & Juin.

Comme il étoit impoſſible de ſauver les vaiſſeaux, le Général Preſcot fut obligé de ſigner, avec les Américains, une capitulation, au moyen de laquelle la totalité des forces navales qui étoit dans la riviere, & qui conſiſtoit en 11 vaiſſeaux armés, ſe rendit aux Américains. Le Général eut le même ſort avec quelques autres Officiers tant ci-

vils que militaires, des volontaires Canadiens & environ 120 soldats, qui s'étoient réfugiés à bord de la flotte à l'arrivée du Général Montgommery devant Montréal.

1776. Mai & Juin.

Tandis que les Américains poursuivoient ainsi la guerre dans le haut Canada du côté de New-York & par la route des Lacs, connue depuis long-tems, une expédition à jamais incomparable par sa nouveauté, par sa hardiesse, par les obstacles qui la traverserent & par la constance avec laquelle elle fut suivie, avoit été entreprise directement contre la partie basse de la Province & contre la Ville de Quebec, du côté de la Nouvelle Angleterre, par une route qui jusqu'alors n'avoit encore été prise par personne & qui étoit regardée comme impraticable. L'Auteur & le Chef de cette expédition étoit le Colonel Arnold. Vers la mi-Septembre, cet Officier, à la tête de deux régimens, composés d'environ 1100 hommes, se mit en marche du camp près de Boston pour le port de New-Bery, à l'embouchure de la riviere Merrimack, où les bâtimens étoient prêts pour le transporter par mer à l'entrée de la riviere Kennebec dans la Nouvelle Hampshire : voyage d'environ 40 lieues.

Le 22 de Septembre il embarqna ses munitions & ses troupes sur 200 batteaux, à Gardinertown sur la riviere Kennebec, & il remonta cette riviere avec la plus grande

difficulté, ayant à lutter contre un courant très-rapide avec un fond & des côtes de roches. Il étoit d'ailleurs continuellement interrompu dans sa route par des cataractes, des places de portage & une infinité d'autres obstacles. Il arriva souvent que les bateaux furent remplis d'eau & quelque fois même renversés, ce qui fut cause que les Américains perdirent une partie de leurs armes, munitions & provisions. Aux portages très-fréquens qu'ils rencontrerent sur leur route, outre le travail de charger & de recharger, ils étoient souvent obligés de porter les bateaux sur leurs épaules. : le grand portage avoit plus de douze milles de long. La partie du détachement qui n'étoit pas dans les bateaux, marchoit le long des bancs de la riviere : les bateaux & les hommes étoient disposés sur trois divisions, les corps de chaque division campoient ensemble toutes les nuits. La marche par terre n'étoit pas plus aisée que par eau. On rencontroit alternativement des bois touffus, des marais profonds, des montagnes inaccessibles, des précipices, & on étoit souvent obligé de s'ouvrir un chemin à travers les halliers pendant un espace de plusieurs milles. Aux portages il leur falloit traverser plusieurs fois le même terrein avec des charges considérables. Une marche embarassée par tant d'obstacles ne pouvoit être que très-lente: leurs journées ordinaires étoient de quatre

1776. Mei & Juin.

1776. Mai & Juin.

à ſix milles ; & ils n'en faiſoient jamais plus de neuf ou dix (trois lieues au plus). L'excès de la fatigue occaſiona beaucoup de maladies, qui augmentoient encore l'embarras de leur ſituation ; & à la fin ils éprouverent une telle diſette de proviſions que pluſieurs d'entr'eux mangerent leurs chiens, & en général toutes les ſubſtances dont ils pouvoient tirer quelque nourriture.

Lorſqu'ils furent arrivés à la ſource du Kenebeck, ils renvoyerent leurs malades ; & un des Colonels profita de cette occaſion pour retourner ſur ſes pas avec ſa diviſion, ſous prétexte du manque de proviſions, ſans le conſentement & même à l'inſçu du Commandant en Chef, qui avoit marché en avant. Au moyen de cette déſertion & du départ des malades, le détachement d'Arnold ſe trouva réduit à près d'un tiers du monde qu'il avoit d'abord. Il continua néanmoins ſa route avec ſa conſtance ordinaire ; & après avoir traverſé la chaîne de montagnes qui ſépare ce Continent, & d'où les eaux, tombant d'un côté & de l'autre, prennent des routes directement oppoſées, il arriva enfin à la ſource de la riviere Chaudiere qui, traverſe le Canada & tombe dans la riviere Saint Laurent près de Quebec. Les Américains touchoient alors au terme de leurs peines, & ils ne tarderent pas à s'approcher des parties habitées du Canada. Le 3 Novembre un parti qu'ils avoient envoyés

voyés à la découverte, revint avec des provisions. Ils arriverent peu après à une maison, la premiere qu'ils eûssent vûe depuis trente & un jours, ayant passé tous ce tems dans des déserts affreux où on n'apperçoit aucune trace de créature humaine. 1776. Mai & Juin.

Les Canadiens les reçurent avec la même cordialité que le Général Montgommery avoit éprouvée dans les environs de Montréal. Ils leur fournirent abondamment des provisions & tout ce dont ils avoient besoin; & en général ils leur donnerent tous les secours qui étoient en leur pouvoir. Arnold publia aussi-tôt une proclamation signée du Général Washington, de la même nature que celle qui avoit été publiée par Schuyler & par Montgommery. Ce manifeste invitoit les Habitans du Canada à se joindre aux autres Colonies par une union indissoluble & à se ranger sous les étendards de la liberté. On leur disoit que ces forces avoient été envoyées dans leur Province, non pour les piller; mais au contraire pour les protéger & les encourager; qu'il avoit été expressément ordonné aux Américains de se comporter & de se regarder comme dans le pays de leurs meilleurs amis. En conséquence les Canadiens étoient invités à ne point abandonner leurs habitations: à ne point fuir leurs amis; mais au contraire à leur procurer tous les secours que leur pays fourniſſoit; & Arnold leur

promettoit toute espece de sûreté & des
1776. indemnités raisonnables.

Mai & Juin. La Ville de Quebec, dépourvue de défense, & en proie à des dissentions intestines, étoit alors dans une grande détresse. Il y avoit déja long-tems que le mécontentement des Habitans & des Marchands Anglois avoit éclaté. L'opposition de ces derniers au Bill de Quebec, & les pétitions qu'ils avoient envoyées en Angleterre à ce sujet, avoient excessivement déplu à leur propre Gouvernement; & depuis cette époque, suivant les propos des mécontents, non seulement ils avoient été négligés & traités avec dédain; mais même on leur avoit marqué une sorte de soupçon & de méfiance. Ils se plaignoient de la politique Angloise, qui en voulant attacher les naturels du pays au Gouvernement, concentroit toutes les graces & toute la faveur sur la Noblesse Françoise & sur les Officiers civils, en négligeant totalement les militaires Anglois. Ils murmuroient de ce que les François, ayant bientôt pris le ton & les manieres de tous les favoris, ils ne laissoient échapper aucune occasion de les insulter par l'âcreté de leur zele & l'affectation injurieuse de leur loyauté. Ils représentoient que ces nouveaux Courtisans élevoient exprès dans les sociétés des questions sur les affaires publiques & sur le Gouvernement, & qu'ils censuroient ensuite comme le langage de Sujets peu fi-

deles & mal intentionés, cette liberté de penſer dont la nature & l'habitude ont fait le caractere diſtinctif des Anglois, & que leurs mécontentement actuel pouvoit encore fortifier. On avoit eu une preuve ſenſible du peu d'eſtime & de confiance du Gouvernement pour les Anglois, lorſqu'il fut queſtion d'envoyer des troupes à Montréal & à Sorel pour s'oppoſer aux Rebelles. Malgré la ſituation critique des affaires, & quoique la Ville, avec les effets conſidérables qu'elle renfermoit, reſtât ſans défenſeurs, le Gouvernement, bien loin de permettre aux Anglois de former un corps de milice pour tenir lieu de garniſon, ne jugea pas même à propos de faire aucune réponſe à la demande qu'ils lui firent à ce ſujet. Peut-être au ſurplus cette demande même étoit elle l'effet de leur mécontentement : c'eſt ce que nous ne prétendons point décider. Il eſt certain que les jalouſies & l'animoſité étoient portées au plus haut dégré entre les Sujets civils Anglois & le pouvoir militaire dans ce Gouvernement, & que l'acte de Quebec n'avoit ſervi qu'à irriter encore davantage les eſprits. 1776. Mai & Juin.

Il ne paroît pas non plus que l'on pût alors faire grand fond ſur les Habitans François pour la défenſe de la Ville. Pluſieurs d'entr'eux étoient au moins indécis ſur le parti qu'il devoient prendre ; & il y en avoit quelques-uns très-déterminés à ſe joindre

1776 Mai & Juin. aux Américains contre l'Angleterre. Il n'y avoit point de troupes d'aucune eſpece dans la Ville, avant que Mac Lean arrivât de Sorel avec la poignée d'Emigrans qui venoient d'être levés. Quelques troupes de marine que le Gouverneur avoit fait demander de la garniſon de Boſton, avoient été refuſées par le Commandant de l'eſcadre, après un Conſeil de guerre tenu à cette occaſion. On lui avoit fait dire que la ſaiſon étoit trop avancée & la navigation trop périlleuſe pour lui envoyer ce renfort. Cependant la milice venoit d'être aſſemblée par le Lieutenant au Gouvernement.

Telle étoit la ſituation des choſes à Quebec, le 9 Novembre, lorſqu'Arnold parut avec ſa troupe à la pointe de Levi, en face de la Ville. Heureuſement il falloit qu'il traverſât la riviere pour y arriver, & les bateaux étoient en ſûreté ; ſans cela, il eſt très-probable qu'il ſe ſeroit rendu maître de la Place dans ce premier moment de ſurpriſe & de confuſion. Il eſt vrai que ſous peu de jours cette difficulté fut bien-tôt levée par le zele des Canadiens qui lui fournirent des canots ; & il profita d'une nuit obſcure pour traverſer la riviere, malgré la vigilance des bâtimens armés & des frégates de guerre qui la défendoient. Mais alors le moment critique étoit paſſé. Les mécontentemens ceſſerent, ou dumoins furent ſuſpendus lorſqu'on s'apperçut que le danger étoit ſi preſ-

ſant. Anglois, Canadiens, tous les partis ſe réunirent pour la défenſe commune. L'immenſité des effets qui étoient renfermés dans Québec, fit faire de ſérieuſes reflexions. Les Habitans furent tous armés & formés en corps, conformément à leur demande. Les matelots étoient débarqués & on les avoit placés aux batteries pour ſervir les canons. Les Aſſiegés étoient en beaucoup plus grand nombre que les Aſſiegeans : & Arnold n'avoit point d'artillerie. Dans cette circonſtance, tout ſon eſpoir étoit dans la défection des Habitans. Trompé dans cette attente, tout ce qu'il put faire fut de fermer toutes les avenues de Québec & d'intercepter tous les ſecours qu'on pourroit envoyer, juſqu'à l'arrivée de Montgommery. En conſéquence, il mit, pendant pluſieurs jours, ſes troupes en bataille ſur les hauteurs qui ſont aux environs de la Ville ; & il envoya deux Parlementaires pour ſommer la Ville de ſe rendre. Mais on tira ſur eux, & l'entrée de la place fut ſeverement interdite à tous les meſſagers qui venoient de ſa part. En conſéquence il prit le parti de faire rentrer ſes troupes dans leurs quartiers. 1776. Mai & Juin.

Pendant ce tems-là Montgommery qui avoit trouvé à Montréal une quantité conſidérable d'étoffes de laines & d'autres articles propres à faire des vêtemens, profita de cette occaſion pour renouveller les habits de ſes troupes qui avoient prodigieuſe-

1776. Mai & Juin.

ment ſouffert de la rigueur du froid, de la difficulté des chemins & ſur-tout du défaut de vêtemens convenables. Malgré les eſpérances flateuſes que devoient lui donner ſes ſuccès, la ſituation de ce Commandant étoit des plus critiques. Obligé de lutter ſans ceſſe contre des difficultés & des obſtacles de toute eſpece, il ne falloit rien moins que ſon génie pour en triompher. Il n'y a que les perſonnes inſtruites à fond des détails militaires, qui puiſſent ſe former une juſte idée de la difficulté de conduire & de commander une armée compoſée entierement de nouveaux ſoldats, & qui ont paſſé ſubitement des occupations civiles au métier de la guerre; quand bien même on ſuppoſeroit que ces ſoldats eûſſent été levés en Europe & dans les pays où la ſubordination eſt le mieux établie. Mais il n'y a pas dans le monde entier de peuples civiliſés qui, par leurs principes, leurs mœurs, leurs uſages & leur maniere de vivre, aient plus d'averſion pour toute idée de ſubordination, & parconſéquent ſoient moins propres à la diſcipline, que les hommes qui compoſoient les troupes de Montgommery. Il falloit les traîner au milieu des beſoins & des contrariétés de toute eſpece à travers des déſerts affreux & impraticables, &, lors qu'ils étoient enfin parvenus au lieu de l'action, les armes à la main, & avec toute la fierté qu'inſpire l'eſprit militaire & un pouvoir

auquel on n'eſt pas accoutumé, il falloit les plier au joug des privations & réprimer leurs excès, dans la crainte d'aliener l'eſprit des Canadiens, tandis que d'un autre côté il étoit de la prudence du Général de ſauver à ſes troupes toutes les apparences d'une diſcipline militaire exacte & dure, dans la crainte de leur déſertion. 1776. Mai & Juin.

D'ailleurs les Américains n'étoient engagés que pour un terme aſſez court, ſelon l'uſage des Colonies; & comme le tems de leur ſervice étoit ſur le point d'expirer, il n'y avoit que le nom de leur chef & l'affection qu'ils portoient à ſa perſonne, qui pût les retenir plus long tems ſous ſes drapeaux.

Le Général Carleton arriva à Quebec vers le tems où le détachement d'Arnold avoit quitté ſes environs. Il prit auſſi-tôt des meſures, pour la défenſe de cette place, qui étoient bien propres à ſoutenir la réputation qu'il avoit acquiſe depuis long-tems dans les armes. Sa premiere démarche fut d'obliger tous ceux qui refuſerent de s'armer pour la défenſe de la Ville, d'en ſortir avec leurs familles. La garniſon, y compris tous les ordres d'habitans qui ſervoient, ſe montoit à environ 1500 hommes; ce nombre, en ſuppoſant même que ce fûſſent les meilleures troupes, étoit entierement incapable de défendre des fortifications auſſi étendues, ſi une pareille foibleſſe n'eût exiſté du côté

1776. Mai & Juin.

des Assiegeans. Parmi les premiers, il étoit difficile de dire qu'il y eût quelques troupes régulieres ; le corps de Mac Lean avoit été levé récemment, & la seule compagnie du septieme régiment qui eût évité d'être faite prisonniere de guerre, étoit formée principalement de recrues : le reste étoit composé de milices Angloises & Françoises, de quelques Gardes-Marine, & d'environ 450 matelots appartenans aux frégates du Roi & aux vaisseaux Marchands qui hyvernoient dans le Port. Ces derniers accoutumés a manœuvrer de gros canons & à d'autres violens exercices, étoient la vraie force de la garnison.

Montgommery, après avoir laissé quelques troupes à Montréal & dans les forts, & après avoir envoyé des détachemens dans les différentes parties de la Province, pour animer les Canadiens, ainsi que pour accelerer l'envoi de nouvelles provisions, se hâta de joindre Arnold avec le plus d'hommes qu'il put détacher, & avec l'artillerie qu'il put se procurer. Leur marche étoit, en hyver, par de mauvais chemins & sous un ciel rigoureux, les neiges commençoient à tomber, & ils étoient par conséquent exposés à de grandes fatigues, qu'ils soutinrent néanmoins avec la plus grande fermeté. Ils arriverent avec une célérité incroyable à Quebec.

Dès que Mongommery parut devant la Vil-

le, il écrivit une lettre au Gouverneur, dans laquelle il lui groſſiſſoit ſes propres forces, lui rapelloit la foibleſſe de ſa garniſon, lui montroit l'impoſſibilité d'être ſecouru, & l'exhortoit à ſe rendre ſur le champ, pour éviter les ſuites terribles d'un aſſaut: piquées comme l'étoient, diſoit-il, ſes troupes victorieuſes par les traitemens injurieux & cruels qu'elles avoient en diverſes occaſions reçus de lui. Quoique l'on fît feu ſur l'enſeigne qui portoit cette lettre, ainſi qu'on l'avoit fait ſur les autres, & que toute communication fût défendue expreſſément par le Gouverneur, Montgommery trouva une autre voie pour faire arriver dans la Ville une lettre conçue de la même maniere; mais ni les menaces ni les dangers ne purent ébranler la fermeté du Gouverneur. 1776. Mai & Juin

Il ne paroît pas que les forces de Montgommery ayent été beaucoup ſupérieures en nombre ou en qualité à celles, quelles qu'elles fûſſent, qui défendoient la Ville. Sa ſeule eſpérance de ſuccès ſemble donc avoir été fondée ſur la terreur que l'étalage de ſes préparatifs & la chaleur de ſes attaques pourroient cauſer à la garniſon; & en cas que ce moyen n'eût pas réuſſi, il vouloit les laſſer par des mouvemens continuels & de fauſſes allarmes. Il commença donc un bombardement avec cinq petits mortiers, qui tirerent pendant quelques jours. On auroit pû ſe flatter qu'ils auroient rempli le premier de

ces objets, en jettant le désordre dans la garnison ; mais l'intrépidité du Gouverneur, secondée par la bravoure, l'industrie infatigable & la constance des principaux Officiers, ainsi que par le zele des matelots & des Gardes-Marine, déconcerterent le projet de Montgommery. Nous devons donc rendre justice à la garnison en général, qui suivit noblement l'exemple & qui soutint la bravoure de ses Commandans. Elles essuya les fatigues, la disette & les malheurs inséparables d'un siege aussi long, avec une fermeté & un courage surprenans, & quoique soumise à une discipline très-rigoureuse & à un service continuel.

1776. Mai & Juin.

Quelques jours après Montgommery ouvrit une batterie de six canons, à environ 700 verges des murs de la Ville, mais ses boulets étoient d'un trop petit calibre pour produire un effet considérable. La neige étoit si haute sur la terre, & les frimats si rigoureux, que la nature humaine paroissoit incapable de tenir en pleine campagne. Les fatigues & les incommodités que les Provinciaux soutinrent tant de la saison que de leur petit nombre, paroissent incroyables, & il n'y avoit que leur dévouement pour leur cause, & l'amour & l'estime qu'ils avoient pour leur Général, qui pûssent les leur faire endurer. Les maux s'accroissant ou durant trop long-tems, cette fermeté devoit néanmoins succomber. Le tems pour lequel

plusieurs des soldats s'étoient engagés, alloit expirer; & on étoit incertain s'ils ne demanderoient pas leur congé pour s'en retourner chez eux; & si un tel événement ne romproit pas sa petite armée. On dit que les troupes de la Nouvelle-York étoient trop sensibles au froid, & qu'elles ne montroient pas la vigueur & la constance des Habitans de la Nouvelle-Angleterre, qui s'étoient endurcis en traversant les déserts avec Arnold. 1776. Mai & Juin.

Dans ces conjonctures, Montgommery crut qu'il ne pouvoit point différer d'en venir à quelque action décisive, ou que le fruit de ses succès passés seroit perdu en grande partie pour la cause qu'il avoit épousée, & que sa propre réputation, qui brilloit alors de tout son éclat, seroit affoiblie, si elle n'en étoit même obscurcie. Il savoit que les Américains regarderoient Quebec comme pris, du moment qu'ils apprendroient son arrivée devant cette place; que plus leur attente étoient grande, plus ils seroient contrariés si elle étoit trompée. La confiance qu'ils avoient en lui, étoit fondée sur la haute opinion qu'ils avoient conçue de son courage & de ses talens. Il ne pouvoit lui arriver rien de plus fâcheux que de la perdre. Cependant, comment livrer l'assaut à une Ville qui étoit pourvue d'une garnison égale en nombre aux Assiegeans: pouvoit-il combattre la nature en attaquant la haute Ville, qui étoit si bien fortifiée par elle, qu'on

1776. Mai & Juin

la regardoit comme imprénable? C'étoit donc une tentative qui ne pouvoit être inſpirée que par un aveugle déſeſpoir. Mais les héros calculent aſſez mal le danger; & pourvu que la gloire qu'ils en attendent ſoit grande, ils n'examinent pas en détail les difficultés qu'ils rencontrent avant d'arriver à leur but. En effet, les plus célebres exploits ont dû, dans tous les ſiecles, leur ſuccès à un noble mépris des formes & des calculs ordinaires. Malgré l'orgueil de l'homme, la fortune a toujours été & ſera toujours le grand arbitre de la guerre. En un mot, Montgommery ſe repoſant trop ſur la fortune ainſi que ſur les forces & les diſpoſitions de la garniſon, prit la réſolution dangereuſe d'emporter la place par eſcalade.

Tandis qu'il faiſoit les préparatifs néceſſaires pour cet effet, on dit que la garniſon en reçut avis par quelques déſerteurs: qu'il reconnut même à ſes mouvemens, qu'elle avoit non ſeulement appris ſon plan général, mais qu'elle ſavoit les moyens particuliers qu'il avoit choiſis pour ſon mettre à exécution, & qu'elle ſe préparoit en conſéquence à lui faire une réſiſtance vigoureuſe & reglée. Ce contretems exigeoit un changement total dans ſes premieres diſpoſitions; & il n'eſt pas impoſſible que ce dérangement ait eû une influence conſidérable ſur les événemens qui ſuivirent. Quoiqu'il en ſoit, dans la ma-

tinée du dernier jour de l'année 1775, de très-bon matin & par une neige abondante, il procéda à cette entrepriſe hazardeuſe. Il avoit partagé ſa petite atmée en quatre diviſions, deux deſquelles faiſoient de fauſſes attaques à la haute Ville, tandis que lui & Arnold en conduiſoient deux réelles contre les parties oppoſées de la baſſe Ville. Par ce moyen l'allarme étoit générale dans les deux Villes, & auroit pû déconcerter les troupes les plus aguerries : du côté de la riviere Saint Laurent, le long du front fortifié, & autour du baſſin, chaque partie ſembloit également menacée, ſi même le danger n'étoit pas égal par-tout. 1776 Mai & Juin.

Vers les cinq heures, Montgomery s'avance à la tête des troupes de la nouvelle York vers la baſſe Ville, à l'anſe de mer, ſous le Cap Diamond ; mais par quelques difficultés qui ſurvinrent, le ſignal d'attaque, avoit été donné, & la garniſon avoit pris l'allarme avant qu'il arrivât ſur le lieu. Il ſe hâta néanmoins, en marchant ſur une file ſerrée dans un paſſage étroit, ayant d'un côté la riviere dont les bords eſcarpés formoient un précipice, & de l'autre un rocher qui menaçoit de l'écraſer. Il s'empara du premier poſte & le paſſa ; accompagné d'un petit nombre de ſes braves Officiers & de ſes meilleurs troupes ; puis il marcha fierement à la tête du détachement pour attaquer le ſecond. Cette barriere étoit beaucoup plus forte que la premiere. On y

1776. Mai & Juin.

avoit placé plusieurs canons chargés à mitrailles. Ce fut par cette artillerie, & par un feu de mousqueterie bien dirigé & soutenu que se terminerent tout à la fois les espérances de cet Officier entreprenant, & le bonheur de son parti dans le Canada. Le Général lui même, avec son Aide de Camp, quelques autres Officiers, & la plupart de ceux qui étoient près de sa personne furent tués. Le commandement passa à M. Campbell qui se retira sans faire d'autre tentative. Il est impossible à ceux qui ne savent pas de la première main les circonstances de cette action de juger s'il céda trop facilement à la premiere terreur comme l'assûrent les Américains.

En même-tems Arnold, avec un Corps de ces troupes qui l'avoient suivi avec tant de courage dans le Canada, soutenu par quelque artillerie de la nouvelle York, attaqua la partie de la Ville appellée le *Saut au Matelot*, & après s'être ouvert un chemin par Saint Roch, ils marcherent à une batterie petite en effet, mais bien défendue, qu'ils emporterent après un combat très-animé qui dura une heure, & dans lequel ils firent une perte considérable. Ces troupes eurent aussi le malheur dans cette occasion de rester sans commandant, car Arnold ayant eu la cuisse fracassée par un boulet, il fallut le transporter au Camp. Il fut néanmoins bien remplacé par la bravoure de ses Officiers & de ses

ſoldats qui, ignorant le malheur de Montgomery, loin d'être abattus par le leur propre, continuerent l'action avec ardeur & s'emparerent de l'autre poſte. 1776. Mai & Juin.

La garniſon étant revenue de ſa ſurpriſe, & n'ayant plus rien à craindre des divers autres côtés, elle eut le tems d'appercevoir la poſition du détachement d'Arnold, & de reconnoître l'occaſion qui ſe préſentoit de l'exterminer. La poſition des Américains étoit telle, qu'en voulant ſe retirer, ils étoient dans la néceſſité de faire une longue marche à la diſtance de 50 verges des murs, ſous le feu de la garniſon. Pour rendre leur perte inévitable, un détachement conſidérable, avec pluſieurs pieces de campagne, ſortit d'une des portes qui dominoient ce paſſage, & attaqua avec fureur l'arriere garde, tandis qu'ils étoient occupés à tenir tête aux troupes qui ſe jetterent alors ſur eux de tous les côtés. Dans cette ſituation déſeſpérée, hors d'état de ſe ſauver, attaqués de toutes parts, ayant tous les déſavantages du terrein ainſi que du nombre, ils ſe défendirent opiniâtrement pendant trois heures, & à la fin ils ſe rendirent priſonniers de guerre.

Les priſonniers furent traités avec la plus grande humanité par le Général Carleton, conduite qui lui fait d'autant plus d'honneur qu'il avoit la réputation d'être dûr à la guerre. Toute inimitié contre Montgomery ceſſa avec ſa vie, & l'eſtime pour ſes qualités perſon-

1776. Mai & Juin.

nelles l'emporta sur toutes autres considérations. Son corps reçut toutes les marques de distinction possibles de la part des vainqueurs, & fut enterré à Quebec avec tous les honneurs militaires dûs à un brave homme. En comparant les diverses circonstances qui précéderent & qui suivirent cette action, on voit que les Rebelles en tués, blessés & prisonniers ne perdirent pas moins de la moitié de leur nombre. Une lettre écrite par Arnold aussitôt après, fait monter le reste de leurs forces à environ sept cent hommes.

Telle fut la fin de Richard Montgomery: il étoit d'une bonne famille établie dans le Royaume d'Irlande; il avoit servi avec honneur dans la derniere guerre, & il est mort à la fleur de son âge. Ses belles qualités & ses grands talens l'avoient fait généralement aimer & estimer, & il n'y a probablement aucun homme de son parti, & très-peu dans l'autre, dont la perte ait été aussi regrettée en Angleterre ou en Amérique. C'étoit un partisan sincere & zelé de la liberté; s'étant marié à la Nouvelle-York & y ayant fait l'acquisition d'un bien, il se regardoit comme Américain; il fut poussé pat ses principes à renoncer aux douceurs d'une fortune aisée, & à la jouissance d'une vie champêtre que sa philosophie lui eût fait goûter, pour prendre une part active à toutes les miseres & à tous les dangers des troubles actuels.

Il

Il avoit, ſans contredit, de grands talens pour la guerre ; & il eſt à regretter, qu'un homme qui ſembloit ſi bien formé pour défendre les intérêts & la gloire de ſa patrie contre ſes ennemis naturels, ait péri dans une ſi malheureuſe querelle. En Amérique il fut révéré comme un martyr qui avoit ſouffert pour la cauſe de l'humanité & de la liberté du genre humain. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que les plus célebres Orateurs dans le Parlement Anglois, jetterent des fleurs ſur ſa tombe ; ils célébrerent ſes vertus & pleurerent ſon ſort. Un grand Orateur, qui avoit ſervi avec lui dans la derniere guerre, verſa un torrent de larmes en rappellant l'amitié ſolide qui avoit regné entr'eux, lorſqu'ils ſervoient enſemble à cette époque qui éterniſera la gloire & le courage de la nation Angloiſe. Le Miniſtre même rendit juſtice à ſes talens, tout en condamnant la cauſe ſéditieuſe pour laquelle il les avoit déployés, & les ſuites fatales qu'avoit produit leur mauvais uſage. 1776. Mai & Juin.

La défenſe de Quebec acquit avec raiſon beaucoup de gloire au Gouverneur & aux Officiers, & la conduite de la garniſon mal diſciplinée auroit fait honneur à des vétérans. Elle peut ſervir à prouver combien la conduite & l'exemple de quelques Officiers braves & expérimentés, peut contribuer à rendre reſpectables les troupes les moins inſtruites & le plus mal exercées. L'émulation

qui s'éleva entre les différens ordres d'hommes
1776. qui compoſoient la garniſon, changea
Mai & Juin. probablement une foibleſſe apparente en une force réelle.

Les Aſſiégeans quitterent auſſi-tôt leur camp & ſe retirerent à environ trois milles de la Ville, où ils fortifierent leurs quartiers dans la crainte d'être pourſuivis & attaqués par la garniſon ; celle-ci, quoique ſupérieure en nombre, étoit hors d'état de tenter une telle entrepriſe, & l'habile Gouverneur avec une ſageſſe & une retenue égales à ſon intrépidité & à ſa fermeté, ſe contenta de l'avantage inattendu & de la ſécurité qu'il avoit gagnés, ſans vouloir expoſer le ſort de la Province & peut-être de l'Amérique, par une entrepriſe téméraire. La Capitale étoit tout-à-fait hors de danger, & les ſecours qu'on attendoit ne pouvoient manquer de délivrer toute la Province.

Par la mort de Montgommery, le commandement de l'armée Américaine étoit dévolu à Arnold ; que ſa bleſſure rendoit incapable de remplir un poſte auſſi ſcabreux. La conſtance de ſes Soldats fut néanmoins ſurprenante dans les conjonctures où ils ſe trouvoient. Outre leur Général (dans lequel on peut dire qu'ils avoient placé tout leur eſpoir & toute leur confiance), ils avoient perdu leurs meilleurs Officiers & compagnons, avec une partie de leur petite artillerie. La perſpective de

tous secours étoit éloignée, & la marche des renforts, s'ils devoient en recevoir, ne pouvoit être que lente. On savoit parfaitement que les Canadiens, outre leur légereté & leur inconstance naturelles dans leurs résolutions, étoient très-disposés à pencher pour le parti victorieux: ainsi leurs secours devenoient très-douteux. La rigueur d'un Hyver du Canada étoit pire que tout ce qu'ils avoient jusqu'alors éprouvé : la neige avoit quatre pieds de profondeur. Dans ces conjonctures il falloit beaucoup d'activité & d'adresse pour les empêcher de se disperser. Arnold, qui avoit montré de rares talens dans sa marche du Canada, (que l'on peut comparer aux plus grandes choses faites en ce genre) fit voir en cette occasion toute la fermeté d'une grande ame & un génie plein de ressources. Quoique défait & blessé, il disposa tellement ses troupes qu'elles étoient encore formidables. Il dépêcha un exprès à Wooster, qui étoit à Montréal, pour amener des secours & pour prendre le commandement; mais comme ceci ne pouvoit pas s'exécuter sur le champ, il fit tête, avec les forces qui lui restoient, à toutes les difficultés qui l'environnoient. Depuis ce tems le siege fut converti en un blocus; & Arnold trouva des moyens efficaces d'intercepter l'arrivée de nouvelles provisions & autres envois pour la Ville.

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin. *Levée du siege de Quebec & état de l'armée Américaine du 6 au 10 Mai.*

N.° I. Extrait d'une lettre écrite au Congrès & datée de Montréal le 10 Mai.

Le Général Thomas étoit le 6 au soir à Déchambeau. Il fut décidé dans un Conseil de guerre, qu'on se retireroit à l'embouchure de la riviere Sorel. Le Général Arnold doit s'y rendre aujourd'hui ; s'il peut avoir une connoissance exacte des forces de l'ennemi & qu'elles ne soient pas considérables, le Conseil de guerre pourra se décider à faire retourner l'armée jusqu'à Déchambault. Elle est renforcée par les régimens des Colonels Greaton, Burrel & Sinclair. Indépendamment des autres pertes que l'armée a déja faites, on a appris qu'un bateau chargé de poudre, à la quantité de 30 barils, & un vaisseau armé que l'équipage s'est vû obligé d'abandonner, ont été enlevés par une frégate des ennemis.

Publié par ordre.

Signé, Thompson, Secrétaire.

N° II. *Lettre d'un Américain sur la levée du siege de Quebec.*

Nous sommes informés par un exprès de notre armée (Américaine) en Canada, qui est parti le 9 de ce mois de Mai de la pointe de

Déchambault, à environ 60 milles de Quebec, qu'il y avoit eu dans l'armée devant cette Ville un grand nombre de malades de la petite verole: que le reſte étoit diſperſé dans différens poſtes pour la commodité des quartiers, de ſorte qu'il ne reſtoit plus que 200 hommes effectifs à notre quartier général, où il n'y avoit ni retranchemens, ni parapet, ni aſſez d'ouvriers pour en élever, & ſeulement pour ſix jours de proviſions. Dans ce triſte état des choſes, il avoit été décidé par un Conſeil de guerre de quitter la Place ſous deux ou trois jours. Le Général Wooſter, avec tout ſon bagage, le Capitaine Mott & pluſieurs autres étoient partis un ou deux jours avant qu'on vît paroître la flotte ennemie, conſiſtante en ſept bâtimens. Il eſt vraiſemblable que le Général Carleton avoit ſu par des eſpions ou par des déſerteurs, la réſolution où nous étions d'abandonner le ſiege, & qu'il avoit été informé de la ſituation de notre camp; en conſéquence il avoit réſolu la ſortie qu'il a faite le 6 au matin, (au moment ou les vaiſſeaux venoient d'arriver) avec environ 1,200 hommes & 6 pieces de campagne. A en juger par l'habillement, ces 1,200 hommes n'étoient point des troupes reglées; mais plutôt des Habitans de la Ville. Sur l'apparition inattendue des vaiſſeaux & des troupes, les nôtres ſe ſont retirés avec beaucoup de précipitation & de confuſion.

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

abandonnant proviſions, bagages, canons & environ 200 malades, enfin tout généralement. L'artillerie laiſſée conſiſte en 2 canons de 24 livres, 2 de 12, pluſieurs de 6 & de 4, quelques mortiers, cohorns, obuſiers, tous de fonte, & pluſieurs pieces en fer de différens calibres: on croit qu'environ 100 malades étoient partis, ayant actuellement la petite verole ſur le corps; & même ce ſont ceux qui s'en ſont le mieux tirés. On n'a pas entendu un ſeul coup de fuſil; mais les nôtres côtoyant le rivage, les vaiſſeaux de guerre les ſuivirent juſques près de la pointe de Déchambault. En conſéquence de la rareté des vivres, & pour éviter les maladies, le Général Thomas n'a gardé avec lui que 500 hommes, avec leſquels il étoit réſolu de monter ou de deſcendre la riviere, ſelon la force & l'état de ſes troupes. Les Canadiens paroiſſoient très-bien diſpoſés en notre faveur. Un grand nombre de nos ſoldats, avec leurs proviſions & leurs munitions, avoient été retardés dans leur marche, pour l'armée devant Quebec, par les mauvais chemins, qui, depuis quelque tems, étoient impraticables.

Le 10 Mai il ſe fit un détachement de 140 hommes, aux ordres du Major Henri Shelburne pour le poſte des Cedres, à 45 miles Sud-Oueſt de Montréal. — (La Relation de l'affaire du poſte des Cedres, arrivée le 20 Mai, & de ſes ſuites, ſe trouvera à la date du 26).

La Ville de Montréal n'étant pas assez fortifiée pour pouvoir longtemps résister, les Américains ont resolu de l'abandonner & de se retirer à Saint Jean, où ils paroissent déterminés à attendre les renforts envoyés à leur secours. 1776. Mai & Juin.

N.° III. *Extrait d'une lettre au Congrès général, datée de Montréal le 10 Mai.*

Le Colonel Campbell, arrivé ici ce matin de Quebec, nous apprend que deux vaisseaux de guerre, deux frégates & un allege, sont arrivés le 6. Sur les onze heures les ennemis, à ce qu'on croit, au nombre de 1000 hommes, ont fait une sortie. Nos troupes étoient tellement dispersées qu'on n'a pu rassembler plus de 200 hommes au quartier général. Cette poignée de monde n'a pas pû résister à l'ennemi. Tout notre canon, 500 fusils, & environ deux cents malades, hors d'état de se sauver, sont tombés entre leurs mains. La retraite s'est faite avec beaucoup de précipitation & de confusion. Cependant le Colonel Campbell nous apprend qu'il croit que nous n'avons gueres perdu que les (*a*) malades ci-dessus mentionnés.

Par ordre du Congrès

Signé, Charles Thompson, Secrétaire.

(*a*) La relation de cette même affaire par M. Carle-

1776. Mai & Juin.

N°. IV. *Proclamation du Général Carlton après la levée du siege de Quebec.*

Comme je suis informé, que plusieurs des Sujets séduits de Sa Maj. des Provinces voisines, actuellement blessés & affligés de divers maux, sont dispersés dans les Bois & Paroisses adjacentes, & en grand danger de perir faute des secours nécessaires; il est enjoint par les présentes à tous les Capitaines & autres Officiers de Milice de faire une recherche exacte de toutes les Personnes, qui se trouvent ainsi dans le malheur, de leur donner tout le soulagement possible, & de les conduire à l'Hôpital général, où l'on prendra convenablement soin d'eux. Toutes dépenses raisonnables, qu'on pourra faire, en se conformant à cet ordre, seront restituées par le Receveur Général.

Et afin que le reproche que ces malheureux pourroient se faire de leur anciennes fautes ne les empêche point de recevoir les secours que leur triste situation demande, je leur notifie & déclare, qu'aussi-tôt que leur santé sera entièrement rétablie, ils auront pleine liberté de retourner à leurs Provinces respectives.

---

ton, (elle viendra ci-après) n'ayant fait nulle mention des malades, il y a apparence qu'ils avoient trouvé moyen de se sauver dans les bois, & que c'est pour eux que M. Carlton a publié sa proclamation du 10 Mai.

Donné ſous ma ſignature & le cachet de mes Armes, au Château de S. Louis dans la Ville de Quebec, le 10 Mai 1776. 1776. Mai & Juin.

Signé GUY CARLETON.

N.° V. *Précis d'une lettre d'un Habitant de Quebec à un Particulier d'Edimbourg, ſur la levée du ſiege de Quebec.*

Pendant ſix mois d'une campagne d'hyver extrêmement fatiguante, tous les Canadiens qui ſe trouvoient dans la Ville, ont fait le même devoir que les ſimples ſoldats. Dès notre premier enrôlement, qui a eu lieu le 17 Novembre & qui a continué juſqu'au 24 Mai, chaque homme étoit payé ſur le pied d'un shelling par jour, & a eu des ſubſiſtances pour lui & pour ſa famille pendant tout ce tems-là. Aujourd'hui nous avons la liberté de faire ce que nous voulons. Les Prêtres ont fait voir qu'ils étoient les ſerviteurs du Roi les plus zelés & les plus conſtans; & les Egliſes n'ont ceſſé de retentir des exhortations qu'ils faiſoient aux Peuples pour la cauſe du Roi. Les Séminariſtes même ont porté les armes avec beaucoup d'exactitude, & ils ſe ſont bien montrés dans toutes les occaſions.

Les deux tiers des matelots qui défendoient la Place étoient Irlandois, & depuis que le ſiege étoit formé, ils ne s'étoient jamais écartés de la diſcipline ſévère qu'il falloit maintenir.

1776. Mai & Juin.

Enfin aux approches de la fête de Saint Patrice, qui arrive le 7 Mars, les Provinciaux commencerent à eſperer qu'ils pourroient tirer avantage de l'état d'ivreſſe où ſe trouveroit probablement ce jour-là une partie de la garniſon. Mais pour détruire ces eſpérances, le Lieutenant-Colonel Mac Lean aſſembla les Irlandois & leur fit approuver qu'on remît la célébration de ce Saint au 17 Mai, eſpace de tems qui lui paroiſſoit raiſonnable pour attendre du ſecours de la Grande-Bretagne. En conſéquence de cet arrangement, les deux ordres ſuivans furent donnés ſous leurs dates reſpectives.

A Quebec le 16 Mars 1776.

Ordonné par le Colonel Mac Lean, du conſentement du Général, que la fête de S. Patrice ſera remiſe du 17 Mars au 17 Mai.

A Quebec le 16 Mai 1776.

Ordonné, du conſentement du Général, que les enfans de S. Patrice ſe trouvent demain à la parade du Colonel Mac Lean à onze heures du matin, pour célébrer la fête à la maniere du pays.

Le plan d'opérations que les Américains devoient ſuivre s'ils euſſent réuſſi à prendre Quebec, étoit d'en détruire les fortifications & de réduire même la Ville au

point de ne pouvoir ſervir dans la ſuite de lieu de défenſe aux troupes du Roi. 1776. Mai & Juin.

L'armée qui avoit fait le ſiege de Quebec n'étoit qu'un corps de troupes irrégulieres & ſans diſcipline, & les déſordres qui s'y commettoient reſtoient impunis, ou du moins on n'oſoit les punir qu'après en avoir reçu l'ordre du Général Washington.— (On a ſû ces détails par les papiers pris avec le bagage du Major général Thompſon à l'affaire de Sorel, dont il ſera rendu compte ſous la date relative.)

N.° V. *Lettre écrite de Quebec par un Anglois, le* 11 *Mai.*

Les Inſurgens ſont actuellement aux trois Rivieres; une frégate, un ſloop de guerre & un ſenaut armés les pourſuivent. Ces vaiſſeaux, qui leur ont déja cauſé beaucoup de dommage, ont repris le *Gaſpée*, ainſi qu'un autre vaiſſeau chargé d'une grande quantité de proviſions de guerre. Si notre renfort fût arrivé deux jours plus tard, il eſt probable que nous aurions eu un aſſaut à ſoutenir, car les Provinciaux avoient été joints la veille par quatre cents hommes, & ils avoient à leur diſpoſition d'autres corps aſſez conſidérables. Selon toutes les apparences, ils ne quitteront la Province que lorſqu'ils y ſeront contraints par la force des armes. En effet, il y a lieu de croire qu'ils ſeroient bien aiſes de faire du Canada

1776. Mai & Juin. le théâtre de la guerre, pour la détourner de leur pays. Si le grand armement arrive bientôt, ils seront chassés de la Province; mais si on leur donne le tems d'augmenter leurs forces, ce sera peut-être l'ouvrage de toute la campagne. Le renfort que nous avons reçu d'Angleterre, consiste en trois vaisseaux de guerre & en trois vaisseaux de transport, ayant à bord la plus grande partie du vingt-neuvieme régiment. Celui qui nous est arrivé d'Hallifax, consiste en une frégate & trois vaisseaux de transport, avec le quarante septieme régiment. Ces forces sont trop peu nombreuses pour donner la chasse à un ennemi dont l'armée, y compris les nouveaux renforts, est de quatre mille hommes. Le Général a ordonné qu'on disposât tout de maniere à pouvoir poursuivre les Provinciaux aussi tôt qu'on seroit en forces pour marcher après eux.

N.° VII. *Addresse des Habitans de la Ville de Montréal au Général Carlton.*

Nous, les fidéles Sujets de Sa Majesté, les Habitans de la Ville de Montréal, félicitons Votre Excellence à l'occasion du succès remporté sur les Rébelles qui faisoient une invasion dans cette Province. Au moyen d'un petit nombre de Troupes du Roi, secondé par les Habitans de Quebec, aussi courageux qu'obéissans, Votre Excellence est parvenue à expulser les Rébelles de tou-

tes les Dépendances de la Ville. L'agréable préſage, que donne cette victoire, excite en nous la joie avec laquelle nous vous en rappellons le ſouvenir, en voyant Votre Excellence à la tête d'une armée, qui eſt diſpoſée à donner les mêmes marques de valeur & d'humanité. 1776. Mai & Juin.

Avant que cette Rébellion, cette ſource de miſeres, nous le fit éprouver, nous étions déja convaincus que notre bonheur dépendoit de notre ſoumiſſion à l'autorité du Roi & du Parlement. Nous n'avions pas beſoin de ce fléau pour nous donner à connoître qu'un Peuple ne peut être heureux qu'autant qu'il eſt fidélement & également attaché à ſon Souverain. Ce ſeroit convertir en triſteſſe & en plaintes ameres notre joie & nos félicitations, ſi nous rapportions les injuſtices & les cruautés commiſes ſous le faux prétexte de la liberté ſacrée; nous ſommes trop heureux d'en être délivrés, & d'eſperer d'en être long-tems garantis ſous la protection de Votre Excellence. Nous ſupplions la divine Providence qu'elle daigne bénir les armes du Roi & les rendre invincibles. Plaiſe au Tout-Puiſſant de ſe ſervir de vous comme d'un inſtrument pour le rétabliſſement de la paix entre la Grande-Bretagne & ſes Colonies.

Nous prions Votre Ecellence d'informer notre gracieux Monarque de la ſatisfaction que nous avons de voir à preſent le bon

1776. Mai & Juin. ordre rétabli & de vouloir bien assûrer le meilleur des Rois que rien n'est capable de nous induire à manquer à notre constante fidélité, ainsi qu'à notre attachement pour sa Personne, sa famille & son Gouvernement.

Le Général Carleton fit à cette adresse des Habitans de Montréal la reponse suivante :

MESSIEURS.

Je vous remercie de votre humble adresse, que j'aurai soin d'envoyer au Roi. C'est avec la plus grande satisfaction que j'apprends que vous êtes affranchis de la tyrannie des ennemis de nos loix, & rétablis sous la protection de votre souverain, qui n'employe son autorité qu'à assûrer la tranquilité parmi ses sujets, à accroître leur bien-être, à maintenir leurs droits & leurs libertés. Les malheureux, divisés dans leurs opinions & qui en détournent le vrai sens, sont essentiellement les ennemis du peuple. Ils sont ceux, qui, aveuglés par leur avarice sordide, voudroient frustrer leurs Concitoyens des moyens inestimables que leur offrent les faveurs paternelles de Sa Majesté. Il ne manque plus, Messieurs, pour combler mon bonheur, que de pouvoir coopérer au rétablissement du bon ordre & de la paix dans les provinces voisines ; & sans mettre la violence en usage, les

convaincre qu'elles ont perdu de vûe leurs vrais intérêts. La louable conduite des braves habitans de Quebec leur fait un honneur infini. Puiſſe leur exemple inſpirer de pareils ſentimens à leurs voiſins, & les engager à profiter de cette favorable circonſtance pour ſe ſouſtraire aux calamités dans leſquelles ils ſe ſont plongés par trop de crédulité! 1776. Mai & Juin.

Dès que les Rebelles furent retirés de Montréal, on y publia une proclamation pour dédommager tous ceux des habitans du lieu qui avoient ſouffert des pertes & dommages de leur part. Cette proclamation, dreſſée dans la Cour de la Juriſdiction Civile du Diſtrict de Montréal en préſence de Monſieur Pierre Liviers, Docteur en Droit, & de deux Juges de cette Cour, étoit conçue en ces termes:

» Comme il a plu au Roi de nous ordonner de recevoir un Etat général des comptes, non ſeulement des perſonnes, qui par la ſurpriſe des Rebelles, ou des Officiers de Sa Majeſté, ont ſouffert des dommages dans leurs biens; mais auſſi de celles qui ont été contraintes de fournir auxdits Rebelles de l'argent, des proviſions ou autres effets, nous faiſons ſavoir à tous ceux qui ſont dans ces circonſtances, qu'ils ayent à dreſſer des liſtes de leurs dommages, leſquelles ils produiront

1776. Mai & Juin.

au Bureau des Clercs de notre Cour avant le premier Octobre prochain, &c.

Signé J. BURKE, Clerc.

N.° VIII. *Ordres donnés par le Général Carlton concernant ceux des Habitans de Quebec qui avoient refusé de concourir à la défense de la Ville.*

Extrait d'une lettre de Quebec du 14 Mai.

On a publié ici hier 13 une Proclamation très-sage. Quoiqu'on ait pû dire des Catholiques Romains, nous éprouvons aujourd'hui que le Clergé de cette Religion nous a rendu de grands services, & qu'il a empêché beeucoup de Canadiens de se joindre aux Rebelles, parce qu'il a effrayé de la damnation éternelle tous ceux qui s'opposeroient aux forces du Roi. On travaille actuellement aux bateaux & à tous les préparatifs nécessaires pour remonter la riviere jusqu'à Montréal; & les Habitans sont au comble de la joie d'avoir aujourd'hui la liberté de passer de la ville à la campagne, & de rentrer de la campagne à la ville: permission qui leur avoit été refusée, parce qu'ils auroient pû être rencontrés par les Provinciaux. Voici la teneur de cette Proclamation:

» Comme, par une proclamation datée du 22 Novembre 1775, concernant toute personne

perſonne quelconque en état de ſervir dans la milice & réſidente à Quebec, qui avoit refuſé ou éludé de s'y enrôler & de prendre les armes conjointement avec les bons ſujets de Sa Majeſté domiciliés dans cette Ville, auſſi bien qu'à ceux qui après avoir pris les armes, les ont enſuite quittées & ont refuſé de les reprendre; je leur ai ordonné de quitter la Ville dans l'eſpace de quatre jours avec leurs femmes & enfans «. 1776. Mai & Juin.

» Je défends aujourd'hui à toute perſonne qui, en vertu de cette premiere Proclamation, aura quitté la Ville de Quebec, ou à toute autre perſonne qui, ſoit avant, ſoit après ladite Proclamation, auroit déſerté ou quitté quelque corps où il ſe ſeroit enrôlé, de rentrer dans ladite Ville ſans une permiſſion par écrit, ſignée de moi ou du Lieutenant Gouverneur de cette Province ».

Donné, ſous mon ſeing & le ſceau de mes armes, au Château de St. Louis dans la Ville de Quebec, le 12 Mai 1776.

LA PROCLAMATION ſuivante avoit été rendue par le même Général, pendant la durée du ſiège.

Ordres donnés par Son Excellence le Général Carleton, en faveur de ceux qui ont été forcés par la crainte, ou ſéduits par les artifices du Congrès.

Les Officiers ſupérieurs des différens corps

1776. Mai & Juin.

auront soin d'informer ceux qui sont sous leurs ordres que les lettres ou messages de la part des Rebelles, des traîtres armés contre Sa Majesté ; des perturbateurs du repos public, maraudeurs, voleurs, assassins, ou meurtriers, ne doivent être reçus sous quelque prétexte que ce soit : si aucun de ces ennemis des loix ose approcher de l'armée, soit comme parlementaire ou Ambassadeur, à moins qu'il ne vienne implorer la clémence de Sa Majesté, qu'il soit appréhendé au corps & consigné dans les prisons pour être traité ainsi que les loix ont pourvu contre de telles gens. Leurs papiers ou lettres adressées même au Commandant en chef seront remis entre les mains du Prévôt de Guerre, qui, sans les lire, même sans les ouvrir, les fera brûler par la main du Bourreau : cependant Son Excellence n'entend pas que ni l'assassinat commis sur la personne du Brigadier Général Gordon ; ni la mauvaise foi des Rebelles, décidés à retenir les prisonniers Canadiens, quoique ceux des leurs qui étoient tombés entre les mains des Sauvages, aient été rachetés à grand prix & renvoyés chez eux, ni autres traits aussi indignes soient imputés à toute l'armée du Congrès en général, mais seulement à quelques scélérats qui ayant commencé à séduire la multitude, l'ont entrainée par degrés, ont usurpé sur elle un pouvoir tyrannique & insurpportable, & cherchent à présent par toutes sortes de moyens à faire couler le

ſang de nos concitoyens, dans l'eſpoir inſenſé de couvrir leurs propres crimes, & de ſe maintenir dans leur uſurpation par la ruine entiere de leur Pays. Puiſſent les crimes de ces hommes infidéles & altérés de ſang, les pourſuivre par tout, & les punir d'avoir, par leurs machinations infernales, amené un ſi grand nombre de leurs concitoyens au bord du précipice de la deſtruction : il eſt du veritable Anglois de ſe diſtinguer autant par l'humanité que par la bravoure : il eſt de l'honneur des Troupes de Sa Majeſté d'épargner le ſang de ſes malheureux ſujets, dont le plus grand crime eſt peut-être celui de s'être laiſſés ſéduire : il eſt de la dignité de la Couronne ; & c'eſt le devoir de tous les Sujets fideles d'arracher à l'oppreſſion & de rétablir dans la liberté les Habitans de ces contrées, jadis heureuſes, libres & loyales.

1776. Mai & Juin.

Ordonne à tous les priſonniers Américains qui voudront retourner dans leurs différentes provinces, d'être prêts à s'embarquer au premier ordre. Le ſieur Murray, Commiſſaire, fera la viſite des bâtimens deſtinés à les tranſporter ; ayant un ſoin particulier qu'ils y ſoient pourvus de bonne & ſaine nourriturre, de vétemens, & que l'on prépare tout ce qui peut être néceſſaire dans le paſſage à ces infortunés. Ils doivent regarder leurs provinces reſpectives comme leurs priſons, & y demeurer juſqu'à ce qu'ils aient la permiſſion d'aller ailleurs, ou l'ordre de ſe préſenter

devant le Commandant en Chef de cette province.

1776. Mai & Juin.

LETTRES des Généraux de terre & de mer ſur la levée du ſiège de Quebec, publiées par la Gazette de la Cour du 11 Juin.

N.° I. Du Bureau de l'Amirauté le 11 Juin 1776.

ON vient de recevoir des lettres du Capitaine *Douglas*, Commandant du vaiſſeau de guerre l'*Iſis* de 50 canons, datées de Quebec les 8 & 15 Mai. Elles ont été apportées par le Capitaine Hamilton, Commandant ci-devant la frégate le *Liſard* de 28 canons, qui eſt arrivé de Quebec ſur la corvette le *Hunter* de 12 canons. En voici le contenu:

L'*Iſis*, qui étoit parti de Portland le 11 Mars avec des ſecours pour Quebec, a reconnu l'Iſle de S. Pierre le 11 Avril: il a pourſuivi ſa route avec la plus grande difficulté, pouſſant ſon vaiſſeau à force de voiles pendant l'eſpace de 50 ou 60 lieues à travers d'énormes montagnes de glace. Le 21 Avril, étant ſorti des glaces, il vit l'Iſle d'Anticoſté, & le ſoir il entra dans la riviere St. Laurent; le 30 il jetta l'ancre pendant une neige affreuſe près des Iſles Pil-

grim, & la neige ceſſant de tomber, il remarqua des fumées ſucceſſives de cap en cap portant vers Quebec. Après avoir ſurmonté divers obſtacles occaſionnés par les brumes, les calmes ou les vents contraires, il arriva le 3 Mai près de l'Iſle aux Coudres où il fut joint par la frégate la *Surpriſe* de 24 canons, & la corvette le *Martin* de 10 pieces de canons, qui avoient appareillé le 20 Mars de Plimouth, ayant pareillement des ſecours à bord. 1776. Mai & Juin.

Le Capitaine Douglas s'aſſura en cet endroit de tous les pilotes François, & les momens devenant de plus en plus précieux, il ordonna le 5 Mai au Capitaine *Linzec*, Commandant la frégate la *Surpriſe*, de mettre à la voile en toute diligence pour donner avis au Gouverneur Carleton de l'arrivée des ſecours. Le Capitaine Linzec arriva à la vue de Quebec le lendemain 6 Mai à ſix heures du matin, & après avoir répondu aux ſignaux particuliers de la garniſon, il mouilla dans le baſſin de Quebec, entre la batterie des Rebelles ſur la pointe Levi & la baſſe Ville, où l'*Iſis* & le *Martin* mouillerent auſſi peu de tems après. Les différens détachemens qu'ils avoient à bord furent débarqués ſur le champ.

Le Général profitant de l'impreſſion que l'arrivée des vaiſſeaux avoit faite ſur les Rebelles, ſe mit en marche pour leur livrer bataille; mais ils ſe retirerent auſſitôt. En

conſéquence le Capitaine Douglas ordonna
1776. Mai & Juin. au Capitaine Linzec & au Capitaine Harvey, qui commandoit la corvette le *Martin*, de remonter la riviere juſqu'aux Rapides, dans l'eſpérance d'inquieter les Rébelles dans leur retraite. Cette opération produiſit le meilleur effet, en empêchant les détachements, qui étoient ſur le bord oppoſé de la riviere, de ſe joindre vers Montréal. Leur retraite doit avoir été très-précipitée, puiſqu'ils ont laiſſé, non ſeulement leurs canons chargés, leurs munitions, leurs échelles de ſiege, leurs outils de tranchée; mais que même pluſieurs d'entr'eux ont abandonné leurs fuſils.

La *Surpriſe* & le *Martin* ont pris en outre un ſenau armé appartenant aux Rebelles, qui montoit 4 pieces de 6, & 6 de 3; mais les gens de l'équipage ſe ſont ſauvés dans les bois. Ils ont auſſi repris la corvette le *Gaſpée* dont les Rebelles s'étoient emparés l'Hyver dernier & qu'ils avoient coulée à fond; mais elle a été relevée aiſément, & l'on a trouvé qu'elle n'étoit pas eſſentiellement endommagée.

Le 8 Mai, la frégate le *Niger*, de 32 canons, eſt arrivée de Halifax à Quebec avec trois bâtimens de tranſport qui avoient à bord le quarante-ſeptieme régiment, & le 10 la frégate le *Triton*, de 28 canons, commandée par le Capitaine *Lutwidge*, eſt arrivée d'Angleterre avec les bâtimens de tranſport le *Lord Howe* & le *Bute*, ayant des troupes

à bord; & les bâtimens vivriers le *British-Queen*, *l'Agnés* & le *Beaver*. 1776.

Le Capitaine Douglas rend un compte très-favorable de la conduite des Capitaines & Officiers de vaiſſeaux employés à tranſporter les ſecours, & de la perſévérance avec laquelle ils ont ſurmonté les grandes difficultés qu'ils avoient rencontrées dans leur paſſage à travers le golfe, & dans tous les autres objets de ſervice. Mai & Juin.

Le Major Caldwell, Lieutenant-Colonel, Commandant de la Milice Britannique au Canada, arrivé le 10 Juin de Quebec à bord du *Huuter*, chaloupe du Roi, a apporté la lettre ſuivante:

N.° II. *Lettre du Général Carlton au Lord Germaine, de Quebec le* 14 *Mai* 1776.

La Ville de Quebec, inveſtie & ſerrée de très-près par les Rebelles depuis cinq mois, avoit rendu tous leurs efforts inutiles, lorſque le 6 de ce mois la frégate l'*Iſis* & le ſloop le *Martin* ſont entrés dans le baſſin.

La partie du vingt-neuvieme régiment qui étoit à bord, & les ſoldats de marine, formant en tout 200 hommes, ne furent pas plus-tôt débarqués, que ces troupes, aidées de la plus grande partie de la garniſon, bien exercée & pleine d'ardeur, ſortirent par les portes de Saint Louis & de Saint Jean, pour voir les vaillans champions à qui elles

1776. Mai & Juin.

avoient affaire. Elles les trouverent fortement occupés des préparatifs de leur retraite. Après quelques coups tirés de part & d'autre, notre ligne marcha en avant, & la plaine fut bientôt éclaircie & abandonnée par ces pillards, qui laisserent derriere eux leur artillerie, leurs munitions de guerre, leurs échelles, leurs petards, &c. La *Surprise*, le *Martin* & un autre vaisseau armé du pays, remonterent la riviere au moment que les Rebelles abandonnoient aussi le *Gaspée* & la *Mary*, senault armé : l'arriere-garde des Rebelles a fait halte à Déchambault, & la *Surprise*, avec deux autres vaisseaux, est un peu en de-çà des Saults de Richelieu.

C'est ainsi que s'est terminé le siege de Quebec, pendant lequel la garnison, composée de Soldats, de Matelots, de Miliciens Anglois & Canadiens, ainsi que des travailleurs d'Halifax & de Terreneuve, a donné les plus grandes preuves de zele dans un service qui demandoit autant d'exactitude que de vigilance, puisque la place étoit exposée à chaque instant au danger de l'assaut, sans parler du travail continuel qui étoit nécessaire pour rendre impraticables toutes les tentatives de ce genre.

Malgré la rigueur de la saison, la garnison a conservé constament sa santé, & a continuellement redoublé d'ardeur. Vous verrez dans la copie de ma lettre au Général Howe

les détails de notre ſituation, juſqu'à la défaite des Rebelles, le 31 Décembre. 1776.

Pendant les trois mois ſuivans, ils ont borné leurs opérations à nous empêcher de recevoir aucun ſecours, & à entreprendre de bruler nos fauxbourgs & nos vaiſſeaux. Ceux-ci ont preſque tous échappé. Mais la plûpart des maiſons des fauxbourgs de Saint Roch & de Saint Jean ont été brulées. Nous en avons tranſporté les décombres dans la Ville, où ils ont ſervi au chauffage dont nous avions le plus grand beſoin. Mai & Juin.

Au commencement de Février, les Rebelles ont encore tenté d'entrer en correſpondance avec nous, en arborant un drapeau blanc; ils croyoient que nous y conſentions, parce que nous leur avions permis de faire entrer le bagage de leur priſonniers dans la Ville. Mais lorſque nous leur eûmes fait dire de ſe retirer ſur le champ, à moins qu'ils ne vînſſent pour implorer la clémence du Roi, ils ne ſont plus revenus.

Le 25 Mars, l'avant-garde d'un parti levé par M. Beaujeu, pour ſecourir la Ville, fut défait & le reſte diſperſé.

Le 31, nous découvrîmes que les Rebelles priſonniers avoient formé un complot pour ſe ſauver, en ſe ſaiſiſſant du corps de garde de la porte Saint Jean, qui devoit leur ſervir à introduire M. Arnold dans la Ville. Nous en empêchâmes l'exécution.

Le 4 Avril, les Rebelles monterent deux

batteries, une de quatre canons & d'un
1776. obusier, sur l'autre bord de la riviere Saint
Mai & Juin. Laurent, & l'autre de deux canons & d'un obusier sur l'autre bord de la riviere Saint Charles. Leur projet étoit de brûler la Ville & nos vaisseaux. Ils tiroient de ces deux batteries à boulets rouges. Le 23, ils tenterent de jetterent quelques bombes dans la Ville, d'une batterie placée sur les hauteurs qui sont vis-à-vis du port Saint Louis; mais toutes ces batteries furent fort endommagées par notre artillerie.

Le 3 Mai, vers les dix heures du soir, un brulot entreprit de se glisser dans le cul-de-sac où se trouvoit la plus grande partie de nos vaisseaux; mais il ne put y réussir. Ce brulot se consuma jusqu'à la flotaison, sans nous faire le moindre tort. Il est à présumer que s'ils avoient réussi à mettre le feu à nos vaisseaux & à la basse-Ville, ils auroient donné un assaut général.

Je ne terminerai point cette lettre sans rendre justice au Lieutenant-Colonel *Maclean*, qui a montré un zele infatigable pour le service du Roi. Je la dois également à son régiment, où il a rassemblé un nombre d'Officiers expérimentés qui se sont rendus très-utiles.

Le Colonel *Hamilton*, Capitaine du *Lezard*, qui commandoit un bataillon de matelots, ses Officiers & tout son monde, ont fait leur devoir avec beaucoup de courage & de

zele. On doit en dire autant des Contre-Maîtres, des Officiers inférieurs & des Matelots appartenans aux bâtimens de tranſport du Roi & des vaiſſeaux Marchands qui ont été retenus ici l'Autômne derniere. Il n'y a eu, pendant tout le ſiege, qu'un ſeul matelot qui ait déſerté. Les Miliciens, tant Anglois que Canadiens, ſe ſont comportés avec une vigueur & une réſolution qu'on ne pouvoit gueres attendre de gens auſſi peu exercés. Tous les Officiers du Gouvernement & des Tribunaux, ainſi que les Marchands, ont ſupporté avec plaiſir toutes ſortes de fatigues, & contribué à conſerver la Ville; tous ont enfin montré un courage & une perſévérance qui leur fait le plus grand honneur. 1776. Mai & Juin.

Le quarante-ſeptieme régiment, venant d'Halifax, & la plus grande partie du vingt-neuvieme, ſont arrivés depuis le départ des Aſſiégeans.

Le Major Caldwel, qui a commandé tout cet hyver la Milice Angloiſe, en qualité de Lieutenant-Colonel, & qui vous porte ces dépêches, s'eſt comporté en fidele ſujet de Sa Majeſté, & en excellent Officier. Il a, ainſi que tous les autres bons Sujets du Roi, beaucoup perdu, par l'invaſion des Rebelles dans la Province.

Je ſuis, &c.

1776. Mai & Juin. N.° III. *Voici une autre lettre du Général Carlton, antérieure à celle écrite au Lord Germaine, & adreſſée au Général Howe en date du 12 Janvier dernier, ſur une entrepriſe des Américains contre la Ville de Quebec.*

Le 5 Décembre, M. Montgomery prit poſte à Sainte Croix, à deux milles de Quebec, ayant avec lui quelques piéces de campagne, tandis que l'on débarquoit ſa groſſe artillerie au Cap Rouge. En même tems *un certain* Arnold coupa toutes les iſſues vers la Ville & ſa communication avec le plat-pays. Le 7, une femme ſe gliſſa dans la place avec des lettres pour les principaux Négocians, par leſquelles on leur conſeilloit de ſe ſoumettre ſous la promeſſe de grands avantages, au cas qu'ils priſſent ce parti. L'une de ces lettres en renfermoit une autre, conçue en termes aſſez ſinguliers, & qui avertiſſoit de rendre la Ville. La Meſſagere fut miſe en priſon pendant quelques jours, & chaſſée de la place au ſon du tambour. Pour donner plus de poids à ces lettres, on transfera à Saint Roch cinq petits mortiers & un obus, & on conſtruiſit une batterie de cinq canons & d'un obus ſur une hauteur à environ 700 verges du mur. Peu de tems après Arnold parut devant la Ville avec un drapeau blanc, diſant qu'il

avoit une lettre pour moi (Gouverneur). On refusa de la recevoir & on lui ordonna de se retirer. Tous les artifices ayant été mis en usage pour allarmer la malheureuse garnison, comme la nommoit M. Montgomery, le 31 Décembre entre les quatre & cinq heures du matin, il se fit contre la Ville une attaque dans un neigeux orage de Nord-Oueſt. 1776. Mai & Juin.

L'allarme fut générale, & il sembloit que l'assaut dût se donner par-tout, du côté du fleuve Saint Laurent, le long des murs & à la baye. En effet, il y eut deux assauts, l'un sous les ordres de Montgomery, & l'autre sous la conduite d'Arnold. Les ennemis remporterent d'abord quelque avantage; mais ils furent enfin repoussés. Le Capitaine Laws fit de la haute-Ville une sortie, s'empara de quelques Assaillans, & étant secondé par le Capitaine Daugan, ils poursuivirent les Rebelles jusqu'à leurs postes; tellement que le corps d'Arnold fut entierement détruit & lui-même blessé. On amena dans la Ville leurs cinq mortiers & une piece de canon. L'autre assaut eut le même sort, & Montgomery y perdit la vie. Les Rebelles eurent six à sept cents hommes tués, & quarante à cinquante Officiers tant tués que blessés & prisonniers. De notre côté, la perte se réduisit à un Lieutenant de vaisseau, qui servoit comme Capitaine dans la garnison, à quatre soldats tués & treize blessés.

1776. Mai & Juin.

[*La suite de pieces que l'on vient de lire, forme le précis historique, le plus complet qu'il soit possible de donner, de l'expédition des Américains contre Quebec. Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une observation sur la conduite que les Canadiens ont tenue. Ils étoient liés par le serment au Souverain à qui leur pays avoit été cédé ; & ils n'avoient point à lui reprocher, comme les autres Américains, l'infraction d'un Pacte mutuel. Dans cette disposition il étoit indispensable qu'ils devinssent la conquête de leurs voisins, & ils ne pouvoient point s'unir à eux. Par une marche différente, ils se seroient exposés à la censure & au mépris de tous les peuples civilisés, ainsi qu'au juste ressentiment de l'Angleterre. Si l'Amérique parvient à faire reconnoître son indépendance ; sans que ce soit au prix d'un arrangement qui en excepte pour toujours le Canada, il est à croire qu'elle se sera bientôt soumis cette Province ; & alors l'union mutuelle, cimentée par l'estime autant que par le besoin, sera plus agréable aux uns & aux autres, que si les Canadiens se fussent d'abord moins respectés eux-mêmes. Si au contraire l'Angleterre triomphe de ses Colonies rebelles, combien le Canada n'aura-t-il pas lieu de s'applaudir d'avoir été fidel à ses devoirs!*]

JOURNAL de l'Angleterre, depuis le 11 Juin 1776, jusqu'au 24 Juin, date de la Gazette de la Cour qui a publié la lettre du Général Carlton sur l'affaire du fort aux Cédres.

1776. Mai & Juin.

LE vaisseau le *Lecadert* & le *Mattys*, venant de Stade avec quatre cents soldats Brunswickois, a été jeté sur les sables de Goodwin le 11 Juin au soir. Si le coup de vent avoit continué, ce vaisseau auroit péri; mais secouru à temps par quelques bateaux, il n'a perdu que sa quille; on a été obligé de le laisser aux Dunes.

Un Particulier a fait avertir, par la voie des Gazettes du même jour, les Citoyens honnêtes qui doivent s'assembler à l'Hôtel de Ville de Londres le jour de la Saint-Jean, d'y faire une motion pour remercier le Lord Pitt & le Colonel Miles, de la vertu patriotique qu'ils ont montrée dans la démission de leurs places, plutôt que d'obéir aux ordres barbares d'un Ministere Ecossois, & de tremper leurs mains dans le sang d'hommes libres. Le Lord Chatham a écrit la démission de son fils de sa propre main, pour marquer plus hautement combien il avoit ce système sanguinaire en horreur. Il

1776. Mai & Juin. a déclaré dans la Chambre des Lords que perſonne de ſa famille ne coucourroit à une opération tendante à punir l'Amérique d'avoir montré du courage & de la fermeté. Il a tenu parole, & le public doit ſe féliciter de ce qu'un ſi grand homme laiſſera un fils. On doit auſſi des remercimens au Colonel Miles, pour la conduite qu'il a tenue en d'autres occaſions. Il s'eſt ſouvent diſtingué dans les jours de combat comme un très-brave & très-habile Officier, & il s'eſt acquis le nom de pere de ſes ſoldats. Ils ont tous répandu des larmes lorſqu'il a quitté le ſervice. De tels hommes font honneur à une Nation; & ils ont droit aux remercimens d'un peuple honnête, juſqu'à ce que ce Peuple ait quelqu'autre récompenſe à leur offrir.

Le Duc de Gordon, nommé Membre du Conſeil privé, y a prêté ſerment & prit ſéance le 12 Juin.

William Gordon, ci-devant Miniſtre Plénipotentiaire du Roi à Bruxelles, d'où il a été rappellé, a eu l'honneur de faire ſa Cour à Sa Majeſté le 12 Juin.

Les Sieurs Caldwell, Major d'Infanterie, & Hamilton, Capitaine de vaiſſeau, arrivés avec la nouvelle que les Provinciaux avoient abandonné le blocus de Quebec, ont été introduits au lever de Sa Majeſté, qui leur a fait le plus gracieux accueil.

Le ſieur

Le ſieur Cook, Capitaine de la *Réſolution*, vaiſſeau du Roi, qui part pour ſon troiſieme voyage dans la mer du Sud, a pris congé de Sa Majeſté, devant faire voile inceſſamment de conſerve avec le ſieur Clerk, Capitaine du *Diſcouery*. 1776. Mai & Juin.

Le Lieutenant Baikie a mouillé à Spithead le même jour, avec quatre bâtimens de tranſport ſur leſquels étoit une partie de la ſeconde diviſion des troupes de Brunſwick

Le 13, on a procédé à Edimbourg dans le palais de Holyrod, à l'élection d'un des Pairs d'Ecoſſe, à la place du feu Comte de Strathmore : le Comte d'Eglingtoun a été élu.

Noms des Pairs préſens.

Les Comtes de Crawford, Caithneſſ, Home, Dumfries, Dalhouſie, Cundonald, Bredalbane, Huyndford. Les Lords Forbes, Semple, Colville de Culfroſſ, Banffs, Elebank.

Noms des Pairs qui ont voté par écrit.

Les Ducs de Buccleugh & de Gordon. Le Marquis de Lothian. Les Comtes d'Errol, Eglintoun, Caſſillis, Abercron, Kelly, Galloway, Lauderdale, Loudon, Leven, Northesk, Aboyne, Aberdeen, Marchmont, Roſeberry & Hopeton. Le Vicomte

de Stormont. Les Lords Calthcart, Bel-
1776. haven & Rollo.
Mai & Juin.

Le Lord Samuel Marsham eſt mort le 14. Il deſcendoit du Chevalier John Marsham qui, ſous le regne de Henry VI, ſe diſtingua beaucoup par ſon courage & ſes vertus ſociales. Il étoit le ſecond fils du premier Lord Marsham, créé en 1711, & il avoit ſuccédé au titre de ſon pere lors de la mort de celui-ci en 1758. Quelque tems après il fut nommé Gentilhomme de la Chambre de Frederic, Prince de Galles, & à ſa mort Auditeur du Roi actuel lorſqu'il étoit Prince de Galles, & enfin Lord de la Chambre de Sa Majeſté à ſon avénement au Trône. Ce Lord, marié deux fois, n'a point laiſſé de poſtérité.

Les Gazettes du 15 ont publié une lettre de M. l'Alderman Wilkes au Comité chargé de prendre connoiſſance de l'état de la Caiſſe de la Ville de Londres, depuis 1765 juſqu'à 1775, & de ſe procurer des informations ſur les dépenſes probables attachées à la Mairie de cette Ville, ainſi que ſur le revenu certain & les honoraires probables également attachés à cette place. Voici les paſſages les plus remarquables de cette piece.

» Les occupations d'un Lord-Maire de cette grande Ville n'admettent point de vacances. Rarement les affaires publiques lui laiſſent-elles un ſeul jour de repos. Après le travail continuel de toute une année pour le ſervice de la Ville, un premier Magiſtrat

doit-il encore faire le ſacrifice d'une partie de ſa fortune? Je ſuis bien éloigné de vouloir faire des comparaiſons odieuſes entre le revenu de votre premier Magiſtrat & les énormes appointemens de tous les Officiers de la Couronne; mais permettez-moi de dire qu'aucun d'eux n'eſt obligé de ſoutenir la dépenſe reglée & le haut état de maiſon d'un Lord-Maire de Londres, ou de recevoir de la même maniere les Etrangers de diſtinction..... 1776. Mai & Juin.

Je plaide la cauſe de tous les Sheriffs & Maires à-venir, & celle de la plupart de nos chers compatriotes. J'eſpere qu'on étendra les pouvoirs du Comité, & que vous ſerez autoriſés à prendre également en conſidération la dépenſe de la charge pénible de Sheriff. Cette dépenſe s'eſt montée en 1772 à plus de 1,800 livres ſterling. Plus d'une fois nos chers compatriotes ont été forcés par des brigues indignes & des motifs de vengeance, à accepter cette place ou à payer une forte amende.

Voici le réſumé des comptes de la Mairie:

Dépenſes.....	8,226	13	0.	
Recettes.....	4,889	0	6	$\frac{1}{2}$.
Balance.....	3,337	12	5	$\frac{1}{2}$,

Dans ce compte ne ſont pas compriſes les charités & diverſes menues dépenſes.

1776. Mai & Juin.

Il eſt arrivé à Spithead le 17 Juin huit bâtimens de tranſport de Bremerlehe avec des troupes de Brunſwick, toutes celles de Brunſwick & d'Hanau ſont actuellement à Portſmouth.

AFFAIRES D'IRLANDE

du 18 au 20 Juin.

L'ouverture du nouveau Parlement d'Irlande s'eſt faite le 18 Juin. Avant ſa première ſéance, la Chambre des Communes procéda à l'élection de ſon Orateur. Le Chevalier Jean Blaquière, s'adreſſant au Secrétaire de la Chambre, dit: « qu'à la clôture du dernier Parlement il avoit propoſé à la Chambre de témoigner par des remerciemens à M. Edmund Sexton Pery combien elle étoit ſatisfaite à tous égards de la conduite qu'il avoit tenue en qualité d'Orateur; que ſa propoſition avoit paſſé unanimement: qu'ainſi, vû l'expérience que l'on avoit des éminentes qualités de M. Pery, il prenoit la liberté de propoſer qu'il fût de nouveau revêtu de cette dignité ». Sa propoſition fut ſecondée par M. Jacques Forteſcue; & M. Pery fut élu à la pluralité de 141 voix contre 98.

M. Arthur Pomeroy propoſa enſuite de prier M. l'Orateur de nommer un Chapelain de la Chambre: ce qu'il fit d'abord en déſignant M. Pery ſon frère. Le Docteur Thomas Carr, qui a rempli cette Place au dernier Parlement, ſe préſenta alors à la

barre & (ce qui eſt de forme) jetta les clefs du lutrin par terre dans la Chambre ; après quoi le Chevalier Edouard Newenham propoſa de faire à ce Docteur des remerciemens pour les longs ſervices qu'il avoit rendus : ce qui fut agréé. 1776. Mai & Juin.

Cette différence de 43 voix à l'avantage de la Cour, pour faire choiſir un Orateur à ſa convenance, s'explique aiſément, par les graces que le Miniſtere a fait répandre en Irlande depuis le 15 Avril 1775, dernier jour de la clôture de la précédente ſeſſion. Il y a eu des penſions nouvelles accordées pour plus de dix mille livres ſterling ſur l'établiſſement d'Irlande & des promeſſes d'une vingtaine de Pairies Irlandoiſes, ſans compter des avancemens en dignités pour ſix ou ſept de ceux qui ſont déja Lords.

Le nombre des Membres préſents étoit de 242, qui ne pouvoient point former une Chambre que l'Orateur n'eût été préalablement élu. Le plus redoutable de ſes compétiteurs étoient M. Ponſonby qui avoit rempli cette place dans un précédent Parlement.

M. Ponſonby avoit le tort d'avoir montré une opiniâtre réſiſtance aux vues de la Cour, pendant pluſieurs années qu'il avoit occupé cette place, dont il s'étoit détaché plutôt que de trahir ſes ſentimens. On aſſûre cependant qu'il a obtenu une penſion de deux mille livres ſterling pour 30 années. Ce choix ſembloit décider que la Cour auroit

1776. Mai & Juin.

conſtament l'avantage ſur le parti de l'Oppoſition. Mais dès le début on a vu qu'on s'étoit trompé.

Le nouvel Orateur, accompagné de toute la Chambre, fut conduit au Vice-Roi qui approuva ce choix.

Les Communes s'étant rendues une ſeconde fois à la Chambre des Pairs, ſon Excellence prononça le diſcours de l'ouverture de la ſeſſion, contenant en ſubſtance qu'il avoit plu au Roi de les convoquer de bonne heure cette année, pour leur donner la facilité de vaquer aux affaires parlementaires, qui pour l'intérêt du ſervice public devoient être le plus promptement expédiées.

Le 19, le Procureur-Général remit devant la Chambre deux Bills, que le Conſeil-Privé avoit envoyés à Londres d'où ils étoient revenus avec l'approbation de la Cour, conformément à l'interprétation donnée par la Cour à la loi appellée de *Poyning*. L'un de ces Bills concernoit la continuation de l'Acte pour prévenir les fraudes, en fait de banqueroutes. Par l'autre il étoit établi certains droits, pour le payement de l'intérêt de quatre pour cent d'un emprunt ci-devant accordé par le Parlement. Ces deux Bills eurent un ſort différent. Le premier fut lu ſur le champ; & l'on en propoſa la ſeconde lecture pour le jour ſuivant; mais, ſur ce que M. Barry repréſenta qu'il y auroit quelques change-

mens à y faire, M. le Procureur-Général consentit d'en renvoyer la seconde lecture au 3 Juillet prochain. 1776. Mai & Juin.

Quant à l'autre Bill, comme il entre dans la matière du subside, M. Barry fut d'avis, qu'en conséquence d'un ordre non-révoqué de l'année 1718, on ne pourroit en faire lecture, qu'après que le Comité pour l'examen des comptes & celui des moyens de lever le subside auroient fait leurs raports. Cette opinion, quoique fondée sur un exemple suivi exactement depuis sa date, ne satisfit point quelques Membres: M. George Ogle jugeoit que, sans considération quelconque, le Bill devoit être rejetté.

M. Burg, craignant que les Membres indépendans ne s'opposassent à la lecture de ce Bill, déclara que tant que l'on n'avoit pas fait lecture de cet Acte, la Chambre ne pouvoit soutenir, avec cette fermeté désirable & qui étoit le but auquel il visoit, son droit d'etre dépositaire des fonds de la Nation. Car, ajouta t il, si on refuse de lire ce Bill, il paroîtra qu'il a été rejetté plutôt à cause d'un ordre établi, que par ce qu'il a été fait dans un lieu illégal; c'est pourquoi il seroit à propos de supprimer simplement ce Bill, par ce qu'il concerne le subside, sans avoir été dressé par les Communes.

M. Bary insista de nouveau sur la

force d'un ordre établi, qui s'opposoit à la
1776. Mai & Juin. première lecture, quoiqu'à la vérité il souhaitât qu'on pût trouver un autre expédient qui marquât que la Chambre désapprouvoit cet Acte. M. Burg repliqua qu'on pouvoit aisément refuter cette objection. Puisqu'un Parlement, dit-il, n'est pas à toute rigueur astreint aux ordres d'un Parlement précédent, tant que de tels ordres n'ont pas été renouvellés, & puisque l'on n'a pas proposé de résolution pour renouveller l'ordre établi, la Chambre n'est pas encore dans l'obligation de le suivre. M. Ponsonby fut de l'avis de M. Burg & soutint que tant que l'ordre établi n'avoit pas été renouvellé, il n'emportoit aucune obligation.

Le Procureur Général déclara alors que pour contenter les Membres, il vouloit retirer sa proposition de lire tout d'abord l'Acte & proposer de différer pour un certain temps toute délibération ultérieure sur ce Bill, mais c'est ce qui fut rejetté. On opina donc pour la lecture, & dès qu'elle eut été faite, M. George Ogle renouvella sa proposition de rejetter ce Bill. Il fut secondé par M. Montgomery de Cavan, ce qui entraîna presque tous les Membres. Ce point décidé, M. Burg crut que la conjoncture étoit propre pour proposer le renouvellement de tous les ordres établis par les precédens Parlemens, ce qui fut approuvé.

Le 20 on a fixé par le ſort les élections conteſtées : le nombre a été de 23. [ce ſont des ſujets de procès ruineux pour les parties, en Angleterre comme en Irlande, mais dont les gens de loi ſavent tirer de gros profits. Les élections générales, pour former un nouveau Parlement, ſont ordinairement pour eux le moment d'une riche récolte.] 1776. Mai & Juin.

Les Communes appellées de nouveau à la Chambre des Seigneurs, le Lord Vice-Roi donna le conſentement Royal au Bill qui accorde un plus long délai aux perſonnes revêtues de charges ou d'emplois pour juſtifier de leurs titres, conformément à l'Acte pour prévenir l'accroiſſement ultérieur de la Religion Catholique. Après quoi le Chancelier, par ordre du Vice-Roi, prorogea l'Aſſemblée au 20 Août prochain.

Le Comte de Harcourt, qui a rempli ſon terme en qualité de Vice-Roi, ſe diſpoſe à retourner à Londres. Quelque ſoit ſon ſucceſſeur, il eſt certain que le Comte de Harcourt lui laiſſera une fuſée aſſez dificile à démêler. L'Irlande qui aſpiroit à voir diminuer le fardeau des penſions ſur ſon établiſſement, le voit au contraire aggraver de jour en jour, & cela dans un tems que la plus grande partie des troupes deſtinées à la garde de ce Royaume, eſt employée à une guerre peu goutée par la plûpart des Citoyens. Il ſemble auſſi que la levée annoncée, d'un Corps de 2 mille Volontaires,

1776. Mai & Juin.

qui ne ſeront point de la Religion dominante du Pays, donne de l'ombrage, ſur-tout vû la grande ſupériorité du nombre des Catholiques-Romains en Irlande. Par un dénombrement fait depuis peu de tous les Habitans de ce Royaume, il a été trouvé que la Province de Connaught contient 23,718 Proteſtans, & 246,142 Catholiques-Romains: celle de Leinſter 214,173 Proteſtans, & 474,863 Catholiques-Romains: celle de Munſter 134,061 Proteſtans, & 401,738 Catholiques-Romains: & celle d'Ulſter 379,217 Proteſtans, & 194,602 Catholiques Romains: de ſorte que le nombre des Catholiques montant à 1,407,345 Habitans, ſurpaſſe de 656,176 celui des Proteſtans, qui eſt de 751,169; & que le total de tous les Habitans eſt de 2,158,514.

Ce n'eſt pas ſeulement parmi le peuple en général qu'il ſemble regner un eſprit peu favorable aux vues du Miniſtere. Le nouveau Parlement lui-même a témoigné ſes diſpoſitions dans le court eſpace de deux jours qu'il a été aſſemblé, ſur-tout par la maniere dont il a rejetté le Bill, par lequel la Cour avoit voulu pourvoir au payement des intérêts d'un emprunt, avant que les Communes eûſſent entamé la matiere du ſubſide: & il n'a pas été difficile de ſentir que la prorogation imprévue & ſubite de l'Aſſemblée n'a été cauſée que par la crainte de voir ce procédé, peu flatteur pour l'Ad-

miniſtration, ſuivi d'autres encore plus déſagréables. L'on eſpere profiter de l'intervalle pour radoucir les eſprits & conſerver ou plutôt regagner cette prépondérance, que le Comte de Harcourt, appuyé par l'intelligence de ſon Secrétaire, le Chevalier Jean Blaquiere avoit juſqu'à préſent habilement ſçu ménager à ſon Parti. C'eſt apparamment dans la vue d'augmenter celui-ci dans la Chambre des Seigneurs, & de recompenſer en même tems ceux qui ont bien mérité de la Cour que le Roi a fait une nombreuſe création de Pairs d'Irlande. Cependant les accroiſſemens ſucceſſifs du nombre des Pairs cauſant toujours de la jalouſie, il ne ſeroit pas étonnant que cette profuſion même de graces opérât contre ſon but. Voici le tableau de cette promotion :

1776. Mai & Juin.

Vicomtes élevés à la dignités de Comte.

Wilmot Vaughan, Vicomte Liſburne, ſous le nom de Comte de *Liſburne*. Edouard Vicomte Ligonier (Comte Ligonnier, Lord Ripley en Angleterre) ſous le nom de Comte *Ligonier* de *Clonmell*. Jean Meade, Vicomte Clanwilliam, Lord Gillford, Chevalier-Baronnet, ſous le nom de Comte de *Clanwilliam*. Robert Nugent, Vicomte Clare, Lord Nugent, ſous le nom de Comte de *Nugent*, dignité qui ſera reverſible à M. George Nugent Grenville, au Comté de Buckingham. Guillaume Vicomte Croſbie, ſous le nom de Comte de *Glandore*.

1776. Mai & Juin.

Barons élevés à la dignité de Vicomte.

Thomas-George Lord Southwell, Chevalier-Baronnet, ſous le nom de Vicomte *Southwell.* Thomas Veſey Lord Knapton, ſous le nom de Vicomte de *Veſey.* Guillaume Willoughby-Cole, Lord Mount-Florence, ſous le nom de Vicomte *Enniskillen.* François Vernon, Lord Orwell, ſous le nom de Vicomte *Orwell.* Jean Stradford Lord Baltinglaſſ, ſous le nom de Vicomte *Aldeborough.* Guillaume-Henri Lord Clermont, ſous le nom de Vicomte Clermont de *Clermont*, dignité réverſible à M. Jacques Forteſcue ſon frere. Guillaume-Henri Lord Dawſon, ſous le nom de Vicomte *Carlow.*

Nouveaux Barons.

Le Chevalier-Baronnet Thomas Maude, ſous le nom de Lord *Montalt.* M. George Macartney, ſous le nom de Lord *Macartney.* Le Chevalier-Baronnet Archibald Acheſon, ſous le nom de Lord *Gosford.* M. Ralph Howard, ſous le nom de Lord *Clonmore.* Le Chevalier-Baronnet Richard Philips, ſous le nom de Lord *Milford.* Le Chevalier-Baronnet Thomas Wynn, ſous le nom de Lord *Newborough.* Le Chevalier Charles Bingham, ſous le nom de Lord *Lucan.* Le Chevalier Alexandre Macdonald, ſous le nom de Lord *Macdonald.* Le Chevalier-Baronnet Guillaume Mayne, ſous le nom de Lord

Newhaven. M. Jacques Agar, ſous le nom de Lord *Clifden.* M. Guillaume Edwardes, ſous le nom de Lord *Kinſington.* M. Guillaume-Henri Lyttelion, ſous le nom de Lord *Weſcote.* M. Robert Henley Ongley, ſous le nom de Lord *Ongley.* M. Molineux Shuldam, Vice Amiral de l'eſcadre Bleue, (Commandant en Amérique,) ſous le nom de Lord *Shuldham.* M. Jean Boerke, ſous le nom de Lord *Naas.* M. Sentleger, ſous le nom de Lord *Doneraile.* M. Clotworthy Upton, ſous le nom de Lord *Templetown.* M. Hugues Maſſey, ſous le nom de Lord *Maſſey.* 1776. Mai & Juin.

Les huit Membres dont le Roi a augmenté le Conſeil privé de l'Irlande, ſont l'Archevêque de Tuam, le Comte de Mornington, le Vicomte Valentia, les Chevaliers-Baronnets Robert Deanne & Capel Molyneux, & Meſſieurs Richard Jackſon, Joſué Cooper & Agmondisham Veſay.

Etat de la Pairie d'Irlande avec ſes accroiſſemens.

Sous George II.

Comtes.....	38
Vicomtes.....	36
Barons.....	18
Total	92

1776. Mai & Juin.

Sous George III, avant l'augmentation du mois de Juin 1776.

Duc.....	1
Comtes.....	58
Vicomtes.....	44
Barons.....	37
Total.	140

Le nombre étoit déja augmenté de quarante-huit.

Voici le nombre auquel l'a porté l'augmentation qu'on vient de voir.

Duc.....	1
Comtes.....	43
Vicomtes.....	65
Barons.....	55
Total.	164

George III en a ajouté vingt-quatre aux quarante-huit qu'il avoit déja créés. Le nombre actuel eſt de ſoixante-douze de plus que ſous George II.

Ces ſoixante & douze nouveaux Lords ont été choiſis parmi les plus dignes Mem-

bres ou faiſeurs de Membres de la Chambre des Communes (*a*). 1776. Mai & Juin.

(*a*) Ces détails ſur la Pairie d'Irlande nous fourniſſent l'occaſion de placer ici quelques nouvelles obſervations ſur la création des douze nouveaux Pairs de la Grande Bretagne, qui a eu lieu le 14 Mai dernier. (Voyez cette date Affaires de l'Angleterre Tome I I.)

Un Ecrivain anonyme, ſous le prétexte de rendre ſervice au public, & en même tems aux perſonnages élevés à cette dignité, a formé un diſtique Anglois de leurs douze noms, afin, dit-il, qu'il ſoit plus aiſé de ſe les rappeller, & qu'ils ne tombent pas ſi aiſément dans l'oubli où ſont aujourd'hui la plupart des Pairs créés par la Reine Anne.

Hawke, Amherſt, Southwell, Carmarthen Mountſtuart, Argyle
Cuſt, Onſlow, Polwarth, Pitt, Ryder, *atque* foley.

Cette création a excité beaucoup de murmures, ſur-tout relativement à deux Seigneurs Ecoſſois qui ſont de ce nombre: le fils du Comte de *Bute* & le fils de ſon ami le Lord *Marchmont*. On a obſervé que l'Acte d'union qui fixe à ſeize le nombre des Pairs d'Ecoſſe ſiégeans dans le Parlement Britannique, ſe trouvant éludé par l'élévation des fils ou des femmes des Pairs d'Ecoſſe à la dignité de Pairs de la Grande-Bretagne, le tems n'eſt peut-être pas éloigné où il n'y aura plus aſſez de Seigneuts Ecoſſois pour former le nombre requis des ſeize Pairs d'Ecoſſe dans le Parlement, ſi on continue à les y faire entrer ſous des titres de Pairies Angloiſes. Dans cette nouvelle création le fils du Comte de Bute & celui du Lord Marchmont ſont en tête de la liſte.

D'après l'examen que le Lord Lieutenant
1776. d'Irlande a ordre de faire tous les ans de
Mai & Juin.

Voici celle des créations de Pairies par les divers Souverains qui ſe ſont ſuccédés depuis environ deux ſiecles.

	Créés.	Eteintes.
Jacques I.er	62	17
Charles I.er	59	21
Charles II.	64	53
Jacques II.	8	8
Guillaume & Marie	30	21
Anne	30	24
George I.er	29	16
George II.	38	41
George III.	34	0

Pairies éteintes ſous le regne de George III.

1	Hatton	1760
2	Anſon	1762
3	Melcombe Regis	
4	Feversham	1763
5	Bath	1764
6	Foley	1765
7	Hunſden	
8	Cumberland	
9	York	1766
10	Newcaſtle	1768
11	Arundel	

l'état

l'état des Manufactures de toiles dans ce Royaume, il paroît qu'elles sont dans une situation plus florissante qu'elles n'ont été depuis long-tems. Cependant on est forcé d'observer que cela n'est guere possible, car personne n'ignore que depuis quelques

1776. Mai & Juin.

---

12 Delamer..... 1770
13 Montague.....
14 Ligonier.....
15 Bottetourt.....
16 Ducie.....
17 Halifax..... 1771
18 Bingley..... 1773
19 Berkley.....
20 Kingston.....
21 Cleveland..... 1774

En réponse aux diverses censures que le Parti de l'Opposition s'est permis de faire sur cet accroissement du nombre des Pairs qui semble calculé pour étendre toujours de plus en plus l'autorité du Roi, on a observé que dans un grand Etat la liberté du Peuple ne pouvoit avoir trop de défenseurs. On a cité pour exemple les Républiques de Gênes de Hollande, & quelque Cantons Suisses où le Gouvernement, quoique Républicain de nom, est devenu réellement Aristocratique; & on a fait voir que cette assertion ne s'étoit que trop vérifiée sous Charles I. lorsque l'abolition de la Chambre des Lords fut suivie d'abord d'une Anarchie générale, & ensuite du despotisme militaire, l'un & l'autre également funestes, par des voies différentes, aux droits & à la liberté des Sujets.

1776. Mai & Juin.

années plusieurs milliers de ces ouvriers passent en Amérique, & qu'actuellement on trouveroit en Irlande à peine la moitié des ouvriers qui y étoient avant cette émigration. En conséquence on fait une moindre quantité de toiles, ce qui doit augmenter les demandes & rendre la vente beaucoup plus lucrative pour ceux qui font ce commerce; mais très-certainement le Gouvernement tire moins d'avantage de cette production naturelle de l'Irlande, qu'il n'a fait depuis un demi-siecle.

Froment exporté du Port de Dublin depuis le 4 Septembre 1775, jusqu'au 24 Avril 1776.

	Barriques.
Pour Liverpool.....	4,730
Chester & Londres.....	661
Chepstow & Lancaster.....	355
Oporto	740
Faro & Rouen.....	400
Total.....	6,886

Orge exporté depuis le 5 Décembre 1775, jusqu'au 2 Mars 1776.

	Barriques.
Pour Liverpool.....	450
Cadiz.....	290
Total.....	740

Les fanaux qu'il y a ordre de placer sur les *Smalls* dans le Canal d'Irlande, seront très-avantageux pour la navigation de ces mers, d'autant plus qu'ils seront mis sur les plus dangereux, & ils serviront de guide pour aller à Dublin, au nord de l'Irlande, à l'Isle de Man, à Liverpool & en Ecosse. Les vaisseaux allant à Bristol & à Milford, pourront en les relevant, diriger leur course vers l'un ou l'autre de ces ports, même dans les tems les plus incertains. 1776. Mai & Juin.

On lit l'article suivant dans le Journal de Freeman, *imprimé en Irlande.*

Rien ne prouve mieux à quel point ce misérable royaume est méprisé par les Anglois, que de n'avoir placé personne ici pour changer les guinées pour le compte du Gouvernement. C'est peut être parce qu'ils s'imaginent que nous n'avons d'argent que le juste nécessaire pour payer les droits & revenus de la Couronne. Il faut que les habitans de ce pays soient la proie des Changeurs ?

Fin de l'article d'Irlande.

Le reste de la seconde division des troupes de Brunswick est arrivé à Spithead le 18 Juin ; tous les transports ayant la seconde division des Hessois à bord, sont également arrivés.

1776 Mai & Juin.

AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DES INDES.

Le 19, il se tint un assemblée générale de quartier, dans laquelle il fut question de dédommager quelques-uns de ses Employés, condamnés à faire des restitutions à des Propriétaires *Orientaux*. Ensuite, on déclara un dividende de trois pour cent pour la demi-année d'intérêt, à échoir le 24 Juin. On informa aussi ses intéressés qu'à la fin de Septembre 1776, la dette dont la Compagnie est redevable au Gouvernement, seroit diminuée de 300,000 livres sterling, & qu'à la fin de l'année cette dette seroit entiérement rembourſée. On insinua la nécessité où étoit la Compagnie de ne laisser au Parlement aucune prise sur elle; que probablement ses affaires feroient l'objet d'une discussion dans la prochaine séance, & qu'il importoit qu'elles fûssent conduites de maniere à ménager les intérêts de la Compagnie avant que cette discussion eût lieu.

On a pû remarquer dans ces discussions que la mésintelligence entre les Employés de la Compagnie, va toujours en augmentant & ne paroît promettre rien d'avantageux.

N.° I. *Voici un détail plus circonst. ne ié le ce qui s'est passé dans cette assemblée*

Après que le Secrétaire eut fait la lecture

des minutes de la précédente assemblée, le Gouverneur Johnstone observa qu'il s'étoit déja écoulé quelques semaines depuis que l'assemblée générale avoit décidé qu'on délibéreroit de nouveau sur la résolution prise de demander au Roi que Messieurs Hastings & Barwell fussent rayés du Conseil de Bengale, d'autant plus qu'il avoit été décidé par le scrutin que les Directeurs feroient incessamment à l'assemblée le rapport de leurs procédés sur cet objet. 1776. Mai & Juin.

Le Président informa les Actionnaires que comme il étoit arrivé depuis la derniere assemblée quelques dépêches du Bengale, & qu'on en attendoit encore d'autres par le Salisbury qui avoit relâché en Irlande, la Cour des Directeurs avoit résolu de remettre son rapport sur cette affaire jusqu'à ce que ces dépêches fûssent arrivées, ce qui pourroit aller à 15 jours après qu'on les auroit reçues.

Le Gouverneur Johnstone repliqua qu'il desiroit qu'on fixât un terme précis pour convoquer sur cette affaire une assemblée générale, & il ajouta qu'il se flattoit en même-tems que les Directeurs ne prétendoient point contester la compétence de l'assemblée générale tant dans cette affaire que dans toute autre quelconque relativement aux droits de la Compagnie, & que s'ils avoient envie de le faire il les croiroit assez honnêtes pour en informer les Actionnaires afin qu'on pût discuter la question.

1776. Mai & Juin.

Plusieurs des Directeurs répondirent qu'ils n'attendoient que l'arrivée des dépêches du Salisbury dont ils avoient déja reçu une partie pour se mettre en état de mieux juger l'affaire, & que peu de jours après la réception de ces dépêches, ils convoqueroient une assemblée générale.

M. Pechell observa que les Actionnaires avoient agi jusques-là avec modération: qu'il ne doutoit nullement qu'ils ne continuâssent de même; qu'ils ne s'opposoit point à ce qu'on accordât un tems raisonnable pour faire la lecture des dépêches qui pourroient arriver, pourvu qu'on fixât un jour certain, & qu'il ne croyoit pas qu'on cherchât des délais pour gagner du tems. Il dit qu'on ne pouvoit pas l'accuser de mettre trop de vivacité dans la demande: Que les Directeurs ayant demandé le rappel de Messieurs Hastings & Barwell sur les papiers dont ils étoient alors en possession, il ne voyoit pas quel droit ils avoient d'en attendre d'autres pour justifier cette opération. Il finit, en disant qu'il consentoit à accorder huit jours après l'arrivée des paquets du Salisbury.

Le Président proposa quinze jours, mais ayant rencontré de l'opposition, il accepta la proposition de huit jours.

On agita alors de quelle maniere l'assemblée seroit convoquée. Le Président demanda qu'on lui laissât ce soin; mais les Actionnaires préfererent de prendre un arrêté à ce sujet. En

conſéquence M. Crichton propoſa « qu'on » tiendroit une aſſemblée générale pour » entendre le rapport des Directeurs huit » jours après l'arrivée des dépêches du Saliſ- » bury ». Il appuya ſa motion en diſant « qu'il étoit juſte que tout le monde ſçût que » l'aſſemblée générale n'étoit pas moins atten- » tive à la conduite des Directeurs qu'à ſes » propres droits ». 1776. Mai & Juin.

M. Pechell obſerva que les affaires de la Compagnie devant, ſuivant toute apparence, être portées bientôt au Parlement, il redoutoit d'autant plus, les délais qu'il croyoit qu'il étoit de la plus grande importance que le Parlement fût pleinement informé des ſentimens des Actionnaires ſur les matieres qui ſeroient miſes ſous ſes yeux. On alla aux opinions & il n'y eut qu'une voix contre la motion, ce qui prouva combien tout nouveau délai répugnoit à l'aſſemblée.

Le Préſident informa enſuite l'aſſemblée que M. Verelſt avoit préſenté une petition au Comité de correſpondance dans laquelle il demandoit à être indemniſé d'une ſomme de 4,000 liv. ſt. qu'il avoit été obligé par un jugement des Cours de Juſtice de payer à deux Marchands Arméniens : il ajouta que le Comité de correſpondance ainſi que les Directeurs étoient convenus d'accorder cette indemnité, parce que M. Verelſt avoit agi pour l'intérêt & par les ordres de la Com-

1776. Mai & Juin.

pagnie & nullement pour ſon intérêt perſonnel, ou par haine contre ces Marchands Arméniens. On remit la confirmation de cette affaire à une aſſemblée générale qui ſeroit tenue pour cet effet la ſemaine prochaine.

On fit enſuite lecture de quelques dépêches reçues tout recemment par le vaiſſeau le Northumberland, ainſi que d'une lettre du Lord Pigot, Gouverneur du Bengale en date du 17 Décembre 1775, dans laquelle il étoit dit qu'on venoit de conclure avec un Nabab un traité très avantageux pour la Compagnie, & qu'on avoit tout lieu de ſe flatter de l'amitié d'un autre qui avoit amené ſes femmes & ſa famille à Madras pour y faire ſa réſidence.

Toutes les affaires particulieres pour leſquelles l'aſſemblée avoit été convoquée étant terminées, on déclara le dividende pour les ſix mois ſuivans, & il fut fixé à trois pour cent. Il eſt d'uſage dans cette occaſion de faire la lecture du compte de Caiſſe : l'aſſemblée apprit que la dette de la Compagnie envers le Gouvernement n'étoit plus que de 300,000 liv. mais ce compte n'alloit que juſqu'au premier Septembre 1779, & conſéquemment les ventes à faire pendant ce mois n'y étoient point compriſes. Si le compte eût été fait juſqu'au 25 Décembre, la balance auroit été bien différente. A cette occaſion un Ecrivain a obſervé que l'honneur de la Compagnie exigeant qu'on payât

le plutôt poſſible ſa dette au Gouvernement, il eſt du devoir du Directeur de ne laiſſer aucun ſujet aux Miniſtres de prendre connoiſſance des affaires de la Compagnie ſous prétexte des créanciers de l'Etat, & qu'il ne falloit point qu'on pût ſoupçonner des manœuvres pour faire paroître la Compagnie endettée pendant qu'un vrai état de ſes comptes prouveroit le contraire. 1776. Mai & Juin

Noms de ceux qui ont parlé dans les débats.

Le Préſident, M. Holford, M. Pechell, M. Manship, le Gouverneur Johnſtone, m. Lushington, M. Lous, M. Pinith, M. Gregory, M. Dodwell, M. Fitzgerald, M. Macleane, M. Elliot & M. Crichton.

Les Gazettes du jour ont annoncé de la part des Directeurs qu'il ſe tiendroit une nouvelle aſſemblée générale le jeudi 27 Juin, pour délibérer ultérieurement ſur la queſtion de l'indemnité demandée par M. Werelſt, relativement aux condamnations obtenues contre lui par les Arméniens *Rafael* & *Germauld*.

N.° II. *Nouvelles de l'Inde.*

On voit par des lettres de Madraſſ inſerées dans divers Gazettes du jour, que la Compagnie Angloiſe ne néglige rien pour augmenter ſon commerce ſur la côte de Coromandel & dans le Carnate. — Les Anglois ſont toujours perſuadés qu'il importe d'étaler dans

1776. Mai & Juin.

l'Inde un appareil de Puiſſance qui détermine les Souverains du pays à protéger efficacement leur comptoirs & leurs achats. En effet, les marchés & les avances en argent ſe font d'année en année; & ſi les Nababs ne forcent pas leurs ſujets à tenir les conditions des marchés faits entre eux & les Européens, les achats deviennent très-chers & ce commerce eſt infructueux.

Il circule des lettres de Bombay par leſquelles on apprend que les troupes de la Compagnie commandées par le Colonel Keating, ont eu une affaire le 18 Mai 1775. avec les Marattes près de Ponnah, & que huit Officiers & beaucoup de Soldats Anglois y ont été tués.

N°. III. *Voici un article qui avoit été publié dans le Gazettes quelques jours avant l'aſſemblée.*

» Les dernieres lettres de Madraſſ font le tableau le plus brillant de la ſituation de nos affaires dans le Carnatique. On a établi avec le Lama du Thibet une communication très-avantageuſe pour notre commerce qui s'ouvre ſans ceſſe de nouvelles ſources dans cette contrée.

Le Nabab Mahamud-Ally Cawn étoit depuis long-tems ſoupçonné d'avoir été attiré au parti de la France par les intrigues du ſieur Law, Commandant de Pondichery. Ce

Nabab vient enfin de donner les preuves les moins équivoques de la ſincérité de ſes diſpoſitions à notre égard. Lorſque le Lord Pigot a mis garniſon Angloiſe dans Tanjaour, ce Prince Indien eſt venu avec toute ſa Cour s'établir à Madraſſ exprès pour marquer à notre Nation la confiance qu'il avoit en elle. Les inquiétudes que nous avions de voir troubler la tranquillité de cette partie de l'Inde ſont entiérement diſſipées par cet heureux événement. 1776. Mai & Juin.

Selon les mêmes nouvelles, les vaiſſeaux de l'Inde actuellement en route pour l'Europe y apportent les plus riches cargaiſons dont on ait jamais eu connoiſſance.

Mais le déſordre qui regne toujours entre le Conſeil de Calcutta & la nouvelle Cour de Judicature diminue la joie que cauſent généralement de ſi heureuſes nouvelles.

N°. IV. *Divers papiers avoient donné auſſi la piece ſuivante où l'on voit des détails curieux ſur le nouvel arrangement avec le Lama du Thibet dont il eſt parlé ci-deſſus.*

RELATION de la guerre de *Rohilla* qui eſt plus détaillée, & qui paroît plus authentique qu'aucune de celles qui ont paru juſqu'ici. Comme la conduite de ceux qui ont le maniement des affaires dans le Bengale occupe à préſent les Actionnaires, cette relation doit leur faire le plus grand plaiſir. C'eſt un

1776. Mai & Juin

extrait d'une lettre écrite par un Officier qui a ſervi dans cette guerre, & qui étoit chargé d'un commandement de diſtinction.

Au Camp de *Minda Chant*, ce 19 Juillet 1775.

Ce fut après l'arrivée du Gouverneur *Haſtings* à *Benares* l'année derniere, que la réduction des Domaines de Rohilla fut arrêtée entre lui & le Viſir. Elle fut tenue ſi ſecrette qu'il n'y avoit pas un ſeul homme de notre armée qui ſçût notre deſtination juſqu'au moment où nous entrâmes dans le territoire du Nabab, qui ſe joignit à nous avec un puiſſant renfort. Nous nous mîmes auſſi-tôt en marche vers le pays de *Haſiz-Rhimut*, l'un des plus reſpectables Princes de cette partie de l'Inde, & on nous fit l'honneur de nous donner pour Commandant le Viſir *Sujah-al-Dowlat* (l'un des plus inſignes coquins qui ayent terni la gloire des annales de l'Orient). Sous un tel chef que de ſuccès ne devions nous pas attendre? Nous entrâmes dans le pays de ce peuple outragé & dont la perte étoit jurée, menaçant de mettre tout à feu & à ſang. Pour notre début, trente Villages furent embraſés, le jour même que nous mîmes le pied ſur leurs frontieres; & dans pluſieurs endroits, les enfans & les vieillards périrent au milieu des flammes. Il faut avouer cependant que tout ce ravage fut commis par les troupes du Viſir ſeulement, mais nous étions à tous égards complices de leurs

crimes. *Hafiz* rassembla son armée d'environ 30,000 hommes. Nous en vînmes aux mains le 23 Avril 1775 (jour de Saint-George, & après un combat d'environ trois heures ; nous les mîmes entiérement en déroute. Ils perdirent leur brave chef & environ 3,000 hommes. Le nombre des tués & blessés de notre côté se monta à-peu-près à 700 hommes. 1776. Mai & Juin.

Lorsque la famille d'Hafiz apprit la nouvelle de sa mort & la défaite de son armée, ses deux fils prirent la suite ; & l'opinion générale est que sa femme & une de ses filles se tuerent ; l'autre qui étoit destinée à orner le Sérail du Visir, ayant brisé un de ses diamans l'avala dans un verre d'opium ; quoiqu'il en soit, il ne reste pas aujourd'hui le moindre vestige de cette famille non moins illustre qu'infortunée. Nous nous cantonâmes quelque tems après sous la ville de Basouley pour y passer la saison pluvieuse : mais l'irrésistible éloquence de l'or, engagea notre Commandant en chef (le Colonel —) à rentrer en campagne au commencement des pluies, pour se mettre à la poursuite du reste de l'armée ennemie qui étoit dispersée, & malgré les peines & les frais qu'il nous en couta pour construire nous mêmes des bungelor (ou hangards) que nous n'habitames point, nous ne reçûmes pas la moindre indemnité. Nous poursuivîmes l'ennemi à plus de deux cents miles. Quel spectacle ! Pendant une marche de près

d'un mois nous essuiâmes la pluie des tropiques.

1776. Mai & Juin. Le pays étoit entiérement submergé, & nos tentes delabrées ne fourniſſoient qu'un pauvre abri contre la rigueur du tems. Nous atteignîmes enfin les fugitifs : ils ſe poſterent dans un fort retranchement ſous les montagnes *Sevaliques* qui ſéparent le Thibet, le Caſſumere, & la Tartarie de l'Indoſtan. Nous reſtames environ ſix ſemaines à négocier. Ces négociations ſe paſſoient abſolument entre *Fazouley-Khan* (le chef actuel de Rohilla, & le Colonel..... par l'entremiſe de l'Enſeigne, M..., Sécrétaire du Colonel, & on répandit généralement que le Commandant s'étoit ſervi de cet Enſeigne (ſon très-reſpectable compatriote) au préjudice de M. R. ſon interprête Perſan, que cela regardoit, mais qu'il avoit voulu faire un traité perſonnel & ſecret avec l'ennemi. Fazouley-Khan fit mine de vouloir tenir bon juſqu'à la fin des pluies, lorſqu'après une farce d'environ ſix jours, & après avoir ouvert la tranchée, la paix fut tout à coup renouée. Les propriétés de tous les Chefs leur furent conſervées ; mais quant aux pauvres Soldats, nous n'eûmes pas la généroſité, à l'exemple des voleurs de grand chemin en Angleterre, de leur laiſſer même de quoi payer le paſſage d'un bateau. Ils furent obligés de paſſer le Gange en préſence de notre armée, dépourvus de toute ſubſiſtance; ils firent leurs derniers adieux à leur patrie, en conjurant le

Grand Alla de faire pleuvoir ſes malédictions, ſur ces brigands Chrétiens deſtructeurs de leur pays. 1776. Mai & Juin.

C'eſt ainſi que nous avons ſoumis le territoire de Rohilla. Son étendue eſt de près de quatre cent milles en tous ſens. Il contient dix-ſept Capitales, & pluſieurs centaines de Villages. Ses revenus ſe montent à près de quatre cent mille livres ſterling. On peut dire qu'il a été immolé à la ſordide ambition des *Subahs* Anglois, & il fut reconnu généralement dans le camp que les particularités de cette expédition nous avoient fait peu d'honneur comme Anglois, comme Chrétiens & comme hommes.

Tandis que nous campions ſous les montagnes de la Tartarie, il y eut beaucoup de fievres & de rhumes, qui provenoient de la chaleur exceſſive des jours & de la fraîcheur de l'air pendant les nuits : on peut attribuer cette fraîcheur aux vents froids qui ſoufflent des montagnes du Thibet, toujours couvertes de glaces. Elles s'étendent vers le Nord, leur têtes chenues ſont couvertes d'une neige éternelle. C'étoit un ſpectacle bien étrange pour nous, après avoir été grillés par les chaleurs ardentes des Tropiques. Dans l'intervalle que nous y reſtâmes j'eus l'envie de grimper au ſommet d'une des plus proches montagnes, d'où je découvris les premieres cataractes du Gange, à l'endroit où on peut dire que ce Fleuve im-

1776. Mai & Juin.

menſe prend ſa ſource. Il eſt formé de pluſieurs torrents qui ſe précipitent avec bruit de ces montagnes, & qui tombent l'un dans l'autre à meſure qu'ils ſerpentent à travers les vallées ; ils ſe jettent enſuite dans le Fleuve. Il eſt navigable pour des bateaux d'un port conſidérable, dans l'eſpace de près de trois cents milles, qui eſt la diſtance entre l'endroit que je viens de décrire & la mer.

Les belles ſoirées, le chant des oiſeaux & le payſage pittoreſque, pendant l'eſpace de pluſieurs lieues, rappella à mon ſouvenir pluſieurs belles deſcriptions des Saiſons de Thomſon.

Vous pouvez croire que la ſingularité des objets dont j'étois environné échauffoient mon imagination. Je vous aſſure que depuis mon départ de l'Angleterre je n'avois pas encore joui d'un ſpectacle auſſi agréable & auſſi riant.

Nous venions de quitter Belgram où nous avions campé lorſque nous fîmes l'accomodement avec *Fazouley-chan*, & nous vînmes à Minda-ghaut d'où j'écris cette lettre. Ce lieu appartient au Viſir : quant à notre future deſtination, je crois que même notre fameux Colonel ne la ſait pas plus que nous.

Fin de la lettre.

La perſonne qui nous a communiqué cette lettre intéreſſante, dans laquelle on voit les

les cruautés exercées par nos Gouverneurs dans les Indes Orientales, remarque que quoiqu'on ne puiſſe autrement rendre raiſon de la conduite de ..... & encore plus de celle de ..... qu'en l'attribuant aux principes de brigandages dont ils étoient animés, & qui leur faiſoit braver toutes les loix divines & humaines, il ne peut croire cependant le Général ou ſes Aſſociés plus dignes de l'indulgence publique. Leur réſiſtance opiniâtre & déraiſonnable aux projets les plus ſimples de ceux entre les mains de qui ils avoient trouvé le Gouvernement, & qui devoient connoître à fond ſa nature, prouve clairement qu'ils ont eu peu en vue le bien public. 1776. Mai & Juin.

La raiſon, ajoute-t-il, pour laquelle le Général actuel a trouvé tant de défenſeurs parmi les Propriétaires, & pluſieurs même d'entre les Miniſtres, eſt très-palpable. Ceux qui ont fait une fortune brillante dans les Indes & qui ſe ſont établis ici, concluent naturellement que ſi ce Général eſt rappellé, ſa conduite ſubira un examen ſtrict & parlementaire; qu'on approfondira auſſi les moyens par leſquels eux mêmes ſont devenus ſi riches. Cette crainte a agi avec tant de force ſur eux, qu'ils ont fait jouer tous les reſſorts que leur fourniſſent leurs richeſſes immenſes pour prévenir un ſcrutin ſi redoutable. Ils conjecturent très ſagement que

1776. Mai & Juin.

—— ſi ..... a la permiſſion de reſter, il terminera ſa carriere politique avec un peu moins de faſte qu'il ne l'a commencée, & qu'il aura quelque tems après la liberté de revenir ſans bruit en Angleterre, & ſans y faire le même éclat que ſon retour, dans les circonſtances actuelles, auroit produit néceſſairement. Si on avoit quelque égard à la juſtice & aux droits de l'humanité, ſi on ſongeoit un peu plus aux intérêts de la Compagnie, le Parlement devroit employer ſon autorité dans cette occaſion. Les deux parties devroient être rappellées; & après un ſtrict examen de leur conduite, on devroit leur infliger des peines proportionnées à leurs crimes. Sans l'appui d'exemples publics, il ſera impoſſible de trouver des gens qui réſiſtent aux tentations auxquelles ils doivent être en bute dans un pays où une vénalité & une corruption ſans bornes ont pris l'empire; à moins que la crainte des châtimens n'agiſſe avec force & ne vienne au ſecours des principes naturels de l'honneur.

ON APPREND par des lettres de Corke, que les Fourniſſeurs qui s'étoient engagés à envoyer des vivres aux Royaliſtes, ont eu beaucoup de peine à charger les derniers vaiſſeaux arrivés d'Angleterre à Corke pour paſſer dans l'Amérique Septentrionale. La raiſon en eſt que l'Irlande eſt ſi épuiſée &

si dépourvue, que les pauvres y meurent de faim. On y a cependant reçu des ordres pour faire une quantité considérable de nouvelles fournitures; mais on a averti les fourniſſeurs que s'ils se disposoient à faire de nouveaux enlevemens, le peuple se souleveroit, que la révolte gagneroit tout le Royaume, & qu'enfin ils s'exposeroient à voir piller leurs maisons, & à être poignardés eux & leurs familles. 1776. Mai & Juin.

Les bâtimens qui transportent en Amérique les troupes de Waldeck, sont arrivés le 20 Juin à Spithead.

Le Lord Stormont a pris congé du Roi le 20 Juin pour se rendre à Paris & y reprendre ses fonctions d'Ambassadeur.

Le Roi étant en son Conseil a rendu une proclamation, le 21, pour prolonger le tems du payement des gratifications de 3 liv. pour tout bon matelot, & de 2 liv pour tout matelot ordinaire qui s'engagera sur la flotte royale, depuis le 30 de ce mois jusqu'au 31 Août, inclusivement.

Le Major Caldwell, qui est venu apporter la nouvelle de la levée du siege de Quebec, a eu l'honneur d'être présenté au Roi Cet Officier retournera dans peu au Canada où il sera avancé. Sa Majesté a récompensé le Capitaine Douglas, Commandant la frégate l'*Isis*, qui est venu assez à tems pour sau-

ver Québec, en l'élevant au rang de Com-
1776. modore.
Mai & Juin. La Cour a fait faire, dans le cours de ce mois, de nouvelles repréſentations à quelques Puiſſances, ſur ce que leurs ſujets fourniſſent des munitions de guerre aux Américains.

Avertiſſement, inſéré dans les Gazettes, pour diſpoſer la Cité de Londres à choiſir M. Wilkes pour ſon Tréſorier ou Chambellan.

» On eſt fort impatient de ſavoir à qui, de la Bourgeoiſie de Londres ou des Miniſtres, appartiendra déſormais la diſpoſition des grandes charges de cette Ville, & c'eſt le 24 de ce mois (de Juin) que cette queſtion doit être décidée. Mais lorſqu'on conſidere que les Miniſtres ont engagé ce Royaume dans la guerre civile, pour exécuter leur projet de puiſſance tyrannique, & qu'ils ont par ce moyen anéanti une grande partie de la navigation & du commerce de Londres, on ne peut ſuppoſer que la généreuſe & libre Bourgeoiſie de Londres, qui a toujours défendu les droits & les libertés de la Grande-Bretagne, puiſſe ſe laiſſer intimider par les ordres, ou corrompre par les artifices de ces deſpotes, qui voudroient la mettre ſur le pied des petits Bourgs dont les ſuffrages ſont à leur diſcrétion. Cette élection

décidera, comme on l'a déjà dit, si les grandes places de cette Ville sont encore à la disposition de ses citoyens ou du Ministere, c'est-à-dire en d'autres termes, si nous continuerons d'être libres ou si nous allons devenir esclaves «. 1776. Mai & Juin.

JOURNAL de l'Amérique, depuis le 15 Mai 1776 jusqu'au 25 Mai, date de la dépêche du Général Carleton sur l'affaire du poste des Cedres, publiée par la Gazette de la Cour du 24 Juin.

Extrait d'une lettre de Quebec, datée du 11 Mai

LES Rebelles sont à présent aux Trois Rivieres. Une frégate, un sloop de guerre & un senaut armé, ont été envoyés à leur poursuite; ces vaisseaux leur ont déja fait beaucoup de mal: ils ont repris le *Gaspée*, un autre vaisseau armé & quantité de munitions. Si notre renfort fût arrivé deux jours plus tard, il est probable que nous aurions eu un autre assaut à soutenir; car la veille ils avoient été joints par 400 hommes, sans compter les autres corps de troupes qui étoient à leur portée. Selon toute ap-

1776. Mai & Juin.

parence ils ne vouloient quitter la Province qu'après y avoir été contraints par la force des armes. Il eſt vraiſemblable qu'ils eûſſent été bien aiſes d'en faire le théâtre de la guerre pour la détourner de leur pays. Si le grand armement arrive bientôt, ils l'abandonneront tout à fait ; mais ſi on leur laiſſe le tems de ſe renforcer, cette évacuation pourra être l'ouvrage de tout l'Eté. Le ſecours que nous avons reçu conſiſte en trois vaiſſeaux de guerre expédiés d'Angleterre. Le Général a ordonné de tout préparer pour aller à la pourſuite des Rebelles, s'eſtimant aſſez fort, dans ce moment-ci, pour ſuivre ſes projets «.

Inſtructions de la ville de Boſton à ſes Délégués au Congrès général. (Les papiers Anglois n'avoient publié qu'une portion de cette piece : ce qui ſuit s'eſt trouvé dans les Gazettes d'Amérique).

» Par rapport à la Police intérieure de cette Colonie, il eſt eſſentiellement néceſſaire, pour conſerver l'harmonie parmi nous, que le corps conſtituant ſoit convaincu qu'il eſt repréſenté pleinement & de bonne-foi. Originairement chaque Membre de la communauté avoit le droit de participer à la

législation. Ce droit a toujours été exercé dans l'enfance des Etats; mais lorsque les habitans deviennent excessivement nombreux, non-seulement il ne convient pas, mais même il est impossible qu'ils assistent tous à une assemblée; & delà est venu l'usage de faire des loix par un petit nombre de personnes élues librement par la plus grande portion de la communauté. Lorsque ce choix est libre & que chaque province ou district a un nombre proportionné de représentans, le peuple, s'il est malheureux, ne doit s'en prendre qu'à lui même. Ainsi nous vous recommandons de chercher quelques moyens qui puissent procurer cette juste proportion de représentans du peuple de cette Colonie dans la législature; mais il faudroit avoir soin que l'assemblée ne fût pas trop nombreuse, car cela ouvriroit la porte aux inconvéniens qu'on veut éviter par la représentation. Les assemblées trop nombreuses ne sont pas celles qui expédient toujours les affaires avec le plus de célérité, ou qui les dirigent avec le plus de sagesse. 1776. Mai & Juin.

Il est essentiel pour la liberté, que les pouvoirs législatifs, judiciaires & exécuteurs de gouvernement soient, autant qu'il est possible, indépendans & séparés les uns des autres; s'ils étoient réunis dans les mêmes personnes ou dans le même nombre de personnes, on ne seroit plus éclairé par cette censure mutuelle qui donne tant de sûreté

1776. Mai & Juin.

contre l'établiſſement des loix arbitraires & contre l'inutile exercice du pouvoir dans l'exécution de ces loix. Il eſt auſſi de la plus haute importance que toute perſonne attachée à une place de judicature donne la plus grande partie de ſon tems & toute ſon attention aux devoirs de ſa place. Ainſi nous vous recommandons de faire enſorte qu'on établiſſe une loi ou des loix qui empêchent abſolument que les mêmes perſonnes n'occupent dans le même temps diverſes places dans les départemens légiſlatifs & exécuteurs du gouvernement ; comme auſſi de favoriſer les loix en vertu deſquelles, dans tout Tribunal de Juſtice de la Colonie, les Juges, pour être continués dans leurs places, ne dépendent point du caprice ou de la volonté de quelque corps ſupérieur ; mais qu'ils ne puiſſent y reſter qu'autant qu'ils s'y ſeront conduits d'une maniere irréprochable. Et pour prévenir la multiplicité d'offices dans les mêmes perſonnes, il eſt à propos de leur aſſigner des honoraires qui puiſſent les diſpenſer d'avoir recours à aucuns moyens collatéraux ou indirects pour vivre. Nous deſirons qu'on évite de prodiguer ſans beſoin les finances publiques, pourvu qu'en même-tems on ne riſque point de ſacrifier nos libertés à un vil eſprit de parſimonie. Comme nous ne doutons point de vos talens & que nous connoiſſons le zèle qui vous anime pour la cauſe commune de notre pays, nous nous

en rapportons à votre ſageſſe & à votre diſcretion, relativement à toutes les opérations militaires que les circonſtances préſentes peuvent néceſſiter, & à tous les autres objets qui intéreſſent la nation & qui ſeront ſoumis à votre examen. 1776, Mai & Juin.

Le 12 Mai le Général Howe, expédia d'Halifax la frégate le Glasgow, avec ſes dépêches pour la Cour.

Vers le milieu du même mois, le Général Washington fut averti *qu'il y avoit un complot formé contre lui.* Il donna auſſi-tôt les ordres néceſſaires, pour qu'on redoublât de ſoin & de vigilance dans tous les détails de ſon commandement.

[On verra ci-après que le projet de ce complot avoit été ſigné le 13 Mai.]

Le Gongrès général ayant écrit à M. *Washington* une lettre, » pour le remercier des ſervices importans, qu'il a déja rendus aux Colonies-Unies, & pour l'aſſûrer de ſon empreſſement à lui fournir tous les ſecours qui ſeront en ſon pouvoir, pour le mettre en état de conſerver le dépôt précieux de la liberté Américaine, qui lui a été confié «. M. Washington a répondu en ces termes.

» Meſſieurs, je vous ſuis très-obligé des ſentimens favorables que vous voulez bien avoir au ſujet de mes ſervices, ainſi que de vos promeſſes de me donner tous les ſecours

1776. Mai & Juin.

possibles, pour me mettre en état de remplir mes devoirs importans. Au reste vous pouvez être assûrés que je m'appliquerai constamment à l'avancement du bien être & des intérêts des Colonies, aussi long-tems que j'aurai le commandement dont je suis actuellement revêtu «.

Signé WASHINGTON

LA CONVENTION de la Virginie, cent douze Membres y présens, a pris le 15 Mai, un Arrêté aux fins de faire proposer au Congrès général de déclarer les Colonies-unies, Etats absolument libres & indépendans.

[*Cet arrêté se trouve, en entier au* Tome V. *des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*, page lv & lxiv. *L'ouverture de la convention générale le 6 Mai, & les motifs pour former la nouvelle constitution de la Province, dont les assemblées ont duré jusqu'au 6 Juillet*, ainsi que la nouvelle constitution se trouvent aussi *page* lxviij.]

De Boston le 17 *Mai.*

» Notre Congrès a reçu la nouvelle que quelques habitans de Longisland contrefaisoient les especes du Continent, ainsi que le papier de Massachusset, de Connecticut &

de Newyork. On a envoyé à leur recherche un parti de volontaires qui les a pris tous avec les especes qu'ils avoient frappées, leur poinçon, leurs instrumens, &c. Ils ont été conduits ici où ils sont détenus ». 1776. Mai & Juin.

» La plupart des habitans valides de cette ville s'étant engagés volontairement pour travailler deux jours par semaine pendant quarante jours aux fortifications, celles du Fort Gill, de Noddle Island, de la pointe de Dorchester & du Château, sont presque achevées ».

On a appris que l'armée Angloise, actuellement rassemblée à Halifax étoit considérablement diminuée par la désertion. Les Soldats quittent leurs drapeaux par douzaines, avec armes & bagages. Les gens du pays en ont ramené quelques-uns au quartier; mais on ne leur a pas fait subir d'autre peine que de les embarquer sur le champ, & de les empêcher de revenir à terre ».

Extrait d'une lettre de Halifax dans la nouvelle Ecosse le 19 Mai.

La frégate de guerre le *Greyhound*, Capitaine Dickson, est arrivée ici le 16, de Corke, en six semaines de traversée, avec neuf bâtimens vivriers sous son convoi; la *Rose*, Capitaine Wallace, a mis à la voile le meme jour.

Le bâtiment de transport l'*Argo* est arrivé

1776. Mai & Juin.

le 12. Il avoit à bord le Colonel Enoch Markham & trois Compagnies du quarante-ſixieme régiment.

On eſt occupé à lever un régiment qui ſera appellé les Volontaires Royaux de la Nouvelle Ecoſſe, & le Général Howe a rendu une proclamation, par laquelle il accorde le pardon à tous les déſerteurs qui reviendront avant le 24 Juin & s'enrôleront dans ce corps.

On a tenu ici le 10 de ce mois une aſſemblée particuliere de ſeſſions, pour regler le prix des proviſions devenues conſidérablement plus rares & plus cheres depuis l'arrivée des troupes.

Les troupes de la garniſon de Boſton qui étoient à Halifax, ſe ſont rembarquées le 20 Mai. C'eſt une mauvaiſe ſaiſon pour faire naviguer des troupes d'Europe : le quarante-ſixieme régiment a eſſuyé des maladies aigues qu'on attribue au climat.

On aura peine à ſe perſuader que le 17 Mai le Général Clinton, qui étoit débarqué au cap Fear, n'étoit pas inſtruit de l'évacuation de Boſton; & qu'il ne l'a appriſe que par une Gazette d'Amérique. Avant de partir d'Halifax le Général Howe lui expédia un vaiſſeau avec ordre de revenir au Nord pour le joindre.

Lettre de la Compagnie de Marchands de la Havane, autoriſés par le Roi d'Eſpagne à faire la traite des Negres à la Jamaïque, adreſſée au ſieur Edward Foorde, Agent de cette Compagnie à la Jamaïque, datée le 19 Mai. (Cette lettre fut reçue a la Jamaïque le 28 Juin.) 1776. Mai & Juin.

Il eſt arrivé hier, 18 de ce mois, dans ce Port, vingt-deux matelots Anglois faiſant partie des équipages des vaiſſeaux la *Lady Juliana*, Capitaine Stephenſon, le *Reynolds*, Capitaine Burden, & la *Juno*, Capitaine Marſam, qui tous trois ont été pris aux environs du port de Matanza, à l'embouchure du canal de Bahama, par deux ſloops de Boſton, ſi bien équipés & armés, à ce que nous ont rapporté les priſonniers, qu'ils auroient pû attaquer toutes ſortes de vaiſſeaux. Ces trois bâtimens avoient appareillé de votre Iſle pour Londres & avoient des cargaiſons très-conſidérables. Leurs équipages & leurs paſſagers ont été faits priſonniers pour la plus grande partie, & vingt-deux hommes ont été envoyés à terre par les Corſaires, parce qu'ils ont mieux aimé venir ici que d'aller en Amérique. Les Corſaires croiſent toujours dans le même lieu, c'eſt-à-dire, à l'embouchure même du Canal de Bahama, de ſorte que tout vaiſſeau qui

1776. Mai & Juin.

prendra cette route, tombera néceſſairement entre leurs mains, parce qu'ils ne peuvent être inſtruits du danger; & nous ſaiſiſſons la premiere occaſion pour vous en avertir.

Extrait d'une lettre écrite de Saint Criſtophe le 20 Mai, & adreſſée à Dublin.

Nous éprouvons ici la plus fâcheuſe diſette, & les Iſles voiſines ſont dans le même cas, depuis que nous ne pouvons tirer aucunes proviſions ni de l'Amérique ni de l'Irlande, nos terres étant toutes employées aux cannes de ſucre. Si Dieu ne met une prompte fin à nos malheurs, des milliers d'Habitans ſeront ruinés. La ſituation de ces îles eſt vraiement déplorable; nos magaſins ſont fermés faute de commerce, & nous n'avons que peu de numéraire: notre ſubſiſtance dépend abſolument des ſecours précaires de l'Angleterre. Nous ſommes forcés d'être les victimes d'une querelle à laquelle nous n'avons nulle part.

L'Amiral Shuldham, qui commande l'eſcadre qui a eſcorté le Général Howe à Halifax, a écrit à la Cour, en date du 20 Mai, que ſes vaiſſeaux avoient enlevé vingt-quatre bâtimens appartenans aux Américains ou à des Etrangers trafiquant avec eux, hormis ceux que ſon eſcadre avoit déja précédemment interceptés, ainſi qu'il l'avoit marqué par ſa lettre du 25 Avril, parmi

lesquels se trouvoit le senaut le *Lion*, qui faisoit le trajet du Cap François à l'Isle de Rhode-Island avec un chargement d'armes & de munitions de guerre. 1776. Mai & Juin.

L'escadre Américaine, commandée par le sieur Hopkins, ayant relâché à la Nouvelle Londres pour y prendre des vivres, elle y est bloquée par des vaisseaux du Roi, qui prétendent l'empêcher de sortir de ce port & d'inquiéter les bâtimens que la Cour envoie en Amérique.

Extrait d'une lettre de Boston le 20 Mai.

En vertu d'un ordre du Congrès, le Comité général de cette Ville & de la Province a fait mettre en prison différentes personnes, pour n'avoir point voulu remettre sous serment toutes les armes, munitions & équipages qui leur avoient été demandés, après avoir refusé de signer une association pour défendre, les armes à la main, les Colonies-unies contre les entreprises hostiles de la flotte & des armées Britanniques.

Extrait d'une lettre de Harford dans le Connecticut, le 20 Mai.

On a découvert, arrêté & empriſonné dans le voisinage de Fairfield, un certain nombre de Torys qui avoient des intelligences avec les ennemis de l'Amérique, & par-là on a coupé la ligne de correspon-

1776. Mai & Juin.

dance d'ici à Quebec, au moyen de laquelle tous nos mouvemens étoient connus à nos ennemis.

Le 20 Mai, le vaisseau l'*Unité*, Capitaine Wardle, est parti de la Géorgie pour l'Angleterre. A cette époque tout le système du Gouvernement étoit changé dans cette Province. Le Capitaine Wardle avoit été même quelques jours sans savoir s'il auroit la permission de partir. A la fin il obtint cette permission; mais on le força à prendre plusieurs passagers bannis de la Province, & dont les biens venoient d'être confisqués. Un des premiers soins du nouveau Gouvernement a été de condamner à une forte amende tous ceux qui refuseroient de prendre les armes; & cette amende doit être levée tous les mois.

Arrêté de la Ville de Watertown de la Nouvelle-Angleterre, pour promouvoir la déclaration de l'indépendance.

Les Francs-tenanciers & les autres Habitans de cette Ville se sont assemblés le 20 & ont agité la question suivante. En cas que le Congrès, pour la sûreté des Colonies, se déclare indépendant du Royaume de la Grande-Bretag., les Habitans de Water-Town s'engageront-ils solemnellement, au risque de leurs vies & de leurs biens, à soutenir le

le Congrès dans cette déclaration ?

La queſtion a paſſé unanimement à l'affirmative. 1776. Mai & Juin.

Débats dans l'aſſemblée de la ville de Philadelphie, concernant l'arrêté pris le quinze Mai par le Congrès général.

Le 20 Mai, les habitans de la ville & libertés de Philadelphie, ſe ſont aſſemblés en nombre conſidérable à la ſalle des Etats, où ils avoient eu avis de ſe rendre.

Le Major John Bayard, en qualité de Préſident du Comité d'inſpection & d'obſervation de la Cité & banlieue de Philadelphie, &c. informa l'aſſemblée qu'elle avoit été convoquée à la requête d'un grand nombre de Citoyens reſpectables. Le Colonel Daniel Roberdeau fut nommé à la place de Préſident; & en conſéquence il prit le fauteuil. — Il fut propoſé que l'arrêté du Congrès du 15 du préſent mois de Mai ſeroit lû. — Cette lecture faite. (Pour l'arrêté du Congrès, *voyez* le Tom VII p. 10)

Propoſé que les Inſtructions données par la Chambre d'Aſſemblée à ſes délégués au Congrès ſeroient lues (ces inſtructions ſont du 9 Novembre 1775 : les voici).

MESSIEURS.

» La confiance qu'on a miſe en vous eſt

de telle nature, & la maniere dont vous
1776. y pourrez répondre, peut-être ſi diverſifiée
Mai dans le cours de vos délibérations, qu'il eſt
& à peine poſſible de vous donner des inſtruc-
Juin. tions particulieres à ce ſujet ».

» En conſéquence, nous déſirons que vous, ou quelques-uns d'entre vous, vous puiſſiez vous joindre en Congrès avec les Délégués des différentes Colonies actuellement aſſemblés dans cette Ville, & tous les autres Délégués qui pourront venir au Congrès l'année prochaine : que vous délibériez enſemble ſur la ſituation critique & allarmante où ſont actuellement les affaires publiques ; que vous faſſiez tous vos efforts pour regler & recommander les meſures que vous jugerez les plus propres à operer le redreſſement des griefs de l'Amérique, & le rétabliſſement de cette union & de cette harmonie entre la Grande-Bretagne & ſes Colonies, qui ſont ſi eſſentielles au bien-être & à la proſpérité des deux pays «.

» Quoique les meſures oppreſſives du Parlement & de l'adminiſtration Britanniques, nous aient mis dans la néceſſité de réſiſter à leur violence par la force des armes, cependant nous vous enjoignons expreſſément de déſaprouver & de rejetter entierement, au nom de notre pays, toutes propoſitions qui pourroient être faites pour occaſionner ou amener une ſéparation d'avec la Métropole

ou un changement dans la forme de ce Gouvernement «. 1776. Mai & Juin.

» Vous êtes priés de faire le rapport de vos procédés à cette Chambre «.

Par ordre de la Chambre, le 9 Novemb. 1775.

Signé John Marton, Orateur.

Le Colonel Thomas M'kean a dit que le Comité de la Cité & libertés craignant le dangereux effet que pouvoient produire ces inſtructions, avoit préſenté un mémoire à l'honorable Chambre de l'Aſſemblée pour prier qu'elles fuſſent ſupprimées, & que la Chambre prenant ledit mémoire en conſidération, avoit arrêté dans la derniere ſéance de la derniere ſeſſion que leſdites inſtructions ne ſeroient point changées.

Sur motion, arrêté d'une voix unanime; que ſelon l'opinion de cette Aſſemblée, leſdites inſtructions peuvent avoir l'effet dangereux de retirer cette Province de cette heureuſe union avec les autres Colonies que nous regardons comme notre gloire & notre ſûreté.

Sur motion, arrêté d'une voix unanime; que la Chambre d'aſſemblée actuelle n'a point été élue pour l'objet de former un nouveau Gouvernement.

Sur motion, arrêté (une ſeule voix contraire), que la Chambre actuelle d'aſſemblée n'étant point autoriſée par le peuple

1776. Mai & Juin. pour cet objet, elle ne peut s'y ingérer en rien ſans s'arroger un pouvoir arbitraire.

Arrêté d'une voix unanime, qu'il ſera fait ſans délai, une proteſtation par le peuple de cette Cité & libertés, contre le pouvoir où pourroit ſe croire ladite Chambre de mettre en exécution ledit arrêté du Congrès (du 15 Mai).

Sur la queſtion agitée & miſe aux voix pour ſavoir ſi le Gouvernement actuel convient aux circonſtances des affaires, l'avis de l'Aſſemblée a été unanimement pour la négative.

Arrêté d'une voix unanime qu'il faut qu'une convention provinciale ſoit choiſie par le Peuple pour l'objet exprès de mettre à exécution ledit arrêté du Congrès (du 15 Mai).

Comme il pourroit s'élever quelques difficultés relativement à la maniere d'élire les Membres pour ladite Convention, en conſéquence :

Arrêté d'une voix unanime que le Comité de la Cité & libertés de Philadelphie ſera prié d'envoyer le ſuſdit arrêté du Congrès (15 Mai) aux différens Comités dans la Province, & de convoquer un certain nombre des Membres des Comités de chaque Comté pour tenir une Conférence Provinciale, à l'effet de déterminer le nombre des Membres dont ſera compoſée la Convention pour former un nouveau Gouvernement, & la maniere dont ils ſeront élus.

Une minute de protestation ayant été lue, elle fut unanimement approuvée. 1776. Mai & Juin.

Protestation de divers Habitans de cette Province, tant pour eux que pour les autres.

Aux honorables les Représentans de la Province de Pensylvanie.

MESSIEURS,

Nous les Habitans de la Cité & libertés de Philadelphie, tant pour nous que pour les autres Habitans de Pensylvanie, croyons qu'il est de notre devoir de représenter à la Chambre ce qui suit :

D'autant que l'honorable Congrès continental, par un arrêté du 15 du présent mois de Mai, a recommandé de former & d'établir de nouveaux Gouvernemens dans toutes les Colonies unies sous l'*autorité du Peuple*. D'autant que le pouvoir donné par Chartre à cette Chambre, dérive de notre mortel ennemi, le Roi de la Grande-Bretagne, & que les Membres en ont été élus par les personnes seulement qui étoient dans un état de fidélité réelle ou supposée audit Roi, à l'exclusion de plusieurs dignes Habitans que le susdit arrêté du Congrès a rendus actuellement Electeurs. Comme cette Chambre, dans sa position actuelle, entretient une correspondance immédiate avec un Gouverneur ayant commission du-

1776. Mai & Juin.

dit Roi, lequel eſt repréſentant juré, ayant été & étant par ſerment obligé d'avoir une Correſpondance miniſtérielle avec les Miniſtres dudit Roi, & que ladite Chambre ne peut en être relevée par aucun acte de notre part. En conſéquence, tant pour nous que pour les autres, nous proteſtons ſolemnellement, par les préſentes, contre l'autorité & qualification de cette Chambre, pour former un nouveau Gouvernement.

Comme nous voulons éviter toute diſcuſſion avec cette Chambre, nous nous diſpenſerons d'énumérer les inconſéquences particulieres de ſa précédente conduite, & nous nous contenterons de déclarer qu'en qualité de corps d'hommes liés par des ſermens de fidélité à notre ennemi, & dévoués, comme le ſont la plûpart de ſes Membres, ſoit par des liaiſons perſonnelles, ſoit par des emplois pécuniaires au propriétaire de cette Province, qui eſt pareillement Repréſentant dudit Roi, ce corps eſt inhabile, pour toutes bonnes intentions & fins, à prendre en conſidération le dernier arrêté du Congrès (du 15 Mai), & que comme Chambre, il n'eſt point, conformément à la deſcription dudit arrêté, une *Aſſemblée ſous l'autorité du peuple ſeulement*; & auſſi parce que nous avons de très-vives appréhenſions qu'un nouveau Gouvernement, ouvrage de perſonnes qui ſe trouvent dans de tels rapports, ne ſoit un moyen de nous ſoumettre, nous & notre

postérité, a de plus grands maux, qu'aucun de ceux que nous avons éprouvés. 1776. Mai & Juin.

En protestant ainsi contre l'autorité de cette Chambre pour former un nouveau Gouvernement, nous ne prétendons point l'attaquer dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont propres, & que jusqu'à présent elle a été dans la coutume de déployer pour la sûreté & l'intérêt de la Province, jusqu'à l'époque où une nouvelle Constitution dérivant de l'autorité du peuple & fondée sur elle, sera définitivement reglée par une convention provinciale qui doit être élue pour cet objet, & jusqu'à ce que les Officiers & les Représentans réels du peuple soient choisis conformément à ce principe, & qualifiés pour remplacer cette Chambre. A cette fin, il sera adressé une Requête au Comité d'inspection & d'observation de la Cité & libertés (lesquels, dans toutes les occasions, ont concouru par leurs services au maintien des droits du peuple) pour convoquer une conférence de Comités, laquelle publiera des ordres pour élire par scrutin une convention provinciale, composée au moins de 100 Membres, à l'effet de mettre à exécution ledit arrêté du Congrès: étant fermement convaincus qu'après la faveur immédiate de la Providence divine notre bonheur futur dépend de la fermeté avec laquelle nous observerons & nous soutiendrons ledit arrêté du Congrès, pour entretenir par

ce moyen l'union des Colonies dans toute
1776. son intégrité.

Mai & Juin. *Arrêté d'une voix unanime* que le Préſident ſera chargé de ſigner & de préſenter ladite proteſtation à l'honorable Chambre d'aſſemblée.

Arrêté d'une voix unanime que nous ſoutiendrons les meſures qui viennent d'être adoptées, à tous riſques & périls, & quelles qu'en puiſſent être les conſéquences.

Les remerciemens de la Cité & libertés ayant été préſentés (en vertu d'un vote unanime) au Colonel Roberdeau pour ſon impartialité & ſon exactitude à remplir ſa place de Préſident, il a répondu qu'il étoit pénétré de reconnoiſſance de l'honneur qu'on lui faiſoit, & qu'il s'en trouvoit plus flatté que s'il l'eût reçu d'un Prince.

Les remerciemens de la Cité & libertés ont pareillement été préſentés (par un vote unanime) au Comité d'inſpection & d'obſervation, pour le zele, la fidélité & l'attention ſoutenue que ſes Membres ont mis à remplir leurs importantes fonctions. Le Colonel M'kean, en ſa qualité de Préſident dudit Comité, a reçu ſes remerciemens.

L'Aſſemblée s'eſt comportée avec tout l'ordre & toute la décence imaginables.

Daniel Roberdeau, Préſident.

La protestation, conformément à l'arrêté, a été remise le même jour à l'Orateur de la Chambre d'assemblée. 1776. Mai & Juin.

Adresse & remontrance des soussignés Habitans de la Ville & libertés de Philadelphie.

Aux honorables les Représentans des *hommes libres* de la Province de Pensylvanie, tenant assemblée.

D'autant qu'à notre grand regret, nous voyons qu'il a été présenté à cette Chambre un écrit intitulé : *Protestation de divers Habitans de cette Province*, soit disant *en leur nom & en celui des autres*, tendante à renverser & à changer la Constitution de ce Gouvernement sur différens griefs que nous ne pouvons croire être bien fondés, & d'autant que nous regardons comme un devoir indispensable pour nous & pour notre postérité, de reclamer & de soutenir les droits que nous ont donnés la Chartre & les loix sages de Pensylvanie, soit qu'elles aient été consenties par nous-mêmes ou faites par nos ancêtres, autant que faire se pourra sans lésion pour la cause publique d'Amérique, pendant la situation de détresse actuelle où sont nos affaires. En conséquence, nous faisons des remontrances contre ladite protestation pour les raisons suivantes :

1.° Parce qu'elle regarde l'arrêté du Congrès du 15 de ce mois de Mai, comme in-

1776. Mai & Juin. jonction abſolue » de former & d'établir de nouveaux Gouvernemens dans toutes les Colonies-unies ſous l'autorité du peuple «. Tandis que ledit arrêté eſt ſeulement une recommandation conditionelle aux Aſſemblées & Conventions reſpectives des Colonies, où il n'a point été établi de Gouvernement ſuffiſant pour l'exigence des affaires d'adopter les Gouvernememens, qui ſelon l'opinion des Repréſentans du peuple, ſeront les plus propres à opérer le bonheur & la ſûreté de leurs Conſtitutions en particulier & de l'Amérique en général «. Il eſt à propos de remarquer ici que dans cet arrêté du Congrès & dans tous autres où il eſt queſtion des Aſſemblées & Conventions, on doit entendre, (ainſi que cela s'eſt pratiqué) que par-tout où il exiſte des Aſſemblées & où elles peuvent ſe tenir, comme les anciens corps conſtitutionels, dans leurs Colonies reſpectives, les affaires publiques ne doivent être adminiſtrées par elles & par les conventions, que dans les cas urgens où des Gouverneurs arbitraires, par des prorogations & des diſſolutions, empêchent les Repréſentans du peuple de s'aſſembler pour déliberer ſur leurs propres affaires, ou bien lorſqu'ils ont détruit la Conſtitution en abdiquant leurs places, & en levant l'étendard de la guerre contre ces Colonies: que l'aſſemblée de cette Province ne peut être prorogée ou diſſoute: qu'aucune Province ne s'eſt ſignalée

plus qu'elle dans les nobles efforts qu'elle a faits pour le soutien de la cause commune de la liberté : que par l'arrêté susdit du Congrès, qui ne s'est jamais immiscé dans la police intérieure des Colonies, on laisse aux *seuls* Représentans du peuple à décider si leur Gouvernement est suffisant ou non pour l'exigence de leurs affaires : que nos Cours de loi sont ouvertes : que la justice a toujours été administrée avec toute l'attention que requeroient les circonstances où nous nous trouvions ; & qu'il a été fait des octrois d'argent considérables, dont des innovations précipitées ou sans nécessité pourroient ébranler le crédit & occasionner des désordres sans nombre. 1776. Mai & Juin.

2.° Nous faisons des remontrances contre ladite protestation, comme étant une démarche qui tend à la désunion, & qui doit empêcher un nombre infini des Habitans de la Pensylvanie de conserver leur ancien zele pour la cause commune. En effet, ces Habitans, pénétrés de la plus profonde vénération pour leurs droits Civils & Religieux, tels qu'ils leur ont été assûrés par notre Chartre, n'ont jamais pensé, lorsqu'ils se sont engagés entr'autres choses au soutien des droits de la Chartre d'une autre Colonie, qu'on les sommeroit un jour de faire le sacrifice de leur propre Chartre. Nous ne voyons rien, dans notre situation, qui exige un sacrifice aussi disproportionné, tandis que les autres Co-

1776. Mai & Juin.

lonies, & en particulier Connecticut & Rhode-Iſland, qui tirent de la même Chartre que nous l'autorité de leurs Aſſemblées, continuent leurs anciennes formes de Gouvernement, par ces Corps & ſans Conventions.

Quelques changemens paſſagers dans les formes que l'exigence des affaires, ou l'autorité du peuple puiſſe être cenſée juſtifier ou néceſſiter, cette autorité réſide entierement en nos Repréſentans en aſſemblée choiſis librement & annuellement.

Six ſeptiemes de votre Corps ſont par notre ineſtimable Chartre, inveſtis du pouvoir de donner une déciſion ſur cet objet. Nous nous adreſſons à vous comme chargés du maintien de nos droits, & nous croyons fermement que vos Conſtituans en général, adhereront avec joie à tout ce que votre ſageſſe pourra ordonner dans la circonſtance préſente. — Nous vous prions humblement de n'oublier jamais que dans des tems de déſordre, on ne doit ſe décider à des changemens qu'avec la plus grande circonſpection, & n'adopter que ceux qui ſont abſolument néceſſaires. — La Province de la Caroline Méridionale, contrainte par la néceſſité, a donné à ce ſujet un exemple louable, en ne faiſant des reglemens que relativement & juſqu'à l'arrangement des malheureuſes diſputes entre la Grande-Bretagne & l'Amérique, événement qui ne ceſſe d'être l'objet des vœux de ces peuples, quoiqu'on

les regarde & qu'on les traite comme des Rebelles ».

1776. Mai & Juin.

L'Asssemblée de Philadelphie ayant déclaré que la queſtion de l'indépendance ou ſéparation d'avec la Grande Bretagne étoit trop importante pour qu'elle oſât entreprendre de la décider, elle envoya les différentes repréſentations qui lui avoient été faites pour & contre, aux Comtés & Villes reſpectifs de la Province. Par ce moyen on parvint à ſavoir dans quelles diſpoſitions elle ſe trouvoit à cet égard, & on jugea, par une pluralité conſidérable, qui ſe manifeſta partout, que le vœu de l'indépendance étoit général. Sur cela il fut élu une convention qui dreſſa des inſtructions pour les Délégués au Congrès, avec ordre non-ſeulement d'adhérer à la queſtion lorſqu'elle ſeroit propoſée; mais auſſi de contracter des alliances avec les puiſſances Etrangères. Ces Délégués donnerent leur voix en conſéquence, & le Congrès nomma Silas Deane, ci-devant l'un des Délégués pour la Colonie de Connecticut, ſon Député ou Miniſtre Plénipotentiaire à la Cour de France.

[*Toutes les pieces qu'on vient de voir, ſur l'oppoſition que l'affaire de l'indépendance a trouvée en Penſylvanie, ſont très-eſſentielles à l'Hiſtoire de la Révolution de l'Amérique. Elles n'avoient paru dans aucune Gazette en Europe.*]

1776. Mai & Juin.

CAROLINE MÉRIDIONALE.

Diſtrict de Chérauw.

Diſcours du grand Juré de Cherauw, prononcé pour ce même Diſtrict, dans une Cour de Seſſions générales de paix, &c. commencée pour ledit Diſtrict, à Long-Bluff dans la Caroline Méridionale, le 20 Mai 1776.

Premierement. Lorſqu'un Peuple né & élevé dans un pays de liberté & de vertu, ignorant encore ces rafinemens qui amoliſſent & aviliſſent l'ame, nourri de ſentimens mâles & généreux, plein de fierté & de courage, & echauffé par tous les principes de la liberté, eſt convaincu par une expérience malheureuſement trop certaine de l'abominable réſolution priſe par ſes perfides Adminiſtrateurs, de le charger des fers de l'eſclavage, & de le dépouiller de tous les grands & déſirables privileges, qui peuvent diſtinguer des hommes libres, la juſtice, l'humanité & les loix immuables de Dieu, le juſtifient & l'autoriſent à retirer cette confiance ſacrée dont on abuſe ſi lâchement, & à la donner à des perſonnes de qui il a plus droit d'attendre qu'elles la feront ſervir à l'accompliſſement des vues importantes qui en ont été le principe.

2.° Le bon peuple de cette Colonie, ainſi

que celui des Colonies ſes ſœurs, plein de confiance dans la juſtice & la protection méritée du Roi & du Parlement de la Grande-Bretagne, s'eſt toujours ſignalé par toutes les marques de devoir & d'affection envers le Roi & le Parlement ; & il a regardé ces liens d'union & de bonne intelligence comme ſon plus grand bonheur. Mais lorſque cette protection lui a été retirée de gaité de cœur, & qu'on lui a ſubſtitué toutes les marques poſſibles de cruauté & d'oppreſſion : lorſque la tyrannie, la violence & l'injuſtice ont pris la place de l'équité, de la douceur & de l'affection, & que le pillage, les embraſemens, les meurtres, le carnage & les perſécutions les plus odieuſes, ont décelé la méchanceté des intentions de la Grande-Bretagne, la conſervation de nous-mêmes & le ſoin de veiller à notre propre bien-être & à notre ſûreté, ſont devenus des objets également importans & néceſſaires. Le Parlement & le Miniſtere de la Grande-Bretagne, en faiſant éprouver à cette Colonie des perſécutions auſſi affreuſes que peu méritées, l'ont forcée, ſans qu'elle le cherchât ni qu'elle le déſirât, à ſe ſéparer de la Grande-Bretagne, & cette ſéparation, dont nous reconnoiſſons aujourd'hui l'utilité, eſt le ſeul moyen qui nous reſte pour aſſûrer notre bonheur & notre ſûreté pour l'avenir. Ce qu'autre fois chacun de nous regardoit comme le plus grand malheur qui

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

pût nous arriver, nous préſente aujourd'hui inopinément le plus grand avantage. Au milieu de toutes ſes ſouffrances & des injuſtices quî lui ont été faites, cette Colonie a toujours déſiré, de même que les autres Colonies ſes ſœurs, une réconciliation qui pût faire oublier le paſſé & aſſûrer une bonne harmonie pour l'avenir; mais comment l'a-t-on traitée? Toutes les preuves qu'elle a cherché à donner de ſa ſoumiſſion, ont été rebardées comme les démarches d'une autorité uſurpée; les pétitions les plus humbles ont été qualifiées d'inſultes, & tout déſir reſpectueux d'un accommodement a été reçu avec le mépris le plus opiniâtre. Repouſſé, perſécuté, diffamé, livré en proie à toutes les eſpeces d'iniquité & de violence, un peuple juſte & trop offenſé en a appellé enfin au Tout-Puiſſant, & mettant ſa confiance dans la juſtice divine, & dans ſes propres vertus & ſa perſévérance, il a embraſſé le ſeul & le dernier moyen de ſauver ſon honneur, & d'aſſûrer ſon bien être & ſa félicité.

La ſuite au N.° XXXVI.

[*Conformément à notre nouveau plan, nous reprenons ici la suite des chiffres de la partie chronologique d'après la feuille* I *du N.° XXXV. Ces chiffres seront continués jusqu'à la page* 368 *qui sera la derniere de la feuille* Z. *Les vingt-trois feuilles pourront former un volume. Il n'y aura plus d'indication du numéro au bas de la premiere page de chaque feuille, mais seulement la lettre de l'alphabeth. Il en sera de même pour la Lettre du Banquier, dont la lettre de reclame eſt italique & les chiffres des pages romains.*]

Continuation du diſcours du grand Juré de Cherauw, dans la Caroline Méridionale.

1776. Mai & Juin.

3.° Nous nous livrons maintenant, avec la plus grande joie, aux eſpérances les plus flatteuſes qu'un Peuple puiſſe concevoir, & qui naiſſent de la préſente Conſtitution & forme de Gouvernement établie dans cette Colonie, Conſtitution fondée ſur les principes les plus ſtricts de juſtice & d'humanité: par laquelle le droit & le bonheur de tous, tant pauvres que riches, ſont également aſſûrés, & qu'il eſt de l'intérêt de chaque individu, jaloux de ſon bien être & de ſon avantage, de ſoutenir & de défendre.

4.° Lorſque nous conſidérons les qualités perſonnelles des Officiers publics de notre

1776. Mai & Juin.

préſente forme de Gouvernement, ainſi que la maniere dont ils ont été nommés & le tems qu'ils auront à reſter en place, nous ne pouvons qu'en témoigner une entiere ſatisfaction, & mettre une parfaite confiance dans la façon de penſer de ces Officiers, éſtimés à juſte titre, pour les vertus qu'ils réuniſſent, ainſi que dans leur habileté reconnue pour remplir les fonctions importantes qui leur ont été confiées.

5.° Animés par ces eſpérances & pleinement convaincus de leur ſolidité, nous ne pouvons pas nous diſpenſer de recommander inſtamment à chaque individu, comme une choſe eſſentielle pour la liberté & le bonheur de lui-même, auſſi bien que de ſa poſtérité, de ſoutenir & de défendre, au péril de ſa fortune & de ſa vie, une forme de Gouvernement ſi juſte, ſi équitable & qui préſente un ſi bel avenir; d'inculquer les principes de cette même Conſtitution à ſes enfans & de la leur tranſmettre intacte, afin que la poſtérité la plus reculée puiſſe recueillir les fruits précieux de ce grand ouvrage, que l'intégrité & la fermeté de ceux qui vivent aujourd'hui ont enfin heureuſement conſommé aux dépens de leur ſang & de leurs biens.

6.° Nous ne ſaurions exprimer tout le plaiſir que nous cauſent la bonne harmonie & l'union qui exiſtent aujourd'hui dans ce diſtrict. Nous n'avons à nous plaindre d'au-

cun grief, & nous demandons la permiſſion de recommander qu'il ſoit fait une nouvelle liſte de Jurés pour ce diſtrict, celle qui exiſte actuellement n'étant pas ſuffiſante. 1776. Mai & Juin.

7.° Enfin, nous faiſons nos ſinceres remerciemens à M. le Juge Mathewes pour ſa harangue également vigoureuſe & patriotique, & nous demandons en même tems que notre préſent diſcours ſoit imprimé dans les papiers publics.

Signé, Philip Pledger, Préſident; Abel Edvards; John Heuſtes; Charles Maccall; John Wild; Thomas Lide; Martin Dewitt; John Mickell; Benjamin James; Magnus Corgell; Thomas Bingham; Peter Kolb; Benjamin Rogers; Thomas Ellebrée; Moſes Spright.

D'Annapolis, dans la Colonie du Maryland.

La réſolution du Congrès général du 15 Mai, envoyée à cette Aſſemblée par les Députés de notre Province au Congrès, ayant été lue une ſeconde fois, le 21, & miſe en délibération, il a été arrêté unanimement ce qui ſuit:

Les Habitans de cette province ont eux ſeuls & excluſivement, le droit d'en regler le gouvernement & la police.

L'opinion de l'Aſſemblée eſt qu'elle a le pouvoir néceſſaire pour oppoſer toutes les forces de cette Province à celles qui ſont ou qui peuvent être employées à mettre à exé-

1776. Mai & Juin.

cution les divers actes inconstitutionels & oppressifs du Parlement Britannique pour établir des impôts en Amérique, pour effectuer la perception de ces impôts, & pour altérer & changer la constitution & la police intérieure de quelques-unes des Colonies-unies.

Cette Province a manifesté jusqu'à présent, & continuera de même à faire éclater à l'avenir dans toutes les occasions, ce zele & cet empressement pour la cause commune, qui est devenu un devoir pour elle par son accession à l'union des Colonies; & si par la suite elle trouvoit nécessaire de prendre des engagemens ultérieurs avec les autres Colonies pour la conservation des droits constitutionels de l'Amérique, cette province n'hesitera point de prendre de pareils engagemens pour cet objet.

L'assemblée, par un arrêté du 15 de Mai, a pris des mesures suffisantes pour qu'aucune personne dans l'administration de cette Province, n'ait besoin de prêter actuellement le serment pour le soutien du Gouvernement de cette même Province sous la protection de la Couronne de la Grande-Bretagne; & elle pense qu'il est nécessaire que l'exercice de toute espece d'autorité sous ladite Couronne, soit supprimé entierement pour le présent, & que tous les pouvoirs du Gouvernement soient exercés sous l'autorité du peuple.

Les ſieurs Mathieu Tilghman, Thomas Johnſon le jeune, Rob.-Alexandre-Samuel Chaſſe, Rob. Goldborough, William Paca, Thomas Stone & Jean Rogers, Ecuyer; Députés, qui viennent d'être réélus par ſcrutin pour repréſenter cette province dans le Congrès, ſont autoriſés, étant au nombre de trois ou plus d'entreux, à repréſenter cette Province dans le Congrès, juſqu'à la fin de la préſente ſeſſion de l'aſſemblée, en vertu de leur premiere nomination. 1776. Mai & Juin.

Comme l'Aſſemblée eſt fermement perſuadée qu'une réunion avec la Grande-Bretagne ſur des principes conſtitutionels, aſſureroit de la maniere la plus efficace nos droits & libertés, & qu'elle accroîtroit les forces & effectueroit le bonheur de tout l'empire, objets que cette Province a toujours déſirés, leſdits Députés devront ſe conduire d'après les inſtructions qui leur ont été données par l'Aſſemblée dans la ſeſſion de Décembre dernier, de la même maniere que ſi leſdites inſtructions eûſſent été répétées mot à mot.

Réſolutions priſes par le Congrès général le 21 Mai.

Tous ceux qui ſeront pris portant les armes à bord de quelque vaiſſeau, ſeront regardés comme priſonniers, & la puiſſance ſuprême & exécutrice de chaque Colonie où les priſonniers ſeront conduits, en prendra ſoin, ſoit qu'ils aient été pris par des vaiſ-

seaux armés par le Continent, soit par
1776. d'autres.
Mai & Juin. Ceux qui auront été pris seront traités comme prisonniers de guerre, mais avec humanité, & on leur accordera les mêmes rations qu'aux troupes au service des Colonies-unies: mais les Officiers se procureront eux-mêmes ce qu'ils auront besoin; & à cet effet, on leur permettra de tirer des lettres de change pour payer leur subsistance & leur habillement.

On accordera la même facilité aux Officiers du service de terre, faits prisonniers de guerre.

On ne permettra point aux Officiers de résider dans les ports de mer ou dans les environs, ni sur une grande route; & on ne souffrira point que les Officiers & les simples Soldats demeurent dans le même lieu.

Si les Officiers ne pouvoient point tirer des lettres de change ou les vendre, le Congrès leur accordera à chacun deux piastres par semaine; tant pour subsistance que pour logement, & ces Officiers rendront ces avances avant d'être délivrés de leur captivité.

Aucun Aubergiste ne pourra nourrir les Officiers prisonniers, sur le crédit du Congrès.

On observera scrupuleusement les capitulations faites avec les prisonniers, au tems où ils se sont rendus.

Les Officiers qui se rendront prisonniers de guerre seront laissés libres sur leur parole, à moins que le Congrès n'en ordonne autrement. 1776. Mai & Juin.

La *forme* de *la parole* sera ainsi qu'il suit:

Moi ..... étant fait prisonnier de guerre par l'armée des Treize Colonies-unies de l'Amérique Septentrionale, je promets & je m'engage, sur ma parole d'honneur & sur la foi d'homme bien né (gentleman), de me rendre d'ici à ..... dans la Province de ..... lieu de ma destination & de ma résidence, & d'y demeurer, ou à six milles à la ronde, tant que durera la guerre actuelle entre la Grande-Bretagne & lesdites Colonies-unies, ou jusqu'à ce que le Congrès desdites Colonies-unies, ou l'Assemblée, la Convention, ou le Comité ou Conseil de sûreté de ladite Colonie, en ordonne autrement: de ne donner directement ni indirectement aucun avis quelconque aux ennemis des Colonies-unies, & de ne rien faire ou dire contre ou au préjudice des mesures & des procédés d'aucun des Congrès desdites Colonies, pendant les troubles actuels, ou jusqu'à ce que j'aie été dûment echangé ou remis en liberté. Donné sous mon seing privé, le ..... de ..... 177.

Cette parole sera signée par les Officiers.

Ceux qui refuſeront de la ſigner ſeront
1776. mis en priſon.
Mai & Juin. David Francks, Agent des Entrepreneurs des vivres pour les troupes du Roi de la Grande-Bretagne, pourra fournir aux priſonniers les vivres & les autres choſes néceſſaires, & vendre ſes billets pour telles ſommes d'argent dont il aura beſoin pour cet objet.

Pour mettre en état ledit Francks de remplir ce ſervice à la ſatisfaction de ſes Comettans, il ſera permis à un Officier breveté de viſiter, une fois par mois, les priſonniers nourris & entretenus de cette maniere, de s'aſſurer de leur nombre & de certifier les rôles.

On fournira aux priſonniers qui ne ſeront point entretenus par M. Francks, les proviſions néceſſaires, mais point au de là des rations accordées aux ſoldats au ſervice du Continent.

On fournira pareillement aux femmes & aux enfans des priſonniers, les vivres, le bois & les autres choſes abſolument néceſſaires à leur ſubſiſtance.

On n'engagera aucun priſonnier dans l'armée du Continent.

Il ſera permis aux priſonniers d'exercer leurs métiers & leur induſtrie pour leur ſoutien & celui de leurs familles.

Les Comités d'inſpection & d'obſervation des Comtés, Diſtricts, Villes & Bourgs

assignés pour la résidence des prisonniers, seront autorisés à les surveiller; & en cas de mauvaise conduite ils les feront mettre en prison, en informeront leurs Assemblées, Conventions ou Comités, ou les Conseils de sureté respectifs. 1776. Mai & Juin.

Les Comités des Comtés, Villes ou Districts de chaque Colonie, feront un état des prisonniers qui y résident, & ils l'enverront à l'Assemblée, Convention, Conseil ou Comité de sureté de cette Colonie, lesquels en feront remettre une copie au Congrès.

Lesdites Assemblées, Conventions & Comités ou Conseils de sûreté, seront autorisés à traiter aux conditions les plus avantageuses avec des personnes sûres pour la subsistance des prisonniers, de leurs femmes & de leurs enfans dans leur Colonie respective, qui ne seront point entretenus par M. Francks.

Les Assemblées, Conventions & Comités ou Conseils de sureté, seront autorisés à recevoir la parole des Officiers, à leur faire observer les conditions sous lesquelles on les laisse en liberté, & à veiller soigneusement à ce qu'aucun de ceux empriſonnés par ordre du Congrès, ne s'échappe; ils pourront aussi avancer deux piastres par semaine à chacun des Officiers qui ne pourront point tirer ou vendre des lettres de change, & ils tireront ces sommes sur le Président du Congrès.

Lesdites Assemblées, Conventions, Co-

1776. Mai & Juin.

mités ou Conſeils de ſureté des Colonies, reſpectivement où il y aura des priſonniers, & que ceux-ci auront choiſies, ou dans leſquelles ils auront été envoyés par le Congrès, ſeront autoriſés à renvoyer ces priſonniers d'une place à l'autre dans la même Colonie, toutes les fois que leſdites Aſſemblées, Conventions, Comités ou Conſeils de ſureté le jugeront à propos, en ſe conformant aux réſolutions antérieures du Congrès concernant les priſonniers.

Extrait des minutes.

Publié par ordre du Congrès.

Signé, Charles THOMSON, Secrétaire.

Le ſerment qui ſuit a été ordonné dans la derniere Aſſemblée de la Province de Maſſachuſets-bay.

Nous ſouſſignés, certifions, chacun de nous en particulier, & déclarons devant Dieu & devant les Hommes que nous croyons très-ſincerement que la guerre, la réſiſtance & l'oppoſition dans leſquelles les Colonies-unies Américaines ſont actuellement engagées contre les eſcadres & armées de la Grande-Bretagne, ſont, de la part deſdites Colonies, juſtes & néceſſaires; & en conſéquence nous promettons en particulier à toutes les perſonnes de cette Colonie qui ont ſouſcrit ou qui ſouſcriront à cette dé-

claration ou à quelqu'autre de même teneur & expreſſion, & nous convenons & nous nous engageons avec leſdites perſonnes, que durant ladite guerre nous n'aiderons, favoriſerons ou aſſiſterons de quelque maniere que ce ſoit, ni directement, ni indirectement, aucune des forces de terre ou de mer du Roi de la Grande-Bretagne, ou aucunes forces employées par lui: que nous ne leur fournirons aucune ſorte de proviſions, ni de munitions de guerre ou de marine: que nous n'entretiendrons nulle correſpondance avec aucun des Officiers, Soldats ou Matelots appartenans à ladite armée ſoit de terre, ſoit de mer: que nous ne leur communiquerons aucun avis: que nous ne nous enrôlerons point, ni ne ferons enrôler perſonne au ſervice de terre & de mer de la Grande-Bretagne: que nous ne prendrons ni ne porterons les armes contre cette Colonie ou contre aucune autre des Colonies-unies: que nous n'entreprendrons point de piloter aucun des vaiſſeaux appartenans à ladite marine, ou de lui donner aucune eſpece de ſecours & d'aſſiſtance; mais qu'au-contraire nous défendrons par les armes, de tout notre pouvoir & de toutes nos forces, les Colonies-unies Américaines & toute partie de ces Colonies, contre tous les deſſeins hoſtiles des eſcadres & armées au ſervice de la Grande-Bretagne ou d'aucune d'elles, ſuivant les diſpoſitions & intentions des loix

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin.

de cette Colonie, établies actuellement ou qui pourront l'être par la ſuite pour le reglement de ſa milice.

Depuis que le Major Roger s'eſt préſenté au Congrès de Philadelphie avec cinq Chefs Indiens ou Sauvages, il a été publié en cette Ville une lettre, que l'on dit avoir été adreſſée par la Tribu d'Oneida à M. Trumbull, Gouverneur de la Province de Connecticut, ſignée Thomas Yoghtanawa, Adam Ohonocrana & dix autres Chefs des Oneidas. Cette piece n'annonce point de la part de ces Sauvages le deſſein de prendre part aux troubles actuels.

» Comme mes Freres cadets, les Indiens de la Nouvelle-Angleterre, établis dans notre voiſinage, vont actuellement viſiter leurs amis, & emmener une partie de leurs familles, qu'ils ont laiſſées en arriere, au moyen de ce ceinturon qu'ils apportent, je leur ouvre une large voye, applaniſſant tous les obſtacles qui pourroient ſe rencontrer dans leur chemin, afin qu'ils puiſſent viſiter leurs amis, & retourner en paix à leurs Etabliſſemens ici.

Nous Oneidas, nous ſommes portés à cette démarche d'après la nouvelle de la ſituation déſagréable des affaires en ces quartiers; & nous ſouhaitons, par l'aide de Dieu, qu'ils puiſſent aller & revenir en paix. A préſent nous nous adreſſons directement à

vous, nos Freres le Gouverneur & les Chefs de la Nouvelle-Angleterre. Freres, nous avons entendu les malheureux différends & la grande querelle entre vous & l'ancienne Angleterre. Nous en ſommes grandement étonnés, & nos ames en ſont troublées. Freres, tenez vos eſprits en repos à l'égard de nous Indiens. Nous ne pouvons nous mêler dans cette diſpute entre deux Freres. La querelle nous ſemble dénaturée. Vous êtes deux freres, nés d'un même ſang. Nous ne voulons pas nous joindre ni à l'un, ni à l'autre dans une pareille conteſtation, car nous portons une affection égale à vous deux, à l'Ancienne & à la Nouvelle-Angleterre. Si le grand Roi d'Angleterre s'adreſſoit à nous pour en obtenir du ſecours, nous le refuſerions. Si les Colonies nous en demandent, nous le refuſerons encore. La ſituation de vous autres, qui êtes deux Freres, eſt nouvelle & étrange à nos yeux. Nous Indiens, nous ne pouvons nous rappeller, dans la tradition de nos ancêtres, aucun exemple de cette nature. Freres, pour ces raiſons tenez vos eſprits en repos & ne prenez pas d'ombrage de ce que nous Indiens refuſons d'entrer dans la querelle. Nous ſommes pour la Paix. Freres, ſi ç'eût été une Nation étrangere, qui vous eût frappés, nous aurions pris la matiere en conſidération. Nous eſperons, par le ſage gouvernement & le bon plaiſir de Dieu, que vos

1776. Mai & Juin.

1776. Mai & Juin. malheurs pourront bientôt être réparés, & le ſombre nuage diſſipé.

Freres, comme nous nous ſommes déclarés pour la Paix, nous vous prions de ne vous pas adreſſer à nos Freres les Indiens de la Nouvelle-Angleterre pour obtenir leur aſſiſtance. Souffrez que nous autres Indiens ſoyions tous d'un même eſprit, & que nous vivions en paix, l'un avec l'autre; & vous, peuple blanc, finiſſez vos débats entre vous mêmes. Freres, nous vous avons fait connoître notre penſée. Ayez la bonté de nous écrire, afin que nous ſachions la vôtre.

» Nous Sachems, Guerriers & Gouverneurs femelles d'Oneida, faiſons nos amitiés à notre Frere le Gouverneur & aux autres Chefs de la Nouvelle-Angleterre. »

LE Général Howe étoit encore avec ſon armée, vers la fin de Mai, à Halifax, d'où il ſe diſpoſoit à remettre en mer pour ouvrir la campagne. Un des Habitans de Boſton, qui s'en eſt retiré avec les troupes de ce Général, écrivoit de Halifax le 23 Mai ce qui ſuit:

» Les troupes ſont toutes prêtes à paſſer à bord des vaiſſeaux & l'embarquement ſera achevé le 28 de ce mois, ſans que l'on ſache juſqu'ici l'endroit de leur deſtination; quoiqu'on ſe doute que ce ſera la *Nouvelle-York*. Suivant le rapport de l'équipage d'un

vaisseau arrivé à Halifax de ce dernier port, les deux tiers des habitans de *Long-Island* sont affectionnés au Gouvernement, & ceux de la *Nouvelle-York* sont prêts à se joindre aux troupes du Roi à leur débarquement. Un Officier, venu à bord de ce navire, a remis au Général Howe une liste de 500 des principaux habitans de cette Province, qui ont signé une convention pour mettre ce Général en état de lever un corps au service du Gouvernement; & il a demandé au Général les lettres nécessaires pour faire cette levée. 1776. Mai & Juin.

JOURNAL de l'Angleterre, depuis le 24 Juin jusqu'au 27 Juillet, jour auquel la Cour a publié la dépêche du Général Carlton du 26 Juin, sur l'affaire aux Trois-Rivieres.

LES bâtimens de transport, avec les troupes de Brunswick, & la Compagnie d'artillerie de Hanau, sont partis le 25 Juin de la rade de Sainte Hélene, par un bon vent, sous le convoi des vaisseaux de Sa Majesté l'*Amazone* & le *Garland*.

La *Daphné*, qui escorte les bâtimens sur lesquels sont embarqués les chevaux, n'a pu partir que le 30, & elle s'est arrêtée à Falmouth.

1776. Mai & Juin.

Le 28 Juin au ſoir, les vaiſſeaux de Sa Majeſté le *Diamand*, de 32 canons, & la *Licorne*, ont appareillé de Spithead avec un vent favorable. L'*Embuſcade* a pareillement mis à la voile de Sainte Hélene. Ces vaiſſeaux ont ſous leur convoi les bâtimens de tranſport avec la ſeconde diviſion des Heſſois.

Le Capitaine Fielding ayant ſes ordres pour appareiller, ſon beau-frere, le Comte de Winchelſea, accompagné de M. Fielding, Colonel dans les Gardes, vint à bord du *Diamand* pour prendre congé de lui, & il y paſſa deux ou trois jours. Au moment qu'on alloit donner le ſignal pour le départ de la flotte, le Lord Winchelſea dit au Capitaine Fielding qu'il lui prenoit envie de l'accompagner, dans ſon voyage, comme volontaire, & celui-ci y ayant conſenti, le Lord remit au Colonel une lettre de change de 3000 liv. ſterling, le priant de ſe charger de payer ſon monde. La flotte partit à l'inſtant même & fut bientôt hors de vue.

Du Bureau de l'Amirauté le 27 Juin.

Le Vice-Amiral Shuldam, dans ſa lettre en date du 20 Mai, donne avis que les Croiſeurs de cette eſcadre ont intercepté & pris 24 tant vaiſſeaux que bâtimens appartenans aux Sujets rebelles de Sa Majeſté dans l'Amérique Septentrionale, ou faiſant le commerce avec eux, indépendament de

ceux

ceux dont il a parlé dans sa lettre du 25 Avril, parmi lesquels étoit le senaut le *Lion*, allant du Cap-François à Rhode-Island avec une cargaison d'armes & de munitions. 1776. Mai & Juin.

L'Amirauté a aussi fait publier, le 25 juin, que le Commodore *Hotham*, qui monte le vaisseau du Roi le *Preston* & qui avec d'autres vaisseaux ou frégates du Roi, escorte les bâtimens de transport chargés de la premiere division des troupes Hessoises & d'une partie des Gardes Angloises, les unes & les autres déstinées à renforcer le Général Howe, lui a mandé par une lettre que, le 5 juin, il se trouvoit avec tout son convoi, excepté le brigantin le Mallagat qui, le 26 Mai, en a été séparé par un coup de vent, par 44 deg. 57 min. Latitude Septentrionale & 30 degres 12 minutes de Longitude Oueſt de *Lézard*, & que tous ses équipages & bâtimens, de même que les troupes étoient dans un très bon état & très-bien disposés.

Ces heureux commencemens font bien augurer, disoit à ce sujet, un Ecrivain ministériel, du succès d'un événement qui fixe l'attention de toute l'Europe, & il est certain que dès que les renforts seront arrivés à Quebec, toutes les troupes, jointes à la Milice Canadienne formeront un corps de 10,000 hom. avec lesquels le Général Burgoyne se propose, non seulement de chasser les Américains du Canada, mais même d'attaquer par derriere leurs propres Provinces, tandis que le

1776 Mai & Juin.

Général Howe les attaquera du côté de la mer.

Cependant, ſuivant des avis particuliers de l'Amérique, peu à peu la forme de Gouvernement adoptée par les Colonies-unies prend une conſiſtance, qui annonce qu'elles ne ſe déſiſteront pas facilement du plan qu'elles ont concerté; auſſi perd-t-on inſenſiblement tout eſpoir d'une réconciliation. Bien loin d'être intimidées par le formidable armement préparé contr'elles, ces Colonies ſe diſpoſent en toute maniere à la réſiſtance la plus opiniâtre. Le Congrès général a rendu diverſes Ordonnances en forme d'Actes de Parlement, & les Tribunaux d'Amirauté ont prononcé des décrets, qui ont adjugé de bonne priſe divers bâtimens enlevés par leurs Armateurs.

Harangue du ſieur Wilkes à la Bourgeoiſie de Londres, aſſemblée pour l'élection d'un Chambellan de la Cité.

MESSIEURS.

» La conduite inexcuſable de mes adverſaires, à la derniere élection, m'oblige, par égard pour vous & pour moi-même, d'en appeller à vous, & de vous donner l'occaſion de montrer combien la Bourgeoiſie de Londres a toujours eu en horreur les moyens injuſtes & mal-honnêtes employés pour gagner les ſuffrages d'un Corps ſi reſpectable.

Les différentes intrigues & manœuvres criminelles qui ont été pratiquées par ces Meſſieurs pour anéantir la liberté des élections, pour corrompre les Electeurs & détruire la validité des ſermens, ont déja été ſoumiſes à l'inſpection du public, & même à celle des tribunaux de juſtice. Il eſt vrai que la loi marche à pas lents & circonſpects; mais elle manque rarement d'atteindre les coupables, & la punition notoire qu'elle vient d'infliger à Iſaac *Stone*, reſte ſur les regiſtres comme une preuve irréfragable que le crime horrible du parjure, ſur-tout quand il eſt commis dans la vue de détruire la liberté des élections, ne demeurera pas impuni «. 1776. Mai & Juin.

» Il eſt à regretter, Meſſieurs, qu'une influence illégale, exercée ſans pudeur par les mercenaires d'un Miniſtère perdu d'honneur, ne puiſſe pas auſſi devenir l'objet d'une punition juridique; mais je ſuis perſuadé que l'eſprit de liberté qui diſtingue & anime la Bourgeoiſie de Londres, confondra tous les artifices inſidieux de l'autorité, tous les efforts perfides des Courtiſans, & aſſurera à cette Capitale ſon ancienne dignité, ſa gloire & ſon indépendance «.

» Permettez moi, Meſſieurs, de vous renouveller, en cette occaſion, la déclaration publique que je fis à la derniere élection. Je vous répete que ſi j'ai l'honneur d'être nommé Chambellan, je ſuivrai l'exemple de mon digne ami le Chevalier Etienne-

1776. Mai & Juin. Théodore Janſſen, en appliquant une partie du revenu de cet emploi à acquitter toutes mes dettes légitimes. Je réſerverai pour cet uſage au moins le tiers de ce revenu. Il n'eſt pas néceſſaire de vous dire les dettes que j'ai contractées à votre ſervice pour ſoutenir la dignité des emplois importans dont vous m'avez revêtu «.

» Pluſieurs de mes amis, dans la Bourgeoiſie, m'ont prié de déclarer mes intentions à l'égard de ma place d'Alderman, dans le cas où je ſerois élu Chambellan. Je réponds avec plaiſir à leur demande. J'aime à être clair, & je déclare en termes exprès que mon intention eſt de ne *jamais* quitter ma robe. Je l'ai portée depuis pluſieurs années ſans reproche, à ce que j'eſpere, & à la ſatisfaction de mes amis, de qui je l'ai reçue : je me flatte qu'elle eſt encore ſans tache, cette robe honorable de la Magiſtrature, & ma gloire ſera de la porter toujours, parce que je crois que votre intérêt l'exige. Mes concitoyens, en me la donnant, m'ont revêtu d'un pouvoir très-eſſentiel ; pouvoir dont aucun Miniſtre ne pourra me dépouiller, pouvoir par lequel je pourrai faire diſcuter juridiquement des points très-importans pour la Conſtitution, tels, par exemple, que le droit de donner des ordres pour la preſſe des matelots, & pluſieurs autres. Si j'avois été un Juge de paix par la Commiſſion du Roi, il n'y a

1776. Mai & Juin.

preſque pas un Comté de l'Angleterre où le Lord Lieutenant, en bon courtiſan, ne m'eût rayé de la liſte des Magiſtrats. Je ſuis Magiſtrat, par Chartre, dans la Capitale de ma patrie : le pouvoir que vous m'avez donné eſt indépendant de la Couronne, & il ne ſe terminera qu'avec ma vie. Je l'exercerai pour la défenſe & la ſureté de mes concitoyens. Par votre choix, je ſuis devenu un des gardiens de vos libertés & de vos franchiſes. Cette autorité m'a mis en état de m'oppoſer plus d'une fois avec ſuccès aux uſurpations que toutes les grandes puiſſances de l'Etat vouloient faire ſur vos droits. Comme je ſais que cette autorité ſera toujours employée par moi avec fermeté, & pour le même but ſalutaire, je ne dois pas m'en démettre pour obtenir aucun emploi lucratif. Si Sa Majeſté étoit encore aſſez mal conſeillée pour publier une proclamation illégale, d'après l'adreſſe d'un Parlement ſervile, afin de faire appréhender un citoyen, comme cela eſt arrivé à l'égard de *Wheble*, je rendrai encore la liberté au citoyen opprimé. Si une Chambre venale des Communes s'aviſoit, au mépris des loix, d'envoyer un meſſager avec un ordre de priſe de corps dans la Cité, ce Meſſager, tant que je vivrai, éprouvera le ſort de *Whittam*, qui attenta à la perſonne de *Miller*, le Gazetier, & il ſera envoyé en la priſon de la Cité. Si une Chambre Miniſtérielle des Pairs, ſans appeler

1776. Mai & Juin.

des Jurés, ſans écouter les deux parties ordonnoit qu'on arrêtât un bourgeois accuſé d'avoir parlé ſans reſpect à un Pair, comme on a fait dans le tems que j'étois Maire, à l'égard de *Rendall*; ſi cela arrivoit encore, je ſuis perſuadé que l'Huiſſier de la verge noire, chargé d'un pareil ordre, ſeroit trop prudent pour vouloir le mettre en exécution tant qu'il ſauroit que je porte cette robe, & que je ſuis revêtu par vous de tous les pouvoirs juridiques dont ce pays de liberté eſt ſuſceptible. C'eſt donc pour votre intérêt, Meſſieurs, que je ſuis déterminé à conſerver cet emploi dangereux, & nullement lucratif d'Alderman. Je veux toujours agir par vous & pour vous; & quoique je déſire de vous ſervir auſſi comme Chambellan, & de vous être utile en deux charges très-compatibles, cependant, le devoir antérieur qui m'a attaché à cette grande Ville, me rendra toute ma vie également vigilant & intrépide dans l'état important que j'ai d'abord embraſſé. Quant au reſte, je m'en rapporte à la faveur, à la bonté, à l'amitié généreuſe de la Bourgeoiſie de Londres «.

[Ce diſcours ne fut gueres entendu, à cauſe du bruit continuel que faiſoient les partiſans de M. Hopkins: le ſieur Wilkes, piqué d'un vif reſſentiment, a écrit à la Bourgeoiſie une lettre circulaire conçue en ces termes:]

» La liberté d'élection, & l'indépendance de la Bourgeoisie, sont les motifs qui dirigent ma conduite dans cette occasion importante. Il a été clairement démontré par l'élection de M. Hopkins à la place de Chambellan, qu'elle a été faite par des moyens vils, iniques & sans exemple. Le parjure, la vénalité, la corruption & l'influence coupable de tous ceux qui dépendent du Gouvernement, ont été mis en œuvre pour assurer une pluralité de voix. L'infamie a été poussée si loin, qu'on a reçu les suffrages de gens qui n'avoient pas le moindre prétexte, ni le droit de voter, mais qui n'ont pas fait scrupule de braver les sermens les plus solemnels. Un nommé Isaac *Stone*, un malheureux ramassé dans les rues, a été conduit, par un Comité de M. *Hopkins*, à la salle des Tonneliers; & de là dans un état d'ivresse, à Guildhall, afin qu'il se parjurât en faveur de M. Hopkins. Il est actuellement dans la prison de Newgate, par sentence des Tribunaux. D'autres exemples insignes de vénalité & de corruption seront bientôt mis au jour devant les mêmes Tribunaux. C'est par ces voies honteuses que M. Hopkins a triomphé à la derniere élection. Je crois qu'en cette occasion importante, il est de mon devoir d'en appeller à la justice, à l'honneur & à la dignité de la Bourgeoisie de Londres. Je ne doute point qu'elle ne s'éleve avec courage contre une

1776. Mai & Juin.

pareille uſurpation de nos droits communs.

1776. Mai & Juin. » Vous jugerez auſſi, Meſſieurs, ſi l'emploi lucratif d'un des Directeurs de la Banque, que M. Hopkins a bien voulu accepter depuis ſon élection, eſt compatible avec le devoir & l'indépendance d'un Chambellan de cette Ville; s'il eſt compatible avec la promeſſe que M. Hopkins vous a faite de donner tout ſon tems & toute ſon attention à ſon emploi. Ce ſont ces conſidérations, Monſieur, qui me font eſpérer que vous vous joindrez à moi, & que vous me ferez l'honneur de paroître en ma faveur à l'élection prochaine le jour de la Saint Jean. Je ſuis, &c.

Une conſidération que les Anti-Wilkes ont fait valoir, c'eſt que quand un nouveau Chambellan eſt élu, toutes les actions intentées au nom du dernier pourvu, contre les Habitans non jouiſſans du privilege de la Bourgeoiſie, tombent d'elles-mêmes & doivent être repriſes au nom du nouveau. Non ſeulement cette vacance coute beaucoup à la Ville; mais favoriſe l'évaſion des délinquants, ce qui eſt un très-grand inconvénient de l'uſage de l'élection annuelle pour cette place.

Le Comité de la Ville de Londres, chargé de l'examen de ſa caiſſe, a fait ſon rapport aux Lord-Maire & Aldermans, des revenus & dépenſes annuels de la charge de Lord-Maire. Il paroit, d'après leurs recherches, que la dépenſe, qui eſt année

commune de 7,600 livres, excede la recette de plus de trois mille livres. 1776. Mai & Juin.

Jugement du ſieur Sayre.

Avant le jugement du procès du ſieur Sayre & du Comte de Rochefort, le Lord William de Grey, Chef de juſtice des plaids communs, fit un diſcours aux Jurés, dans lequel il rapporta les différens degrés de délit dans les actes de félonie. » Une conſpiration pour empriſonner ſon Roi, a-t-il dit, eſt un commencement de trahiſon; & ſi en conſéquence de cette conſpiration, le Roi eſt en effet mis en priſon, cet acte devient un crime de haute trahiſon.... Des aſſemblées ſuivies dans des vues de trahiſon, conſtituent de même ce crime..... Dans de certaines circonſtances, des écrits & même des diſcours, peuvent être des commencemens de félonie.« Tel eſt, *ſuivant ce Lord*, l'opinion du célèbre Juriſconſulte Joſſer. Il rapporta enſuite l'hiſtoire d'un certain Geohagan, qui étant au-de-là des mers, avoit dit: je tuerai le Roi ſi je puis l'attraper. Cela ne paroiſſoit point être un délit; mais par la ſuite Geohagan étant paſſé en Angleterre, y fut arrêté & convaincu ſur les charges du procès qui lui fut fait à cette occaſion. Le Lord ajouta que ſi Richardſon, délateur du ſieur Sayre, avoit caché ce qu'il avoit entendu de la bouche de ce Banquier, il ſe ſeroit rendu ſon complice; & que ſi

1776. Mai & Juin.

les faits allégués par Richardſon étoient véritables, le ſieur Sayre auroit été légitimement arrêté comme coupable. Il obſerva que toutes les conſpirations pour détrôner des Monarques, avoient été conduites par les moyens qui paroiſſoient les plus improbables, & par des Agens que l'on appeloit fous. Il ſoutint que dans un procès pour félonie, les Tribunaux ne s'étoient jamais élevés contre la *ſaiſie des papiers*; & il finit par dire que, ſi ſuivant l'avis des Jurés, la conduite du Lord Rochefort avoit une cauſe probable, les Jurés devoient être favorables à ce Lord; & que dans le cas contraire, ils devoient adjuger des dommages au ſieur Sayre.

N. B. M. Sayre étoit accuſé par le Lord Rochefort ſur la déclaration d'un ſeul témoin. Suivant les concluſions priſes par le Juge des Plaids communs, ce témoignage, ſur lequel on ne pouvoit point porter condamnation, ſuffiſoit pour que le Miniſtre eût pû ordonner la viſite des papiers; puiſque, ſuivant lui, ſi ces papiers dépoſoient contre l'accuſé, ils pouvoient tenir lieu du ſecond témoin, dont la loi rend le concours néceſſaire. Cette doctrine du Lord William de Greg a été vivement combattue. On lui a objecté que par le droit commun d'Angleterre & par le ſtatut de Guillaume III, deux témoins vivans devoient être

entendus, *viva voce*, pour qu'un homme pût être légalement convaincu du crime de haute trahiſon ; & l'affaire du Lord Preſton fut citée pour exemple. Il eſt vrai que le fameux Algernon Sidney, fut condamné & exécuté ſous Charles II, ſans qu'il eût paru plus d'un témoin contre lui, & que le ſecond témoin manquant fut ſuppléé par ſes papiers, qui compoſent aujourd'hui les diſcours politiques d'Algernon Sidney. Mais ce jugement fut caſſé auſſitôt après que Guillaume III fut monté ſur le Trône, comme ayant été rendu contre le vœu exprès de la loi, ſur la dépoſition d'un ſeul témoin. 1776. Mai & Juin.

M. Sayre, Banquier, avoit été accuſé par Richardſon, Enſeigne aux Gardes, de lui avoir dit le 19 Octobre 1775, dans un café, qu'il avoit beſoin de ſon aſſiſtance pour enlever le Roi quand il iroit au Parlement : que le Roi ſeroit enfermé à la Tour : qu'on le renverroit de là dans ſes Etats d'Allemagne ; & qu'on remettroit le Gouvernement entre les mains du Peuple. Richardſon qui avoit confié cette propoſition au Général Craig, avoit reçu de lui le conſeil d'en aller faire ſur le champ ſa déclaration au Secrétaire d'Etat. Milord Comte de Rochefort avoit fait conduire Sayre à la Tour, où il avoit été étroitement reſſerré. Pendant ce tems-là on avoit viſité ſes papiers. Les amis de Sayre l'ayant fait relâcher en vertu de l'Acte d'*Habeas corpus*, il avoit attaqué

1776. Mai & Juin.

le Miniſtre en dommages intérêts. L'accuſation étant tombée par le défaut de preuves, le Juré lui a accordé mille livres ſterling.

Il y eut le 28 Juin une aſſemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes. Il y fut propoſé de faire ſupporter par la Compagnie les frais de la procédure faite contre M. Vereſt par les Améniens qui ſe plaignoient des vexations qu'ils avoient eſſuyées. M. Creighton ſe déclara contre la propoſition, alleguant qu'il n'y avoit point d'exemple d'une pareille propoſition. Cependant la queſtion paſſa unanimement à l'affirmative.

Extrait d'une lettre écrite le 27 Juin de Berg-op-zoom, par un Officier Ecoſſois au ſervice des Etats Généraux.

Je ſuis Officier, Monſieur, dans un des Régimens Ecoſſois au ſervice des Etats généraux. C'eſt avec douleur que nous voyons notre brigade reſter au ſervice étranger, tandis que notre Roi & notre Patrie ont beſoin de troupes. La Brigade Ecoſſoiſe eſt au ſervice des Etats depuis l'année 1750, & s'eſt toujours comportée avec la bravoure qu'on doit attendre de troupes Angloiſes. Au dernier ſiege de Berg-op-zoom, notre régiment étoit de 900 hommes, & après le ſiege il étoit de 273. : c'eſt ce que ſait toute l'Eu-

rope. Puiſque les Etats ne veulent conſentir à donner la brigade, qu'à des conditions que Sa Majeſté Britannique rejette avec juſte raiſon, nous eſpérons qu'au moins les Officiers ſeront appellés au ſervice de leur patrie. Si nous obtenions la liberté d'aller dans le pays d'Hanovre ou dans quelqu'autre endroit de l'Allemagne, notre brigade ſeroit complette en ſix mois & en état de ſervir en Amérique; comme tous nos Officiers parlent Allemand & connoiſſent la diſcipline des troupes Allemandes. nous pourions partir avant le mois de Février. Nous fournirons un corps d'Officiers auſſi bons qu'aucun qu'il y ait en Europe, ſoit par la diſcipline, ſoit par le courage. Si nous ne pouvons pas être employés au ſervice de notre patrie, nous en ſommes donc exilés; & il n'y a plus pour nous que des dégoûts à eſſuyer daus le pays où nous ſommes. Notre brigade eſt compoſée de trois régimens; chaque régiment de deux bataillons; chaque bataillon de ſix compagnies de fuſiliers & d'une compagnie de grenadiers; chaque régiment a un Colonel-Commandant, un Colonel, deux Lieutenans-Colonels, deux Majors, dix Capitaines, vingt-huit Subalternes & deux Chirurgiens; tous nés ſujets Anglois à l'exception de trois. 1776 Mai & Juin.

N. B. Cette Brigade n'a plus la faculté de ſe recruter en Ecoſſe.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Baron de Kutzleben, Miniſtre du Landgrave de Heſſe-Caſſel, a eu le 3 Juillet ſa premiere audience privée du Roi, & il a remis ſes lettres de créance à Sa Majeſté.

Le Chevalier Baronnet Jean Blaquiére, Secrétaire du Comte de Harcourt, Vice-Roi de ce Royaume, arriva de Dublin à Londres le 4 Juillet.

Le 4 juillet, à midi, l'élection du Chambellan de la Cité de Londres fut déclarée dans les formes ordinaires. La pluralité des ſuffrages ayant été en faveur de M. Hopkins; en conſéquence il fut nommé. Après cet acte de formalité, M. Willkes ſe préſenta a l'aſſemblée, & fit un diſcours dont voici à-peu près la ſubſtance :

» Après avoir remercié ceux qu'il nomma les amis conſtants & éprouvés de la vertu & de la liberté, à raiſon du zèle qu'ils avoient témoigné en l'appuyant dans le cours de l'élection; après avoir aſſuré que toutes les fois qu'ils croiroient leur liberté en danger, il ſeroit toujours prêt à s'unir avec eux pour repouſſer l'attaque. Il entra dans le détail des reproches & des plaintes qu'il avoit à former contre la maniere dont on avoit procédé à la derniere élection: il dit, que cette partie de citoyens que l'on appelle *Livery of London* s'étoit anciennement diſtinguée par ſon eſprit d'indépendance & par les nobles efforts qu'elle a faits en faveur de la liberté; » qu'il ne vouloit pas dire comment ſon concur-

rent avoit été élu, que les tems étoient changés, *que la Cour prescrivoit le choix, que les Citoyens se prêtoient avec soumission à ses volontés, & que la Cité de Londres étoit vendue aux Ministres*; » que l'Officier qu'ils avoient nommé n'avoit point de droit à l'honneur qu'ils lui avoient fait, n'ayant jamais rempli aucun emploi de conséquence, & n'ayant jamais rendu aucun service public à la Cité; que rien ne le distinguoit que sa servile & rampante soumission aux volontés du Ministère. » Ici les huées de l'assemblée l'interrompirent, & furent si soutenues, qu'il fut obligé de se retirer sans finir son discours. 1776. Mai Juin & Juillet.

M. Hopkins s'est trouvé avoir 2869 voix & l'Alderman Wilkes 1673; de sorte que la pluralité a été de 1196 en faveur du premier. M. Wilkes, autrefois l'idole du peuple, a eu non-seulement la mortification de succomber par un si grand nombre de voix, mais encore celle d'entendre, à toutes les portes de l'Hôtel de Ville, célébrer sa défaite par des vaudevilles.

Déclaration du Roi de Portugal, par laquelle Sa Majesté Très-Fidele défend à ses sujets tout commerce avec les Anglo-Américains, & interdit en même tems à ces derniers l'entrée de son Royaume.

Comme nous avons été informés de puis

peu, que les Colonies britanniques de l'Amérique Septentrionale, par un Acte du Congrès en date du 15 Mai dernier, se sont non-seulement déclarées libres de toute soumission à la Couronne de la Grande-Bretagne; mais que depuis elles sont actuellement occupées à former & mettre à exécution des Loix de leur autorité propre & privée, en opposition aux droits légitimes de notre frere, ami & allié, le Roi de la grande-Bretagne; & attendu qu'un exemple si pernicieux doit engager tous les Princes, même ceux qui y sont le moins intéressés, à ne point avancer, favoriser ni aider par aucuns moyens, directement ni indirectement des Sujets ligués ainsi dans une rébellion directe & ouverte contre leur Souverain naturel; c'est notre plaisir, & nous ordonnons par la présente, qu'il ne soit permis à aucun vaisseau, chargé ou sur son lest, venant d'aucun des ports de l'Amérique Britannique, de communiquer avec aucun des ports de nos Royaumes ou des domaines qui y appartiennent, n'y d'y entrer; mais qu'au contraire on les force à se retirer immediatement après leur arrivée, sans leur donner aucuns secours de quelque genre qu'il soit; &, quant aux Maîtres des vaisseaux, qu'on a laissés entrer jusqu'ici, (parce qu'il n'avoit pas encore paru de raison pour les exclure,) il leur sera notifié, que dans un délai précis de huit jours, à compter sans interruption, ils aient à quitter lesdits ports avec leurs vaisseaux

1776. Mai Juin & Juillet.

seaux, à bord desquels on fera préalablement une recherche, afin de découvrir, s'ils ont à bord de la poudre à canon, ou quelques autres munitions ou attirails de guerre, dont l'exportation leur a été défendue par notre décret royal du 21 Octobre dernier, adressé aux Officiers de notre arsenal & des douanes; voulant qu'au cas que l'on trouve quelques attirails ou munitions de ce genre, qui y aient été clandestinement embarqués, lesdits vaisseaux, comme des prises faites sur des Rebelles déclarés, soient confisqués, pour être le provenu employé à la construction des édifices publics; ordonnant que le conseil de nos Finances se regle en conséquence, & fasse afficher des copies imprimées de notre présent décret dans toutes les places publiques de la Ville de Lisbonne, & dans tous les ports de ce Royaume & de celui d'Algarve, afin qu'il parvienne à la connoissance de tous & de chacun, & que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance. 1776. Mai Juin & Juillet.

Donné au Palais de l'Ajuda, le 4 Juillet 1776.

Le 5 Juillet, vers les six heures du matin, il arriva un accident très-fâcheux à Portsmouth à bord du vaisseau de guerre le *Marlborough*, qui étoit entré la veille dans le havre pour y être remis sur le chantier. Le feu prit à une certaine quantité de poudre dans la partie antérieure du bâtiment, &

1776. Mai Juin & Juillet.

en endommagea fort l'intérieur & les ponts. L'explosion fit périr douze matelots, trois femmes, autant d'enfans, & blessa en outre plus de cinquante hommes qui furent envoyés à l'hôpital. Quelques personnes soupçonnées de négligence, ont été sur le champ arrêtées.

L'impôt aditionel d'un demi-denier sterl. sur chaque feuille de gazette, a commencé à se percevoir le 5 Juillet, conformément à ce qui est porté dans l'acte du Parlement de la derniere session.

De Whithehall le 6 Juillet.

M. Dudington, Capitaine de Marine, a remis au Lord Germaine des dépêches du Général Howe, datées du 7 & du 8 Juin, par lesquelles ce Général l'informe que les troupes sous ses ordres sont embarquées, & qu'elles n'attendent qu'un vent favorable pour reprendre leur navigation.

Il ajoute qu'un vaisseau chargé de munitions d'artillerie, nommé le *Hope*, a été pris dans la baie de Boston.

Il venoit aussi d'être informé que quelques bâtimens de transport, avec des montagnards, étoient arrivés à l'entrée du port où l'on espéroit qu'ils pourroient tous entrer le lendemain.

Le Roi a donné l'ordre du Bain au sieur Guy Carleton, Capitaine général & Gouverneur en Chef de la Province de Sa Majesté, de Quebec, Général & Commandant

en Chef de toutes les forces de Sa Majesté dans ladite Province & sur les frontieres de celles qui l'avoisinent. 1776. Mai Juin. & Juillet.

Le Général Major Haldimand, qui a servi avec beaucoup de réputation pendant plus de vingt ans dans l'Amérique Septentrionale, est nommé Inspecteur général des forces de Sa Majesté dans les Isles des Indes Occidentales.

Extrait d'une lettre du Sound de Plimouth, du 7 Juillet.

Nous avons mis neuf jours à venir de Portsmouth ici, où nous sommes arrivés hier 6. Notre flotte est de 66 voiles, sous les ordres du *Diamond*, Capitaine Fielding, & de deux autres frégates. Nous avons à bord 4,500 Hessois, 1000 soldats de Waldeck, quelques centaines de recrues Angloises & 2000 chevaux de bagage.

Le Chevalier Jean Hamilton, Capitaine du vaisseau de guerre l'*Hector*, ayant été élevé à la dignité de Baronet de la Grande-Bretagne, a eu l'honneur de baiser la main de Sa Majesté à cette occasion.

Cet Officier est le troisieme fils de M. Jean Hamilton du Comté de Kent, branche cadette de la maison d'Abercorn. Il est entré dans la marine en 1740. Il est très-aimé des matelots. On en a la preuve dans la promptitude avec laquelle s'est fait son dernier armement.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le 8 Juillet, le Comte de Sandwich s'eſt rendu à Deptford où il a viſité les ouvriers, les chantiers & les vaiſſeaux en conſtruction. Le 9, il a été à Woolwich pour le même objet, & le 10 il a rendu compte à Sa Majeſté de l'état de ces deux ports.

Il a été paſſé au grand Sceau une commiſſion conſtituant M. Henri Strachy, Secrétaire de la Commiſſion Royale, nommée pour rétablir la paix dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale, & pour y accorder le pardon Royal à ceux des ſujets, qui, rentrant dans leur devoir, ſeront jugés dignes de la clémence du Roi.

Les Tiſſerands de Warminſter, Frome & quelques autres Bourgs, s'étant raſſemblés avec ceux de Shepton-Mallet y ont cauſé le 10 Juillet, une violente émeute qui auroit pu avoir les plus funeſtes ſuites. Ces Artiſans étoient mécontens de ce que les fabriquans de drap avoient fait conſtruire dans la derniere de ces places une machine pour hâter la fabrication, des draps & prétendoient qu'on les privoit par là d'une partie de leur ſalaire. Ils s'attrouperent, détruiſirent cette machine & commirent pluſieurs autres excès, qui obligerent les Magiſtrats d'appeller à leur ſecours les troupes réglées. Celle-ci tirerent ſur les mutins & ne les diſperſerent qu'après en avoir tué un & bleſſé 6 à 7. Les Artiſans de cette Capitale ſe ſont auſſi attroupés & ont exigé qu'on augmentât leurs ſalaires, mais heureuſement il n'y a point eu de ſang

répandu & les Juges de paix ſont parvenus à appaiſer les mutins. 1776. Mai Juin & Juillet.

La lettre ſuivante, écrite par le ſieur Wright, propriétaire du bâtiment le *Harriot*, au Directeur des Marchands faiſant le commerce des Iſles de l'Amérique, nous a paru mériter d'être placée dans ce recueil où elle ſera un monument de l'humanité avec laquelle ſont accueillis, chez les Eſpagnols, les Anglois malheureux qui n'y vont point pour frauder les loix.

Monſieur,

» Je me crois dans la néceſſité indiſpenſable, en ma qualité de Propriétaire du bâtiment le *Harriot*, d'informer le Comité des Marchands des Iſles Américaines, des ſecours & des honnêtetés de toute eſpece que le Capitaine Mill a reçus à la Havane pendant le tems qu'il y a paſſé pour réparer ſon bâtiment, allant de la Jamaïque en Angleterre. Voici les détails de ce fait qui mérite d'être rendu public.

Le 28 Octobre 1775, à trente-ſix lieues ſous le vent de la Havane, le bâtiment fit eau avec tant d'abondance que le travail continu de deux pompes ne pouvant l'épuiſer, le Capitaine, à tout événement, réſolut d'aller à la Havane, quoiqu'incertain d'y être reçu. Il parut le 29 à cette rade, & auſſitôt le Commandant Don Jean-Baptiſte Bennell envoya un Lieutenant à ſon bord

1776. Mai Juin & Juillet.

pour l'informer qu'il trouveroit dans l'Isle tout ce dont il pourroit avoir besoin. Le Capitaine Mill se rendit chez le Commandant, qui ordonna aux Charpentiers & aux autres ouvriers d'aller travailler sur le *Harriot* pour la moitié du salaire ordinaire, & lui fit donner tout ce qu'il demanda au même prix que paye le Roi d'Espagne. Un Lieutenant reçut ordre de rester constament à bord & d'y veiller à ce que les Ouvriers fissent leur devoir. Le Commandant lui-même s'y est rendu, tous les jours pour voir si l'on n'avoit besoin de rien: le Capitaine Mill a reçu les mêmes politesses du Gouverneur qui a envoyé à bord un détachement de la garnison pour empêcher que dans le déchargement & dans le chargement de la cargaison il n'y eût aucun effet détourné. Enfin, le Capitaine Mill n'a pas moins à se louer de deux Marchands de ce port qui lui ont ouvert leurs magasins pour y déposer ses marchandises, tandis qu'on travailloit au bâtiment. Indépendamment de cette facilité, ils lui ont de plus avancé, sans aucun intérêt, 3,300 piastres pour payer ses dépenses, & ils se sont contentés de ses simples billets à vue. Ces Commerçans, bien dignes d'être connus, s'appellent, l'un, Don Jérôme-Emile Guercy, & l'autre Don Manuel-Felix Reisch. Le navire a passé neuf semaines à la Havane, & pendant ce séjour, le Com-

mandant & le Gouverneur ont ſouvent invité le Capitaine Mill à dîner avec eux. 1776. Mai Juin & Juillet.

Je ſuis, &c.

John WRIGHT.

Le 10 *Juillet* 1776.

Copie véritable de la lettre,

James Allen, Secrétaire.

Comme l'on a changé la peine d'être tranſporté en Amérique en celle d'être employé à des ouvrages publics ſur la Tamiſe, la Secrétairerie d'Etat a fait informer la Magiſtrature le 11 de ce mois, que l'entretien des Felons condamnés à ces travaux ne ſeroit point à la charge des Comtés, mais que le Gouvernement y pourvoiroit. On conſtruit actuellement ſur un nouveau modele à Woolwich & à Deptford des bâtimens exprès pour y mettre des Forçats. Ils ne ſont pas ſi plats ni ſi ouverts que les alléges. Les malheureux, que l'on y tiendra, n'auront d'alimens qu'autant qu'il leur en faudra pour ſoutenir les travaux: perſonne ne ſera admis à les voir que du conſentement des Inſpecteurs: &, ſi quelqu'un oſe leur procurer le moindre ſoulagement ou rafraîchiſſement, il encourra une amende de 40. ſhelings. M. Duncan Champbell a été nommé le 11 Gouverneur de cet Etabliſſement.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le Roi ayant terminé les revues de ſes troupes pour cette année : les différens corps ſont retournés à leurs quartiers reſpectifs ; les Officiers ont reçu ordre de rendre leurs régimens complets, pour qu'on puiſſe en tirer des détachemens au beſoin. La Régence de l'Electorat de Hanovre, doit auſſi tenir ſes troupes ſur le pied complet, & lever des recrues pour les bataillons Hanovriens qui ſont en garniſon à Gibraltar & dans l'Iſle de Minorque.

Le 10, au ſoir, on a dépêché un Meſſager à Plimouth avec ordre aux vaiſſeaux de guerre & aux bâtimens qui ont à bord des troupes étrangeres, d'en faire voile pour l'Amérique Septentrionale, auſſitôt que le vent le permettroit.

Le Roi a nommé le Général Hardenberg pour être Commandant en Chef des troupes Electorales de Hanovre, à la place du feu Baron de Sporken.

Etat général des forces de la Grande-Bretagne en 1776.

RÈGIMENTS.

CAVALERIE.

Lieux de leurs poſtes.	
Gr. Bretagne.	Deux compagnies de Gardes à cheval ; 2 compagnies de Gardes-Grenadiers-à-cheval ; R. R. des Gardes Bleues à cheval ; 1, 2, 3, de Gardes Dragons ; 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 15, Dragons.

1776. Mai Juin & Juillet.

Irlande..... { 1, 2, 3, 4, de Cavalerie, 5, 8. 9, 13, 14, 18, Dragons.

Amérique..... 16, 17, ditto.

INFANTERIE.

	Bat.	
Gr. Bretagne.	20	Trois Régimens de Gardes, 7 bataillons, 1.er 2 bataillons, 2, 13, 18, 25, 48, 50, 59, 65, 69, 70, & 41 d'Invalides, avec 26 compagnies d'Invalides.
Irlande.....	9	3, 11, 19, 30, 32, 36, 66, 67, 68.
Gibraltar....	7	12, 39, 56, 58, & 3 bat. d'Hanovriens.
Minorque...	4	51, 61, ... & 2 dito.
Jamaïque...	2	1.er & 3.me bataillons du 60me régiment.
Antigue....	1	2.me ..... ditto du 60.me ditto.
St. Vincent..	1	4.me ..... ditto du 60.me ditto.
Amérique....	44	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 26 27, 28, 29, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 54, 55, 57, 62, 63, 64, & 71, deux bataillons.
	88	

ARTILLERIE.

	Comp.	
Gr. Bretagne	17	10 faisant le service & 7 Invalides.
Amérique...	15	14 ditto, ... & 1 ditto.
Gibraltar....	5	ditto.
Irlande.....	4	ditto.
Minorque...	3	ditto.
	44	

1776. Mai Juin & Juillet.

État des forces en Amérique.

CORPS.

Commandés par,		*Fusiliers.*	*Total, Officiers compris.*
Général Howe. (*a*)	16, 17, Dragons	828	984
	Gardes	1,000	1,105
	4, 5, 6, 10, 16, 17, 22, 23, 27, 28, 35, 38, 40, 43, 44, 45, 46, 49, 52, 55, 63, 64, de 10 compagnies chacune, & 560 fusiliers.	12,320	14,234
	42, ou Royal Régiment de Highland	1,010	1,168
	71, ou Régiment de Fraser, ditto, 2 bataillons	2,000	2,298
	Artillerie, 6 compagnies	414	486
	Marines, 2 bataillons	1,000	1,172
	Hessois	10,303	12,579
	Dirto Artillerie	429	588
		29,304	34,614
Général Carleton. (*a*)	8, 9, 20, 21, 24, 29, 31, 53, 47, 53, 62, de 10 compagn. chacun, & 560 fusiliers.	6,160	7,117
	Artillerie, 6 compagnies	414	486
	De Brunswick	2,901	4,278
	Ditto Artillerie	16	16
	De Hanau	573	668
	Ditto Artillerie	100	128
	De Waldeck	568	670
	Dito Artillerie	14	14
		10,746	13,377
Général Clinton. (*a*)	15, 33, 37, 54, 57, de 10 compagnies, & 560 fusiliers	2,800	3,235
	Artillerie, 2 compagnies	138	162
		2,938	3,297

[*a a a*] Voici la même distribution suivant le parti de l'Opposition :

Général Howe ..... 22,000 hommes
Carleton 8,000
Clinton 4,000

Il faut rabattre de ce nombre six mille qui sont retenus par le vent à Plymouth.

1776. Mai Juin & Juillet.

Sous le Général Howe.....	29,304	34,614
Carleton...	10,746	13,377
Clinton....	2,938	3,397
Total des forces en Amérique	42,988	51,388

Indépendamment des 14 compagnies d'artillerie Angloise employées en Amérique, il y a une compagnie d'artillerie Invalide à Terreneuve, de 53 hommes. Une des six compagnies que l'on a dit servir sous le Général Howe, est encore à Pensacola; & la majeure partie de deux des six compagnies que l'on a dit être sous le Général Carleton, est à present détenue prisonniere par les Rébelles, ainsi que les sept & vingt-sixieme régiment d'Infanterie, dont il n'est pas fait mention ci-dessus. On n'a pas porté non plus sur cette liste le quatorzieme régiment, parce qu'il est dispersé. Comme, chaque régiment d'Infanterie au service de l'Amérique, a laissé deux de ses compagnies pour recruter, on n'a calculé dans l'état ci-dessus les régiments que sur le pied de dix compagnies.

Dans la Grande-Bretagne	Cavalerie	4,151	18,228
	Infanterie	12,980	
	Artillerie	1,097	
Jersey & Guernesey.			416
Irlande.	Cavalerie	1,790	8,213
	Infanterie	6,013	
	Artillerie	210	
Gibraltar.	Infanterie	3,331	3,606
	Artillerie	275	
Minorque.	Infanterie	1,904	2,069
	Artillerie	165	
Jamaïque.	Infanterie. . . .		1,353
Antigue.	Ditto.		677
Saint Vincent, &c. . . .	Ditto.		677
Amérique, comme ci-dessus			51,388
	TOTAL		86,628

RÉGIMENTS.

Dans les pays étrangers.				*En Angleterre & Irlande.*		
Tems de leur départ.	*Leurs postes actuels.*	*Régiments.*	*Lieux de l'embarquement.*	*Régiments.*	*Leurs postes actuels.*	*Leurs derniers postes au-delà des mers.*
1765	Amer.	52.	Irland.			
1766	Amer.	14,				
1767	Amer.	10, 16, 26.				
1768	Amer.	8,	Bret.			
		64.	Irland.			
1769	Gibral.	12,	Bret.			
		39.	Irland.			
1771	Minor.	51, 61.	Irland.	3, 11, 67.	Irland.	Minor.
	Gibral.	56, 58.	Irland.	19, 30.	Irland.	Gibraltar.
1772	Amer.	6.	Bret.			
	Jamaï.	1.er bat. 60	Amer.			
	Anti.	2me bat. 60.				
1773	Amer.	7, 23.	Bret.	32.	Irland.	St Vinc.
		47.	Irland.	66, 66.	Irland.	Jamaïque
1774	Amer.	4, 43.	Bret.	68.	Irland.	Grenade.
		5, 38.	Irland.	78.	Bret.	Grenade.
1775	Amer.	35, 49, 63, 22, 40, 44, 45, 17, 27, 28, 46, 55.	Irland.			
1776	Amer.	15, 33, 37, 54, 57, 9, 20, 24, 34, 53, 62.	Irland.	1.er bat. 1, 2, 69.	Bret.	Gibraltar.
				2me bat. 13, 25.	Bret.	Minor.
		21, 29, 31, 42 & 71, 2 bataillons.	Bret.	18, 59, 65, 48.	Bret.	Amer.
				50.	Bret.	Grenade.
				41.	Bret.	Jamaïque
		Cavalerie.				
1775	Amer.	17 Dragons.	Irland.			
1776	Amer.	16 Dragons.	Bret.			

Nombre des Troupes étrangeres compriſes dans le tableau ci-deſſus. 1776. Mai Juin & Juillet.

HESSOIS.

Noms des Régimens.	*Nombre d'hommes.*
Gardes	800
Prince Héréditaire	800
Prince Charles	800
Wutgenau	800
Dutfurth	800
Donop	800
Loſberg	800
Kniphauſen	800
Trimbach	800
Mirbach	800
Rall	800
Stein	800
Wiſbach	800
Huyne	800
Bunau	800
Total des Heſſois.	12000

Du Prince Héréditaire de Heſſe.. 668

Du Duc de Brunſwick.

Infanterie	3,964	4,300
Cavalerie à pied	336	

Du Prince de Waldeck.

1 Régiment 600

1776. Mai Juin & Juillet. *État-Major de l'armée du Roi en Amérique.*

GÉNÉRAUX.

Carlton, premier Juillet 1776.
Howe, ditto.

LIEUTENANS-GÉNÉRAUX.

Leo. de Heſter, 23 Octobre 1772.
Clinton, premier Septembre 1775.
Burgoyne, ditto.
Kniphauſen, 22 ditto.
Comte Percy, premier Janvier 1776.
Lord Cornwallis, ditto.

MAJORS-GÉNÉRAUX.

Trombatch, 10 Mai 1770.
Jean. Dan. Stun, 22 Mai 1772.
Wirner Dr. Micbath, 24 ditto.
Martin Conrad Schmitt, 23 Octobre 1772.
Eyre Maſſy, premier Janvier 1776.
John Vaughan, ditto.
Pigott,
Val. Jones,
James Grant.
Phillips de l'Artillerie.
Preſcott.
Brunſwickois.

Ajoutez à cet Etat général des Troupes Angloiſes près de trois mille hommes de ſoldats de marine en Amérique, employés

comme troupes de terre, & en Afrique trois bataillons, chacun de 200 hommes, aux ordres du Colonel O-Hara. 1776. Mai Juin & Juillet.

Ce Colonel eſt parti avec un de ſes bataillons pour les Iſles Bermudes, ſur la nouvelle de l'expédition de l'Américain Hopkins dans les Iſles Lucayes.

Etat des vaiſſeaux de guerre Anglois qui ſe trouvent actuellement dans l'Amérique Septentrionale & de ceux qui ſont partis depuis peu pour s'y rendre (2 *Juillet* 1776.)

Vaiſſeaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Dates de départ.*
Aſia. . . .	64	Vandeput. . . .	24 Octobre 1774.
Jersey. . . .	60	Halſted.	7 Mai 1776.
Eagle. . . .	60	Howe. . . . . Commiſſaire	8 Mai 1776.
Preſton. . . .	50	Hotham.	7 ditto.
Centurion. . .	50	Braitwait. . . .	30 Septembre 1775.
Chatham. . .	50	Thompſon. . .	20 Octobre 1775.
Experiment. .	50	Kecler.	24 Septembre 1775.
Renown. . .	50	Francis Bancs..	24 Septembre 1775.
Romney. . .	50	Anſe Montagu.	2 Avril 1776.
Iſis.	50	Douglas.	7 Mars 1775.
Briſtol. . . .	50	Parker.	13 Février 1776.
Phœnix. . .	44	Mortis.	26 Septembre 1775.
Rœbuck. . .	44	Hammond. . . .	5 Septembre 1775.
Rainbow. . .	44	Collier.	7 Mai 1776.
Emerald. . .	32	Caldwel.	7 ditto.
Brune. . . .	32	Ferguſſon. . . .	7 ditto.
Niger.	32	Talbot	24 Septembre 1775.
Juno.	32	Dalrymple . . .	4 Avril 1776.
Flore.	32	Collier.	29 Avril 1776.
Blonde. . . .	32	Pownal..	4 Avril 1776.
Pearl.	32	Wilkenſon . . .	8 Avril 1776.
Milford. . . .	28	John Burr. . .	21 Janvier 1776.
Liverpool. . .	28	Belleuw.	15 Septembre 1775.
Syrene. . . .	28	Fourneaux. . .	22 Octobre 1775.
Greyhound..	28	Dickenſon . . .	6 Avril 1776.
Cerbere. . .	28	Symons.	7 Août 1775.

1776. Mai Juin & Juillet.

Vaisseaux.	*Canons.*	*Capitaines.*	*Dates de départ.*
Carysfotd. . .	28	Fanshaw. . . .	8 Avril 1776.
Orphée. . . .	28	M'bridge. . . .	30 Octobre 1775.
Actéon. . . .	28	Atkins.	13 Février 1776.
Solebay. . . .	28	Obrien.	13 Février 1776.
Lyfard. . . .	28	Hamilton, . . .	premier Septem. 1775.
Mercury . . .	24	Macartney. . .	6 Mars 1774.
Dealcaftle. . .	24	Chads.	19 Mars 1776.
Fowey. . . .	24	Montagu. . . .	18 Mai 1772.
Hind.	24	M'acverty. . . .	14 Octobre 1774.
Scarborough.	20	Berkeley. . . .	24 Octobre 1774.
Glafgow. . .	20	Moltby.	27 Novembre 1770.
Otter.	20	Squires.	20 Mai 1775.
Rofe.	20	Wallace.	12 Octobre 1774.
Lively.	20	Bishop.	16 Avril 1774.
Merlin. . . .	18	Burnaby	20 Mars 1775.
Falcon. . . .	18	Lindfay.	20 Février 1775.
Tamer. . . .	18	Thornborough.	14 Juin 1772.
Kingsfisher. .	16	Montagu	15 Juillet 1770.
Canceaux. . .	16	Moat	24 Avril 1776.
Hunter. . . .	12	Mackenfie. . . .	10 Juillet 1775.
Cygnet. . . .	12	Finch.	2 Avril 1776.
Sénégal. . . .	12	Luddington. . .	16 Avril 1775.
Nautillus. . .	12	Porter.	12 Avril 1775.
Raven	10	Rice.	8 Juillet 1775.
Scorpion. . .	10	Edouards. . . .	7 Avril 1775.
Swan.	10	Aifcough. . . .	18 Août 1775.
Ranger. . . .	8	Roger.	29 Mars 1776.
Savage. . . .	8	Bromedge. . . .	15 Août 1774.
Gafpée. . .	Goelette.	Huter.	
Halifax. .	Goelette.	Nun.	
Saint-John.	Goelette.	Grant.	
Cheroquée.	Goelette.	Fergufion. . . .	
Diligent. .	Goelette.	Knight.	
Hope. . . .	Goelette.	Dawfon. . . .	
Magdeleine	Goelette.	Collins. . . .	
Strombolo .	Brulot.	Phipps.	7 Mai 1776.
Carcaff. . .	Bombarde.	Read.	7 Mai 1776.

Quoiqu'il paroiffe, d'après les tableaux qu'on vient de voir, qu'il y auroit actuellement, outre les Gardes, dix régimens d'Infanterie en Angleterre, il eft certain que ce ne font que des régimens fur le papier, & qui

& qui ne ſont nullement réels, car ils ſont tous rentrés fort tard, & non ſeulement à leur arrivée ils n'étoient pas complets; mais même depuis on en a tiré ce qu'il falloit d'hommes pour recruter les régimens qui ſont en Amérique: ainſi il doit être regardé comme certain qu'au lieu de 18,228 hom. de vieilles troupes dans l'Angleterre & l'Ecoſſe, à peine y a-t-il actuellement dix mille hommes: de même qu'en Irlande tout au plus cinq mille, au lieu de 8,313. 1776. Mai Juin & Juillet.

L'affaire du vaiſſeau le Marlborough ayant été examinée par un Conſeil de guerre, tenu le 15 Juillet à bord du vaiſſeau le Centaure, le Capitaine & les Lieutenans du Marlborough ont été pleinement juſtifiés; mais le Canonnier a été condamné à un an de priſon & déclaré pour toujours inhabile au ſervice du Roi: l'un des gens du Canonnier a été condamné à 300 coups de verges. Pour prévenir de pareils accidens, il a été ſtatué, qu'à l'avenir la première choſe que fera tout les matins le Capitaine d'un vaiſſeau de garde, ſera la viſite de ſon navire; & qu'il y aura conſtamment deux Lieutenans à bord.

Le Roi a nommé, ſur la démiſſion du ſieur John Dick, Baronet, le ſieur John Udny à la place de Conſul d'Angleterre à Livourne, & le ſieur Robert Riche pour ſuccéder à Monſieur Udny, dans celle de Conſul à Veniſe.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Henriette Ducheſſe Douairiere de Newcaſtle fut attaquée le 16 Juillet d'un accès d'apoplexie & de paraliſie à ſa maiſon de campagne de Wickenham-park. Elle mourut le 17 dans l'après midi. Elle étoit la fille ainée de François, Comte Godolphin & de Henriette Churchill, l'une des quatre filles & héritiéres de Jean Churchill, Duc de Marlborough. Elle avoit été mariée au Duc de Newcaſtle le 12 Avril 1717.

Le Comte de Chatham ſe trouvant ſi mal qu'il croioit n'avoir plus que peu de jours à vivre, pria ſon Médecin de recevoir ſa déclaration ſur ſa fermeté dans ſes principes, relativement aux affaires de l'Amérique. Cette déclaration étoit en ces termes:

» Je conſerve les mêmes ſentimens que j'ai toujours montrés relativement à l'Amérique & que j'ai ſi clairement exprimés dans l'acte proviſionnel préſenté par moi à la chambre des Lords. Comptant, comme je le fais, ſur l'amitié du Docteur A..., dans le cas où je ne reviendrois pas de ma maladie, je le prie de certifier que j'ai perſiſté inébranlablement dans la même opinion. Je penſe auſſi qu'à moins qu'on ne prenne promtement des meſures très-efficaces pour ſe réconcilier avec les Colonies, la France nous attaquera avant peu d'années, & que ce n'eſt que par un effet de ſa politique, qu'elle differe ſa vengeance: voulant attendre que nous ſoyons engagés plus avant dans une guerre auſſi

ruineuſe que l'eſt celle que nous faiſons en Amérique. La France veut auſſi eſſayer juſqu'à quel point les Américains, aidés de la protection indirecte qu'elle leur accorde, pourront nous réſiſter avant de prendre ouvertement le parti de déclarer la guerre à l'Angleterre. 1776. Mai Juin & Juillet.

Les nouvelles certaines que l'on reçoit journellement des différentes priſes que font les Corſaires Américains, ont tiré les Aſſureurs de leur létargie; les Miniſtres les ont amuſés long-tems, en faiſant courir le bruit que les Américains n'avoient que très-peu de Corſaires à la mer, & qu'ils étoient ſi peu redoutables qu'un vaiſſeau marchand, monté ſeulement de quelques pieces de canon, pourroit les battre. Mais aujourd'hui ils ſont convaincus qu'on les a induits en erreur, que les Américains ſont très-puiſſans ſur mer; que pluſieurs de leurs Corſaires montent aſſez de canons pour faire face aux plus fortes frégates Angloiſes, & qu'on ſait très-bien que la Nouvelle Angleterre fournit autant de bons & braves matelots que la vieille Angleterre.

Le Baron Dieden, Miniſtre de Dannemark a pris congé de Sa Majeſté le 16 Juillet avant de retourner à ſa Cour.

La frégate de guerre le *Daphné* a mis à la voile le 17 Juillet de Falmouth où elle avoit relâché avec douze bâtimens de tranſport pour l'Amérique.

1776. Mai Juin & Juillet.

AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DES INDES.

N. B. Sans doute on ne regarde point les affaires de l'Angleterre dans l'Inde comme étrangeres à ſes intérêts du côté de l'Amérique. On ne peut pas avoir oublié que c'eſt une taxe ſur le thé de la Compagnie porté en Amérique, qui a occaſionné le ſoulevement actuel. Mais les affaires de ces deux extrémités du Globe tiennent enſemble par un rapport encore plus direct: c'eſt que ſans les richeſſes que l'Angleterre tire de l'Inde par le commerce de ſa compagnie, il lui auroit été impoſſible d'entreprendre & de continuer la guerre d'Amérique: non ſeulement elle a compté ſur cette reſſource, pour pouvoir pouſſer cette guerre, mais elle la juge aſſez immenſe pour la conſoler & l'indemniſer de la perte de l'Amérique. Il eſt donc très eſſentiel de ſuivre avec attention tous les détails de cette branche de l'adminiſtration Angloiſe, & avec d'autant plus de raiſons qu'elle doit changer abſolument en 1780, terme du bail actuel de la Compagnie, & que toutes les opérations actuelles du Gouvernement ſont dirigées ſur cette perſpective.]

Résumé des affaires de l'Inde, depuis quelques années.

1776. Mai Juin & Juillet.

Par une suite de fautes de ses administrateurs, les affaires de la Compagnie (en 1772) furent plongées dans un état de confusion & de perplexité qui occasionna les plus désastreux (*a*) événemens. Ces malheurs furent attribués en grande partie à la mauvaise conduite des Employés de la Compagnie dans l'Inde. Pour remédier aux abus, on jugea à propos d'y envoyer une nouvelle commission de surintendance (celle qu'on avoit fait partir par le vaisseau l'*Aurore* ayant péri) A la tête de celle-ci les Directeurs placerent le 27 Novembre 1772 le Lieutenant général Monckton, nomination qui fut confirmée par une assemblée générale des Actionnaires & approuvée par le Roi. La Compagnie voulant sortir des embarras multipliés où elle étoit en Angleterre, résolut d'emprunter au Gouvernement une somme d'argent considérable. Le Ministre (le Lord North) la renvoya au Parlement. Un Comité secret fut nommé pour examiner les affaires de la Compagnie. Au bout de quelques jours

[*a*] On se souvient que le monopole des Employés de la Compagnie Angloise causa, dans le Bengale, une des plus horribles famines qui ait jamais désolé aucun pays, & qui fit périr plus de deux millions des malheureux Habitans.

1776. Mai Juin & Juillet.

(le 7 Décembre 1772) ce Comité fit son rapport. On vit que malgré la situation fâcheuse de la Compagnie, elle se proposoit d'envoyer une commission dispendieuse dans l'Inde, & le Comité concluoit à l'empêcher par un Bill d'exécuter ce projet. Il fut aisé de remarquer que le Gouvernement avoit résolu de profiter de la demande faite par la Compagnie pour s'emparer de l'entiere administration de ses affaires. Le Bill fut passé en loi, quoique deux Membres de la Chambre, qui étoient Directeurs de la Compagnie, eûssent offert de donner leur parole à la Chambre que les Surintendans nommés ne partiroient point avant que le Comité eût constaté pleinement par ses recherches la nécessité de leur mission. Le Ministre répondit à ces deux Membres que leur offre ne faisoit point une sûreté, vû que les Directeurs étoient subordonnés à l'Assemblée générale, où leurs décisions pouvoient être rejettées par la pluralité des Actionnaires.

La demande de la Compagnie, concernant le prêt d'une somme d'argent lui fut accordée; mais le 23 Mars 1773, la Chambre résolut, contre ce qui avoit été proposé par la Compagnie, de diminuer son dividende pour l'avenir. Il étoit évident que le Gouvernement avoit dessein de se mettre en possession des acquisitions territoriales de la Compagnie; mais se saisir tout-à-coup

ou par force d'une propriété auſſi immenſe, c'eût été jetter l'alarme dans tous les eſprits. Le Miniſtre déclara le 5 Avril 1773 dans la Chambre des Communes que l'opinion de la Chambre étoit, qu'il ſeroit plus avantageux pour le public & pour la Compagnie, de laiſſer encore l'eſpace de ſix ans (a) les acquiſitions territoriales en la poſſeſſion de la Compagnie. La raiſon pour laquelle on fixa ce terme, fut que la Chartre de la Compagnie devoit expirer en 1780. 1776. Mai Juin & Juillet.

La Compagnie ſe plaignit par une pétition, le 30 Avril 1773; mais ce fut en vain. La Chambre prit des arrêtés le 3 Mai 1773, pour changer l'élection des Directeurs: pour ôter le droit de voter à tout Actionnaire qui n'auroit pas pour 1000 liv. d'actions: pour créer une nouvelle Cour de juſtice dans l'Inde; & enfin pour réſerver à la Couronne la nomination des Juges. Tous ces arrêtés paſſerent en loi.

[a] M. Grenville demanda à voir les papiers de la négociation entre les Miniſtres d'Angleterre & de France, relativement à la Compagnie des Indes avant la derniere paix. Dans l'une des pieces de cette correſpondance ſe trouvent ces mots: » quant aux acquiſitions territoriales que la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales a faites en Aſie, toutes les conteſtations relatives à icelles devront être terminées par la Compagnie elle même; la Couronne d'Angleterre n'ayant aucun droit d'intervenir dans ce qui eſt regardé comme la propriété légale & excluſive d'un corps qui appartient à la Nation Angloiſe.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Le 2 Juin 1773, le Parlement après avoir débattu les diverſes clauſes du Bill *pour mieux regler les affaires de la Compagnie des Indes, tant en Angleterre qu'au dehors*, convint de ce qui ſuit:

» Pour la meilleure adminiſtration des affaires de ladite Compagnie unie dans l'Inde, il a été en outre arrêté par la ſuſdite autorité qu'à compter du ( ) & à l'avenir, le Gouvernement ou la Préſidence du Bengale ſera compoſé d'un Gouverneur général & de quatre Conſeillers: que tout le Gouvernement civil & militaire de ladite Préſidence de la Compagnie unie dans le Bengale, ainſi que la geſtion, la manutention & l'adminiſtration de toutes les acquiſitions territoriales & de tous les revenus dans les Royaumes de Bengale, de Bahar & d'Orixa, pendant que ces acquiſitions & revenus reſteront dans la poſſeſſion de ladite Compagnie unie, devront être & ſont attribués, en vertu du préſent Acte, audit Gouverneur Général & au Conſeil de ladite Préſidence de Bengale «.

» Ledit Gouverneur général & le Conſeil, ou trois des Membres du Conſeil, auront le pouvoir d'inſpecter & de contrôler le gouvernement & l'adminiſtration des Préſidences de Madraſſ & de Bombay reſpectivement, tellement qu'à compter du ( ) & à l'avenir il ne ſera permis à aucun Gouverneur ou Conſeil de

Madraſſ ou de Bombay, en place, de donner des ordres pour commencer des hoſtilités ou déclarer ou faire la guerre contre aucuns Princes ou Puiſſances de l'Inde, (excepté dans les cas de néceſſité imminente pour la défenſe de la Préſidence ſous leur gouvernement ou commandement reſpectif) ou pour négocier ou conclure aucun Traité de paix ou autre traité avec aucun Prince ou Puiſſance de l'Inde, ſans avoir obtenu auparavant le conſentement & l'approbation dudit Gouverneur général & du Conſeil de Bengale, ou de trois des Membres de ce même Conſeil; que tel Gouverneur ou Conſeil que ce ſoit de Madraſſ ou de Bombay, qui ſera trouvé en contravention, relativement à aucun des cas ſuſdits, ( ) & tout Gouverneur & Conſeil de Madraſſ & de Bombay, en place, ſera tenu, comme il leur eſt enjoint & ordonné ici reſpectivement, d'obéir duement aux ordres qu'ils recevront, concernant ce qui vient d'être dit, deſdits Gouverneur général & Conſeil de Bengale qui ſeront en place, & d'envoyer auxdits Gouverneur & Conſeil, auſſi ſouvent qu'ils le demanderont, des informations & des eclairciſſemens de tout ce qui ſe paſſera, & de toutes les choſes quelconques qui parviendront à leur connoiſſance & qui concerneront le gouvernement, les revenus ou les intérêts de ladite Compagnie unie. Leſdits Gouverneur gé-

1776. Mai Juin & Juillet.

néral & Conſeil de Bengale, qui ſeront en
1776. place, ſeront tenus, comme il leur eſt en-
Mai joint & ordonné ici, d'obéir duement à tous
Juin les ordres qu'ils recevront de l'aſſemblée des
& Directeurs de ladite Compagnie unie, d'en-
Juillet. tretenir correſpondance avec elle, & de lui envoyer conſtament & ſoigneuſement des détails & des informations exactes ſur tout ce qui ſe paſſera & ſur toutes les choſes quelconques qui parviendront à leur connoiſſance & qui concerneront le gouvernement, le commerce, les revenus ou les intérêts de ladite Compagnie-unie; l'aſſemblée des Directeurs de ladite Compagnie ou leurs ſucceſſeurs, ſeront tenus, ainſi qu'il leur eſt ordonné & enjoint ici, avant l'expiration des quatorze jours après la réception de ſemblables lettres ou avis, de remettre au grand Tréſorier ou aux Commiſſaires du tréſor de Sa Majeſté, qui ſeront en place, une copie fidele & exacte des paſſages deſdites lettres ou avis qui auront un rapport quelconque à l'adminiſtration des revenus de ladite Compagnie; & de remettre en même tems à l'un des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majeſté, lors en place, une copie fidele & exacte de tous les paſſages de pareilles lettres ou avis qui auront un rapport quelconque aux affaires civiles ou militaires & au gouvernement de ladite Compagnie. Toutes ces copies ſeront faites avec ſoin & ſignées par.... ou un plus grand nombre des Directeurs

de ladite Compagnie. Chacune de ces copies sera affirmée par serment être exacte & conforme aux vraies intentions & à l'esprit de cet Acte, par les Officiers ou Employés de ladite Compagnie, que cela concernera, devant un Juge de paix quelconque, lequel serment tout Juge de paix est par le présent Acte autorisé & requis de recevoir «. 1776. Mai Juin & Juillet.

Il est ordonné en outre que ( ) devra être le premier Gouverneur général, & que ( ) devront être les premiers Conseillers; tous & chacun desquels conserveront leurs emplois respectifs pendant l'espace de cinq ans, & ne pourront, pendant ce terme, en être destitués que par Sa Majesté en son Conseil, d'après des plaintes faites par la Cour des Directeurs de ladite Compagnie unie, qui seront en place. En cas de mort ou de destitution dudit Gouverneur général ou de l'un des Membres dudit Conseil, Sa Majesté est autorisée par le présent Acte, à nommer, pour & pendant ledit terme de cinq ans, la personne ou les personnes qu'elle jugera être les plus propres à remplir l'emploi ou les emplois devenus vacants; en même tems tous les pouvoirs & toutes les autorités confiés au Gouverneur général ou au Conseil, continueront, selon que le cas arrivera, à être exercés par le Gouverneur & les Conseillers ou par les Conseillers survivants & en place.

1776. Mai Juin. & Juillet.

En cas de vacance de l'emploi de Gouverneur général, soit par mort ou par destitution, sa place sera remplie par le Membre du Conseil qui se trouvera avoir le premier rang après lui, jusqu'à ce que Sa Majesté ait nommé un autre Gouverneur général. S'il arrivoit qu'après la mort ou la destitution ou pendant l'absence de l'un des Membres dudit Conseil, il survînt une division d'opinions sur quelques questions proposées dans une consultation, & que les suffrages du Conseil se trouvassent partagés également alors, & dans tous les cas semblables, ledit Gouverneur général, ou la personne qui remplira ses fonctions, aura une voix prépondérante, & son opinion sera décisive & concluante «.

» Pourvû toutes fois que rien dans le présent Acte ne doive ni ne puisse être interprété de maniere à empêcher ladite Compagnie unie de constituer & de nommer les Officiers, Employés ou Agents qu'elle jugera convenables & nécessaires, en vertu ou en conséquence d'aucuns pouvoirs, droits ou privileges accordés à icelle par aucuns actes précédents du Parlement, ou par aucunes Chartres pour administrer & conduire le commerce & la traite de ladite Compagnie dans l'étendue de la Présidence du Bengale, aussi bien que dans ses autres factoreries & établissemens dans l'Inde «.

Ce fut ainsi que ce Bill établit dans l'Inde

un Conſeil ſuprême, ſemblable, dans ſa nature, à celui qui avoit été originairement projetté par la Compagnie ſous la dénomination de Nouvelle Commiſſion de ſurveillance. Les blancs, dans le Bill, furent remplis de la maniere ſuivante : Warren Haſtings, Gouverneur général : le Lieutenant général John Clavering : MM. Georges Mouſon : Richard Barwell & Philippe Francis, les quatre Conſeillers. La nomination de M. Haſtings à la place de Gouverneur général, cauſa une ſatisfaction univerſelle. Non ſeulement tous les Miniſtres, mais même ceux qui lui étoient oppoſés, ſe réunirent pour donner les plus grands éloges aux longs & fidèles ſervices de cet Officier : pour témoigner toutes les les eſpérances qu'ils formoient de ſa conduite future ; mais on ne voyoit pas de même œil le Général Clavering ſubſtitué au Général Monckton. On convenoit de toutes les bonnes qualités de M. Clavering ; cependant les ſervices importans & tout récens de l'autre, étoient regardés par un grand nombre de perſonnes comme des titres qui eûſſent dû lui mériter la préférence. Les appointemens furent enſuite aſſignés de la maniere ſuivante. Le Gouverneur Général 25000 liv. ſter. par an, & les quatre Conſeillers 10000 liv. ſter. chacun.

1776 Mai Juin & Juillet.

Cette clauſe du Bill ne fut pas plutôt connue qu'elle excita des murmures & des plaintes parmi les Actionnaires de la compagnie qui

s'y trouverent le plus immédiatement intéreſ-
1776. ſés. Toute l'adminiſtration des affaires de la
Mai Compagnie dans l'Inde étoit entre les mains
Juin de perſonnes qui n'étoient ni nommées par
& la Compagnie, ni amovibles à ſa diſpoſition:
Juillet. on leur ôtoit tous les moyens d'inſpecter, de redreſſer les griefs & d'appliquer le remede convenable aux maux qui ſurviendroient dans les affaires de la Compagnie. Ce point étoit regardé comme l'abſurdité la plus révoltante, & le ſoléciſme le plus inconcevable en politique. On voyoit encore avec peine que cette uſurpation de droit dans la nomination des Officiers de la compagnie fût aggravée par le paiement compulſoire d'appointemens exorbitans affectés & appliqués ſur les revenus de la Compagnie ſans ſon conſentement, ce qui étoit un acte de l'injuſtice la plus criante, & une atteinte violente portée à tous les droits de propriété.

La nomination des Officiers, chargés de l'adminiſtration exécutive exercée ainſi par le Parlement, fut hautement condamnée comme anticonſtitutionelle, comme étant du plus dangereux exemple, comme propre à produire des factions & des intrigues, & à étendre l'influence corrompue de la Couronne, puiſqu'elle délivroit les Miniſtres de l'obligation d'être reſponſables, tandis qu'elle leur laiſſoit tous les effets du patronage; on trouvoit que c'étoit détruire le ſage objet de la conſtitution qui a donné à la Couronne ſoit

immédiatement ou dérivativement, la nomination de tous les Officiers, en même-tems, qu'elle a attribué au Parlement le droit d'empêcher de mauvaises nominations : que c'étoit enfin confondre des pouvoirs que la constitution entend être séparés, & détruire ce contrôle nécessaire avec toutes les sages dispositions des loix, pour prévenir les abus dans la nomination aux places, ou dans leur exercice. 1776. Mai Juin & Juillet.

Le Général Monckton ayant été exclu, il envoya aux Directeurs une lettre qui fut lue à l'assemblée générale le 24 Juin 1773. Voici en substance ce qu'elle portoit.

» Le Général Monckton a reçu la recommendation de l'assemblée générale avec la reconnoissance la plus vive de la faveur qu'on vouloit bien lui faire ; mais la veille du jour qu'il a écrit cette lettre, ayant été informé que le Roi étoit dans l'intention de lui donner des marques de sa satisfaction, cette circonstance l'a mis dans l'impuissance d'accepter une offre dont il conservera toujours la plus profonde gratitude ».

Malgré cette démission du Général Monckton, & ces arrêtés du Parlement, la Compagnie dans l'assemblée générale suivante prit cet arrêté.

» Arrêté que d'après la nécessité où est la Compagnie des Indes de prendre soin de ses affaires & non par aucun motif de mécontentement contre le Lieutenant-Gé-

1776. Mai Juin & Juillet.

néral Clavering ; elle ne juge point à propos de nommer cet Officier Commandant en chef de ſes troupes dans l'Inde ».

Mais cet arrêté de la Compagnie ne montroit que la *volonté* ſans les moyens de *l'exécution*. L'acte paſſa conformément aux arrêtés du Parlement ; bientôt de nouveaux Directeurs furent choiſis ; ceux-ci parurent plus diſpoſés que les premiers à agir de concert avec le gouvernement : en conſéquence la premiere affaire dont les Directeurs s'occuperent, fut de préparer des inſtructions pour le Gouverneur général & le Conſeil de Bengale. Ces inſtructions conſiſtoient en trente-trois articles qui occaſionnerent les plus grands débats, particuliérement trois articles, ſavoir les dix-ſeptieme, dix-neuvieme & vingtieme.

» Notre intention *eſt de vous adreſſer directement* tous nos vaiſſeaux de Bengale, & nous vous ordonnons de faire remettre à notre Bureau du Commerce, la partie de cargaiſon qui ſera préparée pour la vente dont le produit ſera appliqué par notre dit Bureau de Commerce aux fonds deſtinés à former nos cargaiſons de retour, ou verſé dans la tréſorerie ſelon que vous le preſcrirez. Notre ordre pour les cargaiſons de retour vous ſera pareillement envoyé pour être par vous remis à notre Bureau du Commerce, & ſi, dans aucun tems nous demandons des cargaiſons de retour plus conſidérables que vos finances ne vous

vous mettent en état de les fournir, vous devez notifier au Bureau du Commerce la diminution que vous croyez néceſſaire, & lui ordonner de borner ſes achats en conſéquence. Mais, dans toutes les affaires de cette nature, nous vous rendrons reſponſable de toute déſobéiſſance à nos ordres ». 1776. Mai Juin & Juillet.

» Si, dans aucun tems, vous trouvez quelque Membre du Bureau coupable d'avoir fait un mauvais emploi de l'argent de la Compagnie ou de toute autre infraction notoire de ſes devoirs à notre égard; nous ordonnons que vous l'interdiſiez ſur le champ de tout emploi qu'il pourroit occuper à notre ſervice juſqu'à ce que nous ayons fait connoître nos intentions (*a*).

» Si quelque Membre de notre Bureau de commerce, ou quelque Officier civil ou militaire de la Compagnie, eſt en aucun tems interdit par vous des fonctions de ſon emploi, ou qu'il arrive quelque vacance par démiſſion ou par mort, nous voulons & ordonnons que l'on obſerve la plus ſtricte impartialité relativement à toute promotion ou avancement qui pourra avoir lieu en conſéquence d'une ſemblable interdiction, démiſſion ou mort, & que la perſonne ſuivant immédiatement par le rang, la place ou l'ordre du tableau, à moins d'objections

(*a*) Cet article & le précédent paroiſſent avoir été enfreints par le renvoi de M. Stuart.

graves contre ſon intégrité ou ſa capacité,
1776. ſoit nommée pour ſiéger à ce Bureau, ou
Mai pour ſuppléer quelque vacance dans notre
Juin. ſervice civil & militaire, juſqu'à ce que nous
& ayons fait connoître nos intentions. Nous
Juillet. enjoignons auſſi de plus qu'avant qu'aucun Officier de la Compagnie ſoit révoqué d'aucune place, la partie en ſoit informée par écrit, avec l'accuſation intentée contr'elle; cet Officier étant ſommé de produire ſes défenſes dans le tems raiſonnable qui lui ſera donné pour les préparer, & vous procederez, dans toutes ces occaſions, avec la plus grande douceur & la plus grande circonſpection «.

On prétendit que la totalité de ces inſtructions affectoit plus ou moins l'intérêt général de la Compagnie, particulierement les articles ci deſſus, dont le premier ſoumet entierement le commerce du Bengale à l'autorité du Gouverneur & du Conſeil: les deux derniers les autoriſant à interdire tout Membre du Bureau du commerce ſur le prétexte le plus leger, & à nommer à la place vacante quelqu'une des perſonnes qui ſont ſous leurs ordres; on a dit auſſi qu'en vertu de l'article 6 les Membres du Bureau du commerce n'auroient pas la permiſſion de jouir du bénéfice d'aucun commerce, attendu les changemens fréquens auxquels ils étoient aſſujettis entre Patna & Calcuta. En convenant que ces inſtructions obligeoient

le Gouverneur & le Conseil d'être responsables : on a demandé à qui ils étoient responsables ? Il étoit visible que ce n'étoit point à la Compagnie, mais à l'Administration qui les avoit faits, & qu'ils prendroient soin de ne pas la désobliger. 1776. Mai Juin & Juillet.

La seule réponse faite par le Président à ces observations, fut que les Jurisconsultes, composant le Conseil des Directeurs, étoient d'avis qu'ils ne pouvoient pas séparer l'intérêt du commerce de l'interposition du Gouverneur & du Conseil.

Un Comité de sept Actionnaires, ayant à leur tête le Duc de Richmond, fut nommé par cette Assemblée pour rédiger un nouveau projet d'instructions, qui fut adressé dans l'espace d'une semaine & mis sous les yeux de l'Assemblée générale.

Ces instructions étoient composées de soixante & douze articles en deux parties, la premiere adressée au Gouverneur général & au Conseil, l'autre au Conseil de commerce & au Bureau de l'Echiquier. Ces instructions paroissoient avoir été dictées par les deux grands principes de l'économie publique & de la justice particuliere. Elles contenoient des reglemens pour la monnoie, le militaire, l'Echiquier, le Bureau du commerce, &c. Elles restreignoient le pouvoir du Président & du Conseil sur la plûpart de ces articles, lesquels dans l'autre projet d'instructions étoient laissés *ad libitum*, par-

1776. Mai Juin. & Juillet.

ticulierement dans les dispositions relatives aux maisons pour eux & leurs domestiques, objet qui, sans cette restriction, auroit pû, à ce qu'on assure, monter à 100,000 liv. sterling.

Cependant l'Orateur du Comité objecta toujours l'*illégalité* de l'établissement d'un Bureau d'Echiquier, & le pouvoir du Bureau de commerce indépendant de la Présidence & du Conseil, & on demanda à ce sujet l'avis des Jurisconsultes qui se rapporta à cette opinion. Il fut convenu que les instructions seroient imprimées, avec les différens avis qu'elles avoient occasionnés, ce qui passa pareillement. En conséqence MM. Sayre, l'Avocat Glynn, M. Dunning, & M Mak-Donald, (formant le Conseil des Jurisconsultes de la Compagnie) furent consultés. Les trois derniers s'accorderent à soutenir la *légalité* de l'établissement du Bureau de commerce, & le premier ne fit qu'élever un doute sur les quinzieme & trente cinquieme articles relatifs à la direction de la monnoie à Calcuta, laquelle, par le dernier acte, n'étoit pas compriſe dans l'administration de la Compagnie.

Les deux projets d'instructions, ainsi appuyés, furent régulierement débatus dans différentes assemblées générales, &, après plusieurs changemens, ils furent renvoyés à un scrutin qui se fit le 26 Janvier 1774.

Celles des Directeurs eurent 406 voix, & celles des Actionnaires 308. 1776. Mai Juin & Juillet.

Les Directeurs obtinrent donc la pluralité des suffrages pour envoyer leurs instructions de préférence à celles du Comité des Actionnaires. Il fut visible qu'ils n'avoient pas été peu favorisés par une des clauses du Bill, pour regler la Compagnie des Indes, qui n'admettoit au droit de voter que des Actionnaires qui eûssent au moins 1000 l. de fonds. Dans l'assemblée générale, qui suivit celle-ci, on fit la motion suivante, qui doit paroître très-extraordinaire, si l'on considere que peu de mois auparavant, il en avoit passé une directement contraire.

» Il sera recommandé à l'assemblée des Directeurs de nommer au plutôt le Général Clavering à la place de Commandant en chef des forces de la Compagnie dans l'Inde, avec une clause expresse que, dans le cas où il succéderoit à la place de Gouverneur général des Provinces de Bengale, Bahar & Orisa, il perdroit immédiatement ladite place de Commandant en chef.

Une motion aussi extraordinaire occasionna des débats très-animés, dans lesquels, sans faire aucune objection particuliere, contre la personne du Général Clavering, on s'exprima néanmoins avec beaucoup de liberté sur la prétendue *nécessité* de sa nomination & sur ce qu'il avoit été ci-devant *recommandé par le Gouvernement*, au mépris de

la Compagnie. On observa que l'administration ayant eu la pluralité des suffrages au dernier scrutin, ce triomphe avoit élevé le cœur à ses partisans, & qu'elle étoit déterminée à ne point laisser réfroidir leur zèle par des délais, voulant absolument forcer les Actionnaires de se rétracter.

1776. Mai Juin & Juillet.

La question fut portée à un scrutin général qui fut décidé en faveur de la nomination du Général Clavering, & en même tems on fit une autre motion, quoique très-extraordinaire pour un jour de scrutin, où il devoit être proposé que le Colonel George Monson succéderoit au Lieutenant-Général John Clavering dans la place de Commandant en chef dans l'Inde, aussitôt que ledit Lieutenant-Général Clavering passeroit à celle de Gouverneur général. Cette motion ayant été pareillement mise au scrutin, elle passa par une pluralité considérable.

Les Directeurs étant alors résolus à terminer cette affaire le plutôt possible, préparerent *deux Commissions*, une pour le Gouverneur Hastings & l'autre pour le Lieutenant-Général Clavering.

Le 12 Mars 1774, ces commissions & instructions furent mises sous les yeux des Actionnaires. Elles éprouverent de violentes oppositions, parce que plusieurs estimerent que non seulement elles donnoient trop de pouvoir au Gouverneur de la présidence dans le Bengale, mais encore qu'elles ne

répondoient pas ſtrictement à la lettre expreſſe de l'acte de reglement. Une partie des Actionnaires demanda du tems pour prendre de plus amples informations ſur ce ſujet avant de pouvoir donner leur avis; mais le Parti Miniſtériel ſe trouvant le plus nombreux, fit avorter toutes les propoſitions de s'ajourner, & on procéda à l'examen des deux commiſſions, ce qui dura juſqu'à quatre heures du matin: alors on indiqua le mardi ſuivant pour les paſſer au ſcrutin. Toutes deux furent confirmées ce jour-là par une grande majorité; le projet des inſtructions des Directeurs fut enſuite confirmé de la même maniere. 1776. Mai Juin & Juillet.

Tout étant ainſi arrangé, la commiſſion fut envoyée avec le projet d'inſtructions au Bengale, par le Général Clavering, accompagné des Membres du Conſeil qui ſe trouvoient en Angleterre. On n'entendit plus parler de ce qui ſe paſſoit dans cette partie de l'Inde, juſqu'à l'aſſemblée générale, qui fut convoquée le 27 Septembre 1775. Ce jour là le Préſident informa l'Aſſemblée qu'il étoit arrivé de Bengale des dépêches fort importantes, relativement aux malheureuſes querelles qui avoient eu lieu entre les Membres du Gouvernement. La nouvelle de ces querelles étoit parvenue en Europe par diverſes voies, & quelques Propriétaires en avoient été informés, ſéparément les uns des autres, de ſorte que l'aſſemblée demanda

que les Directeurs traitaſſent auſſitôt cet objet
1776. Mai Juin. & Juillet. important, ſans attendre que le Parlement en décidât, comme on avoit fait précédemment.

Les Directeurs convinrent avec l'Aſſemblée de la néceſſité de s'occuper de cette affaire le plutôt poſſible, & ils l'aſſurerent qu'ils n'attendoient que l'arrivée de l'*Anſon* (le dernier vaiſſeau de la Compagnie qui devoit revenir du Bengale) pour entrer dans un examen détaillé de cette affaire, & dont on rendroit compte à l'aſſemblée générale.

Le 6 Décembre 1775, il fut convoqué une autre aſſemblée, avant laquelle on donna à examiner aux Actionnaires les papiers relatifs aux différends ſurvenus entre les Membres du ſuprême Conſeil du Bengale, & qui étoient entre les mains des Directeurs.

L'objet de cette aſſemblée étoit de communiquer aux Actionnaires diverſes réſolutions que les Directeurs avoient priſes concernant ces différends. Elles conſiſtoient en quatre points principaux, dont voici la ſubſtance:

Il étoit contre l'intérêt général de la Compagnie d'entrer en alliance avec Sujah-Dowla, ainſi que d'encourager & de favoriſer la guerre de Rohilla. Il étoit auſſi queſtion de quelques cenſures de la conduite de M. Haſtings & de M. Barwell. Au ſurplus on ſuſpendoit toute réſolution définitive juſqu'à l'arrivée du vaiſſeau de la Compagnie

l'*Anſon*, qui étoit attendu de jour en jour.

Il y eut ſur ces arrêtés un débat par lequel il parut que le *Nouveau Conſeil*, lorſqu'il étoit aſſemblé, avoit demandé au Bureau du commerce un état probable, tant préſent que futur, des cargaiſons de retour; que le Vérificateur général, ſous la direction de l'ancien Conſeil, en avoit fourni un état; mais que le *Nouveau Conſeil*, quoique ne connoiſſant pas les douanes du pays, avoit prétendu examiner ces comptes par lui-même, & que d'après cet examen il les avoit déſaprouvés. La conduite du Gouverneur Haſtings fut l'objet d'une vive diſcuſſion dans cette aſſemblée; on y fit valoir les longs ſervices qu'il avoit rendus à la Compagnie, & il fut prouvé que jamais elle n'avoit eu un Officier plus fidelle, plus intelligent, plus parfaitement inſtruit de tous les intérêts de la Compagnie, ſur les objets de commerce comme ſur ceux de politique: que par conſéquent on ne devoit pas juger à la hâte un Serviteur ſi ancien & ſi recommandable; mais qu'au lieu de l'obliger de renoncer à ſes emplois ou de faire quelque démarche de cette nature, il falloit l'avertir des points qu'on ſuppoſoit avoir à blâmer dans ſa conduite, afin qu'à l'avenir il la reglât en conſéquence. 1776. Mai Juin & Juillet.

Cependant on ne ſe décida alors ſur aucun objet d'importance, & l'on convint d'attendre l'arrivée de l'*Anſon*.

1776. Mai Juin & Juillet.

Le 16 Mai 1776, quelques-uns des Actionnaires ayant entendu parler d'une décision de l'assemblée des Directeurs, relative à la destitution de M. Warren Hastings, Gouverneur, & de M. Francis Barwel, Membre du Conseil du Bengale, ils demanderent une assemblée générale, à l'ouverture de laquelle fut lue la résolution suivante des Directeurs, datée du 8 Mai, laquelle avoit passé à la pluralité d'une seule voix, y en ayant eu 11 pour & 10 contre: voici cet arrêté.

» Que l'assemblée des Directeurs ayant pris en considération les affaires & l'état actuel du Bengale avoit résolu de révoquer M. Warren Hastings, Gouverneur du Bengale & M. Francis Barwel, Membre du Conseil de ladite Province, & de présenter, sans délai, une pétition à Sa Majesté à cet effet «.

Cette *soudaine* résolution des Directeurs, sur un point de la plus haute importance, souleva la plus grande partie des Actionnaires, d'autant qu'il étoit probable que si la totalité des vingt-quatre Directeurs eûssent été présens, un pareil arrêté n'eut point été pris, & qu'ainsi il étoit expédient de discuter la chose avec soin & en détail.

Les partisans du Gouverneur Hastings représenterent qu'avant qu'il fût chargé de la Présidence du Bengale, cette Province étoit en proie à la vénalité & au péculat, que

par ſon intelligence ſupérieure, ſa grande économie & ſon attention conſtante pour les affaires. il étoit preſque parvenu a mettre toutes choſes en bon ordre & à les tourner à l'avantage général de la Compagnie; que nommément il avoit reglé le louage des fermes, qui auparavant étoit très-onéreux aux ſous locataires, en les mettant hors de la puiſſance des principaux locataires, & en ſpécifiant les rentes particulieres que chacun devoit payer: que ces avantages & beaucoup d'autres étoient portés tout au long ſur les regiſtres de la Compagnie, avec les remerciemens non ſeulement de la Compagnie, mais encore ceux de la nation; qu'enfin la nation elle-même, c'eſt-à-dire le Parlement, avoit bien manifeſté la ſatisfaction qu'il avoit de ſa perſonne, & comme homme & comme bon ſerviteur de la Compagnie, en le nommant alors Gouverneur général du Bengale «.

» Que les accuſations formées contre lui par Rajah Nuncomar, étoient reconnues aujourd'hui pour être abſolument fauſſes: que ce lâche accuſateur avoit été pleinement convaincu de ſes impoſtures, & qu'en conſéquence il avoit ſubi la mort que ſon crime méritoit.

Les écrits qui contenoient les charges contre ces Meſſieurs ayant été lus; aucune de ces charges ne parut aſſez grave pour juſtifier l'arrêté ci-deſſus du 8 Mai 1776. Un des principaux griefs contre le Gouver-

1776. Mai Juin & Juillet.

1776. Mai Juin. & Juillet.

neur Haſtings, étoit qu'il avoit reçu illicitement 15,000 roupies; mais d'après une information plus ample ſur ce grief, & l'examen de quelques autres papiers qui n'avoient pas été envoyés *d'office* à l'aſſemblée, il parut clairement que ces 15,000 roupies n'avoient été reçues ni par M. Haſtings ni par ſon Banian, & que le tout étoit une impoſture. (Cela fut prouvé être une calomnie contre M. Haſtings, par une feuille interpolée & qu'on avoit remplie) & pour plus parfaite conviction de la choſe, on trouva que la partie même qui avoit donné ces roupies, déchargeoit M. Haſtings d'avoir reçu directement ou indirectement aucune partie de cette ſomme.

Enfin, toutes les accuſations portées contre le Gouverneur Haſtings & M. Barwel, ne formoient tout au plus qu'une preuve *ex parte*, & ne produiſoient rien d'eſſentiel qui fut complet & direct. Elles ne parurent donc pas fondées ſur une probabilité ſuffiſante pour juſtifier leur révocation. La raiſon qui avoit déterminé la majorité des Directeurs en faveur d'une démarche ſi précipitée, étoit que comme les affaires de la Compagnie dans le Bengale étoient retardées & dérangées par ces différends entre le Conſeil, & que la révocation d'un des deux partis devenoit néceſſaire, il étoit plus convenable de révoquer le Gouverneur Haſtings & M. Barwell. Il n'eſt pas impoſſible que le Gou-

vernement ait été de connivence dans ce projet, car quoique M. Haſtings & M. Barwell euſſent eu leur place *à la nomination du Parlement*, cependant comme ces Meſſieurs s'étoient brouillés avec les trois autres Membres du Conſeil (deux deſquels étoient de cette nomination particuliere) il étoit probable qu'ils avoient changé d'idée & qu'ils déſiroient de voir les affaires de la Compagnie des Indes au Bengale traitées ſur un pied plus conforme à ſon premier plan. Nous ſommes encore autoriſés à dire qu'il eſt poſſible que le Gouvernement ait eû la même idée que les onze Directeurs, puiſque dans l'aſſemblée ſuivante pluſieurs de ſes partiſans les plus zélés, & dont quelques uns occupent les premieres places de l'Etat, ont eſſayé d'appuyer leur réſolution du 8 Mai. 1776. Mai Juin & Juillet.

De ces débats du 16 Mai 1776, qui ont duré depuis onze heures du matin juſqu'à minuit paſſé, il eſt réſulté qu'on mettroit au ſcrutin la queſtion ſuivante :

» Qu'il étoit recommandé à l'aſſemblée des Directeurs de délibérer de nouveau ſur leur dernier arrêté, relatif au rappel du Gouverneur Haſtings & de M. Barwel, & d'en faire le rapport à l'aſſemblée générale des Actionnaires «.

La queſtion miſe au ſcrutin paſſa à l'affirmative à la pluralité de 106 voix.

Le Préſident de l'aſſemblée générale de quartier, informa les Actionnaires que plu-

1776. Mai Juin & Juillet.

sieurs dépêches étoient venues en dernier lieu du Bengale ; mais que comme on en attendoit d'autres de jour en jour par le vaisseau de la Compagnie le *Salisbury* ; l'assemblée des Directeurs avoit résolu de différer son rapport concernant la nouvelle délibération recommandée par le dernier scrutin des Actionnaires sur la révocation de M. Hastings & de M. Barwell, jusqu'à la réception de ces dépêches ; ce rapport fut remis à huitaine aprés l'arrivée du susdit vaisseau.

En conséquence on convoqua, pour le 18 Juillet 1776, une assemblée spéciale qui entendroit le rapport des Directeurs, relativement à leurs nouvelles délibérations sur cette affaire, & voici quel fut ce rapport :

» Que d'après les preuves que les Directeurs avoient reçues depuis, lesquelles étoient confirmées par l'opinion de plusieurs Jurisconsultes du premier rang, les Directeurs estimoient que les motifs de la révocation du Gouverneur Hastings & de M. Barwell ne répondoient pas aux charges alléguées contr'eux «.

Cette opinion fut confirmée par la lecture des papiers reçus par l'*Anson*, & le suplément arrivé ensuite sur le *Salisbury*. Les charges contenues dans ces papiers étoient principalement des charges de péculat, mais qui, d'après les informations, ne parurent être que l'usage du pays, pratiqué par tous les Gouverneurs & dans des vues sages & poli-

1776. Mai Juin & Juillet.

tiques; il fut auſſi repréſenté par quelques-uns des Actionnaires, que lorſque ces préſens n'étoient pas faits aux Nababs (ce qui formoit la charge actuelle de péculat contre le Gouverneur Haſtings, parce qu'enſuite il en remettoit le montant ſur le compte de la Compagnie) cette omiſſion avoit des ſuites ſi ſérieuſes, que très-ſouvent elle affoibliſſoit les alliances, elle faiſoit naître des ſoupçons & quelquefois même produiſoit la guerre. Enfin les longs & fideles ſervices de M. Haſtings, ſon déſintéreſſement, ſon zèle pour le bien de la Compagnie, le concours général de toutes les claſſes des citoyens en faveur de ſa réputation, tout cela fut préſenté comme de puiſſantes raiſons pour le laiſſer en place, juſqu'à ce qu'on eût les preuves les plus claires & les plus autentiques de ſes prévarications.

Cette réſolution des Directeurs pour continuer M Haſtings & M. Barwell dans leurs places reſpectives, fut encore confirmée par pluſieurs des plus reſpectables Juriſconſultes de ce Royaume, (& de leur nombre l'Avocat général Thurloé) qui furent d'avis qu'il n'y avoit point d'action à intenter contre ces Meſſieurs, mais que la Compagnie des Indes étoit fondée à faire une enquête, & qu'elle pouvoit, ſi elle le jugeoit à propos, les traduire au tribunal d'équité du Chancelier.

Ainſi, en conſéquence de cette délibération, M. Haſtings & M. Barwell furent ré-

1776. Mai Juin & Juillet.

tablis dans leurs poſtes reſpectifs, après les recherches les plus exactes tant des Directeurs que des Actionnaires de la Compagnie des Indes, ſuivies pendant près d'un an, durant lequel tems les perſonnes les mieux inſtruites des affaires de la Compagnie crurent voir que le Gouvernement avoit fait tout ſon poſſible pour déplacer ces deux Officiers de la Compagnie. On demandera peut être pourquoi le Gouvernement n'a pas effectué ce projet dès le commencement, en rayant leurs noms de la premiere commiſſion? Mais il eſt probable qu'il crut alors avoir aſſez fait en donnant le Bill de reglement de la Compagnie des Indes. Trouvant enſuite que ce Bill étoit traverſé dans ſes opérations par l'entremiſe de ces Meſſieurs, & ne voulant pas que ſes effets ſalutaires éprouvaſſent le moindre obſtacle, il aura cherché à obtenir leur rappel par les bons offices de ſes créatures parmi les Directeurs & les Actionnaires.

Ceci n'eſt qu'une conjecture formée d'après un apperçu impartial des diverſes circonſtances qui ont accompagné cette longue affaire; il ne faut peut-être qu'un peu de tems pour éclaircir & diſſiper tous les nuages qui la couvrent.

Après que ces matieres eurent été diſcutées, M. Pechet fit une motion qui fut appuyée par M. Elliot. Il demanda le rétabliſſement de M. Stewart, Secrétaire du Conſeil

seil dans le Bengale ; M. Lushington l'étendit ensuite à M. Playde, Surintendant de la Police dans Calcuta. Ils avoient été tous deux destitués d'une maniere tyrannique & contraire aux instructions des Directeurs ; mais les Directeurs ayant demandé que cette matiere leur fût abandonnée, comme leur ayant été recommandée par l'assemblée générale, la motion fut retirée. 1776. Mai Juin & Juillet.

Affaires de la Compagnie dans le département de Bombay.

N.° 1. *Extrait d'une lettre écrite de Dharavey Battery, Salsette, 13 Octobre 1775.*

« Je vous ai rendu compte, dans ma derniere lettre, de tout ce qui se passoit à Bombay, des animosités implacables, & des dissensions terribles qui y mettent tout en combustion ; leur rage s'est accrue depuis, & je ne puis vous en donner d'idée qu'en vous assurant qu'elle passe l'imagination. Je vous ai annoncé, en même tems, que l'on parloit alors d'une expédition ; elle a eu lieu, & je vais vous en donner le détail le plus précis qu'il me sera possible : »

« Salsette est une Isle fertile dans le voisinage de Bombay, dont la Compagnie désiroit depuis long-tems la possession, de sorte que notre Gouverneur, profitant des discordes intestines qui divisoient les Marat-

1776. Mai Juin & Juillet.

tes, forma le projet de s'emparer de Tannah, capitale de cette Isle. Cette Ville a été originairement fondée par les Portugais ; mais il y a environ 35 ans que les Marattes la leur enlevèrent, & depuis ceux-ci en ont négligé les fortifications. Nous partîmes de Bombay pour cette expédition le 12 Décembre 1774, le 20 nos batteries furent en état d'exécution, nous en avions une de 5 piéces de 24, la seconde étoit de deux piéces de 18, & d'une de 12. Le 28, la brêche étoit pratiquable, & sur les deux heures après midi nous prîmes la Ville d'assaut : dans l'action il y eut 300 hommes tués du côté de l'ennemi, & nous en fîmes prisonniers 370. L'officier qui commandoit, un brave homme, agé de 92 ans, nommé Bowanju Cudomm, y fut tué d'un coup de feu. J'étois de service avec l'artillerie, & je montai à la brêche avec l'arriere garde des Grenadiers : un Ingénieur fut tué & deux dangéreusement blessés ; nous perdîmes aussi trois Officiers, & nous en eûmes 6 de blessés. On me laissa à Tannah pour présider à la réparation des fortifications, en sorte que je ne pus pas être d'une autre expédition qu'entreprit immédiatement après le Colonel *Keating*, qui à la tête de 2000 hommes marcha au secours de Rajoba, le Pechoah, ou Général des Marattes contre le Ministère. L'armée du Colonel *Keating* joignit le 18 Avril celle de Rajoba, mon-

tant à 50 mille hommes : peu de jours après la réunion, ils en vinrent aux mains avec l'armée du Miniſtère. La premiere action n'eut rien de déciſif ; ſeulement nous reſtâmes maîtres du champ de bataille, & le lendemain l'armée marcha vers Poonah, capitale de l'Empire des Marattes : notre armée ſouffroit beaucoup du défaut de vivres, & le 18 Mai 1775 elle en vint à un ſecond combat avec l'ennemi, dont la cavalerie jetta d'abord de la confuſion dans notre aîle gauche ; mais nous finîmes par les chaſſer encore du champ de bataille : nous eûmes deux Capitaines & quatre Subalternes tués, un grand nombre de bleſſés, & environ 80 Européens tués ou bleſſés. Depuis cette action, le Colonel *Keating* les a ſurpris par une marche forcée, les a mis en déroute & actuellement il aſſiege Brodra, ville dans laquelle il y a une garniſon conſidérable dans le voiſinage de Broach. Mais nous avons eu la guerre plus près de nous le 6 Juin dernier 1775, les Marattes ont attaqué un de nos poſtes dans cette Iſle, & forcé l'Officier qui commandoit à ſe retirer avec perte de moitié de ſes gens. Ils ont exercé d'autres actes d'hoſtilité & n'ont quitté l'Iſle que lorſque le Capitaine Kelly, nous a amené de Bombay un renfort de 500 hommes, qu'ils attaquerent d'abord très-vivement ; mais lorſqu'il virent que nos troupes avancoient toujours en ordre, une

1776. Mai Juin & Juillet.

1776. Mai Juin & Juillet. terreur panique les saisit, ils regagnerent leurs bateaux à la hâte & perdirent beaucoup de monde dans leur fuite. Nous avons sçu d'eux mêmes qu'ils étoient au nombre de 3,000 lorsqu'ils débarquerent dans l'Isle «.

N.° II. *Extrait d'une lettre datée du Camp de Belgrane, le 19 Octobre 1775.*

» Nous sommes excédés par les marches & les contre-marches, d'autant plus fatiguantes que c'est ici un pays très-chaud. Depuis la réduction de l'armée (après l'expédition de Rohilla) toutes nos espérances se sont évanouies «.

» Les lettres que je vous ai adressées l'année derniere de Laul Dang, ont du vous informer de la conquête du pays de Rohilla : Laul-Dang est situé à 30 degrés 10 minutes de latitude Septentrionale. Vous voyez que nous sommes beaucoup plus près de la Tartarie que de la Perse. Nous laissons aux troupes & à l'établissement de Bombay le soin de faire les expéditions de la Perse. Nous venons d'apprendre dans le camp qu'un corps considérable de Persans s'est joint aux Marattes contre nos troupes à Bombay, & qu'ils ont tenté de reprendre l'Isle de Salset qu'ils nous avoient abandonnée depuis quelque tems «.

» Le Général Clavering, ou pour mieux dire, le suprême Conseil de Bengale, a en-

voyé un Ambaſſadeur à Bombay pour traiter avec les Marattes, & je ſuppoſe que c'eſt pour faire la paix avec la Nananne, ou Reine, qui réſide à Puna, leur plus grande capitale ſur cette côte. L'Enſeigne P... eſt parti en qualité de Secrétaire de cette expédition, qui ſe fait par terre, c'eſt la premiere de cette nature qu'on ait vue dans ce pays. Ils ont une garde de deux Compagnies de nos Sipays, de trois Compagnies des Nabobs & de 500 hommes de Cavalerie, & ils ſont actuellement à peu de jours de marche de cette place: s'ils réuſſiſſent, ils parviendront à faire leur fortune. Mais ils ont beaucoup de difficultés à ſurmonter. Il faut qu'ils traverſent un pays qui leur eſt inconnu & des Etats indépendans qui ſeront jaloux de leurs forces; ces peuples ne pouvant point regarder cette expédition comme une ambaſſade, car ils ne croiront point que les Anglois ſe ſont mis en route dans ce deſſein, peut-être bien les arrêteront-ils dans leur marche«. 1776. Mai Juin & Juillet.

» Le Capitaine C... a pris dernierement par ruſe, une place très-forte, où il ſe trouvoit 10,000 hommes, quoiqu'il n'eût pas plus de deux bataillons à oppoſer à ces troupes, il s'y eſt néanmoins introduit, & il n'a eu dans cette affaire qu'un homme tué & deux bleſſés «.

1776. Mai Juin & Juillet.

Affaires de la Compagnie dans le département de Madraſs.

Extrait d'une lettre de Madraſs, dattée du 10 Février 1776.

L'arrivée du Lord Pigot a bien changé la face des affaires ; ſon plan étant contraire aux intérêts du vieux Nabob & de ſon ſecond fils, qui depuis long-tems ont tâché de mettre le Miniſtère Anglois dans leur parti, par de groſſes ſommes d'argent, afin de ſecouer toute dépendance de la Compagnie, quoiqu'ils lui ſoient redevables de leur exiſtence, comme Princes. Pluſieurs de ceux qui lui ont donné des conſeils, ont trouvé leur compte à traiter avec le Nabob & ſon ſecond fils. Ce dernier déſire de ſuccéder au Miſnud (premiere place du Divan) à la mort de ſon pere qui l'occupe à préſent, & de priver ſon frere aîné Omrahgut Omrah de ſon droit héréditaire à cette place, en tâchant de lui nuire aux yeux de ſon pere par de faux rapports. Mais l'animoſité du vieillard contre ſon fils aîné n'eſt plus ſi forte & il lui a rendu même ſes bonnes graces. Cet Aîné avoit toujours conſeillé à ſon pere de ne rien faire qui pût croiſer les intérêts de la Compagnie. Sans l'heureux caractere de ce Prince ſa famille ſeroit ruinée ; car ſon pere & ſon frere ſe conduiſoient de maniere à obliger la Compagnie ou le Gou-

vernement, de leur ôter le Carnatique & de mettre cette Province sur le pied du Bengale. 1776. Mai Juin & Juillet.

On dit ici que l'ancien Rajah de Tanjour, qui est actuellement prisonnier, sera remis en possession de ce Royaume; mais le Nabob proteste fortement contre ce projet. Il reclame quatre-vingt Lacks de Pagodes (environ 84 millions 800 mille liv. tournois) que ce Royaume lui a coûté tant en argent donné qu'en dépenses. Cette réclamation excitera peut-être l'attention du Parlement, qui pourra forcer plusieurs particuliers à rendre des comptes.

P. S. Le Rajah est élargi, & la Compagnie a mis garnison dans Tanjour; c'est à la Compagnie à juger si ce Rajah doit être remis en possession de son pays & de ses revenus.

Fin de l'article de l'Inde.

Le 18 Juillet, le Lord Sandwich s'est rendu à Chatham, accompagné du Lord Mulgrave & du Chevalier Hughes Pallisser. Ce Lord, après avoir visité les vaisseaux en construction & en réparation, les différens magasins, les munitions, &c. s'est transporté au Bureau des vivres, où il a été reçu par le Commissaire Bates & par M. Milbourn Marsh, Agent, Munitionnaire, &c. Il a passé ensuite à bord de plusieurs vaisseaux en ordinaire, & le soir il a visité le ter-

rein deſtiné à la conſtruction des Cazernes.

1776. Mai Juin & Juillet. Le 19, à neuf heures du matin, les ouvriers du chantier, ainſi que les Officiers & les matelots des vaiſſeaux en ordinaire, ont paſſé la revue devant Milord, qui a quitté ce port après avoir donné des témoignages de la plus grande ſatisfaction, & s'eſt embarqué l'après-midi pour Sherneſſ dans le deſſein de viſiter ce chantier, &c. En quittant le port de Chatham il a été ſalué de quinze coups de canons par chaque vaiſſeau de garde.

La flotte qui étoit retenue par les vents à Plymouth depuis le 7 Juillet, en eſt repartie le 19. Elle étoit compoſée de 72 voiles & avoit à bord environ 4,000 Heſſois & 1,000 hommes des troupes de Waldeck, deux compagnies de Chaſſeurs, 200 recrues Angloiſes, & 200 chevaux pour les bagages. Tous ces bâtimens ſont ſous l'eſcorte du *Diamond* & de l'*Unicorn*.

D'Edimbourg le 20 Juillet.

La Compagnie des Fondeurs de Canon a fait pluſieurs améliorations importantes dans l'art de couler les canons. On fait actuellement dans cette fonderie des canons de fer de tous calibres, qui valent en légereté ceux de fonte & qui ſont, à pluſieurs égards, ſupérieurs à ceux de ce métal. On a fait le 4 l'eſſai d'une piéce de ſix qui ne

pesoit que 800 liv. de 16 onces. Ces canons sont tous fondus pleins, & forés après, & quoiqu'on les charge jusqu'à la bouche, ils supportent très-bien l'épreuve. 1776. Mai Juin & Juillet.

La flotte pour l'Amérique, consistante en 70 bâtimens, sous le convoi de la frégate de guerre le *Diamond*, se trouvoit en bon état le 23 Juillet à la hauteur de Start par un bon vent Sud-Oueſt. Mais les bâtimens de transport Hollandois n'étant pas bons voiliers, n'ont pas été en état de marcher de conserve avec les vaisseaux Anglois. Cette flotte avoit mis à la voile de Sainte Helene à la fin du mois de Juin, & elle avoit à bord environ 6,000 hommes de troupes Allemandes & 2,000 chevaux Anglois.

Du Bureau de l'Amirauté le 23 Juillet.

Une lettre du Vice-Amiral Lord Howe, dattée du 23 Juin dernier, porte qu'il est arrivé ce même jour à la hauteur du port de Halifax à bord du vaisseau de guerre l'*Eagle*, & qu'ayant appris que l'escadre & l'armée aux ordres du Vice-Amiral Lord Shuldham avoit quitté ce port le 10 Juin, il se disposoit à partir sur le champ pour le rejoindre.

A la Cour de S. James, le 24 Juillet

Il a plu à Sa Majesté, en son Conseil, d'ordonner que le Parlement qui étoit prorogé jusqu'au Jeudi premier Août prochain,

1776. Mai Juin & Juillet.

ſeroit prorogé juſqu'au Jeudi 5 Septembre ſuivant.

Le Comte de Sandwich, qui étoit allé viſiter les vaiſſeaux, munitions, &c. dans les chantiers de Chatham, de Sherneſſ, eſt revenu le 22 Juillet à Londres, & il a fait le 24 ſon rapport au Roi de l'état où il avoit trouvé ces ports.

On a expédié le 25 Juillet de la Secrétairerie d'Etat, dans l'eſpace de quatre heures, trois Couriers, au Vicomte de Stormont, & aux Comtes de Grantham & Walpole, Miniſtres du Roi à Verſailles, à Madrid & à Liſbonne; & un quatrieme eut ordre de ſe préparer à partir pour Peterſbourg. Il y a lieu de croire que l'envoi des trois premiers eſt relatif aux conteſtations élevées entre l'Eſpagne & le Portugal, au ſujet des limites de leurs poſſeſſions dans l'Amérique Méridionale; d'autant plus que la Cour venoit de recevoir des dépêches des Lords Stormont & Grantham, ſur le contenu deſquelles il s'eſt tenu pluſieurs Conſeils en préſence du Roi.

Il y a eu de vives diſputes dans le Cabinet ſur la maniere de diriger les opérations de la guerre en Amérique. Dès le mois de Mai, le Lord Germaine propoſa au Conſeil de pouſſer entierement la guerre du côté du Canada; mais la majorité s'y oppoſa. Le Lord Suffolk dit que l'envoi de plus de forces au Canada qu'il n'en falloit pour ſa ſureté,

gêneroit les opérations & les borneroit à la défenſive, attendu qu'il ſeroit impoſſible d'entretenir une armée dans des forêts & des marais immenſes ſur les frontieres des Provinces révoltées. Le Lord Germaine allegua les opérations des François dans la derniere guerre en preuve du contraire; ceux-ci ayant trouvé par tout la navigation intérieure ſi conſidérable, qu'ils ſe tranſporterent avec facilité de tous les côtés. Le Lord Weymouth ſe rangea de l'avis du Lord Suffolk, & ſoutint que quand même il ſeroit poſſible de ſoutenir une armée dans les vaſtes forêts de l'intérieur, il ne convenoit point de l'y envoyer, parce que dans un pays tel que celui là, des troupes indiſciplinées réſiſteroient ſans peine aux troupes reglées, & que ce ne ſeroit plus qu'une guerre de poſtes, d'embuſcade & d'eſcarmouches. Depuis cette époque il y a toujours eu deux opinions dans le Conſeil; cependant les inſtructions envoyées aux Généraux, leur enjoignent de débarquer & de pouſſer les opérations dans les Colonies au midi de la Nouvelle Ecoſſe. 1776. Mai Juin & Juillet.

Suivant un Ecrivain Anglois, ce n'eſt pas ſans inquiétude que le Gouvernement voit un grand nombre de navires & bâtimens Américains trafiquer ouvertement dans les ports de preſque tous les pays de l'Europe, s'y procurer quantité de choſes qui leur ſont de la plus grande utilité pour ſoutenir la

guerre actuelle & échapper à la vigilance
1776 de ſes vaiſſeaux de guerre. Il paroît auſſi
Mai que les Américains ont dans les mers de l'Eu-
Juin rope beaucoup d'Armateurs qui gênent le
& commerce Anglois, au point que la Cour a
Juillet. envoyé ordre aux Gouverneurs & Conſuls en différens endroits, de ne plus laiſſer partir les navires marchands ſans convoi.

Le parti antiminiſtériel profite de ces circonſtances pour faire croire que les eſcadres qui ont appareillé dernierement des ports de France & d'Eſpagne, ſont deſtinées à ſurprendre quelques-unes des poſſeſſions Angloiſes, & que la France profitera des contenſions préſentes de l'Angleterre avec les Colonies, pour faire valoir certaines prétentions à la charge de la Grande Bretagne. Mais les Miniſtres affectent de ſe moquer de ces conjectures, aſſurant qu'ils ſont très-bien informés de la deſtination de ces eſcadres, & paroiſſant fermement perſuadés que ces deux Puiſſances ne ſongent à rien moins qu'à rompre avec l'Angleterre.

1776. Mai Juin & Juillet.

JOURNAL de l'Amérique, depuis le 25 Mai juſqu'au 20 Juin, date de la dépêche du Général Carlton ſur l'affaire aux Trois Rivieres & ſes ſuites, publiée par la Gazette de la Cour du 27 Juillet.

Force de l'armée Angloiſe raſſemblée dans le Canada.

Extrait d'une lettre de Quebec du 25 Mai 1776.

L'ARMÉE & la flotte paroiſſent ſe porter avec la même ardeur au ſuccès de l'opération à laquelle elles ſont deſtinées, & on fait tous les préparatifs néceſſaires pour remonter la riviere auſſitôt que les troupes Allemandes ſeront arrivées. Le renfort des ſept régimens d'Irlande a ranimé notre courage. En comptant les corps déja armés, (car le Général Howe nous avoit envoyé un bataillon de 700 hommes) nous avons à preſent 10,000 hommes effectifs. Les Canadiens Royaux, levés par le Général Carlton, ſont de très-bons ſoldats; le ſiege a achevé de les former. Depuis que le dégel a rétabli la navigation de la riviere, il eſt arrivé ici pluſieurs vaiſſeaux, dont 27 vivriers. Nous attendons de jour en jour le Général

1776. Mai Juin & Juillet. Burgoyne avec les transports; il n'y a point de doute que nous ne conquérions toute cette Province: ce sera un coup mortel pour les Américains, & il facilitera par la même raison la réconciliation entre les Colonies & la Métropole.

Affaire du poste aux Cèdres du 19 Mai au 28.

N.° 1. Relation Ministérielle.

Le sieur Foster, Capitaine du huitieme régiment, en descendant la riviere Saint Laurent avec sa compagnie d'infanterie légere, 2,000 Sauvages & quelques Canadiens, a attaqué & pris un poste des Rebelles appellé des *Cèdres*, composé de 500 hommes. Plusieurs de ceux ci ont été tués & le reste fait prisonnier. Les Sauvages ayant perdu dans l'action un *Sachem* ou Chef, ils en devinrent si furieux qu'ils auroient massacré tous les prisonniers, si le Capitaine Foster ne s'y fût opposé. Pour lui, voyant que son monde n'égaloit pas le nombre des prisonniers, il crut qu'il étoit plus prudent de les renvoyer sur la promesse qu'ils échangeroient un pareil nombre d'hommes du septieme & du vingt-sixieme régiment prisonniers chez les Américains, & que ceux-ci laisseroient plusieurs de leurs Officiers en ôtage pour la sûreté du Cartel.

Voici la lettre écrite à ce sujet par le Général Carlton à Milord Germaine, & qui

a été publiée dans la Gazette de Londres du 21 Juin. Elle y étoit arrivée par le Lieutenant Fooks du vaisseau de guerre le *Lizard*. 1776. Mai Juin & Juillet.

N.° II. *Lettre du Général Carlton.*

A bord du vaisseau la Marie ; *vis-à-vis Sainte Anne, le 25 Mai 1776.*

MILORD.

En ce moment je reçois avis du Capitaine Forster, qu'avec un détachement du huitieme régiment, quelques Canadiens, & un certain nombre d'Indiens, il a pris, le 19 de ce mois, un fort aux Cédres, où il y avoit 2 canons & 390 Rébelles, qui se sont rendus à discretion. Le jour suivant, un parti de 120 Rébelles passa de l'Isle de Montréal à Kinchin : il furent attaqués, défaits & pris par MM. Lorimier & Montigny.

Le peu de forces déjà arrivées s'approchent des Rébelles, pour voir si l'on peut donner quelque secours aux fidéles Sujets du Roi dans les parties supérieures, qui ont commencé à se déclarer, mais, pour ainsi dire, plutôt que je ne l'aurois souhaité. Les Rebelles sont toujours en grand nombre dans la Province, & ils parlent de gros renforts, qu'ils sont sur le point de recevoir. Je suis, &c.

Signé Guy CARLTON.

1776. Mai Juin & Juillet.

N°. III. *Relation Américaine de l'affaire du poſte des Cedres.*

Sur l'avis qu'on avoit abſolument beſoin d'un renfort au petit fort des Cedres, à 45 milles Sud-Oueſt de Montreal ou ſe trouvoit un corps de 400 hommes ſous le commandement du Major Butterfield, 140 hommes furent détachés le 10 Mai de Montréal avec le Major Henri Shelburne à leur tête. Il rencontra de grandes difficultés au lac: & après l'avoir traverſé il fut obligé de le repaſſer de nouveau, de ſorte que dix jours s'écoulerent avant qu'il pût en ſortir avec cent hommes, ayant laiſſé le reſte pour des gardes & autres ſervices néceſſaires. Le 20 Mai, ſur les onze heures, ils ſe mirent en marche pour le fort des Cedres, éloigné de 9 milles, & à quatre heures ils furent attaqués par un gros parti de Sauvages & de Canadiens, qui, protégés par un bois, tirerent ſur eux. Nos gens, quoique tout à fait à découvert, ſoutinrent un combat opiniâtre pendant une heure quarante minutes. Enfin les Sauvages les ayant enveloppés ils fondirent ſur eux & les déſarmèrent. Bientôt ſuivit un carnage affreux dans lequel pluſieurs de nos ſoldats furent maſſacrés à coups de hache ou d'autres armes meurtrieres. Les ennemis formoient un corps de cent Canadiens & de 400 Sauvages, qui auſſitôt dépouillerent entierement les priſonniers & les

& les conduisirent au fort. Ils y furent remis au sieur Foster, Capitaine du huitieme régiment, qui avoit avec lui environ quarante hommes de troupes reglées, & commandoit dans le fort qui s'étoit rendu la veille (le 19) après quelque résistance de la part du Major Butterfield, événement que le Major Shelburne ne savoit point & qu'il étoit bien loin même de soupçonner. 1776. Mai Juin & Juillet.

Le Capitaine Foster & les troupes reglées n'étoient point sortis des lignes, & ils ne furent point du détachement qui enveloppa & traita si inhumainement les nôtres. Mais après que ceux-ci eurent été introduits dans le fort on leur ôta le peu d'habits qui leur restoient : la plupart n'avoient pas même dequoi couvrir leur nudité. Dans toute l'action nous avons perdu environ 28 hommes, c'est-à-dire une vingtaine tués ou blessés pendant l'action & massacrés ensuite de sang froid, & sept à huit emmenés par les Sauvages. De l'aveu des ennemis ils ont eu 22 tués & parmi eux un Chef guerrier de la Tribu Seneca. Ce fut probablement pour venger sa mort que les Sauvages traitèrent avec tant de barbarie nos prisonniers. Le Major Shelburne & les autres Officiers furent envoyés dans deux villages de Sauvages au lac des deux Montagnes ; quant aux soldats, on les transporta sur une île déserte au milieu du lac où ils restèrent huit jours sans autres provisions que ce qu'il falloit pour ne

1776. Mai Juin & Juillet.

pas mourir de faim. Ils y étoient exposés aux injures de l'air, quoique la saison fût très-rigoureuse. Ensuite ils furent relâchés en vertu d'un cartel convenu entre le Général Arnold & le Capitaine Foster, savoir: qu'il y auroit un échange égal de prisonniers, sous deux mois, sauf les événemens. Pour sûreté de l'exécution nous laissâmes quatre Capitaines en otage, savoir: le Capitaine Sullivan, (frere du Général) le Capitaine Bliss, du détachement du Major Shelburne, les Capitaines Stephens & Green du détachement du Major Butterfield.

Le Général Arnold, avec un détachement de 8 à 900 hommes, arriva dans les environs le 26 Mai, & quoiqu'il eût paru sur le lac avec environ cinq cent, heureusement pour les prisonniers il ne le traversa pas. S'il s'y fût déterminé toutes les circonstances concourent à faire conjecturer que tous ces prisonniers eûssent été massacrés, les dispositions ayant été faites pour cela. La difficulté d'approcher des ennemis, faisoit douter que le Général Arnold eût pû remporter quelqu'avantage sur eux. Quand même il les auroit battus, il ne lui auroit peut-être pas été possible de les couper dans leur retraite.

N.° IV. *Extrait d'une lettre du Général Arnold, datée de Montréal le 28 Mai.*

» Je n'ai qu'une minute pour vous dire

que je me porte bien, quoique je ſois très-fatigué. J'arrive (ce matin) d'une expédition à quinze lieues au-deſſus de Montréal, dans un lieu appellé Sainte Anne, où 500 des nôtres ont été faits priſonniers par un corps de troupes reglées & de Sauvages: vous ne tarderez pas à voir le traité que j'ai fait avec les Anglois pour l'échange des priſonniers. Je ne puis vous dire avec quel dépit je me ſuis vû dans l'impoſſibilité de punir l'ennemi de l'indigne & cruel traitement qu'il a fait ſubir aux pauvres Américains. L'humanité me le défendoit. Et quoique j'euſſe des forces ſuffiſantes, j'avois les mains liées «. 1776. Mai Juin. & Juillet.

N.° V *Articles convenus entre le ſieur Foſter, Capitaine du huitieme règiment d'infanterie de Sa Majeſté, & le Général Arnold, relativement à l'échange des priſonniers.*

Après la plus mûre délibération ſur les uſages & coutumes des Sauvages dans la guerre, coutumes ſi contraires aux ſentimens & à la douceur du Gouvernement Britannique, & ſi oppoſées aux mœurs de toutes les nations civiliſées, & pour prévenir ce qui eſt arrivé dans les guerres précédentes par les effets du caractère féroce de ces peuples que les remontrances ni les menaces n'ont pu changer, & de qui on ne peut obtenir de ne point mettre à mort leurs

1776. Mai Juin & Juillet.

prisonniers, pour se débarrasser du soin de les garder en cas d'attaque de la part de l'ennemi. Déterminé par ces mêmes principes, j'ai jugé à propos de convenir des articles ci-dessous avec le Général Arnold, traitant de son côté au nom de la Puissance qui l'employe, pour les Officiers & Soldats qui seront relâchés en vertu de la présente convention, dont le grade & le nombre seront portés sur ce cartel.

Premierement. Il sera fait, de bonne foi, un échange de prisonniers, en rendant un nombre égal des troupes de Sa Majesté, du même rang que ceux qui seront relâchés en vertu de cette convention, le plutôt qu'il sera possible dans l'espace de deux mois (du 27 Mai au 27 Juillet) sauf une prolongation raisonnable pour les événemens qui pourroient rendre l'exécution de cet article impraticable.

2°. Les prisonniers seront conduits avec sureté & avec toute la diligence que les circonstances permettront, sur le bord Méridional du fleuve Saint Laurent, d'où ils se rendront à Saint Jean pour retourner aussi-tôt chez eux sans commettre aucun dégât ni pillage dans ce lieu. Et il sera permis à dix ou douze d'aller à Montréal pour y faire leurs affaires particulieres.

3.° Les prisonniers ainsi rendus, ne pourront, sous aucun prétexte, soit par paroles, par écrit ou par signes, donner la moindre

information aux ennemis du Gouvernement ou à leurs adherens actuellement en armes, qui puisse en aucune maniere être préjudiciable au service de Sa Majesté. 1776. Mai Juin & Juillet.

4.° Les bateaux ou autres voitures à employer pour transporter les prisonniers au bord Méridional dudit Fleuve, & les personnes nécessaires pour les conduire, retourneront sans être inquiétées.

5.° Il sera laissé des otages pour l'exécution entiere des articles, conformément au sens & à l'esprit de cette convention, sans aucune équivoque quelconque.

6.° La caution des soussignés sera donnée aux habitans pour tous les dégâts & pillages commis par le détachement du Colonel Bedle, d'après la remise de l'état, au vrai, dressé & signé, mais duquel les otages ne seront point responsables.

Notre intention étant d'exécuter les articles ci-dessus, nous les signons & échangeons réciproquement pour assurer leur exécution.

A *Vaudreuil*, signé de notre main le 27 Mai 1776.

Signé, George FOSTER, Capitaine-Commandant des troupes du Roi.

Le Général Arnold a fait la réponse suivante aux propositions ci-dessus.

Art. 2. Les prisonniers seront envoyés

1776. Mai Juin & Juillet.

au bord Méridional du fleuve Saint Laurent, à une lieue de Caughnawaga, & de là à Saint Jean & à leur pays: excepté douze qui ont la liberté d'aller à Montréal: pour cet effet il sera accordé six jours, & les hostilités cesseront des deux parts.

Art. 4. Quatre Capitaines seront envoyés à Quebec comme otages, & ils y resteront jusqu'à ce que les prisonniers aient été échangés.

Art. 6. Les troupes continentales, par principe, ont toujours évité de piller. S'il est prouvé qu'il ait été commis des dégâts par le détachement du Colonel Bedle, il en sera fait réparation.

A Sainte Anne, signé de notre main.

Signé, B. ARNOLD.

A Vaudreuil. George FOSTER, Capitaine-Commandant des troupes du Roi.

Rang & nombre des Américains rendus, tels qu'ils sont portés sur le Cartel.

2 Majors.	20 Subalternes.
9 Capitaines.	443 Soldats.

Le Capitaine Foster, qui (au dire du parti Anglois) avoit employé des sommes considérables pour sauver ces malheureux de la fureur inhumaine des Sauvages, accomplit à la lettre les conditions énoncées

dans le Cartel. Le Général Arnold reçut les prisonniers Américains ; mais le Congrès refusa de rendre aucun de ceux qui étoient entre ses mains. (On verra sous la date du 10 Juillet pour quelle raison.)

1776. Mai Juin & Juillet.

Milices de Quebec licenciées au départ du Général Carlton pour Montréal.

Extrait d'une lettre écrite de Quebec, le 25 Mai.

« Toute la Milice de cette Ville parut, hier 24, sous les armes sur la grande place de parade, où le Colonel Mac Lean la remercia, au nom du Général, de sa bonne conduite. Il nous ordonna de remettre nos armes aux Officiers nommés à cet effet ; mais il nous fut permis de garder nos cocardes à nos chapeaux, comme une marque distinctive que nous avions méritée par notre bravoure durant le siege «.

L'ardeur des Canadiens, fideles au Roi, a engagé le Général Carleton à entamer ses opérations avant l'arrivée de tous les renforts qu'on lui a envoyés, & dont les vents de Nord-Ouëst retardoient la navigation.

Lettre écrite de Quebec le 24 Mai.

Le 22 de ce mois, ce Général quitta cette Ville & s'embarqua avec le vingt sixieme Régiment, fort d'environ 600 hommes, & 340 hommes du quarante-septieme régiment. De-

1776. Mai Juin & Juillet.

puis trois semaines, nous avons des vents violents du Nord-Oueſt, qui ſont fort contraires à l'arrivée des Troupes d'Angleterre, & aux progrès du Général ſur la riviere. Les Rebelles ne ſe ſont arrêtés nulle part dans leur fuite depuis cette Ville juſqu'à ce qu'ils aient eu atteint Sorel, endroit à 140 miles de Quebec & à environ 40 en deçà de Montréal, où ils ſe fortifient & raſſemblent toutes les proviſions, qu'ils peuvent ſe procurer.

Etat dans lequel le Lieutenant Fooks, parti de Quebec le 26 Mai & arrivé à Londres le 21 Juin, avoit laiſſé le Canada.

Le Lieutenant Fooks partit de Quebec dans l'après-midi du 26 Mai : il a rapporté qu'avant ſon départ il venoit d'y arriver quelques Indiens du parti aux Cèdres, à environ 8 lieues de Montréal, qui l'avoient informé, que les Indiens de la Confédération Occidentale étoient en mouvement pour ſe joindre aux Troupes du Roi, & qu'un gros corps de cette Nation étoit à trois jours de marche des Cédres.

Il ajoute que le ſoir de ſon départ, il rencontra les tranſports avec les troupes d'Irlande, eſcortés par les fregates le *Carysford* & la *Perle*, & qu'il ne doutoit pas que dès le lendemain matin elle ne fuſſent rendues à Quebec ; qu'à ſon arrivée à l'Iſle au

Coudre le 28 Mai, il y trouva les transports, ayant à bord les troupes de Brunſwick ſous le convoi des frégates la *Junon* & la *Blonde*, leſquels étoient à l'ancre, en attendant la marée pour paſſer à Quebec ; que comme le vent n'étoit pas alors favorable, le Lieutenant-Général Burgoyne avoit pris les devants ſur la frégate la *Surpriſe*, & qu'il y ſeroit probablement le 26 au ſoir ».

1776. Mai Juin & Juillet.

Inſtructions de la ville de MALDEN *à ſon Repréſentant au Congrès.*

Dans une aſſemblée légale tenue le 27 Mai 1776, par les Habitans de la ville de Malden dans la Baye de Maſſachuſet, il a été arrêté unanimement de donner les inſtructions ſuivantes à M. Ezra-Sargeant leur Repréſentant au Congrès.

» Un arrêté de l'honorable Chambre des Repréſentans, par lequel les différentes villes de cette Colonie ſont requiſes de faire connoitre leurs ſentimens par rapport à l'importante queſtion de l'indépendance de l'Amérique, nous engage à vous envoyer de nouvelles inſtructions. Il fut un tems où nous étions remplis d'une affection vraiment filiale pour le Roi & pour le peuple de la Grande-Bretagne ; nous nous intéreſſions à leur gloire, nous partagions leur joie & leurs peines, nous verſions avec plaiſir le fruit de tous nos travaux dans le ſein de notre Mere-

1776. Mai Juin & Juillet.

Patrie, & on nous voyoit prodiguer ſans répugnance notre ſang & nos tréſors pour ſa cauſe.

» Tels ont été nos ſentimens à l'égard de la Grande-Bretagne, tant qu'elle s'eſt comportée comme notre Mere-Patrie. Nous faiſions conſiſter notre bonheur dans notre union avec elle, & nous ne deſirions point de nous en ſéparer ; mais nos cœurs ſont changés, & actuellement nous formons les vœux les plus ardens pour que l'Amérique devienne un Etat libre & indépendant ».

» Les outrages que ces Colonies ont reçus de la Grande Bretagne ſans y avoir jamais donné lieu, révolteroient l'ame la plus pacifique. Le Roi & ſes favoris ont prétendu, contre tout droit, nous taxer ſans notre conſentement. Ces prétentions ont été ſoutenues par les procédés les plus injuſtes & les plus barbares. La politique effrenée de l'adminiſtration l'a portée à envoyer des eſcadres & des armées en Amérique, afin que par la deſtruction de notre commerce & le maſſacre de nos freres, elle pût nous forcer à la ſoumiſſion, & élever un ſyſtême de deſpotiſme en Amérique, au moyen duquel on parvînt à étendre l'autorité de la Couronne au point de tenir dans les même fers le peuple de la Grande-Bretagne.

» Ce projet déteſtable s'eſt manifeſté le 19 du mois d'Avril 1775 (*a*), jour fatal & qui

(*a*) Jour de la bataille de Lexington.

ne sortira jamais de notre mémoire. Les cris, les gémissemens de nos compatriotes retentissent encore à nos oreilles. Nous voyons le feu dévorer leurs paisibles retraites. Nous entendons la voix de leur sang qui, des entrailles de la terre nous crie vengeance & qui nous défend, si le repos de leurs manes nous est cher, d'avoir désormais aucune liaison avec un Souverain qui peut, sans fremir, apprendre la désolation de ses Sujets & chercher dans un sommeil tranquille à se distraire du carnage dont il est l'auteur. Le système qu'on a suivi dans la poursuite de cette guerre nous a confirmés dans ces sentimens. Les troupes du Roi ne se sont distinguées que par la piraterie, le meurtre & le pillage; des Villes sans défense ont été attaquées & détruites; les ruines de Charles-Town qui se présentent journellement à nos regards nous rappellent sans cesse les cruautés de la soldatesque Angloise; les cris de la veuve & de l'orphelin éveillent à chaque instant notre attention; ils demandent que la main de la pitié essuye leurs pleurs, & que l'épée de la Nation venge leurs injures. Nous nous sommes flattés longtems que le caractere de la nation Britannique l'engageroit à maintenir des priviléges qui sont les siens comme les nôtres, & à faire punir les illustres brigands qui ont foulé aux pieds les droits sacrés des hommes & la majesté du Peuple. Mais nos espérances ont été vaines; l'Angleterre n'est plus embrasée de son

1776. Mai Juin & Juillet.

1776 Mai Juin & Juillet.

ancien amour pour la liberté ; pliée aux humiliations, elle ne fait plus se venger. Ainsi nous renonçons avec dedain à toute liaison avec un peuple d'esclaves, & nous disons un éternel adieu à la Grande-Bretagne.

Quand même un accommodement seroit praticable, nous avons tout lieu de croire qu'il seroit fatal aux libertés de l'Amérique. Bientôt nous aurions pris cet esprit de vénalité & de dissipation qui a soumis les Sujets Britanniques à une domination illégale. Nous supposons même que les choses fûssent remises dans l'état où elles étoient en 1763. Si le droit de nommer aux charges & de commander la milice restoit en la puissance des Gouverneurs, nos arts, notre commerce & nos manufactures ne jouiroient que d'une liberté précaire. Il y a même plus, c'est que la vie de tout homme qui s'est montré ardent à défendre la cause de ce pays ne cesseroit d'être en danger.

D'après ces considérations & beaucoup d'autres encore, nous persistons à croire que le peuple actuel d'Amérique manqueroit à ce qu'il doit à Dieu, à sa postérité & à lui-même s'il ne faisoit pas du Continent Américain une République. C'est la seule forme de gouvernement que nous desirions de voir établie ; & il nous est impossible de nous soumettre jamais à aucun autre Souverain qu'à celui qui étant doué d'une sagesse, d'une bonté

& d'une droiture infinie, eſt le ſeul à qui puiſſe convenir un pouvoir abſolu. 1776. Mai Juin & Juillet.

Nous avons librement manifeſté nos ſentimens ſur cet objet important. Notre intention n'eſt point pourtant de ſoumettre l'opinion du Congrès à la nôtre. Nous mettons une confiance ſans bornes dans la ſageſſe & dans la bonne-foi du Congrès Continental. Nous nous rappellons avec plaiſir que cette grande affaire eſt entre ſes mains, & nous vous chargeons, Monſieur, de lui donner les plus fortes aſſurances, que s'il déclare l'Amerique République libre & indépendante, vos conſtituans ſoutiendront & défendront cet établiſſement au prix de tout leur ſang & de tout ce qu'ils peuvent poſſéder.

Certifié

SAM. MERRIT, Greffier de la Ville.

Suite des troubles de la Penſylvanie.

N°. I. Aux Repréſentans des hommes libres de la Province de Penſylvanie en aſſemblée générale.

Adreſſe du Comité d'inſpection pour le Comité de Philadelphie, du 28 Mai.

Dans un moment auſſi critique nous nous eſtimons très-heureux de pouvoir faire connoître nos ſentimens au corps qui repréſente conſtitutionnellement cette Province.

1776. Mai Juin & Juillet.

C'eſt avec la plus vive douleur que nous avons obſervé en dernier lieu, que le principe ſur lequel nous nous ſommes d'abord oppoſés aux meſures arbitraires & oppreſſives du Miniſtere Britannique, eſt totalement changé. Au lieu de nous unir ſincerement les uns aux autres pour accélérer une réconciliation avec notre Mere-Patrie ſur une baſe vraiment conſtitutionnelle, objet que nous aurions dû toujours avoir en vue comme le ſeul terme de nos malheureux différends, & le ſeul qui pût conſolider notre bonheur & notre ſureté, quelques perſonnes de la ville & des libertés de Philadelphie, ont adopté un ſyſtême qui tend directement à renverſer notre Conſtitution.

Lorſque nous nous rappellons que le Congrès a déclaré qu'il ne cherchoit point à détruire l'union qui juſqu'ici a eu une ſi longue & ſi heureuſe durée, union qu'il deſireroit bien ardemment de voir retablie; lorſque nous méditons ſur les inſtructions données publiquement aux Délégués de diverſes Provinces, & en particulier aux Délégués de la nôtre; nous redoutons une déſunion d'où réſultera néceſſairement un ſyſtême qui finira par ſoulever les Provinces les unes contre les autres, & ce qui eſt plus terrible encore, par fomenter la diſcorde parmi les Citoyens de chacune de ces Provinces.

Si nos ennemis invétérés renoncent à tous ſentimens de juſtice & d'humanité au point

de persister dans leur plan infernal de despotisme, si par leurs actes de violence ils nous forçoient d'user de notre derniere ressource, c'est-à-dire de nous déclarer indépendans, alors chacun sentira la nécessité d'une telle résolution, & en nous unissant tous comme si ce n'étoit qu'un seul homme, nous serons assez forts pour résister à toutes leurs entreprises. 1776. Mai Juin & Juillet.

Les habitans de la Pensylvanie ont d'abord pris les armes dans leur pays natal, pour la défense de la liberté, leur droit de naissance, & dont ils ont toujours joui jusqu'à la derniere infraction qui y a été faite. Ils ont pris les armes pour la protection de leurs propriétés acquises seulement par leur propre industrie & par celle de leurs ancêtres, contre la violence que leurs droits éprouvent aujourd'hui, & ils sont déterminés à ne poser les armes, que lorsque les hostilités cesseront de la part des aggresseurs, & qu'il n'y aura plus à craindre qu'elles soient renouvellées.

Ils ont donné volontiers une partie considérable de leur tems à s'instruire du service militaire, & ils se flattent de ne le céder à aucun Américain dans les efforts qu'ils feront pour mettre fin à l'oppression de leur pays; mais ils n'ont pas cessé un moment d'être dans la ferme résolution de maintenir & de défendre leurs constitutions contre toute tyrannie & innovation quelconque.

1776. Mai Juin & Juillet.

Nous ſommes certains que ce ſont là les ſentimens de ceux ſous l'autorité deſquels nous agiſſons; & ce ſont également les nôtres. Ainſi nous manquerions eſſentiellement à ce que nous nous devons à nous mêmes & à ce que nous devons à nos conſtituans ſi nous négligions de vous en inſtruire.

Nous n'ignorons point les embarras de votre ſituation; mais nous ſommes perſuadés que dans les affaires importantes que vous avez à prendre en conſidération, vous procéderez avec autant d'unanimité que de fermeté; & que vous aurez conſtamment pour but de mettre une fin heureuſe & permanente à nos calamités au moyen d'une réconciliation conſtitutionelle avec nos anciens amis. Rien ne mene plus directement au bonheur & n'eſt plus conforme aux principes de la vertu, que l'oubli des injures & le pardon des offenſes, & nous ne doutons point qu'une conduite formée & dirigée ſur ce plan ne donne lieu aux événemens les plus ſalutaires.

Nous prendrons encore la liberté de vous exhorter à ſuivre le plus ſtrictement qu'il vous ſera poſſible les inſtructions données à nos Délégués au Congrès. Nous les regardons comme notre plus grande ſureté. Enfin nous vous prions inſtamment d'empêcher de tout votre pouvoir qu'on puiſſe changer ou altérer en rien notre précieuſe conſtitution ſous laquelle nous avons goûté toute la félicité poſſible,

poſſible, & pour la défenſe de laquelle il n'eſt rien de juſte & de raiſonnable que nous n'entreprenions avec le meilleur cœur. 1776. Mai Juin. & Juillet.

W. Hamilton, Orateur.

N°. II. A l'honorable Congrès des Colonies-Unies de l'Amérique Septentrionale. — Le 29 Mai. Mémoire du Comité de la ville & des libertés de Philadelphie, remontrant reſpectueuſement, ainſi qu'il ſuit.

Le Comité n'a pu voir qu'avec un extrême déplaiſir que l'aſſemblée de la province de Penſylvanie ſe ſoit retirée de ſon union avec le Congrès (ſuivant ſes inſtructions à ſes Délégués) à l'occaſion de l'arrêté du Congrès du 15 du préſent mois, pour ſupprimer toute autorité émanée de la Couronne de la Grande-Bretagne dans les Colonies-Unies.

Le Comité regarde la ſureté, la liberté & la proſpérité futures de cette Colonie comme inſéparablement liées à ſon union avec les autres Colonies.

Il a toujours cru que ſon principal bonheur conſiſtoit dans l'exécution fidelle des arrêtés du Congrès qui tendoient à maintenir cette union.

Les Délégués nommés par l'aſſemblée de Penſylvanie s'étant retirés de l'union avec les autres Colonies, le Comité croit pouvoir

regarder cette défection comme un appel au peuple.

1776. Mai Juin. & Juillet.

Conformément à la requête d'une pluralité considérable des Habitans de la ville & des libertés de Philadelphie, le 20 du présent mois, le Comité (en vertu d'un pouvoir à lui donné dans une assemblée provinciale tenue à Philadelphie au mois de Janvier 1775) a expédié des lettres pour demander une conférence des Comités afin de recueillir l'opinion des habitans sur le susdit arrêté du Congrès, & d'opérer, s'il est possible, la réunion de la Province avec les autres Colonies, en demandant une assemblée Provinciale dans la vue de former un gouvernement pour cet objet.

Le Comité a été très-étonné d'apprendre que l'assemblée de cette Province est sur le point de présenter un Mémoire à votre honorable corps, en conséquence d'une requête qui lui a été adressée par quelques habitans de Philadelphie, & dans laquelle il est dit qu'ils ont demandé une interprétation de votre arrêté du 15 de ce mois.

La requête sur laquelle ce Mémoire est établi porte une atteinte directe à l'union des Colonies, en ce qu'elle sollicite pour cette Province la continuation d'un gouvernement qui, dans ses parties exécutrices roule entiérement sur un Gouverneur & des Officiers qui exercent tout leur pouvoir sous l'autorité du Roi de la Grande-Bretagne.

Cette requête a été obtenue ſur de faux exposés & par des menées inconcevables. Elle eſt ſignée principalement par des perſonnes qui ont des places dépendantes de la Couronne, ou par des gens qui leur ſont liés, ou par ceux qui ſe ſont conſtamment oppoſés à toutes les opérations du Congrès (à l'exception des ſeules petitions au Roi) ou enfin par ceux qui ont ouvertement blâmé quelques-unes des démarches faites dans cette province pour ſoutenir l'union des Colonies. 1776. Mai Juin & Juillet.

Le Comité ayant réſolu d'acquieſcer à l'arrêté du Congrès du 15 de ce mois, dans la maniere ſuſdite, il déclare que l'aſſemblée actuelle de la province n'a point été légalement élue, & qu'elle n'a pas les pouvoirs néceſſaires pour mettre à exécution ledit arrêté.

La répugnance de la Chambre d'aſſemblée à en appeller au peuple, & les mouvemens qu'elle s'eſt donnés pour obtenir du Congrès de s'ingérer dans notre police intérieure, décelent la crainte où eſt cette Chambre, que ſon refus de ſe conformer à l'arrêté du Congrès n'éprouve de l'oppoſition de la part de ſes conſtituans.

La plupart des Membres de l'aſſemblée actuelle n'ont point la confiance du peuple. Cette aſſemblée ne forme point une repréſentation égale & complette de cette province. Elle eſt compoſée de gens qui exercent des charges ſous l'autorité de la Couronne Britannique; le pouvoir qui

1776. Mai Juin. & Juillet.

étoit confié à eux seulement, ils l'ont confié à d'autres qui n'ont point la sanction de la voix du peuple pour des objets de législation, & nous avons raison de croire qu'ils n'ont adhéré à la plupart des arrêtés du Congrès que par l'appréhension de donner lieu à une assemblée provinciale.

Nous croyons avoir tout autant à redouter d'un Gouvernement composé de gens connus par de pareilles inconséquences, par leurs préjugés & leurs vues tyranniques, que de l'exercice illimité du pouvoir qui a prétendu hautement jouir du droit de nous taxer sans notre consentement, & de nous assujettir à ses volontés dans tous les cas possibles.

Le Comité a trop de confiance dans la sagesse de votre corps pour croire (en vous supposant informés de la vraie situation de notre Province), que vous ayez pû comprendre son assemblee dans vos recommandations aux assemblées pour former de nouveaux gouvernemens. L'origine & la tenance actuelle de votre pouvoir ne vous permettent jamais d'oublier que c'est en subordonnant les mots aux choses & les formes de la justice à sa substance, que vous avez acquis la confiance de l'Amérique & l'admiration de l'univers.

Le Comité supplie le Congrès de ne point se laisser tromper par de faux exposés. Il déclare solemnellement qu'il n'a ni le dessein

ni le désir d'alterer les parties de la Charte ou des loix de cette Province, qui assurent à tout homme la jouissance de sa propriété & de sa liberté, ainsi que les droits sacrés de la conscience. Il souhaite seulement qu'on fasse quelque changement aux loix qui doivent fixer la représentation dans la Province, & à celles qui exigent le consentement du Roi & de son Gouverneur, pour donner de l'éfficacité & de l'exécution à nos loix; & il considere ces changemens comme tout aussi essentiels à l'Amérique en général qu'à la sureté & au bonheur de notre Colonie en particulier. 1776. Mai Juin & Juillet.

Il est vrai que la situation de notre Province exige de la vigueur & de l'harmonie dans la conduite des affaires tant civiles que militaires; mais cette vigueur & cette harmonie manquent toujours quand le peuple n'a plus de confiance dans ses chefs. Le Comité ne craint point qu'il éclate une fatale désunion dans la Province; mais il appréhende qu'on n'ait trop de raison d'imputer la foiblesse de nos Conseils à notre union avec des gens qui n'ont que des vues étroites & intéressées. En tems de guerre la force d'un pays consiste dans le nombre de ses combattans. Les constituans de ce Comité, principalement composés d'hommes de cette classe, ont déclaré qu'ils soutiendroient l'union de cette Province avec les autres Colonies *à tout événement*, & c'est

1776. Mai Juin & Juillet.

avec une vraie ſetisfaction qu'ils ont le plaiſir de vous informer que la plupart des bataillons de la Province ſont dans la même réſolution.

Par ordre du Comité.

Thomas M'kean, Préſident.

Troubles dans le Maryland, ſur la réſolution qui avoit été priſe de ne plus prier pour le Roi de la Geande Bretagne.

De Baltimore le 28 Mai.

D'autant que Sa Majeſté Britannique, le Roi George, a fait & fait encore la guerre aux Colonies Britanniques en Amérique, & a donné ſon approbation aux actes du Parlement, qui déclarent les habitans deſdites Colonies en rébellion actuelle, & d'autant que le bon peuple de cette Province a pris les armes pour défendre ſes droits & libertés, & pour repouſſer les hoſtilités dirigées contre lui, & que tant qu'il ſera engagé dans cette querelle il ne peut pas former des vœux ſinceres pour la proſpérité des armes dudit Roi; en conſéquence il eſt arrêté que toute priere & interceſſion pour Sa Majeſté dans le livre des prieres ordinaires, & adminiſtrations des ſacremens & autres droits & cérémonies de l'Egliſe Anglicane, à l'exception de la ſeconde collecte pour le Roi dans le ſervice ordinaire, ſera dorénavant omiſe dans toutes Egliſes & Chapelles

de cette Province, jusqu'à ce que nos malheureux différends soient terminés. 1776. Mai Juin & Juillet

Extrait des minutes des délibérations de la convention.

Signé, G. Duval, Clerc.

Cet arrêté ayant causé quelque rumeur dans la Province, le Congrès y fit passer trois mille hommes, qui désarmerent les mutins. La lecture de l'ouvrage politique attribué à M. *Adams*, intitulé le (*a*) *Sens commun*, acheva la conviction, & le parti de l'indépendance l'emporta généralement, tant dans cette Province que dans celle de Pensylvanie, sur celui qui vouloit que l'on continuât la guerre seulement jusqu'à ce que le Ministère Anglois eut accordé aux Colonies des conditions honorables & équitables.

Etat exact des troupes Américaines à la fin de Mai.

Au Canada, 9,000 hommes de troupes du Continent, commandées par le Major général Sullivan, & les Brigadiers Arnold & Wœdkle. Les Généraux Schuyler & Wooster étoient à *Albany* avec un corps de milice, dont on ne sait pas exactement le nombre.

A New-York, 12,000 hommes de troupes du Continent, 11,000 hommes de milices

(*a*) Il a pour Auteur M. *Payne*.

1776. Mai Juin. & Juillet.

& la Brigade de Jerſey de 3,300 hommes, commandés par le Général Washington, les Majors Généraux Putnam & Gates, & les Brigadiers Heath, Green, Lord Sterling, Waterbury & Mercer.

Dans les Jerſeys & la Penſylvanie, un camp volant de 10,000 hommes commandé par les Brigadiers Mifflin, Dean & Johſon.

Dans la Virginie, 8,000 hommes de troupes du Continent.

Dans la Caroline Septentrionale, 4,000 ditto.

Dans la Caroline Méridionale, 1,000 ditto, commandés par le Major général Lée. & les Brigadiers Armſtrong, Howe, Moore & Lewis.

A Boſton, 2,000 hommes de troupes du Continent, aux ordres du Major général Ward & du Brigadier général Spencer.

Suivant cet état il y avoit 36,000 hommes de troupes du Continent, & 24,300 hom. de milices en campagne ou prêtes à y entrer. Si on y ajoute 20,000 hommes de milices dont la ſtation n'étoit pas déterminée, le total ſe monte à plus de 80,000 hommes.

Voici cet état des forces Américaines plus développées. Il eſt garanti authentique au 31 Mai 1776, mais il faut obſerver qu'alors il y avoit pluſieurs des régimens, dont on va voir la liſte, qui ne venoient que d'être créés, & que beaucoup d'autres n'étoient

pas complets. Ainſi le nombre d'hommes porté vis-à-vis du nom de chaque régiment n'eſt point ſa force actuelle, mais celle que le Congrès avoit fixée. 1776. Mai Juin. & Juillet.

INFANTERIE.

Régimens.	Hommes.	Stations.
1 Putnam's	810	New-York.
2 Thomas.....	751	ditto.
3 Wooſter	759	Canada.
4 Pribble.....	790	Maſſachuſſets.
5 Gardiner.....	703	Canada.
6 Warner.....	804	New-York.
7 Wilcoe.....	760	ditto.
8 Raymond.....	665	ditto.
9 Jackſon	750	Rhode-Iſland.
10 Phipps.....	670	ditto.
11 Simmons.....	860	New-Jerſey.
12 Cox.....	784	Long-Iſland.
13 Lée	690	Virginie.
14 Washington ...	800	ditto.
15 Webſter.....	677	ditto.
16 Sams.....	701	ditto.
17 Scheppery.....	660	ditto.
18 Dickinſon.....	700	ditto.
19 Caldwall.....	664	ditto.
20 Gaynors.....	790	ditto.
21 Arnold.....	664	ditto.
22 Fields.....	664	New-York.
23 Bynes.....	894	Boſton.
24 Peins.....	900	New-York.
25 Williams..e..	850	Boſton.
26 Grigg.....	700	ditto.
27 Eultum.....	660	ditto.
28 Hewitts.....	700	ditto.
29 Timmon.....	696	New-York.
30 Swan.....	908	Virginie.

1776. Mai Juin & Juillet.

Régiments.	Hommes	Stations.
31 M'cabe.....	544	ditto.
32 Dunn.....	694	Caroline Méridionale.
33 Bradshaw.....	946	New-York.
34 Pemberton....	840	Annapolis.
35 Hearder.....	621	dittto.
36 Gordon.....	495	ditto.
37 Neel.....	740	Kent.
38 M'doweil.....	576	New-York.
39 Gibſon.....	911	Philadelphie.
40 Kyau.....	699	Boſton.
41 Hamilton.....	990	ditto.
42 Thompſon.....	800	ditto.
43 Hartley	798	ditto.
44 Swash.....	696	ditto.
45 Poiſom.....	700	ditto.
46 Villet.....	676	ditto.
47 O'Sullivan....	840	ditto.
48 Hodſons.....	777	ditto.
49 Lamb.....	696	ditto.
50 Wens.....	944	ditto.
51 Hammon.....	817	ditto.
52 Parſons.....	741	ditto.
53 Daly.....	700	ditto.
54 Foid.....	680	New-York.
55 Minetem	695	ditto.
56 Mac Donald...	676	ditto.
57 Wilmot	596	ditto.
58 Savage.....	810	Boſton.
59 Upton.....	676	Canada.
60 Haley.....	554	ditto.
61 Madden.....	819	New-York.
62 O'Hara.....	1000	ditto.
63 Pendergraſs....	501	Boſton.
64 Flood.....	497	ditto.
65 Crecas.....	450	ditto.
66 Mare.....	671	ditto.
67 Barrow.....	997	ditto.

Régimens.	Hommens.	Stations.	1776.
68 Hirys.....	856	ditto.	Mai
69 Thornton.....	821	ditto.	Juin.
70 Walsh.....	851	ditto.	&
71 Hume.....	710	ditto.	Juillet.
72 Thrale.....	412	New-York.	
73 Rimmon.....	377	ditto.	
74 Swamp.....	440	Canada.	
75 Handle.....	666	ditto.	
76 O'Mara.....	666	Boston.	
77 White.....	542	Virginie.	
78 Wrixon.....	480	ditto.	
79 Webster.....	556	ditto.	
80 Rone.....	499	Caroline Septentrionale.	
81 Schalin.....	666	ditto.	
82 Rogin.....	499	ditto.	
83 Hope.....	480	Boston.	
84 Wilson.....	480	Charles-Town.	
85 Wane.....	666	ditto.	
86 Brunes.....	390	ditto.	
87 Handles.....	390	ditto.	
88 O'Dermott.....	480	Connecticut.	
89 Adams.....	666	ditto.	
90 Tay.....	556	ditto.	
91 O'Madden.....	1000	New-York.	
92 Hunt.....	550	ditto.	
93 Flin.....	480	ditto.	
94 Sterling.....	666	ditto.	
95 Newcomb.....	666	Penfylvanie.	
96 Halfpenny.....	770	ditto.	
97 Fitzpattick.....	390	ditto.	
98 King.....	550	ditto.	
99 Hancock.....	550	Albany.	
100 Kovers.....	390	ditto.	
1 Nowlan.....	550	ditto.	
2 Blake.....	390	Canada.	
3 Bryan.....	480	ditto.	
4 Powers.....	834	ditto.	

1776. Mai Juin. & Juillet.	Régimens.	Hommes.	Stations.
5	Milla.....	954	ditto.
6	Collier.....	666	ditto.
7	Daniel.....	666	ditto.
8	Crosley.....	550	New-York.
9	Powel.....	550	New-London.
10	Smith.....	550	Boston.
11	Ormston.....	666	Virginie.
12	Nash.....	480	ditto.
13	Bloss.....	390	Caroline Méridionale.
14	Dowson.....	666	ditto.
15	M'Nabas.....	480	ditto.
16	Tubbers.....	390	ditto.
17	Nought.....	390	Caroline Septentrionale.
18	Molloy.....	550	ditto.
19	Dermot.....	390	ditto.
20	Talbot.....	550	Boston.
1	Edmund.....	550	New-York.
2	Gannon.....	390	ditto.
3	Whal.....	390	Albany.
4	Nans.....	390	Kent.
5	Grand.....	390	Annapolis.
6	Westema.....	390	ditto.
7	Moore.....	480	ditto.
8	Marsh.....	480	ditto.
9	Pomput.....	390	ditto.
130	Pin.....	390	ditto.
1	Lemon.....	390	ditto.
2	Lawson.....	480	New-York.
3	Sonds.....	480	ditto.
4	Mander.....	480	ditto.
5	Archer.....	480	Kent.
6	Burcher.....	390	ditto.
7	Downing.....	390	ditto.
8	Hutcginson....	390	Annapolis.
9	Templeton....	390	ditto.
140	Tury.....	310	Georgie.
1	Hampden.....	480	ditto.

1776
Mai
Juin.
&
Juillet.

Régimens.	Hommes.	Satians.
2 M'Guire.....	390	ditto.
3 Abſtam.....	390	ditto.
4 Hobongh.....	390	ditto.
5 Thompſon.....	480	ditto.
6 Punge.....	320	Caroline Septentrionale.
7 Ponteland.....	390	ditto.
148 Punchard.....	390	Caroline Méridionale.
TOTAL.	91,380	

CAVALERIE LÈGERE.

1 Dickinſon.....	440	Penſylvanie.
2 Williamſon....	500	Boſton.
3 Duncan.....	445	Jerſey.
4 Tomkin.....	520	ditto.
5 Anvouloup....	520	Penſylvanie.
6 Lemaître.....	445	New-York.
7 Shamvier.....	445	Boſton.
TOTAL.	3,315	

ARTILLERIE.

1 Nuncons.....	420	Boſton.
2 Phipry.....	420	ditto.
3 Shimpory.....	420	Penſylvanie.
4 Avocoop.....	390	New-York.
5 Simonades.....	390	Canada.
6 Hart.....	390	Virginie.
7 Shordoff.....	390	Sundry Places.
8 Temple.....	390	Caroline.
TOTAL.	3,210	

1776. Mai Juin & Juillet.

Répartition de ces troupes ainſi qu'elle avoit été arrêtée par le Congrès.

	Infanterie.	Cavalerie legere.	Artillerie.	Total.
Boſton.....	24,088	945	840	25,873
Connecticut.....	1,702	945	840	1,702
New-London.....	550			550
Maſſachuſſets.....	790			790
Rhode-Iſland.....	1,420			1,420
Canada.....	7,808		390	8,198
Albany.....	1,880			1,880
New-York.....	18,417	445	390	19,252
Long-Iſland.....	784			784
New-Jerſey.....	860	965		1,825
Philadelphie.....	3,287			3,287
Penſylvanie.....		960	420	1,380
Kent.....	2,396			2,396
Annapolis.....	5,646			5,646
Virginie.....	10,522		390	10,612
Caroline Septentri.	3,774		390	3,774
Caroline Mérid....	3,010			390
				3,010
Charles-Town....	1,926			1,926
Georgieo.....	2,520			2,520
Sundry places....			390	390
TOTAUX.	91,380	3,315	3210	97,905

Nombre des régiments fournis par chaque Province dans les 148, dont la levée a été ordonnée par le Congrès.

Boſton.....	33
New-York.....	30
Virginie.....	16

Canada.....	12	1776. Mai Juin & Juillet.
Annapolis.....	12	
Caroline Septentrionale...	8	
Caroline Méridionale.....	6	
Georgie.....	6	
Philadelphie.....	5	
Charles-Town.....	4	
Albany.....	4	
Connecticut.....	3	
Kent.....	3	
Rhode-Island.....	2	
Massachusets.....	1	
New-Jersey.....	1	
Long-Island.....	1	
New-London.....	1	
Total	148	

On a remarqué que la Province de Pensilvanie, quoiqu'une des plus riches, ne fournissoit que 5 régimens; mais on va voir que cette même proportion a été suivie pour la milice, dont les calculs ont été faits sur la population; & il faut considérer que c'est la Pensylvanie qui a le plus armé de bâtimens pour la course. *Voyez* ci-après.

Etat de la Milice dans chaque Province de l'Amérique, suivant los roles arrêtés par le Congrès

Provinces.	Hommes.
Massachussets.....	19.990

1776 Mai Juin & Juillet.

Provinces.	Hommes.
New-Hampshire.....	13,100
Connecticut.....	12,000
Rhode-Island.....	10,500
New-York.....	16,600
Jersey.....	9,000
Maryland.....	15,000
Pensylvanie.....	11,100
Delavare.....	6,500
Virginie.....	17,000
Caroline Septentrionale....	6,100
Caroline Méridionale.....	7,000
Géorgie.....	3,300
Total	147,190

Il n'y en avoit pas à la fin de Mai la moitié de levés, faute des armes nécessaires pour l'exercice.

Dépense (a) de l'armée du Continent de l'Amérique.

ÉTAT-MAJOR

	Par jour. ℔	ß	₰
Commandant en chef; Général Washington, (pour sa table.....	2		
4 Aides de Camp à 4 f. 6 d. chacun.		18	
1 Adjudant général.....		18	
1 Quartier-Maître général.....		12	
1 Aide Quartier-Maître général.		4	6
1 Trésorier général.....		13	6
6 Majors de Brigades à 4 f. 6 d..	1	7	
Secrétaire du Commandant en chef.		9	9

(a) Il faut se souvenir que l'argent d'Amérique appellé *eurremy* à Boston, a un tiers en sus de valeur sur l'argent sterling, & à Philadelphie plus de moitié. 165 liv. y équivalent à 100.

Directeurs

	Par jour. ℔	ß	d.	1776.
Directeurs des Hôpitaux.....		18		Mai Juin & Juillet.
4 Chirurgiens à 6 ſ.....	1	4		
1 Apothicaire.....		6		
2 Garçons & un Commis à 3 ſ.		9		
1 Commiſſaire général.....		12		
2 Majors généraux ſous les ordres du Commandant en chef à 1 l. 4 ſ. 9 d.	2	9	6	
4 Aides de camp à 4 ſ. 6 d.....		18		
6 Brigadiers généraux à 18 ſ. 9 d.	5	12	6	
1 Ingénieur.....		9		
4 Sous-Ingénieurs à 4 ſ. 6 d...		18		
4 Majors généraux Commandans des armées ſéparées, à 4 ſ. 6 d. chacun.....	9	18		
8 Aides de camp à 4 ſ. 6 d....	1	16		
8 Majors de Brigades à 4 ſ. 6 d.	1	16		
4 Secrétaires à 4 ſ. 9 d.....		19		
4 Sous Adjudans généraux, à 9 ſ. 4 ½.....	1	17	6	
4 Sous Quartiers-Maîtres généraux à 6 ſ.....	1	4		
4 Sous Commiſſaires généraux à 6 ſ.....	1	4		
8 Sous Ingénieurs à 4 ſ. 6 d....	1	16		
9 Brigadiers généraux à 18 ſ. 9 d.	8	8	6	
TOTAL...	45	17	6	

Soixante Régimens.

60 Colonels à 13 ſ. 6 d.....	40	10	
60 Lieutenans-Colonels à 9 ſ..	27		
60 Majors à 6 ſ.....	18		
540 Capitaines à 4 ſ. 6 d.....	121	10	
1080 Lieutenans à 3 ſ.....	162		

1776. Mai Juin & Juillet.

	Par jour. ℔	ß	d.
540 Enseignes à 2 ſ.....	54		
2160 Sergens à 1 ſ. 3 d.....	135		
2160 Caporaux à 1 ſ. 1 d.....	117		
540 Tambours à 1 ſ. 1 d. & 540 Fifres à 1 ſ. 1 d.....	58	10	
30600 Soldats à 1 ſ.....	1,530		
(Non compris les Aumoniers, les Chirurgiens & les aides Chirurgiens.)			
TOTAL....	2,263		

Camp volant.

14 Colonels à 13 ſ. 6 d.....	9	9	
14 Lieutenans-Colonels à 9 ſ..	6	6	
14 Majors à 6 ſ.....	4	4	
128 Capitaines à 4 ſ. 6 d.....	28	16	
256 Lieutenans à 3 ſ.....	38	8	
128 Enſeignes à 2 ſ.....	12	16	
512 Sergens à 1 ſ. 3 d.....	32		
512 Caporaux à 1 ſ. 1 d.....	27	14	8
256 Tambours & Fifres à 1 ſ. 1 d.	13	7	4
8,692 Soldats à 1 ſ.....	434	12	
TOTAL....	607	0	6

Brigade de Jerſey.

5 Colonels à 13 ſ. 6 d.....	3	7	
5 Lieutenans-Colonels à 9 ſ...	2	5	
5 Majors à 6 ſ.....	1	10	
42 Capitaines à 4 ſ. 6 d.....	9	9	
84 Lieutenans à 3 ſ.....	12	12	
42 Enſeignes à 2 ſ.....	4	4	
168 Sergens à 1 ſ. 3 d.....	10	10	
168 Caporaux à 1 ſ. 1 d.....	9	2	

	Par jour. #	ß	₰	1776.
84 Tambours & Fifres à 1 ſ. 1 d.	4	11		Mai
2856 Soldats à 1 ſ.	142	16		Juin. &
TOTAL....	200	6	6	Juillet.

Milice (à la ſolde.)

44 Colonels à 13 ſ. 6 d.	29	14	
44 Lieutenans Colonels à 9 ſ.	19	16	
44 Majors à 6 ſ.	13	4	
400 Capitaines à 4 ſ. 6 d.	90		
800 Lieutenans à 3 ſ.	120		
400 Enſeignes à 2 ſ.	40		
1,600 Sergens à 1 ſ. 3 d.	100		
1,600 Caporaux à 1 ſ. 1 d.	86	13	
800 Tambours & Fifres à 1 ſ. 1 d.	43	6	
27,000 Soldats à 1 ſ.	1,350		
TOTAL....	1,892	14	

Rations journalieres

Une livre de viande fraîche ou une livre de poiſſon ſalé; trois quarts de porc ou vingt onces de bœuf ſalé; une livre de pain de fleur de farine; une pinte de lait; un quart de cidre ou de bierre par jour; trois livres de chandelles, huit livres de ſavon par ſemaine pour cent hommes; trois pintes de pois, une pinte de farine de maïs; ſix onces de beurre par homme chaque ſemaine. Cette ration ſe monte à environ 10 d. par jour.

Rations ſur le pied moyen de 3 rations par jour pour les Officiers

1776. Mai Juin & Juillet.

	Par jour. ℔	ʃ	d.
Généraux & autres, 4,898 à 2 ſ. 6 d.	612	5	
Bas Officiers & Soldats, 80,248 à 10 d.	3,343	13	4
Habillement pour l'armée du Continent, le camp volant & la Brigade de Jerſey, 49,248 hommes à 2 d. par jour.	410	8	8
Dépenſe journaliere	9,380	17	4

Ce qui ſur le pied de 28 ſheilings d'Amérique pour une guinée, fait 7,035 l. 13 ſ. $\frac{5}{14}$ d. ſterl.

On ne comprend point dans ce compte les dépenſes accidentelles de la Marine ni les extraordinaires des Guerres.

Ces comptes des armées Américaines ont été faits à la fin de Mai 1776. Lorſque le Congrès eut avis qu'on avoit loué des troupes étrangeres & que le Général Howe ſe propoſoit de venir d'Halifax à New-York, il ordonna de porter le nombre des troupes du Continent à ſoixante & dix mille hommes. On envoya en même tems les rôles de revue des hommes à la minute (*celeres*). Ils montoient à cent quarante mille hommes.

Etat de la Marine Américaine au mois de Mai.

Provinces.	Vaiſſeaux.	Canons.
Maſſachuſſets	21	de 10 à 40.
Idem	10	plus petits.
Nouvelle-Hampshire	27	petits & autres.
Connecticut	37	ditto.
Rhode-Iſland	40	ditto.
New-York	50	de 10 à 40.

Provinces.	Vaiſſeaux.	Canons.
Maryland.....	15	de 10 à 30.
Idem.....	10	plus petits.
Penſylvanie.....	40	de 10 à 40.
Idem.....	50	plus petits.
Delavare.....	25	petits & autres.
Virginie.....	30	ditto.
Caroline Septentrionale..	27	ditto.
Caroline Méridionale...	33	ditto.
TOTAL.....	445	

1776. Mai Juin & Juillet.

Troubles dans la Nouvelle-York.

Aux honorables repréſentans de la Province de la Nouvelle-York, aſſemblés en Congrès Povincial le 29 Mai.

Humble adreſſe du Comité Général des Artiſans en union, des Ville & Comté de la Nouvelle-York.

MESSIEURS,

» Nous, comme faiſant partie de nos Conſtituans & comme inviolablement attachés à notre malheureux pays, demandons humblement la permiſſion d'élever aujourd'hui la voix juſqu'à vous qui êtes nos Repréſentans, & nous vous ſupplions d'accueillir favorablement notre reſpectueuſe adreſſe ».

» Lorſque notre idée s'arrête ſur le Continent qui nous eſt ſi cher & où nous avons joui long-tems de la liberté civile & religieuſe, Continent qui offre aux deſirs de

1776. Mai Juin & Juillet.

l'homme les plus riches productions multipliées encore par le commerce & l'induſtrie des Colons, nos ames ſont navrées de douleur en voyant aujourd'hui ce même Continent gémir ſous les coups redoublés de l'oppreſſion, de la tyrannie & de la mort; mais lorſque nous portons un peu plus loin nos regards & que nous découvrons la verge de fer levée ſur nous, lorſque nous voyons que cette verge eſt tenue par notre Souverain, que ſon ſerment & ſa place obligeoient de nous ſoutenir & de nous défendre dans la paiſible jouiſſance de tous les priviléges glorieux dont nous jouiſſons en qualité d'hommes libres, lui dont les poſſeſſions ont été conſervées & enrichies par notre commerce, alors il ne nous eſt plus poſſible de garder le ſilence, ni de nous regarder plus longtems comme Sujets d'un Prince qui ferme l'oreille à toutes nos pétitions, & qui, au lieu d'interpoſer ſon autorité Royale pour redreſſer nos griefs, ſemble tout au contraire prendre plaiſir à notre deſtruction. Une année entiere de meurtres & de déſolation n'a pas ſuffi pour aſſouvir la rage d'un cruel miniſtere, il ne s'eſt pas contenté de brûler nos villes, d'enlever nos vaiſſeaux, maſſacrer nos précieux enfans de la liberté, de condamner à des larmes éternelles nos veuves & nos orphelins, en maſſacrant inhumainement les objets infortunés de leur plus tendre affection; ce miniſtere impitoyable ne ſe

rallentit point dans ſon ſyſtême de ſang & d'atrocité, il continue de nous pourſuivre le fer & la flamme à la main ; & quels ſont nos crimes ? C'eſt parce que nous refuſons de devenir ſes eſclaves & de nous laiſſer taxer ſans notre conſentement ». 1776. Mai Juin & Juillet.

» A ces cauſes, comme nous aimons mieux nous ſéparer de ces barbares opreſſeurs, que d'être liés plus long-tems avec eux ; Nous, le Comité des Artiſans en union, déclarons ici publiquement & pour nous, & pour nos Conſtituans, que ſi vous, Meſſieurs, de notre honorable Congrès provincial, vous jugez à propos d'ordonner à nos très-honorables Délégués au Congrès Continental d'uſer de tous les moyens poſſibles dans cette auguſte aſſemblée pour que ces Colonies-Unies deviennent indépendantes de la Grande-Bretagne, cette démarche nous donnera la ſatisfaction la plus complette ; & en conſéquence nous vous faiſons la promeſſe la plus ſolemnelle de ſacrifier tous nos biens, & de verſer juſqu'à la derniere goute de notre ſang pour ſoutenir une réſolution à laquelle nous attachons tout notre bonheur ».

Signé par ordre du Comité.

Lewis Thibou, Préſident.

A l'Aſſemblée des Artiſans à New-York, le 29 Mai 1776.

1776. Mai Juin & Juillet.

Etat de Boſton.

De Boſton le 29 Mai. Par l'activité des habitans & de quelques Ingénieurs Pruſſiens, les fortifications de cette place ſeront ſous peu de jours en état de n'en avoir rien à craindre de nos ennemis avec quelques forces qu'ils viennent l'attaquer.

Le Général Howe faiſoit embarquer le 28 Mai à Halifax la plus grande partie de ſes troupes, ſans qu'on ſçût encore à quelle expédition il les deſtinoit. Il n'y avoit rien à craindre pour Halifax de la part des Provinciaux, puiſqu'outre que M. Howe l'avoit fait fortifier, il devoit y laiſſer une Garniſon de 2000 hommes, ſous les ordres du Général-Major Maſſey, Officier auſſi vaillant qu'expérimenté; les troupes ſont reſtées long-tems à bord ſans partir.

Remerciemens du Général Howe pour les ſouſcriptions faites à Londres en faveur des troupes.

Lettre du Général Howe à George Danbeny, à Briſtol. Halifax 29 Mai.

J'ai eu l'honneur, Monſieur, de recevoir votre lettre du 17 Février, & je vous fais part de l'arrivée du vaiſſeau le *Renown*, fretté par la Société de Marine de Londres, dans des vues qui font autant d'honneur à la fidélité des ſouſcripteurs, en leur qualité de ſujets, qu'à leur bienfaiſance comme

hommes. J'eſpere que la répartition de ce bienfait, par les Officiers généraux qui en ſont chargés, remplira les intentions de nos bons amis de Briſtol : le ſecours généreux qu'ils apportent à la partie ſouffrante des troupes qui ſont ſous mes ordres, doit pénétrer l'armée d'un ſentiment ſi vif de ce qu'elle doit à ſont honneur & à ſa patrie, que j'eſpere de ſes efforts, que la rébellion ſera bientôt ſupprimée. 1776. Mai Juin & Juillet.

Je ne puis terminer ma lettre ſans vous remercier des expreſſions honnêtes & flateuſes dont vous avez bien voulu vous ſervir au nom du Comité, & ſans vous aſſurer que je ſuis avec le reſpect le plus ſincere, Monſieur, votre, &c.

WILLIAM HOWE.

Diſette dans les Iſles Angloiſes.

N°. I. Extrait d'une lettre datée des Barbades le 29 Mai.

Le peuple d'Angleterre aura peine à croire l'effet que l'interruption du Commerce Américain a produit ici & dans les Iſles voiſines. Ce n'eſt pas tant pour nous mêmes que pour nos eſclaves qui peut-être ſeront morts de faim avant que nous puiſſions recueillir les grains que nous avons été obligés de ſemer. Rien ne peut égaler la perte que nous faiſons par la privation des bois de l'Amérique.

1776. Mai Juin & Juillet.

Les douves & les lattes ſont des articles conſidérables pour nous, ſans parler de la quantité de melaſſe & de rum que ce commerce nous faiſoit débiter.

N°. II. *Extrait d'une lettre de S. Chriſtophe.*

La guerre civile d'Amérique nous réduit à une grande détreſſe. Les proviſions fraîches ſont ſi rares, que nous avons peine à trouver des vivres, & ceux que nous viennent ſont d'une cherté ſi exceſſive, que ſi la guerre duroit encore long-tems, nous mourrions certainement de faim ou nous ſerions forcés de manger nos Negres.

N°. III. Toutes les proviſions quelconques ſont beaucoup plus cheres à la Barbade, qu'elles ne l'étoient pendant toute la guerre derniere, parce que les proviſions ordinaires d'Irlande n'arrivent point à cauſe des enlevemens conſidérables qu'on y a fait pour l'Amérique.

Le continent Septentrional, qui fourniſſoit de la volaille aux Iſles, a défendu tout commerce avec elles, ce qui a fait monter le prix d'une oie à 10 ſols 6 den. au lieu de 12 à 18 den. Tout eſt hauſſé à proportion. Si le gouvernement n'y porte pas un prompt remede, il en réſultera des ſuites affreuſes.

La Barbade, ſelon les avis du 8 Mai, étoit dans un état qui faiſoit tout craindre de la

fureur des Negres, puiſque l'on n'avoit plus de quoi les nourrir : déja au commencement d'Avril, l'on n'y vivoit depuis quelque tems que de féves gâtées & d'un reſte de bled à moitié corrompu, dont la quantité ne ſuffiſoit pas pour la ſubſtance de dix à douze jours. Toutes les lettres des Antilles Angloiſes font enviſager les Colons, qui ci-devant nageoient dans le luxe & la bonne-chere, effets de la trop grande proſpérité, comme eſſuyant aujourd'hui les plus triſtes revers. 1776. Mai Juin & Juillet.

N°. IV. Suivant une lettre de Kingſton dans la Jamaïque, les Iſles de Montſerrat & de Nevis ſouffrent une grande diſette de proviſions, & les Gouverneurs ont offert des gratifications pour l'importation de la farine, du pain, du bœuf, du beurre & divers autres denrées.

N°. V. La défenſe faite par le Congrès général, de ne rien exporter des Colonies pour les beſoins des Domaines de la Couronne a ſur tout été funeſte aux Bermudes. Ces Iſles recevoient auparavant avec tant d'abondance & à ſi bon marché, tout ce qui pouvoit être néceſſaire à leurs beſoins, qu'on y avoit diſcontinué d'employer les Negres à cultiver des denrées de premiere néceſſité. Dans les mois d'Octobre & de Novembre 1775, on fut obligé d'y ſemer des grains pour ſuppléer aux ſecours dont

1776 Mai Juin & Juillet.

on alloit manquer ; mais les ouragans, la sécheresse & le vent, fléaux auxquels ce pays est très exposé chaque année, ont privé les habitans de ces Isles du fruit de leurs travaux, & la famine les désole aujourd'hui. Les fâcheux effets de cette prohibition s'étendent aussi sur toutes les autres Isles Angloises. A Saint-Vincent, les vivres sont à un prix exorbitant, & il est fort à craindre, si on n'y envoye pas plus régulièrement des provisions, que les Negres qui souffrent depuis long-tems de cette cherté, ne finissent par se révolter.

Prises de Vaisseaux Américains par l'Escadre de la Jamaïque.

Le Vice-Amiral Young a écrit à l'Amirauté une lettre datée du 31 Mai, pour annoncer que le Capitaine Bryne, commandant le vaisseau du Roi *The-Hind*, en station à Saint-Augustin, dans la province de Géorgie, ayant appris que les Américains étoient occupés à armer quelques bâtimens dans les rivieres voisines, avoit ordonné au Lieutenant Ellis, commandant le Schooner *Hinchingbrooke*, de passer la barre avec son bâtiment, un allege & quelques chaloupes bien équipées & armées, & de détruire tous les bâtimens des Américains ; ce qu'il avoit heureusement exécuté, ayant mis le feu à un brigantin chargé ; & à un bâtiment de 20 canons qui étoit sur les chantiers, &

destiné à aller en course. Cet Amiral ajoute que depuis sa lettre du 3 Mars, ses vaisseaux avoient enlevé 17 bâtimens appartenans aux Américains, ou faisant commerce avec eux. La Cour a aussi appris que les vaisseaux de Sa Majesté ont conduit à Hallifax pendant le mois de Mai, neuf bâtimens Américains.

1776. Mai Juin & Juillet.

Nouvelle preuve que l'évacuation de Boston n'avoit point été concertée avec la Cour.

De Kinston dans la Jamaïque.

Le 31 Mai est arrivé à la Baye de Montego le *Samuel*, Capitaine Hammond, venant de Cork d'où il étoit parti le 5 Avril. Vingt bâtimens de transport & de provisions pour l'Amérique avoient appareillé de Corke le même jour avec dix mille hommes de troupes parmi lesquels étoient 1000 Allemands. Ils étoient escortés par une frégate & par le *Hound*, Sloop de vingt canons. En cas que quelqu'un de ces vaisseaux fût séparé de la flotte pendant la traversée, le rendez-vous étoit indiqué à Boston (*a*).

Divers autres bâtimens de cette flotte,

(*a*) Ceci prouve que la Cour n'avoit nullement prévû l'évacuation de Boston, quelqu'effort que les Ministres aient fait dans les débats du mois de Mai 1776, pour persuader le contraire. Aussi plusieurs vaisseaux chargés de munitions & de troupes ont-ils été pris en suivant cet ordre.

1776. Mai Juin & Juillet. qui ont rélâché à d'autres Isles, ont fait le même rapport.

Les Américains reçoivent des munitions d'Europe, & font des prises qui s'en trouvent chargées

De Newbury le 30 Mai. Notre frégate, le *Belleisle* est arrivée hier ici d'un port Européen. Elle apporte 90 barrils de poudre à canon, de l'artillerie, & beaucoup de bombes & de grenades pour le service de l'armée provinciale.

Le 28, le Senau le *Ranger*, de 14 canons, commandé par Patrick Dennis, au service du Congrès, a amené ici un vaisseau du port de 280 tonneaux, & un autre de 260, tous deux d'Angleterre & chargés d'habits & de munitions pour les troupes Britanniques. Il y avoit aussi à bord de ces vaisseaux plus de onze mille paires de souliers.

Engagement Anglois trouvé sur un Soldat Ecossois qui étoit à bord d'un de ces bâtimens de transport, & qui prouve que les terres des Américains avoient été promises aux Ecossois.

Du quartier général de Boston le 18 Décembre 1775.

Duncan Macarthur, porteur de la présente s'étant engagé volontairement à servir Sa Majesté dans le Régiment royal Montagnards Emigrans (levé & créé pour le dessein juste & loyal de traverser & de reprimer une

rebellion auſſi extravagante qu'elle eſt injuſte & contraire à la nature) conformément aux ordres & aux inſtructions de Son Excellence le Commandant en chef, & conformément aux intentions gracieuſes de Sa Majeſté, ſignifiées par le Comte de Dartmouth (Secretaire d'Etat pour l'Amérique). » Que les Emigrans de l'Ecoſſe (ainſi que d'autres ſujets fideles) qui voudront s'engager à ſervir dans le ſuſdit corps, devront être accueillis de la maniere la plus favorable; & qu'après la concluſion de la malheureuſe guerre civile actuelle (pendant laquelle ſeulement ils devront ſervir), ils auront droit de poſſeder deux cents acres de terre vagues & vaines (ou confiſquées) pour chaque chef de famille, avec cinquante acres de plus pour chaque perſonne dont leur famille ſera compoſée, dont l'octroi leur ſera expédié ſans aucun frais, & qu'en outre ils ſeront exempts pendant vingt-un ans de tous cens & rentes envers la Couronne «. En conſéquence du conſentement & par approbation de Son Excellence le Commandant en chef, je certifie & je déclare que ledit Duncan Macartur ſera libre à la fin des préſens troubles, (& lorſque la paix, l'ordre & l'obéiſſance aux loix ſeront rétablies ſur le Continent & dans les Iſles Angloiſes de l'Amérique Septentrionale) qu'il obtiendra ſon congé abſolu du ſuſdit régiment & du ſervice militaire de Sa Majeſté,

1776. Mai Juin & Juillet.

1776. Mai Juin & Juillet.

& qu'il recevra en même tems comme une juſte récompenſe de ſa fidélité & de ſon courage, la conceſſion ſus mentionnée de terres en conſéquence des ordres & des inſtructions qu'il a plû à Sa Majeſté de donner à ce ſujet.

Donné ſous ma ſignature & mon ſceau, au jour, tems & au lieu ſus-mentionnés.

A tous ceux qu'il appartient.

Au Major John Small.

Murdoch Maclaine, Capitaine des Emigrans Royaux.

Troubles de la Virginie.

Extrait d'une lettre écrite de *Norfolk harbour*, le 30 Mai.

» Le plan de Richard Henri Lée, de Patrick Henri & d'autres factieux, aura enfin ſon exécution. La *Convention* de cette Colonie, autrefois ſi heureuſe, s'eſt déclarée elle-même indépendante de la Grande-Bretagne. Elle a pris en même tems divers arrêtés pour confiſquer les biens de ceux qu'elle appelle les déſerteurs de la cauſe Américaine, qu'elle a forcée de quitter le pays. On vendra ceux de M. Corbyn, le ſeul particulier riche qu'il y eût dans cette Colonie. — M. Wormeley, l'un des Membres du Conſeil du Roi, a été arrêté pour une lettre par lui écrite au Comte de Dartmouth. Il eſt dans la

la prison des malfaiteurs à Williamsbourg. On le jugera comme traître à la cause Américaine, & ses biens seront confisqués par ordre de la Convention. 1776. Mai Juin. & Juillet.

Prévoyance du Congrès général relativement aux consommations

En Congrès le 30 Mai.

D'autant qu'il a été représenté au Congrès que certaines personnes mal intentionnées & guidées par une basse cupidité, avoient osé mettre le sel à un prix exhorbitant, sous le prétexte de la résolution du Congrès passée le 30 Avril, à l'effet de retirer aux Comités d'inspection le pouvoir de regler le prix des denrées.

Arrêté qu'il soit recommandé aux Comités d'observation & d'inspection dans les Colonies-unies, de regler le prix du sel de maniere à empêcher toute exaction déraisonnable de la part du vendeur, sans toutefois négliger d'avoir égard à la difficulté & aux risques de l'importation, sans préjudice des reglemens déja faits ou qui seront faits à l'avenir par la Législation des Colonies respectives.

Extrait des minutes.

Charles Thomson, Secrétaire

1776. Mai Juin. & Juillet.

Convocation de l'assemblée de la Nouvelle Jersey par le Gouverneur pour le Roi.

Le 30 Mai, William Franklin, Gouverneur de la Nouvelle Jersey, publia au nom du Roi, une convocation de l'assemblée générale de la Province pour le 20 Juin.

Départ du Général Clinton pour son expédition au Sud.

Le Général Clinton n'ayant point reçu le 30 Mai les ordres que lui avoit envoyés d'Halifax le Général Howe pour venir le joindre au Nord, avant de quitter le Cap Fear, il a fait route vers le Sud pour attaquer Charles-Town dans la Caroline Méridionale, conformément aux premiers ordres qui lui avoient été donnés avant de quitter l'Angleterre.

Résolutions prises par la Nouvelle-York relativement à la formation d'un nouveau Gouvernement.

Arrêté pris le 31 Mai par le Congrès de la Colonie de la Nouvelle-York.

D'autant que le présent Gouvernement de cette Colonie a été établi par les Comités & le Congrès, pendant que le Gouvernement précédent sous la Couronne de la Grande-Bretagne subsistoit en pleine vigueur, & qu'il a été établi dans la seule vue de

réſiſter à l'uſurpation du Parlement Britannique, & qu'il devoit ceſſer au moment d'une réconciliation avec la Grande-Bretagne, qu'on regardoit alors comme très prochaine; mais qui eſt enviſagée aujourd'hui comme un événement également éloigné & incertain. 1776. Mai Juin & Juillet.

Et d'autant que ledit ſyſtême de gouvernement par Congrès & Comité eſt ſujet à de grands & de nombreux inconvéniens, puiſque dans bien des occaſions la néceſſité a fait confier aux mêmes perſonnes à la fois les pouvoirs légiſlatifs, judiciaires & excluſifs, particulierement depuis la diſſolution du Gouvernement précédent, opérée par l'abdication du dernier Gouverneur & par l'excluſion donnée à cette Colonie, quant à la protection du Roi de la Grande-Bretagne.

Et d'autant que le Congrès continental a arrêté ce qui ſuit (*a*):

Et d'autant qu'il s'eſt élevé des doutes ſur la queſtion de ſavoir, ſi le Congrès étoit revêtu de pouvoir & d'autorité ſuffiſans pour délibérer & ſtatuer ſur un objet auſſi important que la néceſſité d'ériger & d'établir une nouvelle forme de Gouvernement & de police intérieure, indépendante de toute juriſdiction, domination & inſpection étrangere quelconque.

Et d'autant que de droit, c'eſt unique-

(*a*) Voyez l'arrêté du Congrès du 15 Mai.

ment au peuple de cette Colonie qu'il appartient de prononcer sur ces doutes.

1776. Mai Juin. & Juillet.

A ces causes.

Il a été arrêté qu'il sera recommandé aux Electeurs dans les divers districts de cette Colonie, d'autoriser en s'assemblant & en observant les formalités requises pour l'élection du présent Congrès, ou bien les députés actuels, par un supplément aux pouvoirs dont ce Congrès est revêtu, ou d'autres en place de leurs députés actuels ou l'un d'entr'eux, à prendre en considération la nécessité & la convenance d'établir un nouveau gouvernement conformément à l'arrêté du Congrès continental; & si la majorité des districts, par leurs députés dans le Congrès provincial, opine pour qu'il soit érigé & établi un nouveau gouvernement semblable, d'ériger & d'établir alors ce gouvernement sur le pied qu'ils jugeront le plus convenable pour assûrer les droits, les libertés & le bonheur du bon peuple de cette Colonie, lequel gouvernement devra subsister jusqu'à ce que la paix vienne à se faire avec la Grande-Bretagne & le rende inutile.

Arrêté que lesdites élections dans les divers Comtés devront se faire aux jours & dans les endroits que le Comité de chaque Comté jugera à propos de fixer. Il est recommandé auxdits Comités de fixer les jours pour les élections, assez-tôt pour que

tous les Députés qui seront élus, ayent suffisamment de tems pour se rendre à la ville de New-York le second Lundi du mois de Juillet prochain, qui est le jour où tous lesdits députés devront s'y trouver sans faute. 1776. Mai Juin & Juillet.

Et d'autant que l'objet des arrêtés cidessus est de la plus grande importance pour le bon peuple de cette Colonie.

Arrêté qu'il est recommandé instamment par les présentes aux Comités, Francs-tenanciers & autres Electeurs dans les divers Comtés de cette Colonie, de se presser de mettre ces arrêtés en exécution.

Elections des Représentans au Congrès général pour la Ville & Comté de New-York, relativement à une nouvelle forme de gouvernement.

Conformément à un arrêté du Congrès Provincial du 31 Mai, les particuliers dont les noms sont rapportés ci-après, ont été élus pour cette Ville & Comté, à l'effet de servir l'année prochaine dans le Congrès, & on leur a donné en outre le pouvoir de former un nouveau gouvernement pour cette Colonie. Ils doivent s'assembler ici en Congrès avec les Députés des autres Comtés le second Lundi (le 14) du mois de Juillet.

John Day
James Duane
Philip Livingston.
Francis Lewis.
Isaac Stoutenberg.
William Denning.

	Abraham Brasher.	Thomas Randle.
1776.	Henri Remsen.	Isaac Roosevelt.
Mai	Jo. Van. Corlandt.	John Broome.
Juin	Jonh M. Scots.	Pet. P. Van Zandt
&	James Beckman.	Garret Abel.
Juillet.	Antony Rutgers.	Robert Harpur.
	Evert Bantker.	Abraham P. Lott.

Dan Eunscombe.

Changement dans le gouvernement de la Géorgie.

Vers la fin de Mai, la province de Géorgie suivit l'exemple général. Il y eut des lettres écrites de *Savanah* qui portoient que tout le système de gouvernement étoit changé. Un vaisseau qui en partit pour l'Angleterre avec ces lettres eut beaucoup de peine à obtenir ses expéditions. Il fut déclaré aux habitans qui voulurent profiter de cette occasion pour passer en Angleterre qu'ils seroient reputés bannis de leur patrie, & que leurs biens & effets seroient mis en sequestre, & peut être confisqués. Enfin on avoit imposé une forte amende à tous ceux qui refusoient de prendre les armes, & cette amende devoit se lever tous les mois.

Le Congrès s'occupe des moyens d'employer tous les bras utilement pour le pays.

Le Congrès a fortement recommandé aux

Créanciers de ceſſer leurs pourſuites contre leurs Débiteurs, & de prendre avec eux des arrangemens amiables d'après l'inſpection des affaires de ces débiteurs : la défenſe du pays, ainſi que ſes manufactures & ſon agriculture exigeant que tous les bras ſoient employés. 1776. Mai Juin. & Juillet.

Il prend les meſures néceſſaires pour que l'ennemi ne trouve aucunes ſubſiſtances.

En Congrès le 3 Juin 1776.

Arrêté qu'il ſera ſérieuſement recommandé aux Aſſemblées, Conventions & Comités de ſûreté dans les Colonies-unies, de s'occuper des moyens les plus efficaces d'éloigner les proviſions, les grains & la farine des différentes parties de leurs Colonies reſpectives qui ſont envahies, ou en danger d'être envahies par l'ennemi.

Extrait des minutes.

Charles Thomſon, Secrétaire.

Diſpoſitions du Congrès, relativement au Canada.

N.° I. Extrait d'une lettre écrite par un Marchand de la Nouvelle-York.

» Nous ſommes ici dans les plus vives allarmes, notre ville eſt menacée d'être bientôt détruite ou par les troupes reglées d'An-

gleterre ou même par nos Provinciaux, dont
1776. Mai Juin. & Juillet. les forces augmentent journellement. Quoique les frégates Angloises nous aient pris quelques vaisseaux, les Américains ont fait, de leur côté, des captures pour le triple de la valeur. Quelques Membres du Congrès général qui avoient voté contre la résolution d'envoyer des forces en Canada, & qui vouloient attendre encore quelque tems à déclarer l'indépendance, se sont enfin rangés du côté des autres, & je puis vous assurer qu'il regne entr'eux la plus parfaite unanimité.

N.° II. Huit bataillons des troupes de Pensylvanie sont partis pour le Canada : sept régimens de New-York sont commandés pour la même destination. Le Congrès regarde comme une chose très importante la conservation de ce qu'il possede dans cette Province, il fera enforte d'y occuper les troupes du Roi pendant tout l'Eté, pour les empêcher de tomber sur les autres Colonies.

VIRGINIE.

La Convention de la Virginie a publié le premier Juin une déclaration expositive de ses droits pour l'établissement de son libre gouvernement.

[*Cette déclaration se trouve en entier au Tome V. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique, page* lix.

1776. Juin. & Juillet.

Promotion dans l'armée Américaine.

De Cambridge le 2 Juin.

Le Général Washington a fait les promotions ſuivantes :

Le Major John Mills, de Philadelphie, a été élevé au grade de Quartier-Maître général de l'armée Américaine.

Le ſieur James Dillon, de Philadelphie, à celui d'Aſſiſtant Quartier-Maître général,

Richard Boot, de Connecticut, à celui de Major de Brigade.

Thomas Coles & le Capitaine Georges Self, tous deux Virginiens, à celui d'Aides de Camp.

Traité du Congrès avec les Sauvages.

Au commencement de Juin, un Député des Six Nations étoit à Philadelphie où il négocioit un traité avec le Congrès.

Les Américains trouvent chez eux des munitions de guerre.

Extrait d'une lettre de Boſton du 3 Juin.

On a fait à Andover, depuis ſix ſemaines, environ un millier de livres de poudre par ſemaine. Comme il y a à Stoughton des moulins à poudre qui commenceront à travailler ſous peu de jours, ainſi que dans deux ou trois autres endroits, notre Colo-

nie ſera en état de fournir au Continent, 1776. chaque ſemaine, plus d'une tonne de poudre à canon. Juin & Juillet. L'accroiſſement de notre manufacture de ſalpêtre a été ſi rapide dans notre Colonie, que le 28 Mai dernier on a apporté dans les magaſins du Commiſſaire général, à Watertown, 12,310 livres de ſalpêtre, le Tréſor de la Colonie a payé ce ſalpêtre ſur le pied de 14,360 piaſtres, ce qui revient à 7 schellings la livre.

» Il eſt ſurprenant de voir les Habitans de cette Ville, qui, pendant que les troupes Royales en étoient en poſſeſſion, paroiſſoient les plus fideles ſujets, travailler volontairement aux fortifications que l'on éleve ſur les hauteurs qui défendent notre voiſinage : une telle conduite ne juſtifie-t elle pas ce mot ; *que le petit peuple reſſemble aux bêtes de ſomme, qui portent tout ce que leurs Maîtres chargent ſur leurs épaules* «.

Bon état de défenſe de la Nouvelle-York.

De Boſton le 3 Juin.

M. James Blake, Aide de camp du Général à Newydeken, eſt arrivé ici ce matin avec des dépêches pour le Général Washington.

Le Général Lée termine ainſi une de ſes lettres au Général Washington à Boſton.

» Je ſuis actuellement bien retranché devant la Nouvelle-York, avec 18,000 hommes de bonnes troupes ; à 5 milles d'ici il y a

une forte batterie où ſont 900 Sauvages & 1,600 Provinciaux. Ce ſera pour moi une retraite en cas de néceſſité. Les Sauvages ſont repandus dans le pays, où ils forment diverſes embuſcades. Si je prenois le parti de me retirer, & que les Royaliſtes voulûſſent me pourſuivre, il en reſteroit bien peu pour rapporter des nouvelles de leur expédition. 1776. Juin. & Juillet.

De Frederik'stown, le 3 Juin.

Il eſt arrivé ici hier quatre guerriers Sauvages, accompagnés de leurs fils. Leur viſage étoit peint de couleur de ſang. Ils nous ont rapporté que pluſieurs Tribus de l'intétieur du Continent alloient arriver pour ſecourir leurs freres.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Réponſe du Congrès Provincial à M. Lewis Thibou.

En Congrès Provincial, à New-York le 4 Juin 1776

Nous regardons les Artiſans en union comme une aſſociation volontaire d'un certain nombre d'habitans de cette Ville, fortement attachés à la cauſe de la liberté. Nous préſumons cependant que ni cette Aſſociation, ni ſon Comité, ne prétendent à aucune autorité quelconque dans les affaires publiques

1776. Juin. & Juillet.

dont il eſt queſtion actuellement; mais qu'au contraire ils ſont prêts à ſe ſoumettre à l'autorité conſtitutionelle qui a été conſiée par une élection libre aux divers Congrès & Comités. Le Congrès Provincial ſera en tout tems diſpoſé à écouter toutes les Requêtes de l'Aſſemblée, ou de telle autre que ce puiſſe être. Nous eſtimons que le ſeul Congrès Continental connoît aſſez parfaitement toute l'étendue de nos affaires pour pouvoir décider ſur les moyens qui tendent le plus directement au bien général. Ainſi nous ne pouvons point prendre ſur nous de donner des inſtructions aux Députés de cette Colonie ſur l'affaire importante qui fait l'objet de votre adreſſe, juſqu'à ce que nous ſachions qu'elle a été miſe ſous les yeux du Congrès Continental, & juſqu'à ce que ce Congrès ait requis l'avis de notre Colonie.

Par ordre.

Nathaniel Woodhull, Préſident.

GEORGIE.

N.° I. *La Géorgie ſe déclare pour le Congrès.*

De Savanah le 8 Juin.

Notre Congrès Provincial s'eſt aſſemblé ici le 5 de ce mois, & Son Excellence M. Archibald Bullok, Préſident & Commandant en chef, a prononcé à cette occaſion le diſcours ſuivant :

M. l'Orateur & Meſſieurs du Congrès. 1776 Juin. & Juillet.

D'après la ſituation de la Province, lors de votre derniere aſſemblée, il a été néceſſaire d'adopter divers reglemens paſſagers pour le maintien de la paix & de la ſûreté publique. Le choix que vous avez fait de moi pour exécuter vos arrêtés dans une circonſtance auſſi critique & auſſi importante pour le bien-être de cette province, demanderoit la plus grande prudence & les talens les plus diſtingués.

Dans un tems où nos droits & nos privileges ſont envahis, où les principes fondamentaux de la Conſtitution ſont renverſés, où des hommes qui devroient nous protéger & nous défendre ſont devenus nos délateurs & nos meurtriers; tout citoyen honnête doit ſe préſenter avec courage pour arrêter le torrent impétueux de la corruption & du deſpotiſme.

Les preuves que vous m'avez données en diverſes occaſions de votre attachement pour ma perſonne, & un deſir ardent de faire le bonheur de mon pays, m'ont engagé à accepter cette Charge importante. Je n'aurai que vos intérêts en vue dans toute ma conduite; & au moyen de votre concours & de votre aſſiſtance dans les difficultés, j'oſe me flatter de réuſſir.

Quelques ames venales & mal intentionnées pourront s'efforcer de perſuader aux peuples

1776. Juin & Juillet.

de se soumettre aux ordres du despotisme ; mais certainement tout homme libre voudra considerer la nature & examiner les desseins & la marche du gouvernement sous lequel il peut être destiné à vivre. Les Habitans de cette Province, en s'opposant aux projets d'un Ministere cruel & corrompu ont triomphé de ce qui paroissoit être des difficultés insurmontables. Et malgré l'artifice & l'adresse qui ont été pendant long-tems mis en œuvre pour détourner leur attention de la cause publique, ils ont enfin réussi par des degrés imperceptibles, & fait connoître la résolution qu'ils ont prise d'assûrer leurs libertés & priviléges, & de les maintenir à tout événement, concurremment avec les autres Colonies associées. De mon côté, je déclare hautement que dès l'origine de ces malheureuses contestations, j'ai approuvé de tout mon cœur la conduite des Américains. Mon approbation n'étoit point l'ouvrage du préjugé ou de la partialité, elle provenoit d'une ferme persuasion qu'ils avoient agi conformément aux principes constitutionels & aux obligations d'une conscience pure & désintéressée.

Nous devons tous reconnoître l'étendue de nos obligations envers nos ancêtres, pour les inestimables privileges dont nous jouissons. C'est notre devoir indispensable de les transmettre à nos descendans dans leur intégrité : toute négligence dans une affaire

de cette importance imprimeroit sur l'époque actuelle une tache d'infamie inéfaçable. Animé de ce principe, je me croirai récompensé si je suis assez heureux pour rendre quelque service à la cause de la liberté & de la postérité. 1776. Juin & Juillet.

Monsieur l'Orateur & Messieurs du Congrès.

Comme je sais que des matieres de la plus grande importance pour la Colonie occupperont votre attention dans cette assemblée, je prendrai le moins qu'il me sera possible sur le tems que vous devez aux affaires publiques. Quelques reglemens ultérieurs relativement aux Cours de Justice, à l'état des bataillons du Continent & à la meilleure administration de notre Milice, seront nécessairement le sujet de vos délibérations.

Vous êtes convaincus, sans doute, des difficultés sans nombre qui vous seront suscitées de la part de tous les traîtres qui vivent parmi nous à l'ombre d'une fausse neutralité. Les raisons qu'ils alleguent, pour justifier leur conduite, paroissent trop foibles pour mériter une réfutation: ce n'est point le tems de parler de modération. Dans la circonstance présente elle cesse d'être une vertu. C'est au Ciel que nous en avons appellé, appel qui doit faire la plus profonde impression dans les ames: c'est pour la soutenir que des milliers d'Américains exposent journellement leur vie. Nos freres du Nord

1776 Juin & Juillet.

nous montrent leurs bleſſures & ſollicitent nos efforts les plus vigoureux: Dieu nous préſerve qu'une ſi noble querelle ſe termine d'une maniere honteuſe pour nous. J'eſpere donc que vous ne vous laiſſerez gagner par aucunes ſuggeſtions de ces ennemis de la liberté de l'Amérique, & que vous ne ſerez retenus par aucune cenſure qu'ils pourront faire du zele & de l'ardeur que montrera dans la cauſe commune cette Colonie naiſſante. Vous devez ſentir la néceſſité de faire de nouvelles loix relativement à ces diſſidens, & quoiqu'il puiſſe ſe faire que quelques-uns d'entr'eux paroiſſent actuellement diſpoſés à ſigner l'aſſociation, cependant il eſt de notre intérêt de tenir toujours les yeux ouverts ſur leurs motifs & ſur leur conduite, dans la crainte que la choſe publique ne ſoit expoſée à quelque danger par leur perfidie & par leur prétendue amitié.

Par les arrêtés du Congrès général, il eſt permis aux Habitans des Colonies-unies de commercer dans toutes les parties du monde connu, excepté dans les domaines du Roi de la Grande-Bretagne. En conſéquence il ſera néceſſaire de choiſir quelque maniere de procéder pour l'expédition des bâtimens & autres objets qui y ſont relatifs, & peut-être jugerez vous qu'il eſt en outre convenable de nommer les Officiers pour terminer cette affaire, afin que les Armateurs éprouvent le moins d'obſtacles qu'il ſera poſſible

sible. Je vous recommanderai en même tems de prendre en considération le prix exhorbitant des marchandises & des choses de premiere nécessité dans la ville de Savanah & dans toutes les autres parties de la Province. Cet objet demande certainement quelques reglemens qui ne peuvent être faits trop tôt, attendu que le pauvre doit avoir considérablement à souffrir d'extorsions aussi allarmantes & aussi inouies. 1776. Juin & Juillet.

Relativement aux affaires avec les Sauvages, je croyois avoir le plaisir de vous assurer d'après l'état des opérations des Commissaires que ces peuples étoient à tous égards nos amis, qu'ils avoient à cœur nos intérêts, & qu'on avoit les plus fortes raisons d'attendre la continuation de ces dispositions amicales ; mais j'ai reçu quelques avis moins favorables. Comme cet objet est de la plus grande importance pour la paix & la prospérité de la Colonie, ne seroit il pas nécessaire de prendre quelques arrêtés pour prevenir toute mésintelligence future entre ces Sauvages & les Planteurs qui habitent les derrieres de la Colonie? je crois pouvoir ajouter que dans la circonstance actuelle on doit sur-tout s'occuper du soin de mettre cette Province dans le meilleur état de défense.

Le Congrès du Continent a toujours cherché à promouvoir l'accroissement & la perfection des connoissances utiles, & regardant

1776. Juin & Juillet.

avec la satisfaction la plus vive les progrès des Sciences & des Arts en Amérique, il a jugé à propos de recommander l'encouragement des manufactures de salpêtre, de souffre & de poudre à canon. Le procédé en est très-facile. Je serois fort aise de voir quelques-uns des Habitans de cette Province s'exercer à la fabrique de ces articles utiles & nécessaires. S'ils considerent que c'est l'intérêt du bien public, ils n'auront pas besoin d'autre aiguillon.

Monsieur l'Orateur & Messieurs du Congrès.

Ne perdez pas de vue, dans toutes vos délibérations, que vous êtes chargés des devoirs les plus pénibles & les plus importans. Les générations à naître seront redevables de leur liberté & de leur bonheur à vos résolutions; & la maniere dont vous aurez répondu à la confiance de vos Constituans, assurera à jamais à votre mémoire les hommages ou les malédictions de ces Etres dont la destinée est dans votre main. Des considérations de cette nature vous engageront à dépouiller toute espéce de prévention & d'animosité particuliere, & à travailler de toutes vos forces à maintenir l'unanimité, la fermeté & l'impartialité dans toutes vos opérations.

N.° II. *A Son Excellence M. Archibald Bullock, Préſident & Commandant en chef de la Province de Géorgie.* 1776. Juin. & Juillet.

Adreſſe du Congrès Provincial,

Sous le bon plaiſir de Votre Excellence.

Nous les Repréſentans de la Province de Géorgie, aſſemblés en Congrès, demandons la permiſſion de remercier votre Excellence du diſcours qu'elle a prononcé hier.

Animés des principes de citoyens honnêtes & remplis des ſentimens qui conviennent à la cauſe glorieuſe dans laquelle nous ſommes engagés, nous voyons avec plaiſir l'élevation de ceux de nos concitoyens qui par leur zele & leurs efforts infatiguables, ont mérité la bienveillance & la prédilection de leur pays, & nous ſommes fermement perſuadés que tant que les places qui donnent les pouvoirs exécutifs du Gouvernement, continueront d'être occupées par de tels perſonnages, il n'y aura jamais de murmure ou de mécontentement parmi les Habitans de cette Province.

Intimement convaincus que la qualité d'hommes libres dans la Conſtitution Britannique pour laquelle nos ancêtres ont combattu & verſé leur ſang, implique le droit d'examiner avec liberté & de cenſurer ou d'approuver chaque acte du Gouvernement, Nous avons exercé le droit de juger les dernieres

1776. Juin & Juillet.

mesures suivies contre ces Colonies, & plus nous délibérons sur cette motion, plus nous nous affermissons dans l'opinion que ces mesures ont un objet dangereux & criminel, & que comme elles sont fondées sur l'iniquité, elles finiront, si on s'y soumet, par la ruine & la destruction de nous & de notre postérité.

Tels sont les motifs & les considérations qui nous ont fait accéder à la présente opposition, dans laquelle nous sommes déterminés à persévérer religieusement, jusqu'à ce que la loi & la justice élevent leurs têtes au-dessus de la tyrannie & de l'oppolition, & Votre Excellence peut être persuadée que toute mesure sage & nécessaire, tendant à ce grand objet, aura notre concours & notre appui.

Tant que nous persevererons daus les sentimens qui nous ont portés à secouer le joug de l'autorité usurpée de la Grande-Bretagne, nous esperons que personne ne se formera de nous une idée assez deshonorante pour supposer que nous puissions être gagnés par aucuns autres motifs que ceux qui dans tous les tems doivent être la regle des honnêtes gens & des citoyens libres; en conséquence Votre Excellence doit être bien convaincue que dans toutes nos délibérations & dans toute notre conduite, soit qu'il s'agisse de nos amis ou de nos ennemis, nous procéderons toujours avec fermeté, justice & impartia-

lité, autant que cela ſera compatible avec la grande cauſe dans laquelle nous ſommes engagés. 1776. Juin & Juillet.

C'eſt avec un vrai déplaiſir que nous avons appris par votre diſcours que les dernieres nouvelles touchant les Sauvages ſont moins favorables que les précédentes. Mais en même tems que nous déſirons mettre en œuvre tous les moyens qui ſeront en notre pouvoir pour prévenir une auſſi grande calamité que celle d'une guerre avec ces peuples barbares; nous ſommes cependant réſolus à ne ſouffrir aucune attaque de leur part, & ſi nos cruels ennemis les amenoient au point de nous faire la guerre, nous eſperons que Dieu, qui s'eſt déja déclaré notre protecteur, nous fera triompher de nos perſécuteurs.

Permettez-nous de féliciter Votre Excellence & la Province, ſur divers autres nominations qui ſe ſont faites pendant la Conſtitution paſſagere dont nous ſortons. Ce doit être pour vous, Monſieur, une reflexion agréable, que votre ſervice dans les affaires importantes de l'Etat vous aſſocie des hommes ſi connus par leurs talens, leur intégrité & leur zele.

Nous prendrons dans la plus ſérieuſe conſidération les différentes affaires qui nous ſeront recommandées par Votre Excellence, & nous les traiterons avec toute la célérité,

1776. Juin & Juillet. la prudence & la fermeté que requiert la nature des choſes.

A Savanah le 7 Juin 1776.

Son Excellence répondit à ce diſcours dans les termes ſuivans.

Monſieur l'Orateur & Meſſieurs du Congrès.

Recevez tous les remerciemens que je vous dois de cette adreſſe, je me flate que vous êtes convaincus que je ne puis avoir d'intérêt ſéparé des vôtres, & qu'en conſéquence vous ne devez avoir aucune inquiétude ſur les moyens à employer ou ſur les ſources où il faudra les chercher, pour procurer à ma patrie les avantages ineſtimables de la proſpérité publique.

Je me ſuis toujours fait la plus haute idée du zele des vrais amis de notre glorieuſe cauſe, bien convaincu qu'ils ne ſont dirigés par aucun autre motif que par ceux qui conviennent à des hommes & à des citoyens libres.

Arrêtés pris à Savanah, dans la Georgie.

Dans le Conſeil de ſureté.

Les habitants de Savannah en Georgie, déterminés à réduire leurs vaiſſeaux & la capitale en cendres, plutôt que de les laiſſer tomber entre les mains de leurs perſé-

cuteurs, ont pris les réſolutions ſuivantes :

1776. Juin & Juillet.

« Dans le Conſeil de ſûreté, pour le bien de cette Province & celui des Colonies-unies on a décidé unaniment :

1°. Que l'on appréciera la valeur des maiſons dans cette Ville & ſes environs ainſi que des vaiſſeaux à préſent dans ce port, les biens des veuves & orphelins, & tout ce qui appartient à ceux-là ſeulement qui ſe ſont attachés ou s'attacheront par la ſuite aux intérêts de ces Colonies, & qui ont aſſiſté ou aſſiſteront à la défenſe de nos droits & libertés.

2°. Que quiconque quittera la Ville de Savannah, ou les villages & autres endroits qui ſont de ce reſſort pendant la guerre actuelle, ſera traité comme déſerteur de la bonne cauſe & renonçant à tout titre & toute poſſeſſion dans cette Colonie, ſans avoir à eſperer le moindre ſecours ou dédommagement pour ce qu'il aura pu ſouffrir ou perdre avant cette défection.

3°. Que toute perſonne ayant à cœur le bien général de l'Amérique, s'obligera à défendre cette Ville (Savannah) envers & contre tous, tant que la place ſera tenable.

4.° Que plutôt que de ſe rendre aux ennemis dans le cas où la réſiſtance deviendroit impraticable, la Ville ſera réduite en cendres, ainſi que les vaiſſeaux qui pourront être alors dans le port.

5.° Que communication des présentes sera
1776. donnée à l'Officier commandant nos troupes,
Juin & afin que lesdites résolutions ayent leur plein
Juillet. & entier effet.

Ladite copie confrontée à l'original sur les minutes.

Signé Edward Langworth, Secrétaire.

N.° III. *De Cambridge le 4 Juin.*

Le Général Washington a reçu la nouvelle qu'à l'arrivée des troupes venues de la Géorgie à Saint Augustin, dans la Floride, on avoit sû que la plus grande partie des Habitans de Savanah avoient déclaré la résolution où ils étoient d'adherer au Congrès, & de concourir autant qu'ils pourront à l'éxécution de son plan.

Départ du Général Washington pour la Nouvelle York.

Le Général Washington, ayant laissé une forte garnison à Boston, s'est mis en marche avec vingt mille hommes pour la Nouvelle York; la Province de la Nouvelle Angleterre avoit réitéré au Congrès général ses instances sur la nécessité de rompre avec la Grande-Bretagne, en ajoutant que si le Congrès se décidoit pour l'indépendance, la Province le soutiendroit aux dépens de ce qu'elle avoit de plus cher.

Le Général étoit encore à Cambridge le 4 Juin. 1776.

Il a reçu des félicitations à New-York le 8 & le 9 : c'eſt une preuve qu'il y étoit le 7, & qu'il ſera parti de Boſton le 5 Mai avant l'armée. Juin & Juillet.

Navigation du grand convoi, parti d'Angleterre le 7 Mai pour la Nouvelle-York.

Le Chef d'eſcadre Hotham, parti le 7 Mai d'Angleterre ſur le vaiſſeau du Roi le *Preſton*, ayant ſous ſon eſcorte le grand convoi avec la premiere diviſion des troupes de Heſſe, la brigade des Gardes Angloiſes, &c. le tout deſtiné à ſe réunir au Général Howe, étoit arrivé le 5 Juin au quarante-quatrieme degré cinquante-ſept minutes de latitude Septentrionale, & au trentieme degré douze minutes de longitude Occidentale du Lézard avec tout le convoi, hormis un brigantin, qui en fut ſéparé par le gros tems le 26 Mai : toutes les troupes étoient pleines de ſanté & d'ardeur.

N. B. On verra par la ſuite que tout ce convoi alloit droit à Boſton, dont les Miniſtres ignoroient l'évacuation.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Chambre du Comité, à New-York le 7 Juin 1776.

D'autant qu'au Congrès Provincial il s'eſt

1776. Juin & Juillet.

élevé des doutes pour savoir : » si les Membres actuels sont revêtus de pouvoirs suffisans pour délibérer & prendre une résolution sur l'objet important & indispensable de dresser & de constituer une nouvelle forme de gouvernement & de police intérieure, à l'exclusion de toute juridiction, domination & inspection étrangere quelconque, conformément à un dernier arrêté de l'honorable Congrès Continental.

Et d'autant que le Congrès Provincial, par son arrêté du 31 Mai dernier, a recommandé aux Electeurs des divers Comtés de cette Colonie, de procéder par élection en la maniere & forme prescrite pour l'élection du présent Congrès, à autoriser leurs Délégués actuels, en ajoutant aux pouvoirs dont ils sont déja revêtus, ou d'autres Délégués en leur lieu ou tel d'entr'eux, à prendre en considération, avec le pouvoir le plus ample, la nécessité & la convenance d'instituer un nouveau gouvernement, tel qu'il a été décrit & recommandé par l'arrêté du Congrès Continental, & au cas où la pluralité des Comtés, opinant par leurs Députés au Congrès Provincial (de la Nouvelle York) seroient d'avis qu'un tel nouveau gouvernement doit être institué & établi, à instituer & à établir ce gouvernement de la maniere qui leur paroîtra la plus propre pour assurer les droits, la liberté & le bonheur du bon peuple de cette Colonie, ce qui subsistera ainsi

jusqu'à la future paix avec la Grande-Bretagne. 1776. Juin & Juillet.

Le Comité général de ces Ville & Comté de New-York, conformément à la recommandation susdite, requiert instament & prie tous les Francs-tenanciers & hommes libres, comme aussi tous les autres Habitans desdites Ville & Comté, possesseurs de biens & de propriétés en leur nom jusqu'à la somme de quarante livres, de se trouver à l'assemblée de ladite Ville le Lundi 17 du présent mois de Juin à dix heures du matin, pour y donner les pouvoirs susdits à leurs Membres actuels du Congrès Provincial, ou pour élire par scrutin d'autres Membres à leur place ou à la place de quelqu'un d'eux avec pareils pouvoirs, pour continuer de représenter lesdites Ville & Comté au Congrès, jusqu'au second Mardi du mois de Mai 1777, ou jusqu'à ce qu'une réconciliation avec la Grande Bretagne ou l'établissement d'une nouvelle forme de gouvernement rende inutiles ces pouvoirs. Le Président ou le Vice-Président assistera à ladite élection avec six Membres & le Secrétaire. On ne doute point que tout véritable ami de cette Colonie, ayant droit de voter dans ladite assemblée, ne s'empresse de s'y rendre pour déclarer par son suffrage qu'il adhere à l'opinion du Congrès & du Comité, & qu'il approuve l'arrêté suivant, d'autant que la démarche dont il est question ci-dessus est de la plus haute importance pour le

1776 Juin & Juillet.

bon peuple de cette Colonie & pour les libertés de l'Amérique en général.

Extrait des minutes publié par ordre du Comité.

Joseph Winter, Secrétaire.

Précautions prises par le Gouverneur de la Jamaïque pour la subsistance des Habitans de cette Isle.

A Kingston dans la Jamaïque, le 7 Juin 1776.

Son Excellence Basiyle Keith, Gouverneur de la Jamaïque, vient de rendre une ordonnance pour empêcher l'exportation des farines & d'autres provisions de cette Isle pendant deux mois, à compter du 7 Juin, à l'exception des provisions nécessaires pour le voyage de tout vaisseau, bâtiment ou bateau.

Remerciemens du Congrès Provincial de New-York au Général Washington.

Délibérations du Congrès Provincial à la Nouvelle York, le 8 Juin 1776.

Arrêté que le Congrès fera ses remerciemens à Son Excellence le Général Washington, pour les services importans qu'il a rendus à cette Colonie, relativement à son intérêt & à son autorité civile, & que le Congrès assurera le Général qu'en tout tems

il ſera toujours prêt à lui procurer les ſecours qui dépendront du Congrès, pour le mettre en état d'exécuter les entrepriſes importantes qu'on lui a confiées. 1776. Juin & Juillet.

Arrêté que le Préſident rendra viſite au Général Washington & lui communiquera ladite réſolution.

Le 9 Juin, Le Préſident informa le Congrès qu'en conſéquence de l'arrêté de la veille, il avoit été rendre viſite au Général, & qu'il lui avoit communiqué ladite réſolution: que Son Excellence lui avoit fait la réponſe ſuivante, avec priere de la communiquer au Congrès.

MESSIEURS.

» Je vous ſuis extrêmement obligé du cas que voulez bien faire de mes ſervices, & des aſſurances que vous me donnez de me fournir toute l'aſſiſtance poſſible pour exécuter les commiſſions importantes dont je ſuis chargé. Vous pouvez être certain que je mettrai toute mon attention à contribuer au bonheur de la Colonie, & que je chercherai continuellement à faire valoir toute ſon autorité civile, tant que je ſerai honoré du commandement qui m'eſt confié «.

Certifié. Robert Benſon, Secrétaire.

1776. Juin & Juillet.

Suite de la guerre du Canada dans le mois de Juin.

N.° I. Extrait des lettres du Capitaine Douglas à l'Amirauté, sur ce qui s'est passé après la levée du siege de Quebec.

Du Bureau de l'Amirauté, 30 *Juillet* 1776.

Par des lettres de M. Douglas, Capitaine commandant le vaisseau de Sa Majesté l'Isis, écrites de Quebec, en date des 26 & 27 du mois de Juin il paroît qu'immédiatement après la levée du siége de Quebec dont il a rendu compte dans ses lettres du 8 & du 15 Mai, on prit toutes les mesures convenables pour faciliter les opérations ultérieures que l'on méditoit contre les Rebelles. On fit descendre la riviere à tous les pilotes que l'ont put rassembler, avec ordre de faire remonter tous les bâtimens de transport que l'on attendoit tous les jours d'Angleterre & d'Irlande, sous les ordres du Général Burgoyne; & afin qu'à leur arrivée on ne perdît point de tems le Capitaine Douglas avoit placé un nombre suffisant de pilotes sur la partie superieure de la riviere, & distribué aux endroits convenables des frégates & autres bâtimens armés pour les appuyer & leur servir d'escorte. De même, prévoyant que des vents contraires pourroient empêcher les bâtimens de transport de remonter la riviere, il avoit placé aux endroits convenables des

vaisseaux chargés de vivres pour le rafraîchissement des troupes, dans le cas où elles seroient obligées de quitter leurs vaisseaux & de prendre la route de terre. En conséquence de ces dispositions, tous les bâtiments qui portoient des troupes à bord, & qui avoient des pilotes, remonterent la riviere sans s'arrêter à Quebec, & arriverent à tems à Trois Rivieres pour y défaire les Rebelles. Ensuite ils les chasserent de Saint Jean, & de tous leurs postes au-dessus du lac Champlain. 1776. Juin & Juillet.

Le Capitaine Douglas dit dans la même lettre que la conduite prudente & la vigoureuse activité de M. Harvey, Capitaine du vaisseau le Martin, est au-dessus de tout eloge; que le zéle, la vigueur & l'esprit unanime de tous les serviteurs de Sa Majesté, sur l'un & l'autre élément, l'ont emporté dans cette occasion sur tout ce qu'il peut rappeller à sa mémoire. Il ajoute qu'il étoit actuellement occupé à concerter avec le Général Carleton les moyens les plus propres d'employer des vaisseaux armés sur les lac Champlain & Ontario, la grande difficulté étant de les y faire entrer, ainsi que d'autres vaisseaux marchands, dont l'usage seroit d'accélérer le passage de l'armée. Il dit que M. Harvey, Capitaine du vaisseau le Martin, retournoit à Sorel pour y examiner les moyens dont on pourroit se servir pour faire traverser les courants de Chamblé, & faire entrer dans le lac Champlain, comme font

1776. Juin & Juillet.

les Ruſſes & les Hollandois, à l'aide des machines appellées *chameaux*, les ſix vaiſſeaux armés dont l'un étoit déjà arrivé d'Angleterre, & les cinq autres étoient attendus à chaque inſtant.

N.° II. *Relation de l'affaire aux Trois Rivieres, le 8 Juin, & de ſes ſuites, par le Général Carlton.*

Whitehall, 27 Juillet, 1776.

Le Capitaine le Maître eſt arrivé en qualité d'exprès de Montréal, & a remis aujourd'hui la lettre ſuivante au Lord George Germaine, de la part du Général Guy Carleton

MILORD.

« Je vous ai informé dans une lettre précédente que les troupes avoient reçu ordre de s'aſſembler à Trois Rivieres : elles ſe mirent en marche, & firent une extrême diligence, en s'éloignant de Quebec, ou par terre ou par eau, ſelon que la nature des circonſtances avoit rendu, l'un ou l'autre plus convenable. Le 8 de ce mois, les Rébelles hazarderent un coup hardi ; ils partirent de Sorel à bord de 50 bateaux, au nombre de plus de 2,000 hommes, & prirent terre avant le jour à la pointe du Lai, delà ils marcherent pour attaquer nos troupes à Trois Rivieres, bravant le vaiſ-

ſeau

seau le Martin, quelqu'autres bâtiments armés, & des bateaux de transports qui étoient couverts de troupes, & mouilloient à l'ancre trois milles au-dessus de la ville hors de la portée du canon ennemi. Ils essayerent de forcer le 62 régiment, mais soit qu'ils ayent trouvé que le Brigadier Genéral Fraser qui commandoit à Trois Rivieres étoit trop fort, & trop bien posté, soit qu'ils ayent pris l'allarme lorsqu'ils ont vu que le Brigadier Général Nesbit, les prénoit par derriere à la tête des troupes qui étoient sur les bateaux de transport, le fait est qu'ils renoncerent tout-à-coup à toute espece d'attaque, & qu'ils ne songerent qu'à se retirer à la hâte en remontant la riviere à travers les bois. Les Brigadiers Nesbit & Fraser remonterent aussi la riviere mais sans s'éloigner de ses rives, espérant d'arriver à tems à l'endroit où ils avoient laissé leurs bateaux, & de couper leur retraite; le premier se porta sur Machiche, le second gagna la pointe du Lai: le vaisseau le Martin, & les autres bâtimens armés avancerent jusqu'à la riviere du Loup, & prirent deux bateaux, mais les autres avoient gagné trop d'avance ainsi que les troupes qu'ils portoient. 1776. Juin. & Juillet.

Je ne sais pas combien les Rébelles ont eu de tués & de blessés, 200 se sont rendus ou ont été faits prisonniers; parmi ceux-ci

1776. Juin. & Juillet.

s'eſt trouvé leur chef, M. Thompſon; qu'ils appellent, je crois, Major-Général : un M. Irwin qui commandoit en ſecond dans cette expédition, & quelques autres. Du côté des troupes du Roi, le nombre des tués & des bléſſés ne montoit qu'à 12 ou 13 ſoldats. Le lendemain les troupes reçurent ordre de retourner à leur premier poſte; celles qui avoient des bateaux de tranſport ſe rembarquerent : on commanda au Brigadier Général Fraſer de marcher le long du rivage du coté du Nord, avec les troupes dont les bateaux n'avoient point pu remonter, & l'on prit des meſures pour faire également marcher un corps de troupes le long du rivage oppoſé dans le cas où le vent auroit continué d'être contraire, car il paroiſſoit de la plus grande importance, dans le cours de cette malheureuſe guerre, de déloger le plutôt poſſible les Rébelles de la partie ſupérieure de la Province. En conſéquence, le vent étant devenu favorable, la flotte mit à la voile, & arriva près de la riviere Sorel le 14 Juin au ſoir : les Rébelles s'étoient retirés quelques heures auparavant.

Les grenadiers & l'infanterie légere des troupes qui compoſent cette diviſion prirent terre à l'inſtant, appuyés par le Brigadier Neſbit & une partie de ſa brigade; le lendemain matin on envoya à terre

quelques troupes de plus : on donna le commandement de cette colonne au Lieutenant Général Burgoyne, qui reçut pour instruction de poursuivre les Rébelles en remontant la riviere Sorel jusqu'à Saint Jean, mais sans rien hazarder, si ce n'est quand la colonne qui devoit marcher à sa droite seroit en état de l'appuyer. Si-tôt que l'on eut pu donner les ordres convenables pour la disposition & destination des bateaux de transport, le reste fit voile pour Longueil, à quatres lieues de Chamblé, (Chamblé est à 15 lieues de Sorel, sur la riviere de ce nom) & si le vent ne lui eût pas manqué, cette colonne de la flotte eût pu arriver la même nuit à Longueil, à-peu-près en même tems que M. Arnold, & le reste des Rébelles qui se retiroient de Montréal. 1776. Juin & Juillet.

Le lendemain les troupes prirent terre, & marcherent par la prairie vers Saint Jean : l'avant-garde étoit appuyée par ce qui restoit de troupes Angloises d'après les dispositions cy-dessus énoncées, elle étoit commandée par le Major Général Phillips ; cette division étoit suivie de deux régiments de troupes de Brunswick, & celui de Hanau, commandés par le Major Général Riedesel.

L'avant-garde arriva le 19 Juin au matin auprès de Saint Jean, où elle apprit

que la tête de la colonne commandée par
1776. le Lieutenant Général Burgoyne s'étoit
Juin. emparée des redoutes la nuit précédente ;
& il trouva tous les édifices en flammes. Tous
Juillet. les vaiſſeaux marchands & les grands bateaux auxquels les Rébelles n'avoient pu faire remonter le courant de Chamblé, ainſi que les vivres, avoient été de même conſumés par le feu. J'entens dire qu'ils ont laiſſé 22 pièces de canon cachées dans le bois, l'on découvre auſſi beaucoup d'autres marques de précipitation & d'effroi, & je crois qu'en cette occaſion ils en avoient aſſez de ſujet.

Toutes les troupes de Sa Majeſté, nationales & étrangeres, ont marqué beaucoup de zéle & d'activité dans la pourſuite des Rebelles, ſi l'ennemi eût un peu differé ſa retraite, je ne doute pas qu'elles n'euſſent donné toutes les preuves poſſibles de fidélité & de valeur ; le corps d'artillerie a fait également preuve d'une grande activité dans cette occaſion ; chaque colonne en avoit une brigade. — Le corps du Brigadier Fraſer traverſa la riviere du côté du Midi ; un grand nombre de Canadiens ſe joignit à l'une & à l'autre colonne, & beaucoup d'Indiens ſe réunirent à la colonne droite.

Le Capitaine le Maître aura l'honneur de vous préſenter ces dépêches, c'eſt un Officier intelligent, & très en état de vous

rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé d'ailleurs dans cette province : je prends la liberté de vous le recommander comme étant un Officier de mérite. 1776. Juin & Juillet.

Je ſuis, &c

GUI CARLETON.

N.° III. *Relation de la même affaire par un Officier de l'artillerie Angloiſe, & ſon journal juſqu'au 22 Juin.*

Lettre autentique de — datée Saint Charles près de Saint Jean, en Canada, le 22 Juin 1776.

Notre traverſée d'Angleterre a été aſſez longue, mais nous avons eu un très-beau tems. Lorſque les bâtimens de tranſport Anglois & Irlandois ſe ſont réunis, ils formoient plus de 80 voiles; j'en fus ſéparé dans un tems de brume, avant de reconnoître Terreneuve; en conſéquence j'ordonnai au Contre-Maître de forcer de voiles le plus qu'il pourroit & d'aller en droiture à Quebec, de ſorte que nous fûmes les premiers qui euſſent paſſé Quebec. Je dis paſſer parce que notre vaiſſeau ne s'y arrêta pas, attendu que je fus informé que le Général Carleton étoit à la pourſuite des Rebelles. A environ 50 milles au-deſſus de Quebec nous rencontrâmes ce Général remontant la riviere. Il envoya à mon bord & m'ordonna d'al-

1776. Juin & Juillet.

ler aux Trois Rivieres, où nous jettâmes l'ancre le 3 de Juin. Les troupes embarquées ſur différens vaiſſeaux qui ne pouvoient pas remonter la riviere, eurent ordre de débarquer & d'aller en avant par terre; comme les vaiſſeaux ſur leſquels étoient les régimens ſe trouvoient ſéparés, quelques-uns d'eux étant de 60 lieues en arriere des autres, il n'arriva enſemble aux Trois Rivieres que deux ou trois compagnies de chaque corps. Nous avons toujours été en augmentant & nous nous ſommes vus vers le 8 Juin au nombre de deux mille hommes.

Le Colonel Fraſer ſe trouvant le plus ancien Officier, & quelques uns des bâtimens de tranſport que les troupes avoient quittés pour deſcendre à terre étant arrivés aux Trois Rivieres, il leur ordonna le 5 (Juin) de s'embarquer pour faire place aux autres: ce qui ſe fit le lendemain. Le 8, ſur les trois heures du matin, je fus fort ſurpris de m'entendre héler par le Colonel Fraſer, qui me demandoit en grace d'envoyer à terre toute l'artillerie que je pourrois, m'aſſurant que les Rebelles étoient à un quart de lieue de la Ville au nombre de deux ou trois mille. J'eus peine à le croire, cependant comme j'avois deux pieces de ſix montées ſur le tillac, avec la charge de 80 coups tant à boulet qu'à mittraille, je les fis paſſer à terre en moins de 20 minutes. J'envoyai le Lieutenant Cox avec une

piece de canon pour ſe poſter ſur la grande route qui conduit à la Ville du côté du Nord, & je me poſtai avec l'autre piece ſur la grande route à l'Oueſt. Comme le Capitaine Walker n'étoit arrivé que la veille, & qu'il ne pouvoit pas être ſitôt prêt, je lui envoyai demander ce qu'il pouvoit me donner; il fit deſcendre à terre trois pieces de ſix beaucoup plus tôt que je n'y aurois compté. Le 9, à cinq heures du matin, preſque toute l'infanterie avoit débarqué & s'étoit formée. Le Lieutenant Dunbar, arrivé la veille au ſoir, eut ordre de ſe porter ſur la droite du ſoixante-deuxieme régiment & de quelques autres troupes qui furent formées près d'un bois, ayant un moulin en face, avec deux ſauterelles (mauvaiſe artillerie que j'eſpere ne plus voir qu'entre les mains des Rebelles dans l'arſenal de Woolwich). Les Rebelles tâcherent de ſe former ſur la montagne, à un demi-mille tout au plus de la Ville. M. Anſtruther, Colonel du ſoixante deuxieme régiment, me fit prier de lui amener une ou deux pieces de ſix, ce que je fis. Le Colonel Saint Leger étoit alors le plus ancien Officier. Je le priai de ranger une partie de ſa ligne à droite & l'autre à gauche, afin que je pûſſe tirer ſur le moulin & dans les bois ou étoient les Rebelles, & amener les ſauterelles; il le fit ſur le champ. Je lui demandai la permiſſion d'aller ſur la grande route & de me faire couvrir par le ſoixante-

1776. Juin. & Juillet.

1776. Juin. & Juillet.

deuxieme régiment, commandé par le Colonel Auſtruther, ce qui me fut accordé. Bientôt après le Colonel Frazer nous joignit avec quelques troupes. D'abord il ordonna aux grenadiers & à l'infanterie légere de marcher à la tête, mais à ma priere il me laiſſa ouvrir la marche avec deux pieces de ſix. Nous ſuivîmes les Rebelles qui marchoient à travers un marais, pendant l'eſpace de treize milles, ſur une ligne paralele avec nous & les bois. Ils voulurent tenter de gagner le grand chemin, mais notre canon les en empêcha toujours. Nous leur fîmes priſonniers le Général Thompſon, le Colonel Irwin, leurs Aides de camp & d'autres encore dont je ne ſais pas le nombre. Nous avons été ſous les armes toute la nuit. Le lendemain les Généraux Carleton, Burgoyne & Philips nous joignirent de Quebec. Nous retournâmes aux Trois Rivieres, mais j'ignore pour quelle raiſon. Je ſuis très-fatigué : ce qui ſuit eſt une copie de mon journal depuis le 10 de ce mois.

Le 10 Juin a été employé à rembarquer les canons & les munitions. Le 11 & le 12 j'ai fait tranſporter toute l'artillerie & débaraſſer le fond des vaiſſeaux pour en tirer quelques pieces de ſix, afin de les mettre en état d'être hiſſées & expédiées au premier ordre.

Le 13, nous ſortîmes des Trois Rivieres à 7 heures du matin avec l'eſcadre, & le

soir nous fûmes obligés de jetter l'ancre à environ un mille à l'Est de Nicolete. 1776.

Le 14 au matin, nous appareillâmes au nombre d'environ 60 voiles, nous traversâmes le lac Saint Pierre à 6 heures du soir; & entre 9 & 10 nous arrivâmes à un mille de Sorel. Le vaisseau de guerre alloit en avant & le bâtiment qui me portoit étoit le second. L'escadre mit à l'ancre & les grenadiers descendirent à terre avec l'infanterie légere. Juin. & Juillet.

Le 15 à 4 heures du matin, je débarquai à Sorel avec 5 pieces de campagne de six & 80 coups à tirer pour chaque canon. A midi, j'envoyai chercher une autre piece de six. Je fis marcher le Capitaine-Lieutenant Mitchelson avec l'infanterie légere & les grenadiers, deux pieces de six, deux Lieutenans & 28 hommes. A deux heures je completai la brigade du Capitaine Curtis de quatre pieces de six, de deux Lieutenans & de 48 hommes & je le fis partir sous le commandement du Colonel Mackenzie avec une partie du trente unieme régiment, du neuvieme & de quelques autres, formant en tout 4 à 500 hommes. Les Rebelles avoient abandonné Sorel le 14 à une heure. Tous leurs canons & munitions y étoient venus sur des bateaux. Il s'y est trouvé des canons de 24 & de 18. Une batterie à l'Est de Sorel étoit prête pour recevoir dix canons, & une à l'Ouest pour huit. Il y avoit des retran-

chemens tout faits pour trois autres, avec
1776. plusieurs ouvrages de palissade & de lignes.
Juin & Juillet. Il est certain que leur premiere intention étoit de s'établir à Sorel, mais à notre approche il n'ont pas osé tenir.

Le 16 & le 17, retenu à Sorel par des vents contraires. — Nous avons appris que les Rebelles s'étoient entierement retirés de Montréal le 15.

Le 18, débarqué à 4 heures du matin avec deux pieces de six & 24 hommes ayant 90 coups à tirer. Nous débarquâmes à un mille au-dessus de Sorel, & nous marchâmes par terre à Saint Tower où nous arrivâmes à cinq heures du soir, distance, dix milles.

Le 19, nous laissâmes Saint Tower à 4 heures du matin, nous traversâmes *court de Care* & nous fîmes halte à *Wersfear*; nous arrivâmes à *Veroone* dans l'après-midi, distance 24 milles.

Le 20, nous laissâmes Veroone. Nous traversâmes Bashelviel & nous arrivâmes à Longueil, 12 milles.

Le 21, nous marchâmes à Chambly avec six pieces de canon: dix-huit milles.

Le 22, nous gagnâmes Saint Charles: 18 milles.

Le Roi de Prusse lorsqu'il s'est vu à deux doigts de sa perte, n'a jamais conçu un plus beau projet que celui des Rebelles, lorsqu'ils ont voulu surprendre nos troupes aux Trois Rivieres & en obstruer la navigation. Il n'y

a que les canons de six qui les aient arrêtés; & même s'ils ne se fussent pas perdus en chemin, ils seroient arrivés une heure plutôt & ils auroient certainement eu le succès qu'ils se promettoient. 1776. Juin & Juillet.

Ils ont brulé Saint Jean, Chambly, quatre senauts, beaucoup de bateaux, &c. Nous avons eu 20 de leurs canons, & j'ai été surpris d'en trouver un de 32 dans la riviere près du fort Chambly. Nos troupes sont presque toujours entre ce dernier fort & celui de Saint Jean. Nos Généraux disent qu'il nous faut trois semaines avant de pouvoir nous mettre en mouvement; mais, suivant moi, il en faut au moins six.

On trouve les particularités suivantes dans d'autres lettres du même lieu, toutes de bonne main.

Nous savons que pendant le siege de Quebec les Provinciaux n'ont jamais eu plus de 2,700 hommes à la fois dans le Canada. Après l'évacuation de Boston, le Général Thompson fut envoyé vers la fin d'Avril (1776) en Canada avec trois mille hommes de l'armée qui avoient été employés devant Boston tout l'hyver & qui étoient reconnus pour bons soldats. Si ces mêmes troupes ou un pareil nombre d'autres troupes également bonnes, eûssent été envoyées tout d'abord, c'est-à-dire à la fin de Juin 1775, il est certain que Quebec & tout le Canada auroient été pris.

1776. Juin. & Juillet.

Le Congrès a envoyé le Général Sullivan à Crownpoint avec six régimens. Il n'y a pas de doute que son intention ne soit d'y arrêter les progrès des Généraux Carleton & Burgoyne. Les Provinciaux ont mis sur le lac trois bâtimens armés qu'ils avoient pris l'année derniere, & l'on assure qu'ils en ont construit deux nouveaux. Le Gouverneur Brown, pris par le Commodore Hopkins à la Providence, tient compagnie à son camarade le Gouverneur Skene, pris à Herford dans le Connecticut. Le Docteur Franklin, avec une Imprimerie, étoit venu à Sorel; il étoit accompagné de M. Charles Carroll, Catholique Romain, possédant de grands biens dans la province de Maryland; c'est celui-ci que le Congrès se proposoit de nommer Gouverneur du Canada si les Américains eûssent pris Quebec.

N.° IV. *Autre relation par un Officier Anglois.*

Extrait d'une lettre d'un Officier qui s'est trouvé à la derniere affaire du Général Carleton dans le Canada, datée du fort Chambly le 21 Juin 1776.

Peu de jours après l'affaire du 6 Mai dernier, il arriva de Halifax au Général Carleton une flotte de douze vaisseaux, & le quarante-septieme régiment. Aidé de ce renfort, ce Général avança avec sa nouvelle troupe, ainsi qu'avec sa propre armée &

le vingt-neuvieme régiment, jusqu'aux Trois Rivieres, à trente lieues environ de Quebec. Il laissa des ordres pour que les autres troupes qui arriveroient le suivissent. 1776. Juin. & Juillet.

Le 8 Juin, à cinq heures du matin, 2,500 Provinciaux, commandés par le Major général Thompson, commencèrent à tirer de derriere les arbres sur notre garde avancée à environ un demi-mille de ce poste. Le bruit de leur mousqueterie allarma bien-tôt tout notre corps qui se forma sur le champ & répondit au feu des ennemis; mais ceux-ci prirent soudain la fuite & se dispersèrent dans les bois. Nos grenadiers & notre infanterie légere ayant été à leur poursuite, firent deux cents prisonniers & en tuerent le même nombre. Ni le Général Carleton, ni le Général Burgoyne ne se trouvèrent à cette action, mais ils arrivèrent le lendemain.

Les troupes qui avoient leurs vaisseaux aux Trois Rivieres, s'y embarquèrent: les autres marchèrent sous les ordres du Brigadier général Fraser. Les trois Généraux Carleton, Burgoyne & Philips, se rendirent à bord du *Rousseau* à Sorel où nous comptions que l'ennemi s'arrêteroit pour prendre haleine parce que ce lieu commande la riviere Sorel qui conduit à Chambly & à Saint Jean. L'ennemi avoit élevé à son entrée deux bateries, une de cinq pieces de canons & une autre de dix, qui auroient beaucoup incommodé nos bâtimens; mais malgré ces avan-

tages il prit la fuite à notre approche & se
1776. retira précipitament vers Chambly & Saint
Juin & Juillet. Jean. Il brula le fort de Chambly & détruisit quelques bateaux & barques qu'il ne put pas emmener avec lui.

En s'avançant ainsi vers Saint Jean les Provinciaux détruisirent aussi deux ponts, pour nous empêcher de les atteindre avant qu'ils eûssent gagné le lac. Lorsqu'ils furent rendus à Saint Jean, ils démolirent le fort, ils mirent le feu à une maison appartenante au Colonel Christie & à quelques parties de leurs provisions qu'il leur étoit impossible d'emporter. Ils s'embarquèrent aussitôt pour Crownpoint où actuellement ils ont pris terre.

De notre côté nous n'avons eu que 13 hommes blessés (deux desquels sont morts de leurs blessures) & deux tués. Aucuns de nos Officiers n'ont été blessés quoiqu'ils aient été très-exposés au peu de coups tirés par l'ennemi.

Cette expédition a purgé le Canada des Provinciaux; & des troupes de volontaires viennent journellement se ranger en foule sous les drapeaux Britanniques.

Il y a apparence que nous resterons ici un mois en attendant qu'on ait construit assez de bateaux pour traverser le lac (Chambly). Les troupes se rassemblent pour camper, les uns ici, les autres à Saint Jean, à la Prairie, à Longueuil & à Montréal. On croit

que nous établirons notre quartier général dans cette derniere place. On a laiſſé deux régimens Brunſwikois à Quebec pour y ſervir de garniſon. 1776. Juin & Juillet.

Vous ſerez peut-être curieux de connoître la façon de penſer & les diſpoſitions actuelles des Canadiens. Le Clergé & les principales claſſes des Habitans ſont fortement attachés au Gouvernement; quant au peuple en général, il paroît déſirer de reſter neutre, ou, à tout événement, de ſe joindre au parti le plus fort. Les Colons, éloignés de Quebec & de Montréal, ne ſavoient rien du tout des affaires politiques de l'année derniere. Lorſqu'ils ont vu les Rebelles accourir & ſe répandre chez eux tout triomphans, ils ſe ſont rangés de leur côté: mais aujourd'hui les choſes ont totalement changé & ils paroiſſent diſpoſés à nous donner toute ſorte de ſecours.

Le Commodore Douglas, Capitaine du vaiſſeau de guerre l'*Iſis*, envoya une relation des affaires des Trois Rivieres & de Sorel, datée du 19 Juin, au Gouverneur de la Nouvelle Ecoſſe — Cette relation n'apprend rien ſur ces actions qu'on n'ait vû dans les précédentes. Elle eſt ſeulement remarquable par le mépris avec lequel il y parle du Général Arnold qu'il qualifie de *Général Maquignon*.

1776 Juin & Juillet.

N.° V. *Relation de l'affaire du 8 Juin aux Trois Rivieres, par un Américain.*

Extrait d'une lettre du camp de Sorel, le 13 Juin.

Le 8 de Juin un détachement de 1,600 hommes, ſous les ordres du Général Thompſon, dont faiſoient partie deux bataillons de Penſylvanie & deux du Nouveau Jerſey, appareilla de l'embouchure de Nicolette, dans le deſſein de ſurprendre l'ennemi aux Trois Rivieres. Son projet étoit d'attaquer la place avant le jour, mais quelques obſtacles imprévus ayant retardé ſa marche, il étoit grand jour avant qu'il arrivât devant la Ville. Un bateau avancé ayant découvert le détachement, donna l'allarme: les chaſſeurs tirerent ſur lui & le forçerent de s'écarter. Toute eſpérance de s'emparer de la Ville par ſurpriſe étant évanouie, le Général (Thompſon) ſe détermina à l'attaque: il ordonna aux tambours de battre pour animer ſes troupes & intimider l'ennemi. La marche continua de cette maniere juſqu'à ce qu'il fût à la portée des bâtimens, dont quelques-uns étoient rangés le long de la côte à un mille & demi au-deſſus de la Ville. Les vaiſſeaux commencerent alors une vive canonade. Mais ſans effet & ſans cauſer le moindre déſordre parmi les troupes Américaines qui la ſoutinrent avec la meilleure contenance

continence, & comme auroient pu faire les Vétérans les plus aguéris. Cependant le Colonel Maxwell qui commandoit la premiere diviſion, voyant qu'en s'avançant par le chemin, il ſeroit expoſé à un feu très-vif de tous les bâtimens qui étoient au nombre de dix-ſept, tourna un peu ſur la gauche dans le deſſein de traverſer ce qui paroiſſoit être une tête de bois, & par où il ſe figuroit pouvoir gagner une hauteur qui commandoit la Ville, où le feu des vaiſſeanx ne lui feroit plus aucun mal. Mais ce qui lui paroiſſoit la tête d'un bois, étoit une terre marécageuſe très-étendue. Nous mîmes plus de trois heures à la traverſer, enfonçant juſqu'aux genoux & ſouvent encore beaucoup plus avant. Il étoit impoſſible à nos gens de faire une pareille marche ſans ſe rompre; & comme l'ennemi nous attendoit de l'autre côté, les nôtres n'eurent ni le tems ni la place néceſſaire pour ſe remettre en ordre. Il en réſulta que les Anglois eurent l'avantage dans cette affaire. 1776. Juin. & Juillet.

Le projet du Général avoit été d'attaquer avant le jour par quatre endroits différens: deux attaques devoient ſe faire par les extrémités oppoſées de la grande rue: chaque diviſion étoit de 300 hommes; une réſerve de 250 devoit ſe tenir prête à ſoutenir chacun des autres corps. Je ſuis perſuadé que ſi nous fuſſions arrivés à tems pour exécuter ce plan

il auroit réuſſi malgré le nombre ſupérieur des
1776. forces de l'ennemi.
Juin. & Juillet. On ne fit point de nouvelles diſpoſitions, parce que cela étoit impoſſible à notre Général. En effet, une des diviſions étoit ſéparée des autres par le marais, & le Général n'apprit où elle étoit qu'en entendant ſon feu. Tout ce qu'il pût faire fut d'ordonner qu'on le ſoutînt. Ce renfort opéra d'abord un bon effet; les ennemis furent rompus & ſe retirerent à quelque diſtance. Mais ayant été renforcés à leur tour, ils repouſſerent nos gens qui eurent à ſoutenir un feu très-vif de mouſqueterie & de deux canons de campagne chargés à mitraille. Après pluſieurs attaques ſucceſſives, nous fûmes obligés de nous retirer; mais l'ennemi ne montra plus une grande volonté de nous pourſuivre.

Notre perte n'eſt pas conſidérable relativement au nombre; mais le général Thompſon a été fait priſonnier. Je crois que l'ennemi a appris à nous connoître. Il convient que nous nous ſommes très-bien battus; & ce n'eſt pas une choſe indigne de remarque que douze cents Américains aient attaqué avec tous les déſavantages poſſibles quatre mille hommes des troupes Britanniques, qu'ils les ayent enfoncés au premier echec, & lorſqu'ils ont été enſuite obligés de ſe retirer, qu'ils aient fait une marche de plus de dix-huit lieues, ſans avoir perdu plus de cent cinquante hommes.

Lorſque le Général Thompſon fut conduit au corps-de-garde de Montréal, avec les autres priſonniers faits le même jour, il fit demander une audience au Général Carleton. Un Officier ſubalterne vint lui dire pour réponſe que le Général Carleton (*a*) *ne ſe permettoit point de communiquer avec les Rebelles.* 1776. Juin & Juillet.

Adreſſe préſentée au Général Carleton par le Corps de Ville de Montréal, le 22 Mars 1776.

A ſon Excellence le Chevalier Guy Carleton, Capitaine Général, &c.

Nous les Sujets très-fideles de Sa Majeſté, Habitants de la ville de Montréal, félicitons très-reſpectueuſement votre Excellence ſur la victoire qu'elle a remportée contre les Rebelles qui avoient fait une invaſion dans cette Province, avec le petit nombre des troupes de S. M. ſous vos ordres, ſoutenu par les braves & loyaux citoyens de Québec. Votre Excellence eſt venue à bout de les chaſſer de toute l'étendue de ſon département : que de réflexions agréables cette victoire ne fait-elle pas naître ! quel plaiſir pour nous de vous la rapeller, & de voir à préſent V. E. à la

(*a*) Cette réponſe eſt remarquable en ce que c'eſt la même qui fut faite à Paris par Milord Stormont en 1777 à MM. Franklin & Deane, lorſqu'ils propoſèrent un échange des priſonniers Anglois faits par les Corſaires des Etats-unis, contre des Américains priſonniers en Angleterre.

1776. Juin. & Juillet.

tête d'une armée non moins disposée à faire éclater son courage qu'à se distinguer par son humanité.

Avant la Rebellion, cette source empoisonnée de misere & de calamités, nous étions convaincus que notre bonheur dépendoit de notre soumission à l'autorité Royale & Parlementaire, & nous n'avions pas besoin de ce fléau d'usurpation & de tirannie, pour nous démontrer qu'un peuple ne peut être heureux qu'à proportion de sa fidélité & de son attachement pour son Souverain.

Ce seroit changer notre joye & nos félicitations en tristesse & en plaintes ameres, que de rappeller ici les injustices & les cruautés commises sous le faux prétexte de la sainte liberté; nous sommes trop heureux de nous en voir délivrés & de pouvoir nous promettre de l'être long-temps sous les auspices de Votre Excellence; nous supplions la Divine Providence de bénir les armes de Sa Majesté & de rendre invincibles les troupes que vous commandez en son nom: puisse le Dieu Tout Puissant se servir de vous comme de son instrument pour rétablir la paix & la tranquilité entre la Grande-Bretagne & ses Colonies.

Nous prions humblement Votre Excellence de faire connoitre à notre très-gracieux Monarque la satisfaction que nous donne le bonheur d'être rendus au bon

ordre & à la paix, & d'assurer le meilleur des Rois, que rien ne sauroit donner atteinte à notre fidélité & à l'attachement que nous conservons toujours pour sa Personne Royale, sa Famille & son Gouvernement. 1776. Juin & Juillet.

Réponse du Général Carleton.

MESSIEURS,

« Je vous remercie de votre très-loyale adresse que j'aurai soin de transmettre à Sa Majesté ».

» Je ressens la plus grande satisfaction en vous voyant délivrés de la tyrannie des ennemis de nos loix, & rentrés sous la protection de votre Souverain qui fait consister sa force à assurer la tranquillité de ses sujets, & qui ne fait éclater son pouvoir que pour travailler à leur bonheur, & défendre leurs droits & leur liberté; ces malheureux qui en disputant sur des mots abusent de leur vraie signification, sont les véritables ennemis du peuple : ce sont eux qui aveuglés par leur ambition & leur avarice voudroient priver leurs concitoyens de ces ressources inestimables qu'ils trouvent dans les bontés paternelles de Sa Majesté ».

« Il ne manque plus rien à ma félicité, Messieurs, que de pouvoir contribuer à rétablir l'ordre & la paix dans les Colonies voisines, & les convaincre sans user de sévérité qu'elles se sont écartées de leurs

1776. Juin & Juillet.

propres intérêts. La conduite courageuse des braves habitants de Québec leur fait un honneur infini ; puisse l'exemple qu'ils ont donné inspirer les mêmes sentimens à leurs voisins, & leur faire saisir cette instant propice de se soustraire aux malheurs dans lesquels leur foible crédulité les a plongés «.

Signé GUY CARLETON.

On a publié à Montréal la proclamation suivante après la retraite des Américains, pour indemniser les habitans de ce qu'ils avoient souffert depuis l'invasion des troupes du Congrès.

» En la Cour de Juriſdiction civile du district de Montréal présent Pierre-Liviers, Docteur ès-loix : William Owen, & Gabriel-Eléazard Tacheraux, Ecuyers, Juges dans ladite Cour.

Sa Majesté nous ayant donné ordre de recevoir les comptes des particuliers dont les biens ont pu être endommagés par les Rebelles ou par les troupes même de Sa Majesté en défendant cette province, ainsi que des personnes que lesdits Rebelles ont forcées à fournir de l'argent, des vivres, &c. Nous avertissons toutes personnes qui sont dans le cas énoncé ci-dessus de faire tenir au Greffier de cette Cour un compte exact de leurs pertes & dommages avant le premier Octobre prochain.

Ordonnons aux Sheriffs dudit diſtrict de faire publier & afficher la préſente proclamation dans les endroits accoutumés de la ville & banlieue de Montréal, à ce que perſonne n'en prétende cauſe d'ignorance. 1776. Juin. & Juillet.

Par ordre de la Cour.

Signé, J. BURKE, Greffier.

N.° VII. *Poſtſcriptum d'une lettre de M. George Trumbulle, Lieutenant du vaiſſeau de Sa Majeſté le* Triton, *à un Particulier de Briſtol, datée des Trois Rivieres le 14 Juin* 1776.

Nous venons d'apprendre qu'aujourd'hui le Général Carleton doit avoir une entrevue avec 500 Chefs Sauvages amis du Gouvernement, & que ceux-ci ont apporté avec eux quatre chevelures des Rebelles. Ainſi voilà l'affaire entamée. Le commencement eſt horrible, mais il doit produire un grand effet ſur les Provinciaux. Vous pouvez hardiment annoncer à vos amis que les Rebelles ont tout-à-fait évacué le Canada. Je ſouhaite que nous ſoyons auſſi heureux du côté des Provinces Méridionales.

Le Chevalier John Johnſon a auſſi joint les troupes du Roi à Montréal avec 150 Sauvages des ſix Nations. Ces Sauvages ſont venus par les bois, & ils ont preſque manqué de proviſions pendant huit jours.

1776. Juin. & Juillet.

Ce M. Johnſon s'étoit rendu ſuſpect au Congrès par ſon attachement au Gouvernement, & avoit été déſarmé l'hyver dernier par 2,000 Provinciaux, commandés par le Général Schuyler. Les Indiens qui ont en vénération la mémoire de ſon pere, indignés du traitement qu'ils avoient reçus, déclarerent que ſi l'on attentoit à ſa perſonne, ils prendroient à l'inſtant la hache; depuis ce moment-là il a attendu impatiemment l'occaſion de ſe réunir aux troupes du Roi, & l'on eſpere qu'il attirera à l'armée de nouveaux renforts de la part des Indiens. Le Général Schuyler avoit enlevé ſa femme & ſes enfans qui étoient reſtés en qualité d'ôtages dans la Province de Connecticut.

Le Major général Gates nommé par le Congrès, Commandant en chef dans le Canada, eſt parti de New-York le 27 Juin avec pluſieurs Officiers pour Albany. Delà il ſe rendit à Crown-Point d'où il jugea à propos de retirer les troupes Américaines. Il lui parut que ſi le Général Burgoyne parvenoit à paſſer le lac Champlain, il pourroit s'établir derriere Crown-Point & couper les Américains d'avec le fort Ticondérago. Il préfera en conſéquence de raſſembler toutes ces troupes dans ce dernier poſte, avec la réſolution de s'y défendre.

1776. Juin. & Juillet.

Le Général Howe se dispose à partir pour Halifax.

Extrait d'une lettre d'un Officier de Halifax, en date du 8 Juin.

L'ordre vient d'arriver pour que la flotte leve l'ancre demain à la pointe du jour. Le rendez-vous, en cas de séparation, doit être à Sandy Hook, à 30 milles environ de la Nouvelle-York.

Extrait d'une lettre autentique d'un Officier, écrite d'Halifax, en date du 9 Juin.

» J'ai bien du plaisir à vous informer de la différence de notre situation dans cette Ville, comparée à celle dans laquelle nous nous trouvions à Boston. Nous nous portons presque tous bien; nous avons a-peu-près ce qu'il nous faut, & nous sommes en bonnes dispositions. En général les peuples de cette Province sont affables & très-attachés à la cause du Roi: nous en avons tiré un bon nombre de recrues. Nous attendions de jour en jour la flotte commandée par le Lord Howe, mais elle n'a pas encore paru: nous avons reçu récemment des provisions de bouche & des munitions de guerre.

Le Général Howe, après avoir écrit deux lettres au Lord Germaine, des 7 & 8 Juin, dont il chargea le sieur Dudington, Capitaine dans la marine, s'embarqua le 10

pour partir avec ſon armée. Il avoit reçu
1776. des dépêches expédiées d'Angleterre le 2 Mai.
Juin Il laiſſa à Halifax environ 1,500 hommes.
& Le 12 la flotte étoit hors de vue : le Gé-
Juillet. néral s'étoit mis ſur une frégate, pour aller en avant & reconnoître. Il n'avoit fait deſcendre qu'une petite partie des troupes à terre pendant tout le tems qu'il eſt reſté à Halifax. Il a emmené avec lui environ 400 hommes de recrue qu'il avoit faits dans le pays. Comme les dépêches qu'il venoit de recevoir de la Cour en étoient parties avant qu'on y ſçût qu'il avoit évacué Boſton, ce n'eſt point d'après des ordres conſéquens à cet événement qu'il peut être parti d'Halifax. Le choix qu'il a fait de la Nouvelle-York pour ſon débarquement, étoit entierement de lui, & ne lui avoit point été ordonné. Il avoit beaucoup ſouffert de la diſette de proviſions : c'eſt ce motif qui l'a décidé à appareiller avant que d'avoir des nouvelles de la Cour. Il eſt parti avec ſept mille cinq cents hommes.

Voici le vrai motif ſur lequel le Général Howe s'eſt déterminé à faire partir ſes troupes avant l'arrivée du Lord Howe à Halifax : c'eſt que la déſertion s'y étoit miſe, & il en a été ſi allarmé, qu'il a jugé plus avantageux de partir pour ſon expédition, ſans attendre ſon frere, que d'attendre & de s'expoſer à perdre tous ſes ſoldats, qui déſertoient même de deſſus les vaiſſeaux. En-

fin ſes troupes ſont ſi haraſſées & ſi abattues par la fatigue à laquelle elles ont été expoſées, qu'il ne leur reſte plus le courage de faire leur devoir, & pluſieurs de ces ſoldats ont déclaré qu'ils ſaiſiroient la premiere occaſion qui ſe préſenteroit pour quitter un ſervice devenu auſſi inſupportable. 1776. Juin. & Juillet.

On avoit reçu des lettres à Halifax qui aſſuroient qu'à moins d'un changement total dans le Miniſtere Britannique, les Habitans de la Nouvelle-York ne ſe prêteroient à aucune ouverture, & qu'ils s'étoient fortifiés dans leur réſolution depuis qu'ils s'étoient aſſurés que les Sauvages leurs voiſins ne prendroient point parti contr'eux.

Précis de la lettre écrite par le Général Howe à l'occaſion de ſon départ.

» Le Général Howe, dans ſa lettre au Lord Germaine, datée du 8 Juin, avant de faire voile d'Halifax, écrit qu'il alloit dans le voiſinage de New-York, qu'il regardoit comme la ſituation la plus convenable & la plus centrale pour agir: qu'il avoit envoyé ordre au Général Clinton de venir le joindre; & que le rendez-vous étoit à Sandy-Hook: que quoiqu'il eût la plus grande confiance dans ſes troupes, quoiqu'elles témoignaſſent la plus grande ardeur, qu'elles obſervaſſent la plus exacte diſcipline, & qu'il fût impoſſible à un Commandant de déſirer d'avoir des hommes mieux choiſis,

1776. Juin. & Juillet.

il ne se hazarderoit cependant pas à rien faire avant d'avoir reçu de nouveaux renforts ; mais que malgré cette résolution, il combattroit les Américains s'ils lui offroient la bataille.

[*N. B.* Cette lettre du Général Howe, que nous donnons comme très-autentique, n'avoit point encore paru dans les papiers publics.]

Départ du Général Howe.

Il arriva le 11 Juin à Halifax un bateau d'avis, & le Général Howe appareilla aussitôt avec toute sa flotte. Quatre jours après 4,000 Montagnards parurent devant Halifax, & ne s'étant arrêtés que pour prendre de l'eau, ils partirent sur le champ pour aller joindre le Général Howe.

Mesures prises par le Congrès pour la défense de la Nouvelle-York.

Le Congrès de Philadelphie étant prévenu que le Général Howe ne tarderoit point à fondre sur la Ville d'York, il a fait écrire par le Président Hancock une lettre circulaire de la teneur suivante, par laquelle il exhorte chaque district à prendre au plutôt les mesures nécessaires pour la résistance.

1776 Juin. & Juillet.

MESSIEURS,

Le Congrès a reçu avis aujourd'hui (11 Juin) & il eſt pleinement convaincu que le deſſein du Général Howe eſt d'attaquer inceſſamment la Ville de la Nouvelle-Yorck; & on a tout ſujet de croire que cette attaque ſe fera dans une huitaine de jours. Je vous prie donc très-inſtamment au nom du Congrès de faire marcher vers la Ville, avec toute la viteſſe poſſible, comme je vous en ai déja requis par ma lettre du 4 de ce mois, toute la Milice de la Province, & d'en régler tellement la marche par compagnies, ou de toute autre maniere qu'elle puiſſe hâter ſon arrivée. L'important moment eſt ſur le point d'éclore, lequel décidera non ſeulement du ſort de la Ville, mais probalement auſſi de celui de toute la Province. Il eſt néceſſaire, dans un tel état des choſes, d'employer les plus preſſantes raiſons auprès des Américains. Je ſais que l'importance de l'affaire les diſpoſera à ſe ranger à leur devoir & les engagera à ſe mettre d'abord en campagne. On demande en cette occaſion de la promptitude & de grands efforts de valeur pour empêcher que nos ennemis ne ſe rendent maîtres de la Ville.

C'eſt pourquoi je vous ſupplie encore de la manière la plus ſérieuſe au nom & de l'autorité du Congrès que conformément à ſon

1776. Juin & Juillet.

désir, vous fassiez avancer la Milice avec toute la diligence imaginable, suivant ce qu'exige la conséquence infinie de l'affaire.

Signé, HANCOCK, Président.

Le 12 Juin le Congrès ordonna la levée de trois mille hommes dans les Jerseys & de huit bataillons de plus dans le Connecticut. Joseph Read de Philadelphie fut nommé Adjudant général à la place d'Horatio Gates elevé depuis peu au grade de Major général. ThomasMifflin obtint celui de Brigadier général, & Stephen Moyland, de Quartier-Maître général.

Copie d'une lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe, datée d'Halifax le 13 Juin.

Je suis encore avec l'armée à bord d'un vaisseau de transport, attendant le vent favorable pour nous conduire à New-York. Bien des gens croyent que nous ne trouverons pas une résistance bien vive, & que des milliers de Provinciaux sont prêts à nous joindre, connoissant nos forces & étant persuadés qu'ils seront rétablis dans leurs anciens priviléges, &c. Enfin il n'est point douteux qu'avant la fin de Septembre nous ne mettions fin à l'entreprise pour laquelle nous sommes envoyés. Si nous craignons quelque chose, c'est de mourir de faim par le manque de provisions d'Angleterre, & si vous

considerez la grande consommation journaliere de l'armée & de la flotte, & le peu de vivres qu'il est possible de se procurer ici, vous conviendrez que nos craintes ne sont pas mal fondées. Vous pouvez être certain que les Rebelles ne sont pas la moitié aussi formidables qu'on les a représentés, & que notre armée est plus que suffisante pour notre entreprise actuelle. Nous ne serons pas, comme vous le craignez, dans la triste nécessité de suivre l'ennemi dans le pays; nos ordres se réduisent à ne prendre possession que des principaux ports de mer; après quoi les parties intérieures ne pourront manquer de se soumettre. 1776. Juin & Juillet.

Halifax, 13 *Juin*.

La flotte Angloise a quitté nos côtes & a fait voile vers la Nouvelle-York: lorsqu'elle est partie il s'étoit glissé beaucoup de dissention parmi les Officiers & les Soldats.

Ce matin un coup de vent a coulé à fond deux vaisseaux de transport à quelque distance du port; les équipages ont péri, ainsi que trois cents hommes de nos troupes. Depuis que la flotte est partie, la mer a été très-orageuse: sa destination est pour la Nouvelle-York, où il fera chaud, car elle trouvera-là une armée considérable de Provinciaux prêts à la recevoir.

Le 13 Juin, le Congrès arrêta qu'il seroit

1776 Juin & Juillet.

formé ſans délai un camp volant de 12,000 hommes, & que pour trouver ce nombre la Colonie de Penſylvanie ſeroit requiſe de fournir ſix mille hommes de ſa milice : celle de Maryland 3,400, & le Gouvernement de Delavare 600 auſſi de leur milice. Que ces levées ne ſeroient obligées de ſervir que juſqu'au premier Décembre. (*Cette clauſe penſa être fatale à l'armée de Washington, comme on le verra à cette date*) ſi elle n'étoit pas congédiée plutôt. Que la paye de cette milice commenceroit du jour qu'elle ſe mettroit en marche : qu'il ſeroit alloué à chaque homme un denier par mille, pour tenir lieu de rations & d'étapes, & un jour de paye de plus pour chaque vingtaine de milles du lieu d'où les hommes ſeroient partis, juſqu'à celui du rendez-vous, aller & retour.

Que les trois Brigadiers généraux Provinciaux ſeroient employés pour le camp volant : deux de Penſylvanie & un de Maryland.

Signé, Charles Thompſon, Secrétaire.

Campagne du Lord Dunmore, en Juin.

On a vû que le Lord Dunmore, ci-devant Gouverneur de la Virginie, étoit campé le 4 Mai à Tucker's-Mill près de Norfolk, dans ſon ancien gouvernement. Ce poſte étoit garni d'une nombreuſe artillerie & défendu par cinq cents hommes. Les Américains étant

étant venu l'y attaquer, il changea de position vers le 20 Juin, & fut s'établir avec tous ses vaisseaux, remplis d'Américains fideles au Roi, sur l'Isle de Guin, qui est aussi de la Virginie. Dans une lettre qu'il écrivit au Ministere, il marqua qu'il avoit quitté Norfolk parce que les provisions commençoient à lui manquer. 1776. Juin & Juillet.

Isles Angloises.

Le Lord Macartney s'étant rendu le 13 Juin à la Chambre du Conseil de la Grenade, & la Chambre d'assemblée y ayant été mandée, il adressa un discours aux deux Chambres pour leur annoncer le choix que le Roi avoit fait de lui pour être Gouverneur & Général en chef de la Grenade, des Grenadines & Tabago, ainsi que Chancelier ordinaire & Vice-Amiral de ces Isles. — Il reçut les complimens d'usage des deux Chambres de cette Isle, ainsi que l'assemblée la qualifia, *la seconde pour le produit, quoique ne le cédant à aucune autre pour l'importance.*

Combat de Corsaires Américains contre les vaisseaux du Roi.

Extrait d'une lettre de la Providence du 15 Juin.

Hier 14 il est arrivé dans ce port trois Corsaires Américains, savoir: l'*Intrépide*,

1776. Juin & Juillet.

de 28 canons ; la *Réſolution*, de 26, & le *Blaſt*, de 24, qui faiſoient partie de l'eſcadre du Commodore Hopkins : ils s'étoient battus le 11 de ce mois avec deux frégates du Roi & avec le *Canceaux*, allege de 12 canons. Ces Corſaires ont été fort endommagés dans leurs agrès, mais on ſait que les vaiſſeaux du Roi ont preſque été mis en pieces.

Le Commodore Anglois quitte ſa ſtation devant Boſton.

N°. I. Extrait d'une lettre de Halifax le 25 Juin.

Par quelques vaiſſeaux de tranſport arrivés de la rade de Nantasket, nous apprenons que peu de jours avant qu'ils euſſent quitté cette place, les Rebelles avoient commencé divers ouvrages & élevé une batterie vis-à-vis du vaiſſeau le *Renown*, commandé par le Commodore Banks. La veille du départ de ces bâtimens de tranſport, l'ennemi ouvrit cette batterie. Il commença à tirer ſur le *Renown* & à jetter quelques bombes. Le jour qu'ils appareillerent, ils obſerverent que l'ennemi tranſportoit beaucoup de canons vers la pointe Alderton, & ils eſtimerent que c'étoit pour y élever une batterie afin d'empêcher les vaiſſeaux de ſortir ; ſur cela le Commodore crut qu'il convenoit de quitter tout auſſitôt la rade de Nantasket & d'emmener avec lui les bâtimens

de transport; ce qu'il fit après avoir détruit le fanal. 1776. Juin. & Juillet.

N.° II. *De Watertown le 17 Juin, Gazette de Boston.*

Jeudi dernier (13) on battit la caisse dans la ville de Boston pour faire savoir aux habitans qu'on alloit faire une expédition contre les vaisseaux ennemis dans la rade de Nantasket, & élever des fortifications convenables dans le port. En conséquence on embarqua au quai long, sur des bateaux, des détachemens des régimens coloniſtes, commandés par les Colonels Marshall & Witney, & un bataillon d'artillerie aux ordres du Lieutenant-Colonel Crafts, avec du canon, des munitions, des provisions, des outils de tranchée, &c. Ils appareillerent pour l'Isle Pettick & Hull, où ils furent joints par quelques troupes Continentales & par des Compagnies Gardes-Côtes, ce qui faisoit près de 600 hommes dans chacun de ces deux endroits. Une pareille quantité de milices tirées des Villes du voisinage du port de Boston, & un détachement d'artillerie & de quelques pieces de campagne, prirent poste à Moon-Island (Isle de la Lune) à Hoff's-Neck, (à l'isthme de Hoff's) & à la pointe Alderton. En même tems on embarqua pour Long-Island un détachement de l'armée Continentale, qui devoit y prendre

1776. Juin & Juillet. poſte, ſous les ordres du Colonel Whitcomb, avec deux canons de 18, un mortier de 13 pouces, toutes les munitions néceſſaires, outils de tranchée, &c. Les troupes n'arriverent à leur deſtination reſpective que le lendemain matin, à cauſe d'un grand calme qui ſurvint, mais elles travaillerent avec tant de courage & d'activité qu'en moins de quelques heures elles avoient déja établi du canon & élevé une ligne de défenſe ſur Long-Iſland & Nantasket-hill, lorſqu'un coup de fuſil tiré dans Long-Iſland annonça notre deſſein à l'ennemi. Auſſitôt toute la flotte Angloiſe, conſiſtante en 8 vaiſſeaux, 2 ſenauts, 2 brigantins & une goelette, reçut un ſignal pour s'éloigner & ſe mettre à couvert. Le Commodore Bankes ſoutint notre feu & y répondit avec vivacité, juſqu'à ce qu'un boulet de canon, tiré de Long-Iſland, perça les œuvres mortes de ſon vaiſſeau. A l'inſtant il coupa ſes amares & mit à la voile. Heureuſement pour lui qu'il prit ce parti, car un moment après une bombe tirée de nos ouvrages tomba ſur le lieu même qu'il venoit de quitter. Par malheur notre canon n'arriva pas à Pettick's-Iſland & à Nantasket auſſitôt qu'on auroit voulu, mais le feu de cette derniere place étant préciſément pointé ſur le vaiſſeau du Commodore, qui vint dans le canal du phare, on a tout lieu de croire qu'il a été conſidérablement endommagé. Enfin l'ennemi fut forcé encore

une fois de faire une retraite honteuſe & précipitée ; & c'eſt à juſte titre que nous pouvons féliciter les habitans de Boſton ſur ce qu'ils ſont en pleine poſſeſſion du bas port ; nous ſommes perſuadés que ſi le vent eût été à l'Eſt, nous aurions eû la ſatisfaction encore plus grande de leur annoncer la priſe de pluſieurs vaiſſeaux ennemis. Nous n'avons eu aucuns bleſſés dans cette action. 1776. Juin & Juillet.

Suite des troubles de la Nouvelle-York.

Aux honorables Délégués élus par les différens Comtés & Diſtricts dans le Gouvernement de New-York, aſſemblés en Congrès de Colonie.

Reſpectueuſe adreſſe des Artiſans unis pour la Ville & Comté de Norfolk, repréſentés par leur Comité général.

Délégués élus.

Remplis d'une juſte confiance dans la déclaration que vous avez faite en dernier lieu à l'Orateur de notre Comité général, que vous êtes toujours prêts & diſpoſés à recevoir toutes les requêtes de vos conſtituans ou de quelques-uns d'eux ; nous, les Artiſans-unis, quoique nous ne formions qu'une très-foible partie de vos conſtituans, demandons la permiſſion de repréſenter qu'une des clauſes de votre arrêté, relativement à l'établiſſement d'une nouvelle forme de gou-

1776. Juin & Juillet.

vernement, eſt libellée d'une maniere défectueuſe, & pour cette raiſon peut ſervir aux fins les plus dangéreuſes. Car on n'ignore pas avec quelle infatiguable activité les Emiſſaires du Parlement Britannique pourſuivent tous les projets propres à deshonorer nos Adminiſtrateurs & à conſommer notre ruine générale. En même-tems nous reconnoiſſons avec plaiſir que le véritable eſprit qui anime l'autre partie de cet arrêté, ne nous permet point de l'interpreter dans un autre ſens que celui qui ſe préſente le plus naturellement & qui eſt auſſi le plus favorable aux droits naturels de l'homme. Nous n'avons jamais cru, nous ne pouvons jamais croire que les Délégués futurs, ou vous mêmes ſoyez inveſtis du pouvoir de faire une nouvelle Conſtitution pour cette Colonie, & que ſes habitans en général n'exercent point le droit que Dieu leur a donné, ainſi qu'à tous les hommes, de juger s'il eſt conforme à leur intérêt d'accepter ou de rejetter une Conſtitution formée pour l'Etat dont ils ſont membres. C'eſt le droit naturel de tout homme, à quelqu'Etat qu'il puiſſe appartenir. Ce droit impreſcriptible lui donne ou doit lui donner la collégiſlation avec tous les autres membres de la communauté.

Convaincus de tout ce qui nous manque du côté des talens, nous ne ſavons que trop que tout particulier n'eſt point fait pour travailler à former une Conſtitution; mais cette

portion de ſens commun que Dieu Tout Puiſſant a répartie en général entre toutes les créatures humaines ſuffit pour éveiller le ſentiment de chaque individu & le mettre en état de juger ſainement du degré de ſûreté ou des avantages que peut lui procurer ou lui faire perdre toute Conſtitution qui lui eſt propoſée. Par cette raiſon, ſi une confiance indiſcrete dans les talens & dans l'intégrité de nos futurs Délégués nous engagent dans des meſures qui pourroient impliquer une renonciation de notre droit inaliénable de ratifier nos loix, nous croyons que votre ſageſſe, votre patriotiſme, votre intérêt particulier, votre ambition même, vous porteront à exercer tous les talens de la perſuaſion que vous poſſédez, & à mettre en œuvre tous les moyens que vous croirez propres à nous empêcher de conſommer cet acte de deſtruction auſſi impie que frénétique. En effet, comme il nous précipiteroit dans un état d'eſclavage abſolu, le pouvoir légitime que juſqu'à préſent vous avez reçu de vos conſtituans pour être exercé ſur un peuple libre, ſeroit anéanti par cet acte contre nature. Il eſt probable qu'il accéléreroit notre mort politique; mais votre ruine ſeroit infailliblement un de ſes premiers effets.

1776. Juin & Juillet.

Le ſilence continuel des corps qui ſont par élection, inveſtis d'une autorité ſubordonnée à celle de votre Chambre, nous frapperoit d'étonnement ſi nous ſuppoſions

1776. Juin & Juillet.

qu'en leur préſence votre arrêté fût jamais interprêté dans un ſens qui ne fût point favorable au libre exercice de nos droits inaliénables. Mais pour nous qui vivons journellement avec nombre de perſonnes qui ont été trompées par ce faux ſens, nous croyons devoir vous informer à tems que cette interprétation a allarmé beaucoup d'amis zélés pour la cauſe générale que les Colonies défendent de leurs vies & leurs biens.

Comme l'opinion générale de votre droiture dépend en grande partie de l'explication que vous donnerez ſur cet objet, & comme il eſt évident que la proſpérité ou la miſere politique des peuples ſous votre gouvernement, doit être très-affectée par les meſures qu'ils peuvent adopter en conſéquence de cette interprétation, nous eſpérons que vous recevrez avec indulgence cette reſpectueuſe adreſſe, & que tous nos freres dans cette Colonie ou dans les autres Colonies-unies nous rendront la juſtice de croire qu'elle a été dictée par les plus purs ſentimens d'un patriotiſme ſans bornes.

L'arrêté qui contient la clauſe dangéreuſe ci-deſſus mentionnée, eſt avec ſon introduction conçu dans les termes ſuivans.

» Et d'autant qu'il s'eſt élevé des doutes pour ſavoir ſi ce Congrès eſt inveſti du pouvoir & de l'autorité ſuffiſante pour délibérer & juger ſur un objet auſſi important que la néceſſité de dreſſer & de faire une nouvelle

forme de gouvernement & de police intérieure à l'excluſion de toute juridiction étrangere, ſeigneurie & contrôle quelconque : & d'autant qu'il appartient de droit ſeulement aux peuples de cette Colonie de déterminer leſdits doutes ; en conſéquence «. 1776. Juin & Juillet.

» Arrêté qu'il ſera recommandé aux Electeurs dans les différens Comtés de cette Colonie de procéder dans la maniere & forme preſcrite pour l'élection du préſent Congrès, pour autoriſer (en addition des pouvoirs dont ce Congrès eſt inveſti) leurs députés actuels, ou aucun d'eux à prendre en conſidération la néceſſité & la convenance d'établir ce nouveau gouvernement tel que dans & par ledit arrêté du Congrès Continental il eſt décrit & recommandé ; & ſi la majorité des Comtés, par leurs Députés au Congrès provincial, eſt d'avis que ce nouveau gouvernement doit être inſtitué & établi, alors pour inſtituer & établir ce gouvernement de la maniere qu'ils jugeront la plus propre à aſſurer les droits, les libertés & la proſpérité du bon peuple de cette Colonie & à les maintenir en vigueur juſqu'à ce qu'une paix future avec la Grande-Bretagne ait rendu ce gouvernement inutile «.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement ſur l'exiſtence des doutes dont il eſt parlé dans cette introduction. Mais lorſque par compaſſion pour ces foibles eſprits ſuſceptibles de ces doutes,

1776. Juin & Juillet.

vous consentez à déclarer qu'il appartient seulement aux peuples de cette Colonie de déterminer lesdits doutes, vous avez, dans l'esprit des recommandations du Congrès général, démontré à vos constituans que dans toutes les occasions vous les avertirez de détruire jusques dans son germe, tout projet que vous pourrez découvrir avoir la moindre tendance à promouvoir les vues personnelles d'aucune obligation étrangere ou domestique. Vos ennemis ne pourront jamais persuader aux gens sensés que vous ayez instruit suffisament ceux d'entre nous dont l'esprit est le plus borné, par cette déclaration positive de nos droits, dans le dessein d'obtenir de nous subrepticement une renonciation de ces droits. A quelque degré de dépravation que soit parvenu la nature humaine, elle ne s'est point encore rendue coupable d'une hypocrisie & d'une perfidie pareille, & nous espérons que ce cas n'arrivera jamais.

Nous observons au contraire que votre arrêté est parfaitement conforme au principe honnête qui l'a occasionné. En effet, après avoir établi ce qui est relatif à l'élection des Députés, vous recommandez aux Electeurs, si la pluralité des Comtés est d'avis que ce nouveau Gouvernement doive être institué, alors d'instituer & établir ce Gouvernement.

La postérité regardera cette résolution comme le témoignage de votre équité. Elle

prouvera que vous nous avez entierement rendu l'exercice du droit que nous avons de fixer définitivement les loix par lesquelles cette Colonie doit être gouvernée, droit dont nous avons été privés jusqu'à présent par l'injustice du Gouvernement Britannique. Mais une construction de phrase extraordinaire, absolument forcée, & qu'on a mise artificieusement dans votre résolution, a trompé plusieurs personnes qui croient réellement que nous n'aurons pas la liberté d'approuver ou de rejetter la nouvelle Constitution; ces personnes sont effrayées des suites que cela peut avoir, quoiqu'un zele sincere pour la cause générale les porte à supprimer leurs remontrances, de peur que l'ennemi commun ne tire profit de cette circonstance pour miner votre autorité. 1776. Juin & Juillet.

Allarmés avec raison des conséquences qui peuvent résulter de cette erreur, nous nous croirions coupables si nous gardions plus long-tems le silence; ainsi nous vous prions de dissiper par une explication claire & prompte les défiances mal-fondées qui proviennent de ce qu'on a mal entendu votre résolution patriotique.

Pour nous, comme nous n'avons pas le moindre doute sur la pureté de vos intentions, que nous savons bien que vous êtes trop sages pour chercher à obtenir des pouvoirs dont nous ne pouvons point légitimement nous dépouiller, pouvoirs qui ne ser-

1776 Juin & Juillet.

viroient qu'à publier notre extravagance, même quand nous déclarerions à pluſieurs repriſes les avoir accordés librement, & qui pour cette raiſon ſeroient nuls d'eux-mêmes, nous demandons, comme faiſant partie de vos Conſtituants, qu'il nous ſoit permis de vous offrir ce tribut d'eſtime & de reſpect auquel vous avez de ſi juſtes titres, pour le zele que vous mettez à aſſurer ſi noblement les droits du peuple en général à la légiſlation, & à étendre le libre exercice de ces droits.

Vous avez très-ſcrupuleuſement ſuivi les lignes tirées par le Congrès général des Colonies-unies. Ses loix proclamées en forme de recommandation laiſſent intact, dans les Comités & finalement dans le peuple en général, le droit de rejetter ou de ratifier. Mais quoiqu'il ſoit arrêté par cet auguſte Corps que des peines ſeront infligées en certain cas, le peuple n'a rejetté aucune de ſes loix, ni même fait de remontrances contre-elles. La raiſon de cette ſoumiſſion générale eſt que tous ſes procédés tendent à procurer le plus grand bien qu'on puiſſe attendre des circonſtances qui occaſionnent ces arrêtés, & qui n'admettroient que difficilement les délais inſéparables de formes plus ſolemnelles. La conduite de ſes Conſtituans en cette occaſion prouve clairement la confiance ſans borne que de vertueux Chefs peuvent placer dans

le jugement ſolide, l'intégrité & la modération d'un peuple libre. 1776. Juin & Juillet.

Quelque choſe que puiſſent dire les partiſans intéreſſés de l'Oligarchie à l'appui du contraire, il n'eſt peut-être pas un ſeul homme ou une claſſe d'hommes ſur la terre qui ſans être inſpirés ſpécialement par la Divinité, puiſſent dreſſer une Conſtitution qui dans toutes ſes parties ſoit vraiment parfaite & ſans défaut & au-deſſus de toute critique de la majorité du peuple pour lequel elle auroit été formée. Et ſi Dieu inſpiroit quelque homme ou quelques hommes doués de ces talens ſublimes, cet homme ou ces hommes n'ayant point d'intérêt ſéparé à ſoutenir en oppoſition au bien général, ſoumettroient de bonne foi leur ouvrage au jugement collectif de tous les individus qui peuvent être intéreſſés à ſon opération. Ceux-ci probablement, après un mûr examen, concourroient unanimement à établir cette Conſtitution. Elle deviendroit leur ouvrage commun auſſitôt que la pluralité du peuple l'auroit librement acceptée; & le peuple n'eſt vraiement lié que par ce conſentement libre qui ſeul imprime un caractere à la véritable juſtice & la vraie légalité qu'on peut donner aux inſtitutions humaines. Tout autre concours dans les actes de légiſlation eſt illuſoire & tyrannique, & procède de principes intéreſſés d'Oligarchie corrompue; & ſi un ſyſtême de loix paroiſſoit ou même étoit réel-

1776. Juin & Juillet. lement bon à tout autre égard, ce qui eſt rarement admiſſible, il ſeroit encore imparfait. Ces actes ne lieroient légalement perſonne, à l'exception des ſeuls Légiſlateurs, & reſteroient néceſſairement dans l'état d'imperfection qui déshonore les meilleures loix faites quelques fois dans les Gouvernemens établis ſur des principes oligarchiques & qui prive ces loix de la vraie légalité. Comme c'eſt là le cas où ſe trouve la Grande Bretagne, il eſt évident que ſon Parlement a ſi peu de droit légitime à notre obéiſſance, qu'il n'en a pas même à celle de ſes Conſtituans; que toutes nos premieres loix n'ont qu'une légalité relative, & qu'aucune de ces loix ne nous lie légalement, quoique même aujourd'hui pour la convenance générale, l'exécution de la plupart de ces loix ſoit & doive être tolérée juſqu'à ce qu'un nouveau ſyſtême de gouvernement ait été librement ratifié par le pouvoir co-légiſlatif du peuple, la ſeule légiſlation légale de cette Colonie. Ce ſeroit un acte de deſpotiſme que de la mettre en vigueur par tout autre moyen. Dieu nous en préſerve! Il eſt vrai qu'il peut arriver que le peuple ſoit dominé par la force & contraint d'obéir; mais il déteſteroit la tyrannie & ſes auteurs. Il croiroit à juſte titre ne devoir plier ſous ce deſpotiſme qu'auſſi long-tems qu'il ſeroit ſoutenu par les moyens violens & artificieux qui l'ont fait naître.

Mais la libre ratification du peuple ne suffira pas pour rendre l'établissement legal, à moins qu'il n'exerce complettement un pouvoir illimité de changer la Constitution dans la même forme qu'elle aura été reçue. Ce pouvoir donne nécessairement à tout district la faculté de renouveller, suivant l'occasion, ses Députés aux Comités & aux Congrès, lorsque la majorité de ce district le juge à propos ; & ainsi, sans l'intervention du pouvoir exécuteur & de tout autre pouvoir étranger au corps des Electeurs respectifs, ce droit est si essentiel à notre sureté que nous croyons fermement que vous recommanderez à tous vos Constituans de l'exercer aussi-tôt & de ne souffrir jamais qu'on les en dépouille ; autrement le bon sens de nos Délégués ne leur permettroit pas de dire qu'ils ont tenu leurs Offices du choix volontaire d'un peuple libre. 1776. Juin & Juillet.

Nous sommes aussi persuadés que cette mesure sera plus efficace & plus prompte que toute autre pour écarter de tous nos Conseils les personnes mal-intentionnées, & pour donner à nos procédés publics un plus grand poids qu'ils n'en ont acquis jusqu'à présent parmi nos voisins.

Nous ne nous sommes jamais arrogé, comme corps, ni ne nous arrogerons jamais aucune autorité quelconque dans les opérations publiques du tems présent. Le sens commun nous apprend que l'aburdité d'une

1776. Juin & Juillet.

pareille prétention, non seulement détruiroit notre utilité comme corps d'associés volontaires attachés fortement à la cause de la liberté; mais qu'elle exposeroit chacun de nous à devenir la risée du public. En même tems nous assurons votre honorable Chambre qu'en toute occasion nous continuerons de soutenir avec zele les mesures adoptées pour l'accomplissement de leur grand objet, le rétablissement des droits humains dans les Colonies-unies. Et si à l'avenir le silence des Corps en pouvoir nous autorise à croire que nos représentations peuvent être utiles, alors nous tâcherons de faire notre devoir comme il convient, & nous compterons sur l'indulgence publique pour quelque imperfection qui ne peut affecter notre droiture.

A l'Assemblée des Artisans le 14 *Juin* 1776.

Signé par ordre du Comité.

MALCOM M'EUEN, Président.

Fin du Tome VIII.

TABLE
DES MATIERES.
Des Cahiers XXXI —— XLIV.

Partie du Journal de 1776.

Formant le Tome VIII. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

A

Amérique. Diſette de denrées aux Iſles *p.* 1. — Meſures priſes par l'Amiral Gayton à la Jamaïque pour empêcher le commerce Américain avec les Etrangers, *p.* 3. — Meſures priſes aux Iſles du Vent pour aſſûrer la navigation Angloiſe contre les Corſaires Américains, *p.* 4. — Suite de l'expédition de Hopkins aux Iſles de Bahama, *p.* 6. Adhéſion de la Ville de George-Town à la nouvelle forme de gouvernement dans la Caroline Méridionale, *p.* 6. — Ordre du Congrès de la Nouvelle-York pour rappeller les Habitans qui ont quitté la Colonie, *p.* 9. — Le Congrès général recommande aux Colonies d'établir de nouvelles formes de Gouvernement, *p.* 10. —— Arrêté pris par la Convention de la Colonie du Maryland, pour diſpenſer du ſerment au Roi de la Grande-Bretagne les perſonnes employées dans l'adminiſtration de la Colonie, *p.* 12. — Précis de la campagne des Américains dans le Canada, commencée à la fin d'Août 1775, *p.* 14. — Levée du ſiege de Quebec & Etat de l'armée Américaine du 6 au 10

Mai, *p.* 52. — Lettre d'un Américain sur la levée du siege de Quebec, *ibid. p.* 52. — Extrait d'une lettre au Congrès général, datée de Montréal le 10 Mai, *p.* 55. — Proclamation du Général Carlton, après la levée du siege de Quebec, *p.* 56. — Précis d'une lettre d'un Habitant de Quebec à un particulier d'Edimbourg sur la levée du siege de Quebec, *p.* 57. — Lettre écrite de Quebec par un Anglois, le 11 Mai, *p.* 59. — Adresse des Habitans de la Ville de Montréal au Général Carlton, *p.* 60. — Ordres donnés par le Général Carlton concernant ceux des Habitans de Quebec qui avoient refusé de concourir à la défense de la Ville, *p.* 64. — Ordres donnés par son Excellence le Général Carlton en faveur de ceux qui ont été forcés par la crainte ou séduits par les artifices du Congrès, *p.* 65. — Lettres des Généraux de terre & de mer sur la levée du siege de Quebec, pnbliées par la gazette de la Cour du 11 Juin, *p.* 68. — Lettre du Général Carlton au Lord Germaine, de Quebec le 14 Mai 1776, *p.* 71. Observation sur la conduite que les Canadiens ont tenue, *p.* 78. — Suite des instructions de la Ville de Boston à ses Délégués au Congrès, *p.* 118. — Ses principes sur la législation, *p.* 119. — Complot contre le Général Washington, signé le 13 Mai, & réponse de ce Général au Congrès, *p.* 121, — Arrêté pris le 15 Mai par la Convention de la Virginie pour faire proposer au Congrès général de déclarer les Colonies-unies Etats absolument libres & indépendans, *p.* 122. — Le Général Clinton ne savoit pas encore le 17 Mai l'évacuation de Boston, *p.* 124. — Le Gouvernement étoit changé daus la Géorgie le 20 Mai 1776, *p.* 128. — Arrêté de la Ville de Watertown de la Nouvelle-Angleterre pour promouvoir la déclaration de l'indépendance, *p.* 128. — Débats dans l'Assemblée de la Ville de Philadelphie, concernant l'arrêté pris le 15 Mai par le Congrès Général, *p.*

129. — Proteſtation de divers Habitans de cette Province, tant pour eux que pour les autres, *p.* 133. — Adreſſe & remontrance des ſouſſignés Habitans de la ville & libertés de Philadelphie, *p.* 137. —— On reconnoît que le vœu de l'indépendance eſt général dans la Penſylvanie, *p.* 141. —— Diſcours du Grand Juré de Cherauw dans la Caroline Méridionale pour prouver la néceſſité de l'indépendance, *p.* 142. —— Arrêté de l'Aſſemblée du Maryland relativement à la réſolution du Congrès général du 15 Mai, *p.* 147. — Réſolutions du Congrès du 21 Mai, relativement aux priſonniers, *p.* 149. —— Serment ordonné par l'Aſſemblée de la Province de Maſſachuſſet, *p.* 154. —— Lettre des Sauvages de la Tribu d'Oneida au Gouverneur du Connecticut, *p.* 156. —— Diſpoſitions du Général Howe à Halifax pour ſon embarquement, *p.* 158. —— Projet du Général Burgoyne pour attaquer les derrieres des Colonies, *p.* 161. —— Lettre du Lord Howe, & ſon arrivée à Halifax, *p.* 233. —— Force de l'Armée Angloiſe raſſemblée dans le Canada, *p.* 237. —— Affaire du poſte aux Cedres du 19 Mai au 28. —— Relation Américaine de l'affaire du Poſte des Cedres, *p.* 240. —— Milices de Quebec licenciées au départ du Général Carlton pour Montréal, *p.* 247. —— Etat dans lequel le Lieutenant Fooks, parti de Quebec le 26 Mai & arrivé à Londres le 21 Juin, avoit laiſſé le Canada, *p.* 248. — Inſtructions de la ville de Malden à ſon Repréſentant au Congrès, *p.* 249. Suite des troubles de Penſylvanie, *p.* 253. —— Mémoire du Comité de la ville & des libertés de Philadelphie au Congrès contre l'aſſemblée de la Province, *p.* 257. —— Troubles dans le Maryland ſur la réſolution qui avoit été priſe de ne plus prier pour le Roi de la Grande-Bretagne, *p.* 262. Ils ſont appaiſés par la lecture de la brochure du *Sens commun*, qui ramene tous les eſprits au parti de l'indépendance, *p.* 263. — Etat exact des trou-

pes Américaines à la fin de Mai, *p.* 263. — Répartition de ces troupes ainſi qu'elle avoit été arrêtée par le Congrès, *p.* 270. — Nombre des régimens fournis par chaque Province dans les 148, dont la levée à été ordonnée par le Congrès, *p.* 270. — Obſervation relativement au contingent de la Penſylvanie, *p.* 271. — Etat de la milice dans chaque Province de l'Amérique, ſuivant les rôles arrêtés par le Congrès, *p.* 271. — Dépenſe de l'armée du Continent de l'Amérique, *p.* 272. Note ſur la valeur de l'argent appellé *Currency* à Boſton & ailleurs, *p.* 272. — 28 shellings équivalent à une guinée Angloiſe, *p.* 276. — Marine Américaine, *ibid.* — Troubles dans la Nouvelle York, *p.* 277. — Humble adreſſe du Comité général des Artiſans en union des Ville & Comté de la Nouvelle-York au Congrès Provincial, pour marquer le plaiſir avec lequel ils concourront à l'établiſſement de l'indépendance, *p.* 279. — Remercimens du Général Howe pour les ſouſcriptions faites à Londres en faveur des troupes, *p.* 280. Priſes de vaiſſeaux Américains par l'eſcadre de la Jamaïque, *p.* 284. — Nouvelle preuve que l'évacuation de Boſton n'avoit point été concertée avec la Cour, *p.* 285. — Les Américains reçoivent des munitions d'Europe & font des priſes qui s'en trouvent chargées, *p.* 286. — Engagement Anglois trouvé ſur un Soldat Ecoſſois qui étoit à bord d'un des bâtimens de tranſport, & qui prouve que les terres des Américains avoient été promiſes aux Ecoſſois, *p.* 286. — Troubles de la Virginie, *p.* 288. Confiſcation des biens des partiſans de la Cour, *ibid.* — Prévoyance du Congrès général relativement aux conſommations, *p.* 289. — Convocation de l'aſſemblée de la Nouvelle Jerſey par le Gouverneur pour le Roi, *p.* 290. — Départ du Général Clinton pour ſon expédition au Sud, *ibid.* Réſolutions priſes par la Nouvelle-York relativement à la formation d'un nouveau gouvernement,

ibid. — Elections des Représentans au Congrès général pour la Ville & Comté de New-York, relativement à une nouvelle forme de Gouvernement *p.* 293. — Changement dans le Gouvernement de la Géorgie, *p.* 294. — Le Congrès s'occupe des moyens d'employer tous les bras utilement pour le pays, *ibid.* — Il prend les mesures nécessaires pour que l'ennemi ne trouve aucunes subsistances, *p.* 295. — Dispositions du Congrès relativement au Canada, *ibid.* — Déclaration expositive des droits de la Virginie pour l'établissement de son libre Gouvernement, *p.* 296. — Promotion dans l'armée Américaine, *p.* 297. — Traité du Congrès avec les Sauvages, *ibid.* — Les Américains trouvent chez eux des munitions de guerre, *ibid.* Bon état de défense de la Nouvelle-York, *p.* 298. Dispositions des Sauvages, *p.* 299. — Suite des troubles de la Nouvelle-York. Réponse du Congrès Provincial aux Artisans, *ibid.* —— La Géorgie se déclare pour le Congrès, *p.* 307. — Arrêtés pris par les Habitans de Savannah en Géorgie pour réduire leurs vaisseaux & la Capitale en cendres plûtôt que de les laisser tomber entre les mains de l'ennemi, *p.* 310, —— Résolution des Habitans de Savannah d'adhérer au Congrès, *p.* 312. — Départ du Général Washington pour la Nouvelle-York, *ibid.* — Navigation du grand convoi parti d'Angleterre le 7 Mai pour la Nouvelle-York, *p.* 313. —— Suite des troubles de la Nouvelle-York sur l'objet d'une nouvelle forme de Gouvernement, *ibid.* Remerciemens du Congrès Provincial de New-York au Général Washington, *p.* 316. — Suite de la guerre du Canada dans le mois de Juin : Extrait des Lettres du Capitaine Douglas à l'Amirauté sur ce qui s'est passé après la levée du siege de Quebec, *p.* 318. — Relation de l'affaire aux Trois Rivieres, le 8 Juin & de ses suites, par le Général Carlton, *p.* 320. — Relation de la même affaire par un Officier de l'Ar-

tillerie Angloiſe, & ſon journal juſqu'au 22 Juin, *p.* 325. — Autre relation par un Officier Anglois, *p.* 332 — Relation de l'affaire du 8 Juin aux Trois Rivieres par un Américain, *p.* 336. — Adreſſe préſentée au Général Carlton par le Corps de Ville de Montréal le 22 Mars 1776, *p.* 339. — Poſtſcriptum d'une lettre de M. George Trumbulle, Lieutenant du vaiſſeau de Sa Majeſté le *Triton*, à un particulier de Briſtol, datée des Trois Rivieres le 14 Juin 1776, relativement aux Sauvages, *p.* 343. — Et aux opérations du Général Gates, *p.* 344. — Le Général Howe ſe diſpoſe à partir pour Halifax, *p.* 345. — Extrait d'une lettre autentique d'un Officier, écrite d'Halifax en date du 9 Juin, *ibid.* — Précis de la lettre écrite par le Général Howe à l'occaſion de ſon départ, *p.* 347. — Départ du Général Howe, *p.* 348. — Meſures priſes par le Congrès pour la défenſe de la Nouvelle-York, *ibid.* — Copie d'une lettre d'un Officier de l'armée du Général Howe, datée d'Halifax le 13 Juin, *p.* 350. — Campagne du Lord Dunmore en Juin, *p.* 352. — Combat de Corſaires Américains contre les vaiſſeaux du Roi, *p.* 353. — Le Commodore Anglois quitte ſa ſtation devant Boſton, *p.* 354. — Suite des troubles de la Nouvelle-York, *p.* 357.

E

Ecosse. Lettre d'un Ecoſſois au ſervice des Etats Généraux, *p.* 172. — La brigade qui eſt en Hollande ne recrute plus en Ecoſſe, *p.* 173.

Espagne (Colonie de l'). Les Anglois qui n'y vont point en fraude y ſont bien reçus & ſecourus *p.* 181.

F

Finances. Commencement de l'impôt additionel ſur les Gazettes.

I

Indes. Affaires de la Compagnie, *p.* 100. — Déciſion priſe dans l'Aſſemblée du 28 Juin concernant M. Verelſt, *p.* 172. — Réſumé des affaires de l'Inde depuis 1772 juſqu'au mois de Juillet 1778, *p.* 196. — Bill paſſé en 1773 pour l'adminiſtration des affaires de la Compagnie, *p.* 200. — Affaires de la Compagnie dans le département de Bombay, *p.* 225. — Affaires de la Compagnie dans le département de Madraſs.

Irlande. Affaires de ce Royaume du 18 au 20 Juin 1776: Ouverture du nouveau Parlement, *p.* 84.

Isles Angloises. Les Corſaires Américains enlevent pluſieurs riches vaiſſeaux de la Jamaïque, *p.* 125. Diſette affreuſe à Saint Chriſtophe, *p.* 126. — Et dans les autres Iſles Angloiſes, *p* 281. — Quand ces Iſles correſpondoient avec le Continent, on y avoit diſcontinué d'employer les Negres à cultiver les denrées de premiere néceſſité, *p.* 283. — Précautions priſes par le Gouverneur de la Jamaïque pour la ſubſiſtance des Habitans de cette Iſle, *p.* 316. Inſtallation du Lord Macartney dans ſon gouvernement de la Grenade, *p.* 353.

L

Londres. Dépenſes annuelles de la Mairie, *p.* 82. Et des Sheriffs, *p.* 83. — Raiſons pour leſquels on ne change pas volontiers ſon Chambellan: dépenſes attachées à la Mairie, *p.* 168. — Election du Chambellan, *p.* 174.

M

Marine. Accident du *Marlborough* le 5 Juillet, *p.* 177. — Etat des vaiſſeaux de guerre Anglois qui ſe trouvent actuellement dans l'Amérique Septentrionale, & de ceux qui ſont partis depuis peu pour s'y rendre, *p.* 191. — Conſeil de guerre ſur l'accident du vaiſſeau le *Marlborough*, *p.* 193. Le Lord Sandwich va faire ſon inſpection à Chatham, *p.* 231.

Ministere. Débats dans le Conſeil au ſujet de l'expédition du Canada, *p.* 234. — Sécurité des Miniſtres ſur les diſpoſitions de la Maiſon de Bourbon, *p.* 236.

O

Opposition. Le Lord Chatham oblige ſon fils à quitter le ſervice pour qu'il ne trempe point ſes mains dans le ſang des Américains, *p.* 79. — Harangue du ſieur Wilkes à la Bourgeoiſie de Londres aſſemblée pour l'élection d'un Chambellan de la Cité, *p.* 162. — Procès criminel & jugement de M. Sayre, accuſé d'avoir complotté contre le Roi, *p.* 169. — Déclaration faite par le Comte de Chatham à ſon Médecin de ſa fermeté dans ſes principes, *p.* 194.

P

Pairie de la Grande-Bretagne. Nouveaux détails ſur cette Pairie, *p.* 95.

Parlement. Prorogé du premier Août au 5 Septembre, *p.* 233.

Portugal. Déclaration de cette Couronne contre les Américains.

T

TROUPES. Etat général des forces de la Grande-Bretagne en 1776, *p.* 184. — Départ d'un corps de 5 à 600 hommes pour l'Amérique, *p.* 232.

INDEX.

C

CARLETON [Sir Guy] *p.* 178.
CHATHAM [le Lord] *p.* 79.

E

EGLINGTOUN [le Comte d'] *p.* 81.

G

GAYTON [l'Amiral] *p.* 3.

H

HALDIMAND [le Général Major] *p.* 179.
G. HAMILTON [le Chevalier Jean] *p.* 179.

M

MILES [le Lord] *p.* 79.

P

PITT [le LORD] *p.* 79.

S

SAYRE [le ſieur] *p.* 162.
SANDWICH [le Comte de] *p.* 234.

STRACHI [M. Henri] *p.* 180.

W

WILKES [le ſieur] *p.* 162.
WINCHELSEA [le Comte de] *p.* 160.

Cleaned & Oiled

September 1988